Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

VENDREDI 26 AVRIL 1991

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE – N° 14385 – 6 F

BOURSE ★★

Le statut du nord de l'Irak et le sort des réfugiés

L'accord entre Bagdad et les Kurdes est accueilli avec scepticisme à Washington

Au terme de plusieurs jours de négociations, les chefs rebelles kurdes et les autorités de Bagdad sont parvenus mercredi 24 avril à un « accord de principe » sur le statut du Kurdistan irakien. Ce texte, basé sur un accord datant de 1970, dont l'application avait donné lieu à de nouveaux affrontements irako-kurdes, a été accueilli avec « scepticisme » à Washington. A la frontière turque, bien que plusieurs centaines de réfugiés aient amorcé un retour vers l'Irak, la plupart des Kurdes refusent encore de rentrer tant que la région « ne sera pas sûre ».

Derrière les embrassades

LE tumultueux destin des Kurdes d'Irak, déjà si riche en drames et en trahisons, en coups de théâtre et en espoirs déçus, rebondit à nouveau. Alors que depuis des semaines, à l'heure du journal télévisé, le monde s'émeut « en direct » du calvaire que vit tout un peuple, pris au piège de ses montagnes meurtrières, l'image des embrassades entre Saddam Hussein et quatre dirigeants kurdes annonçait – enfin – mercredi 24 avril une bonne nouvelle dont on ne peut que se réjouir.

Après ninq jours de négociations à Bagdad, le gouvernement irakien et les divers mouvements de guérilla – demeurés pour une fois unis dans le soulèvement comme dans l'exode – ont fait état d'un accord de principe sur le statut du Kurdistan. Ainsi la longue histoire des relations irako-kurdes semble se répéter. Il y a vingt et un ans, Saddam Hussein – numéro deux du parti Baas mais déjà le véritable « homme fort » du régime – avait négocié avec les rebelles un statut, jamais vraiment entré dans les faits, qui concédait au peuple kurde l'autonomie et la reconnaissance de « ses droits nationaux ». Le compromis annoncé mercredi ressuscite celui de mars 1970, et lui fait explicitement référence.

COMME en 1970, les deux parties en conflit eveient de bonnes raisons de rechercher une transaction. Soucieux avant tout d'éviter que l'exode de leur peuple ne se transforme en un interminable exil, en une catastrophe historique rappelant celle dont furent victimes les Arméniens après 1915 – un souvenir qui semble d'autant plus les hanter que certains de leurs ancêtres eurent leur part de responsabilité dans ce génocide, – puis les Palestiniens après 1948, les leaders de la révolte kurde ont jugé le moment favorable – au-delà de leur défaite – pour arracher des concessinns politiques à Saddam Hussein.

Les chefs kurdes savent que le maître de Bagdad, s'il e dens l'ensemble repris militairement les choses en main dans le nord comme dans le sud de l'Irak, est suffisamment effaibli pour consentir à des compromie. Ils estiment que l'écho suscité par le drame des réfugiés a créé des conditions propices à une initiative politique qui pourraient vite disparaître, le jour où l'émotion du monde sera retombée.

ILS ont aussi conscience du fait que le mobilisation humanitaire dont ils sont l'objet ne sera pas plus éternelle que la protection armée actuellement fournie par les contingents de soldats occidentaux dens les zones frontalières. On est tout de même en droit de menifester quelque scepticisme envers l'accord da Bagdad.

Saddam Hussein ne s'est jamais distingué par son empressement à tenir ses promesses ni par son goût pour le démocratie. dent les dirigeants kurdes exigent l'evènement. Que vaut un tel accord s'il n'est pas ossorti d'une gerantie internationale? Autant d'incertitudes qui en réduisent la portée. Quant eux autres mouvements de l'opposition enti-Saddam – notamment les chiites du Sud – ils ont le sentiment d'avoir été « trahis » par les Kurdes, euxquels ils reprochent d'avoir oublié les objectifs de leur lutte commune en faisant une nouvelle fois cavalier seul.

Lire page 3 les articles de YVES HELLER et de JAN KRAUZE

La fin de la tournée de M. Baker au Proche-Orient

■ Le secrétaire d'Etat américain e dénoncé les nouvelles implantations en Cisjordanie

■ La France soutient l'initiative américaine à condition que soient reconnus les droits des Palestiniens. *Lire nos informations paga 4*

Pour répondre à l'offensive de l'opposition

Le PS propose une enquête sur le financement des partis

Les socialistes ont répondu, mercredi 24 avril, à l'offensive de l'opposition. M. Mitterrand a assuré le garde des sceaux, M. Nallet, de sa « totale confiance » et invité le gouvernement à faire preuve de « vigueur » à l'Assemblée nationale. Le PS propose la création de commissions d'enquête parlementaires sur le financement des partis avant la loi de janvier 1990 leur allouant des ressources publiques. M. Nallet a annoncé la formation d'un pourvoi par le procureur général d'Angers contre la décision de la chambre d'accusation validant l'ouverture de la procédure du juge Jean-Pierre.

Contre-feux

par Patrick Jarreau

Sans se départir tout à fait de sa réserve, puisque son intervention a pris la forme de propos au conseil des mioistres, rapportés par le porte-parole do gouvernement, M. François Mitterrand est sorti de soo sileoce, mercredi 24 evril, face eux attaques de l'npposition contre la manière dnnt l'antorité politique se comporte vis-à-vis de l'institutinn judiciaire et face an risque de paralysie du travail parlementaire.

Le président de la Répoblique a assuré de sa *« totale confiance »* M. Henri Nallet, mis en cause en tant que ministre de la justice et parce qu'il avait été, en 1988, le trésorier de sa campagne électorale. Il a invité le gnuvernement et les députés socialistes à faire preuve, dans le débat parlementaire, de *« présence »*, de *« clarté »*, de *« fermeté »* et de *« vigueur »*. La décisioo de la chambre d'accusation de la coor d'eppel d'Angers, validant la procédore menée par M. Thierry Jean-Pierre, le juge d'iostruction do Mans, à l'encootre d'Urbe-Gracco, l'ancien bureao d'études destiné à finaocer le PS, aveit créé, à la fin de la semaine dernière, une situation difficile pour le pouvnir.

L'nppositioo pouvait, en effet, avec quelque appareoce de raisoo, demander la démissioo du garde des sceaux et du ministre délégué à la justice, MM. Henri Nallet et Georges Kiejman, qui avaient jogé cootraires à la légalité les actes de M. Jean-Pierre, priocipalement sa perquisitino eu siège parisien d'Urba-Gracco le 7 avril.

Lire la suite page 8 et nos informations pages 8 et 10

M. Rocard veut diminuer le nombre de fonctionnaires

Dans le lettrs de cadrage sdressée à la fin de la semaine aux ministres et qui définit les premières orientations pour le budget de 1992 , M. Michel Rocard souheite que le gouvernement tire les conséquences du ralentissement économique en cours. Pour la première fois depuis pluaieurs ennées, le premier ministre préconise une diminution des effectifs civils de la fonction publique. Seule le justice et l'éducstion seraient épargnées. Globalemem, lee dépenses publiquee ne devront pas augmenter plus rapidement que l'inflation.

Lire nos informations page 36

L'Europe au secours des immigrés

Le Conseil d'Etat vient de signifier que les mesures de protection de la vie familiale contenues dans la Convention européenne dss droits de l'homme restreignent les possibilités d'expulsion et de reconduite des étrangars aux frontières.

Lire page 11 l'article de THIERRY BRÉHIER

Un entretien avec M. Paul Quilès

Fece à l'offensive japonaise dans les industries électroniques, le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace préconise une politique industrielle active s'eppuyant aur les entreprises publiques et explique sa proposition de créstion d'une agence européenne.

Lire paga 25

« Sur le vif » et le sommaire complet se trouvent page 36

Belfast tentée par le dialogue

Pour la première fois depuis 1973, les représentants des partis légaux de l'Irlande du Nord ont accepté de se rencontrer

BELFAST
de notre envoyé spécial

Robinson's, un des plus vieux pubs de Belfast, qui a accueilli derrière ses cinisons de bois ajouré et de verre taillé des générations de buveurs et de beaux parleurs, vient de brûler. Apparemment son propriétaire n'avait pas payé « l'impôt » exigé par l'IRA. Le quartier central, nù se trouvent les grands magasins, est toujours fermé la nuit par de lourdes grilles cadenassées. Les entnbns qui le traversent s'arrêtent nn instant pour permettre à un policier une inspectino rapide. Il mnote à l'avant, vérifie qu'il n'y a pas de colis sospect, et redescend à l'arrière, pratiquement en marche. Cela ne dure que quelques secondes. Personoe ne lui prête attention...

A Belfast ouest, le quartier catholique, les patrouilles de l'armée britaonique, l'erme an poing, croisent des mères de famille poussant leur landau. Des bandes de gamins jouent au foot dans les terrains vagues parsemés de carcasses de voitures. Les soldats ont viogt ans à peine. Ils soot en Irlande du Nord pour une période de trois nn six mois. Le lieutenant qui les commande n'a qu'une idée en tête : les ramener tous eo vie à la fin de leur séjnur dans eet univers déconcertant et bostile.

A Ballymurpby, un des faubourgs catholiques les plus déshérités, quelques vnitures elinquantes tranchent sur l'austérité environnante. On dit qu'ici, sur cinq personnes en âge de travailler, quatre sont su chômage. Ces voitures appartiendraient à des revendeurs de drogue. *« Mais que faire d'autre, quand nn est au chômage pratiquement à vie? Il y a dans l'ordre : la télévision, l'alcool et les joints. On se lève à midi et nn n'aime pas particulièrement se regarder à ce moment-là dans la glace »*, commente un résident.

Dans les zones catholiques, la grande préneenpation do moment est le sort des chauffeurs de taxi attirés dans des guetapeos par des lnyalistes : le chauffeur est appelé per téléphone à une fausse adresse, dans un quartier « mixte », peuplé de protestants et de cathnliques ; il est tué à bout portant lnrsqu'il arrive à destioation par des bnmmes masqués qui prennent aussitôt la fuite en directino des quartiers protestants.

DOMINIQUE DHOMBRES

Lire la suite page 6

Musées miraculés

Quatre établissements scientifiques dépendant de l'éducation nationale amorcent leur mutation

par Emmanuel De Roux

« Le chien du jardinier n'aime pas les pommes, mais n'aime pas que les autres les mangent » : ce proverbe chinois semble être la profession de fni de l'éducation oationale en matière de musées. Quatre d'entre eux dépendent de le Rue de Grenelle : le Muséum d'bistoire naturelle et son « annexe », le Musée de l'homme, le Musée national des techniques du Conservatnire des arts et métiers (CNAM) et le Palais de la découverte.

Depuis des lustres, ils sont dans un état de misère absolue – bâtiments délabrés, budgets d'entretien étiques, muséographies dépassées. Cela n'a nullemeot empêcbé le ministère de veiller sur leur « indépendance » avec uo soin jaloux. Résultat : la grande galerie de zoologie du Muséum est fermée depuis trente ans, le CNAM voit sa surface se réduire comme une peau de chagrin, le Palais de la décnuverte exhibe fièrement son décor bricolé eu momeot de l'Expositino universelle de 1937 et le Musée de l'hnmme s'enfonce chaque jnur daveotage dens une poussière que les guérilles internes de la maisnn o'arrivent même plus à déplacer. En 1986, timide réveil : uon mission, dite des « quatre musées », est chargée de réfléchir à la réoovatinn de ces institutions eo péril. Deux ans plus tard, Emile Biasini, secrétaire d'Etat aux grands traveux, bérite de ces laissés-pnur-compte. Il aiguillonne les administratioos, eccélère les concours, rassemble des budgets. L'Elysée fait savoir que ces dossiers sont suivis par le président. La situatioo se débloque.

Lire la suite page 14

LIVRES ♦ IDÉES

■ Pascal dans Port-Royal : l'édition des « Œuvres complètes » du théologien par Jean Mesnard ■ La contrat moral, les ultimee réflexions de Mendès-France ■ La condition humaine : enquête sur Jean Cremet, militant communiste ■ L'âpre lyrisme de Jacque Dupin ■ Monsieur Marcel est mélancolique : où l'on reparla de Duchemp ■ Le fauillaton da Michel Braudeau : « Théâtre de campagne » ■ Histoires littéraires, par François Bott : « Comment tutoyer Pascal ? » ■ D'autres mondes, par Nicole Zand : « Une île en forme de larme » *pages 17 à 24*

AFFAIRES

■ Les « capitalistes » de la retraite : dans les principaux pays industrialisée, les retraites emplémanteires dépendant de fonds de pension qui gèrent un capital financier et immobilier considérable ■ Les banquiers allemands gardent le moral ■ Le tourisme populaire franchit les frontières *pages 29 à 31*

RAPHAËLE BILLETDOUX

Entrez et fermez la porte

roman

Ph. J. Foley/Olympia

Grasset

M 0147 - 0426 0 - 6,00 F

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 8 F ; Côte-d'Ivoire, 485 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 95 p. ; Grèce, 200 DR ; Irlande, 1,10 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,80 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

هكذا من الأصل

DEBATS

Gaullisme

L'héritage européen

par Maurice Duverger

IL y a six ans, François Mitterrand et les socialistes ont favorisé le développement de la Communauté lors de la première grande *révision du traité de Rome*, réalisée par l'Acte unique de 1986. Ils penchent aujourd'hui vers le frein plutôt que vers le moteur dans la seconde révision fondamentale engagée en décembre dernier, qui devrait s'achever cette année. Depuis toujours fervents partisans d'une Europe intégrée, seraient-ils brusquement devenus néo-gaullistes ? La question se pose devant les propositions du gouvernement aux conférences qui élaborent le nouveau traité et les attitudes d'une majorité plus hostile au Parlement européen que les députés de Londres eux-mêmes. Ajoutons qu'il s'agirait plutôt d'un archéo-gaullisme, fondé sur la politique du général dans les années 60, dont tien ne prouve qu'il la maintiendrait en 1991 devant l'avenir qui s'offrirait à des Etats-Unis d'Europe.

Ce gaullisme se manifeste d'abord quant à l'exécutif, où la Commission de Bruxelles (dont le statut est quasi fédéral) déplore que Paris lui refuse la responsabilité de l'union politique, en la réservant au Conseil (où s'ajustent les autorités nationales). Sur ce plan, le gouvernement français a raison, et il agit en collaboration avec son allié traditionnel de Bonn. Le plan Mitterrand-Kohl suggère la seule structure possible en faisant du Conseil européen le maître d'œuvre de la diplomatie et de la sécurité.

Pour longtemps encore, l'articulation avec l'UEO, la transformation bipolaire de l'OTAN, le développement d'une force communautaire d'intervention et les décisions essentielles dans ces domaines ne pourront se faire que dans un tel cadre. Il sera nécessaire d'y exclure la règle de l'unanimité. Peut-être faudra-t-il aller plus loin que les majorités qualifiées, en s'inspirant du mécanisme du Conseil de sécurité de l'ONU avec le veto des membres permanents. Déjà, tout le monde se rend compte que la présidence de la Communauté doit être construite sur de nouvelles bases, le tourniquet tous les six mois suivant l'ordre alphabétique des pays devenant absurde.

La position française quant au Parlement européen n'a pas les mêmes justifications. Il serait d'ailleurs abusif de parler ici de gaullisme. *Le général ne prisait* guère le bavardage des assemblées, mais il respectait les représentants du peuple élus au suffrage universel. L'idée qu'*ils puissent* être privés du pouvoir législatif – lequel leur est consubstantiel – aurait paru saugrenue à celui qui a rétabli la démocratie en France, comme il l'a rappelé dans une célèbre réplique lors de sa conférence de presse à l'hôtel d'Orsay en mai 1958. Il n'aurait pas apprécié que les lois européennes dépendent surtout de bureaux et de tecbnocrates.

Scandaleux partage

Le gaullisme limitait les transferts de prérogatives nationales au niveau européen, mais il ne réservait pas aux officines de Bruxelles l'exercice des prérogatives *transférées*. Il aurait fustigé avec un humour féroce l'étrange mécanisme qui transforme chaque accroissement des pouvoirs communautaires en diminution de la démocratie en Europe puisqu'ils passent des mains des élus du peuple à celles de fonctionnaires ou de gouvernants.

Certes, la décision finale en matière de directives – ces lois fédérales – appartient au conseil des ministres qui amène de la confiance des Parlements nationaux. Il se comporte alors comme le Bundesrat, cette seconde chambre allemande formée par les représentants des gouvernements des Länder. A deux différences près. La publicité des délibérations du Bundesrat permet au Parlement de chaque Land de contrôler ses ministres dans cette participation à l'élaboration des lois de la fédération, ce qu'interdit aux parlementaires nationaux le secret des délibérations du Conseil de la Communauté. Par ailleurs, celui-ci monopolise (avec la Commission, qui a l'exclusivité de l'initiative) environ 90 % dn pouvoir législatif, en ne laissant au Parlement européen que moins de 10 %.

Un tel partage est scandaleux dans un système qui se prétend démocratique. Depuis 1979, la volonté des peuples de la Communauté se manifeste sous deux formes égales en légitimité, puisque fondées l'une et l'antre sur le suffrage universel direct : les élections aux Parlements nationaux qui expriment la diversité des cultures et des patriotismes et les élections au Parlement européen qui expriment l'espoir et la volonté d'union. Cela implique une égalité de principe entre le Conseil et le Parlement dans l'élaboration des lois communautaires.

Le gouvernement français s'y refuse au nom de l'efficacité, en prétendant que les palabres et la démagogie de ce dernier abontiraient à une paralysie de la Communauté. Il reprend ainsi à peu près l'argument des partis réactionnaires du dix-neuvième siècle pour maintenir les élus du peuple dans un rôle subalterne. Que des députés sans initiative des lois ni grand pouvoir de modifier les textes qu'on leur soumet se défoulent parfois dans des proclamations ressemblant à des manifestes d'intellectuels, quoi de plus naturel ? En face d'un pouvoir réel de décision, ils ont presque toujours montré un sens de la mesure équivalent à celui de leurs collègues nationaux. En fixant un délai pour l'adoption ou le rejet en dernière lecture des projets votés par le Conseil, on éviterait que ce dernier en ajourne indéfiniment certains. Des mécanismes de compromis permettraient d'éviter les blocages. Il serait aussi concevable, au moins dans une phase transitoire, que le Conseil ait le dernier mot dans certains domaines.

Comme ses onze partenaires, le gouvernement français ne peut pas négliger que la codécision législative entre le Conseil et le Parlement n'est pas seulement revendiquée par ce dernier, mais aussi par la plupart des Parlements nationaux. Les médias ont ignoré la Déclaration finale votée à Rome le 30 novembre 1990 par la première Conférence des Parlements de la Communauté enropéenne, composée aux deux tiers par des parlementaires des Etats membres et pour un tiers par des députés européens, désignés par leurs assemblées respectives. *Adopté* par 150 voix contre 13 et 26 abstentions, ce texte demande la codécision entre le Parlement européen et le Conseil pour les textes à portée législative (article 19) et pour la désignation du président et des membres de la Commission (article 18), en même temps que pour la publicité des séances du Conseil siégeant en tant que législateur (article 17).

Plus de 70 % des parlementaires nationaux siégeant à la Conférence *ont adopté cette déclaration finale*, 29,4 % seulement se prononçant contre elle, soit par un vote négatif, soit par une abstention aboutissant au même résultat dans un vote où la *majorité absolue des membres* de la conférence était exigée, c'est-à-dire 125 suffrages sur 189 présents. Le vote des 60 absents n'aurait pas diminué la proportion des suffrages favorables, puisque plus *des deux tiers étaient* massivement favorables à la codécision : soit comme députés européens (12), soit comme parlementaires nationaux allemands (15) ou italiens (15). Même les parlementaires de Londres ont adopté la Déclaration finale, par presque 65 % des suffrages. Seuls les parlementaires nationaux de France et du Luxembourg l'ont repoussée, les premiers par 17 voix contre 5, les seconds par 3 abstentions.

Conversion socialiste

Finalement, l'archéo-gaullisme français est parlementaire plutôt que *gouvernemental*. Il repose sur une véritable conversion des socialistes. Tous ceux du Parlement de Paris ont refusé la Déclaration finale, alors que 45 % des représentants de l'opposition l'ont approuvée. La situation est d'autant plus étrange que seuls un Luxembourgeois, un Danois et un Britannique ont suivi leurs camarades français, tous les autres parlementaires socialistes des Etats ayant voté la Déclaration finale. Que toutes les tendances qui divisent le PS soient d'accord pour une telle conception de la Communauté, si contraire à sa tradition, cela est déjà surprenant. Mais cela devient inquiétant quand le parti refuse ainsi au Parlement européen élu au suffrage universel le pouvoir législatif qui appartient par nature aux *représentants du peuple*. Après avoir si brillamment fêté le bicentenaire de la Révolution, va-t-il trahir ses principes deux ans plus tard ?

Des idées qui ont la vie dure

par Léo Hamon

SELON Alain Dubamel, dans *le Monde* du 6 avril, jusqu'en 1991 *Stanley* Hoffman avait raison de penser que la politique extérieure de la France continuait de n'être qu'*« un gaullisme rebaptisé »*, mais il en serait tout autrement depuis 1991. Or si le moment présent est ainsi interprété, n'est-ce pas l'effet d'*une hostilité de départ* qui prétend se justifier en confondant et pétrifiant le gaullisme dans la vision qu'on veut garder d'une péripétie de circonstance ?

Reprenons, en effet, point par point, les observations avancées : *« Aujourd'hui, les malentendus transatlantiques sont purgés »*, écrit Alain Duhamel. Sana doute, l'opposition à la prétention américaine, da Gaulle l'a pratiquée quand on voulut imposer à la Résistance française la direction de Giraud... ai ce n'est de Darlan, quand il fut question, à la libération de la France, de la mettre sous *administration alliée* ; bien plus tard, quand la pratique de la IVe *République* fut devenue l'alignement sur l'allié le plus puissant ; quand, quelqnes années après, de Gaulle reconnnt le gouvernement de la Cbine communiste et dénonça l'inanité de la guerre dn Vietnam. Tout cela, qui ne le referait aujourd'hui *si* e'était à refaire... Accusateurs de ces prises de position gaulliennes en face de l'Amérique, levez-vous...

Fin de la centralisation

Mais de Gaulle tira si peu de ces positions particulières une opposition de principe qu'*il* a lui-même parté de *« l'Occident auquel nous appartenons sans nous y confiner »*, et qu'il fut le plus ferme aux côtés des Etats-Unis aussi bien dans la crise de Berlin en 1960 que dans l'affaire de Cuba en 1962.

On invoque l'insistance actuelle de la politique française sur le rôle de l'ONU, mais ne serait-ce pas que l'ONU elle-même a beaucoup changé ? Il est heureusement loin le temps où une majorité mécanique enregistrait, à New-York, les positions américaines quelles qu'elles soient, tout en laissant dans les discours s'épanouir un anticolonialisme pour lequel la France était un accusé privilégié.

De Gaulle résista alors et fit bien, mais il s si peu rompu avec l'ONU qu'il patronna l'adhésion à cette organisation d'une douzaine de nouveaux *Etats*... En parlant lui-même d'un *« aréopage utile »*. Le gaulliame ne se dément donc pas quand la France recherche l'influence dans une situation et un organisme renonvelés par cette fin de la guerre froide qne de Gaulle annonça et voulut avancer : *« Après la détente, l'entente : après l'entente, la coopération »*, avait-il prophétisé et recommandé.

Des avancées décisives s'opèrent, nous dit, vers la conception fédérale de l'Europe... Pour l'instant, ce qui est apparu, c'est son inexistence politique et la réalité des seuls Etats, chaeun en convient ; le fait aurait-il échappé à Alain Duhamel ? Mais, demain, de *« nouvelles avancées »* ?... N'anticipons pas sur ce qui se cherche sans s'être encore trouvé et constatons simplement qu'en 1991, période de référence pour notre auteur, c'est du *« rang de la France »*, de ses prérogatives et responsabilités propres au sein de l'ONU qne parle le président de la Républiqne. Thèmes gaulliens s'il en fut. Et si la politique africaine de la France *« encourage à présent le multipartisme »*, n'est-ce pas parce que la coopération engagée par de Gaulle en nn tiers de siècle dégage et mûrit de nouvelles élites ?

En politique intérieure, l'Europe s'achemine, nous dit-on, vers un *« socialisme à la française »*. S'il vaut dire par là qoe les structures et relations sociales ne sont plus les mêmes qu'il y a un quart de siècle, Alain Duhamel peut faire meilleur usage de son talent que de constater une telle évidence ; mais il pourra aussi se demander si les structures dans lesquelles nous entrons ne sont pas beaucoup plus proches de la « nouvelle société » de Chaban-Delmas que dn programme commun... Et n'assistons-nous pas à une mise en œuvre de la participation par ceux-là-mêmes qui n'avaient pas souscrit à l'idée du vivant de de Gaulle ?

Enfin, le *« colbertisme »* que Duhamel veut enterrer en même temps que le gaullisme ne se porte-t-il pas assez bien quand les voix les plus autorisées déclarent que le libéralisme pur est dépassé et qn'un autre collaborateur du *Monde* intitule sa réflexion « L'Etat revient » ? *« Le jacobinisme recule »* ? Mais qui donc, sinon de Gaulle, a, en lançant son dernier référendum, affirmé qu'*« il fallait maintenant abandonner l'effort multiséculaire de centralisation »* ?

On ne peut donc écrire que François Mitterrand *« a rompu les derniers liens avec l'héritage que le général de Gaulle avait légué à la France »*. Car le gaullisme, dans son essence, c'est l'affirmation de la France, de son indépendance (en résistant s'il le faut), de son rôle dans le monde (par la coopération quand on le peut), c'est toujours la sauvegarde des droits de l'homme et l'avancement de la participation de tous non seulement dans les institutions de la cité, mais encore dans la vie économique et sociale tout entière.

Ce gaullisme-là – toujours vivant – est, par la force des choses, comme nn « gaullisme nécessaire ». Cet héritage, le président de la Républiqne n'a pu que le maintenir, l'adapter et l'étendre chaque fois qu'il a agi en tant qu'« homme de la nation entière ». Cette inspiration, de Gaulle l'a traduite dans des attitudes correspondant aux circonstances et avec un style qui était en effet le sien.

Est-ce de ce style qu'on se félicite de s'être éloigné ? Et qu'est-ce donc que d'affirmer avec contentement la fin de *« l'exception gaullienne »* si ce n'est aspirer à une prudence qui dépasse la modestie et risque parfois d'amener à la tranquillité dans la médiocrité ? On nous permettra de souhaiter, quant à nous, que « l'exception » dont 1991 pourrait confirmer la fin soit celle d'nn anti-gaullisme lui-même persistant et pétrifié.

► Léo Hamon est ancien ministre.

COURRIER

Un 1er-Mai unitaire ?

Dans *le Monde* du 18 avril, M. Denis Langlois appelle à une « manifestation unitaire » pour le 1er-Mai. Mais de quelle unité s'agit-il ?

Si *« faire taire nos divergences »* signifie qu'il n'existe aueun monopole de la volonté de justice sociale, que le clivage entre partisans et adversaires de l'intervention n'a plns sa plaee quand il s'agit de lutter eontre un mal antérieur aggravé par la guerre, alors oui ! cette vraie union sera une vraie force, elle eontinuera et eouronnera les efforts unitaires de beaucoup (partisans ou non de l'intervention) depuis plusienrs années.

Mais si le *« Pour une journée... fnisons taire nos divergences »* (pourquoi une jonrnée ? Pour recommencer à s'insulter le lendemain ?), si ce *« fleuve uni »* derrière *« une immense banderole »* (pourquoi « une » ? Certains devraient-ils avoir bonte de la leur ?) signifiaient un étrange cortège unanimiste, faisant penser au vieux rêve prudhommesque du *« rossemblement des honnêtes gens de tous les partis »*, qu'on pourrait ensuite présenter, implicitement d'abord, plus tard explicitement, eomme le simple élargissement des eortéges *« pacifistes »*, alors un tel 1er-Mai ne serait *« unitaire »* et *« intégrateur »* qu'en paroles. Dans les faits, il contribuerait à enfermer ceux qui sont déjà marginalisés et défavorisés dans un ghetto supplémentaire : celui de la division au nom d'un dogme fixiste et simpliste qui confond unité et alignement *sur une minorité qui se pose* en avant-garde et nous offre généreusement son « expérience ».

La France a déjà connu eela, par le passé, avec les pires résultats. Nous sommes nombrenx à avoir voulu, et depuis longtemps, un 1er-Mai unitaire. Mais aucune unité ne se fait sans bases claires.

JEAN-FRANÇOIS FER
Paris

Souvenez-vous de Vergennes !

A propos des Kurdes et du problème d'ingérence ou de non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats, nos amis américains doivent se souvenir que, fort heureusement pour eux, Louis XVI et Vergennes surent faire une exeeption à ce prineipe...

GÉNÉRAL GRIMAL
Montmorency

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jacques Amalric
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

TÉMOIGNAGE

La mort de Paul-Albert Février

Un humaniste méditerranéen

par André Mandouze

Paul-Albert Février est mort le 10 avril des suites d'un cancer. Né le 26 janvier 1931 à Cannes, ancien élève de l'Ecole des chartes, membre de l'Ecole française de Rome, Paul-Albert Février, après un passage à la faculté des lettres d'Alger, enseigna, de 1970 jusqu'à sa mort, l'histoire romaine à l'université d'Aix-Marseille. Concurremment, il a dirigé des fouilles importantes en France et en Algérie.

PAUL-ALBERT Février était un savant d'un esprit tout à fait original et dont l'extraordinaire vitalité servie par una double compétence a donné lieu au développement d'una œuvre d'une remarquable qualité. Objet de prédilaction des recherchas poursuivies par ce pur Méditerranéen : préeisément la Méditerranée, étudiée sur le terrain de ses deux rives, mais auesi scrutée dans ses textes et reconnue dans ses hommes, cela à partir des nombraux vestigas de l'époque romaine jusqu'aux plus brûlantes réalités contemporaines, sans oublier las avatars da la périoda médiévale.

Aux promenaurs de Fréjus ou aux amoureux de Djemila on na saurait demander de connaître la détail des recherches très poussées qui ont abouti à mattre entre leurs mains des guides exemplaires, fruits de l'infatigable curiosité da Février. Archéologie, épigraphia, paléographia, topographia, iconographia, autant de disciplines dont la pratique familière lui permettait de se mouvoir avec autant d'aisance dans le registre de la peinture que dans celui de la mosaïqua ou da la céremique, en sculpture auasi bien qu'en architecture, en numismatiqua aussi bien qu'en liturgia. Sans effort apparent, il passait des problèmes archéologiques, techniqua, économiquas du développament urbain de la Provance antique ou médiévala aux monuments, aux paysages, aux décors ou aux symboles de l'*Africa* urbaine, rurale, voire désertique.

Par-delà les déchirures

Si riche soit-il, l'héritage de P.-A. Février na se limite cependant pas à des publications. C'est, au-delà de la mort, un vivant héritage qu'il lègue à la communauté scientifique en la personne des nombreux et brillants disciples qu'il a formés, tant an France qu'au Maghreb, et pour lasquels l'affectuause et familière référence à « Paul-Albert » demeurera la signe commun de reconnaissance.

Homme de science certes, mais d'abord homma tout court, ou plutôt homma vrai at homme de convictions. Car ce serait trahir le aavant que de la séparer de cet homme bian vivant que nous avons connu, de cet être plein de gentillesse mais aussi de fougua, humoriste et non-conformiste, dérangeant et volontiers provocateur. Pas plus dans la vie que dans la science, il n'admettait que l'on se contentât de situations ou de vérités trop facilement acquises. Sa connaissance approfondie des textes fondateurs d'une Antiquité indissolublement tardiva et chrétienne, puis d'un Moyen Age inséparable de ses aspects religieux, a contribué à faire de lui un de ces humanistes d'aujourd'hui et de ces chrétiens ouverts qui ne se satisfont pas à bon compte. Aussi bien, de même qu'il a vigoureusement secoué l'Université qu'il n'a cessé de servir, de même a-t-il secoué l'Eglise dans laquelle, fidèle aussi inébranlable qu'incommode, il est demeuré.

C'est tout cela qu'ont aimé en lui tant de ses amis qui ne partageaient pas nécessairement ses convictions politiques ou religieuses. C'est cela qui, aux yeux de tant de musulmans dont il est devenu l'intime après avoir été le maître, faisait de lui le type de ceux qui devaient travailler à la décisive reprise de la collaboration archéologiqua et archivistique conclue, voilà un an, entre la France et l'Algérie. C'est son souvenir, par-delà les cruelles déchirures récentes dont il n'avait pas manqué da pressentir la gravité à la veille de sa mort, qui, mieux que des accords diplomatiques, peut garantir entre les deux pays des liens plongeant à la fois dans les profondeurs de l'Antiquité tardive et de la complicité récente.

ÉTRANGER

IRAK : la situation au Kurdistan et les négociations à Bagdad

Quelques centaines de réfugiés ont amorcé un mouvement de retour

Près d'un demi-millier de réfugiés kurdes ont amorcé, mercredi 24 avril, leur descente de la montagne à la frontière irako-turque vers le camp provisoire de Zakho, eo Irak du Nord, a-t-oo affirmé de source militaire eutorisée à Silopi (Turquie), alors que à Bagdad, un responsable kurde ennonçait que la rébellion et le régime de M. Saddem Hussein étaient parvenus à un *« accord de principe »* snr le statut du Kurdistao.

« Le mouvement vers le camp s'est fait, a-t-on précisé de même source. *« Le courant est omorcé. »* 450 à 500 personnes étaient ainsi *« redescendues des crêtes »* mercredi en fin d'après-midi pour *« prendre le contact »* avec les militaires français qui installaient encore leur dispositif à mi-chemin des crêtes et du camp de Zakho. Ce détachement français a pour mission de redonner confiance aux Irakiens qui avaient fui leura foyers et de guider les réfugiés vers la zonc de sécurité provisoire mise en place en territoire irakieo par les Américains avec les forces humanitaires de la coalition.

Les militaires français, installés près d'un parking, où les réfugiés avaient laissé leurs véhicules, leur proposent des vivres, de l'eau et de l'essence pour leur permettre de reprendre ces derniers. Ils devaient héberger ces réfugiés mercredi soir avent de guider ce premier groupe sur le chemio pour redescendre dans la vallée.

Près de 200 000 Kurdes ont déjà regagné leurs foyers après avoir fui l'offeosive de l'armée irakienne dans le nord de l'Irak, a, de son côté, affirmé l'agence irakienne INA. Eo revanche, un certain nombre de Kurdes refusaieot toujours, mcreredi, dc rentrer cbez eux tant que la région *« ne serait pas sûre »* et qu'un accord avec le régime de Bagded ne serait pas conclu *« sous l'égide des Notions unies »*.

Chez les Kurdes vivant en exil cn Europe, le scepticisme domineit, mercredi soir, après l'annonce de l' *« accord »* irako-kurde. *« Tnnt que Soddom Husscin se mointiendra au pouvoir, le respect des droits des Kurdes ne sero pas gnronti en Irok »*, a ainsi estimé l'un d'entre eux, résidaot à Londres. – *(AFP, Reuter.)*

Face-à-face tendu à Zakho entre alliés et Irakiens

Irakiens et alliés oot considérablemeot renforcé leur présence dans la ville irakienne de Zakho, mercredi 24 avril, suscitant uo face-à-face tendu qui menace de paralyser l'opération humanitaire en faveur des réfugiés kurdes.

Selon les babitants de Zakbo, cinq cents à sept cents Irakiens en uniforme ont rejoint dans la journée une avant-garde errivée dimanche en autocar. Les entorités irakiennes les présenteot comme des policiers, mais la population locale assure qu'il s'agit de soldats ou d'agents de la police secrète. *« Environ une dizaine sont de vrais policiers »*, e affirmé un habitant chrétien.

L'épreuve de force qui se dessine à Zakho pourrait remettre en question les efforts des alliés pour ramener eu Kurdistan les qnelque 850 000 réfugiés qui ont fui vers la Turquie eprés l'écrasement du soulévement kurde du mois de mars. Et ce, en dépit d'nn très léger *« mouvement de retour »* noté mercredi. Des réfugiés kurdes présents à Silopi, ville turque située à 16 km à l'ouest de Zakho, ont affirmé qu'ils n'iraient pas dans les relais installés et protégés par l'armée américeine tant que les hommes de Saddam Husseln seraient présents dans les villes dn Kurdistan.

Un convoi américain de vingt-cinq transports de troupes, Jeeps et camions, a emprunté mercredi le pont frontalier de Habour en direction de Zakho, suivi par un convoi de dix véhicules de parachutistes français. Cent fusiliers marins néerlandais ont, en ootre, pris position au poste de douane irakien – abandonné – au pont de Habour. Trois compagnies britaniques devnieot par ailleurs occuper des bâtiments désertés dans la ville. Ces bommes seront suivis dans les prochains jours par trois cents Néerlandais supplémentaires.

Un porte-parole de l'armée américaine a affirmé qne Zakho avait, *de facto*, été divisée en deux zones – le centre, aux mains des Irakiens, et les abords de la ville contrôlés par les Etats-Unis et leurs alliés. Jusqu'à mardi, des marines américains s'activaient à installer une station d'épuration le long du fleuve. Ils ont tont démonté pendant la nuit pour ne laisser que des barbelés, apparemment pour ne pas s'exposer à des frictions avec des Irakiens en armes déployés tout près de là. Depuis dimanche, les Américains demandent aux Irakiens de faire partir ces hommes reconnaissables à leur uniforme vert. Meis les « policiers », certains eocore adolescents, étaient encore bien visibles mercredi dans les rues de Zakho. – *(Reuter.)*

Pour obtenir le droit d'asile

Des Kurdes originaires de Turquie font la grève de la faim dans plusieurs villes de France

Dans plusieurs villes de France (Montbéliard, Lyon, Strasbourg, Val-de-Rueil (Eure) et Bordeaux), des Kurdes originaires de Turquie font la grève da la faim pour tenter d'obtenir la droit d'asile.

BORDEAUX
da notre correspondante

A Bordeaux, vingt-cinq Turcs – dont treize Kurdes – ont cessé de s'elimeoter depuis trois semaines. Tous font l'objet d'un arrêté d'expulsion et oot épuisé tous les recours légaux leur permettant d'obtenir l'asile politique. Ils ont trouvé refuge dans une salle paroissiale avec l'eccord de l'archevêque de Bordeaux, Mgr Eyt, et des prêtres du quartier.

Mercredi 24 evril, cioq grévistes éteient entrés *« dans une phase d'amaigrissement préoccupant »* selon les médecins et infirmiers qui se relaient jour et nuit auprès du groupe. L'un des grévistes a été hospitalisé pendant quelques jours en raison de complications pulmoneires, mais n repris depuis mercredi sa place parmi ses camarades.

« Nous ne prendrons pas de décision médicale autoritnire d'hospitolisntion ou d'alimentation artifi-cielle tant qu'ils seront conscients et les refuseront », affirme l'un des médecins chargé de la surveillance du groupe, le docteur Marfaing. Les prêtres de la paroisse se plaignent de l'iodifférence des pouvoirs publics et du personnel politique local. *« La France ne peut certes pas occueillir toute lo misère du monde mais nous ovons le devoir d'y prendre la part que nous pouvons assurer. Tous ces hommes risquent leur vie s'ils rentrent en Turquie, où ils nvaient, nvnnt leur départ, militè dans des orgnnisations progressistes et subi tortures et incarcérations »*.

Dès le 17 avril, les grévistes de la faim ont écrit à la préfecture de la Gironde pour sölliciter le régularisation de leur situation et obteoir un titre de séjour en France. Cette démarche n'a pour l'instent pas reçu de réponse. Depuis le début de la grève de la faim, la préfecture indique que *« ces cas relèvent de l'immigration économique et non de l'asile politique »* et que l'on ne peut appliquer de dérogation è la réglementetioo générale sur l'immigration.

G. de M.

Les rebelles kurdes et M. Saddam Hussein sont parvenus à un accord

Les rebelles kurdes et les autorités irakiennes sont parvenus, mercredi 24 avril, à un accord de principe sur le statut du Kurdistan d'Irak, a annoncé, à Bagdad, le responsable de l'un des principaux mouvements kurdes, M. Jalal Talabani, chef de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), à l'issue d'une rencontre avec le président Saddam Hussein.

Cet *« accord de principe »*, obtenu après plusieurs jours de négociations – engagées après que les Irakiens eurent chassé les insurgés des principales villes du Kurdistan sans, pour autant, les déloger de leurs montagnes, – est basé sur un précédent accord datant du 11 mars 1970 et qui n'avait pu empêcher, quatre ans plus tard, une reprise de la guerre irako-kurde.

En annonçant l'*« accord »*, M. Talabani a, d'une part, appelé les réfugiés kurdes massés aux confins de la Turquie et de l'Iran à rentrer chez eux et, d'autre part, insisté sur la *« nécessaire démocratisation »* en Irak. *« La démocratie, lo liberté de la presse, l'organisation de nouvelles élections législatives seront lo meilleure garantie du respect des droits nationaux du peuple kurde »*, a-t-il dit eo présence du mioistre irakieo de l'information, M. Hamid Youssef Hummadi.

Evoquant le résultat des négociations qu'il a menées à Bagdad à la tête d'une délégatioo de quatre membres représentant les principaux mouvements rassemblés au sein du Front du Kurdistao, M. Talabani a fait preuve d'un optimisme qui paraît surprenant au regard des *« détails d'application »*, qui, a-t-il indiqué, restent à régler. *« Je n'ai jamais vu en une seule fois de dispositions auss: positives, un climat aussi positif (...) pour une négociation sur le Kurdistan irakien »*, a-t-il déclaré.

M. Talabani a ajouté que les discussions entamées veodredi, après une première prise de cootact voici un mois, avaient porté sur quatre grands points : la normalisation, la démocratie en Irak, le respect des droits nationaux kurdes et l'unité nationale de l'Irak. *« A l'instar des Irakiens, nous sommes pour l'indépendance et lo souveraineté du gouvernement irakien. Ensemble, avec les autres Irakiens, nous essaierons de garantir l'indépendance et la souveraineté de l'Irak et de prendre part à la reconstruction de notre pays »*, a encore dit le chef kurde.

Celui-ci a assuré ne pas s'attendre à des problèmes pendant les prochaines négociations : *« Grâce à cette rencontre, je suis sûr qu'il n'y aura pas d'obstacles sur la voie de l'application de la déclaration du 11 mars 1970, qui reste le point principal. »* Précisant que le texte fioal serait signé par un autre responsable kurde, M. Massoud Barzani, chef du Parti démocratique du Kurdistan (PDK), M. Talabani a edmis que *« de nouvelles négociations »* seraient nécessaires *« pour fixer les détails d'application »*.

Des « détails » embarrassants

Et, parmi ces *« détails »*, il en est un de taille, à savoir le sort de la ville de Kirkouk, haut lieu de la production pétrolière irakienne : *« Kirkouk est une ville irakienne. Nous ne rechercbons pas le partage de l'Irak. Le problème de Kirkouk sera discuté ultérieurement. »* Or, ce *« problème »*, doot M. Talabani e semblé vouloir faire une question secondaire, a été eu centre des divergences irako-kurdes – après la conclusion de l'accord de 1970, – qui ont débouché sur une reprise de la guerre en 1974, lorsque le régime de Bagdad a voulu appliquer unilatéralement l'accord.

Car pour les Kurdes, au moins jusqu'à présent. Kirkouk est kurde, alors que les autorités irakiennes ont exclu la cité pétrolière et ses environs de la *« zone autonome kurde »*, refusant catégoriquement de reconnaître une quelconque « kurdité » à la ville. Soulignant que le traité de 1970 formait la base de l'accord de principe obtenu aujourd'bui, le chef de l'UPK a simplement rappelé que ce texte n'avait jamais été pleinement appliqué. Une affirmation que Bagdad a toujours récusée.

En dépit des incertitudes qui obscurcissent donc l'horizon, malgré le fait que les *« détails »* présents représentent, en réalité, les obstacles sur lesquels les deux parties ont toujours buté et, surtout, semblant oublier la très longue expérience kurde des promesses non tenues et des retours de bâton qui ont immanquablement suivi – jusqu'à aujourd'hui – les « accords » et les grandes embrassades, M. Talabani a affiché une grande confiance : *« Nous avons reçn du président* [Saddam Hussein] *et d'autres responsobles la promesse que les Kurdes irakiens seraient en sécurité. »* Le responsable kurde a encore ajouté une note d'optimisme : M. Saddam Hussein, a-t-il estimé, lui est epparu de bonne humcur.

D'autre part, ioterrogé sur la présence de troupes étrangères en territoire irakien – afin d'y protéger les réfugiés kurdes. – M. Talabani a affirmé que ces dernières devraient partir une fois conclu l'accord définitif entre la rébellion et le pouvoir central. *« Nous préférons avoir les forces des Nations unies, mais, en attendant, nous ne sommes pas contre la présence d'autres forces pour protéger les réfugiés »*, a-t-il concédé.

Enfin, faisant état d'une sortc d'équilibre dans les rapports de forces au Kurdisten, M. Talabani a estimé que les Kurdes avaient échoué dans leur volonté de renverser le gouvernement irakien, dc même que Bagdad, en tentant d'écraser l'insurrection kurde.

Totalement isolés sur la scène internationale, considérés comme de dangereux gêncurs par les voisins de l'Irak – en butte à leur propre « problème kurde », – les insurgés du Kurdistan d'Irak, qui auront connu un éphémère « printemps » en mars, ont, une nouvelle fois, été acculés à un accord dont on peut prévoir qu'il n'est que le point dc départ de longues tractations sur les *« détails »*, le temps que le régime de M. Saddam Husseio soit en mesure de briser l'équilibre des forces mentionné par M. Talabani.

YVES HELLER

Scepticisme à Washington

WASHINGTON
de notre correspondant

Après tant d'images du martyre des Kurdes fuyant le régime de Saddam Hussein, des embrassades entre le même Saddam et une série de dirigeaots kurdes... Mercredi 24 avril, la scène des retrouvailles et la réconciliation apparente eotre le dictateur irakien et le leader kurde Jalal Talabani oot rendu encore un peu plus confus le tableau d'uoe « après-guerre » décidément bien compliquée pour l'opinion comme pour l'administration américaines.

Au moment où la Maison Blanche, si lente à prendre la mesure de la tragédie des réfugiés, s'emploie à rattraper son retard et à limiter les dégâts, les événements ne semblent ils pas prendre à nouveau à contre-pied le président Bush, donner des arguments supplémentaires à ceux qui souhaitent avant tout rapatrier les « boys » et penser à autre chose – une tentation qui semble bien avoir été un moment celle du présideot lui-même?

Dans l'immédiat, la première réaction, exprimée par un responsable anonyme, est comme il se doit prudente et sceptique. Après avoir indiqué ne pas disposer d'autres informations que celles de la presse, le représentant de l'administration a fait état mereredi *« d'un extrême scepticisme à long terme »*, soulignant que Saddam Hussein avait l'habitude de ne pas teoir ses promesses à l'égard des Kurdes, et notant qu'il faudrait en tout cas attendre *« une preuve plus évidente de changement »* de la part des dirigeants de Bagdad avant que Washington puisse envisager une levée des sanctions économiques.

Que Saddam Hussein fasse patte de velours, que l'ambassadeur d'Irak aux Nations unies parle de *« démocratie »* et de *« compromis »* avec les Kurdes ne saurait, bien sûr, suffir (l'ambassadeur, M. Abdul Al Anbari, a d'ailleurs indiqué qu'il n'imaginait pas que son gouvernement puisse accepter une quelconque supervision internationale de l'accord avec les Kurdes).

Mais, en même temps, ce nouveau développement a du bon, il paraît servir les objectifs immédiats des Etats-Unis : *« A court terme »*, explique le responsable anonyme, un *accord* (entre les dirigeants kurdes et ceux de Bagdad) *serait le bienvenu »*, dans la mesure où *« il faciliterait le retour des réfugiés en leur donnant un meilleur sentiment de sécurité »*.

A défeut de la confirmation d'un accord de ce type, les Américains ne semblent en effet pas au bout de leurs peines dans leur entreprise qui consiste à porter secours aux réfugiés tout en les convainquant de s'installer dans les camps construits à leur intention en Irak et en convaincant en même temps les Nations Unies de preodre la relève des forces américaines et alliées dans la gestioo de ces *« enclaves »* à l'intérieur de l'Irak.

Des milliers de « policiers » irakiens à Zakho

Les organisations d'assistance de l'ONU semblent très réservées à l'égard d'une initiative qui contredit leurs principes habituels de coopération avec des Etats dont la souveraineté est respectée (en l'occurrence l'Irak). Et le retour des réfugiés, qui ne fait que s'amorcer, bute sur un obstacle imprévu, celui de la présence de plusieurs milliers de *« policiers »* irakiens à Zakho, à proximité immédiate des camps de tentes aménagés par les soldats américains.

Washington a démenti mercredi les informations de source britannique selon lesquelles un *« ultimatum »* aurait été adressé à l'Irak pour qu'il retire ces hommes en armes. Mais M. Bush a tout de même indiqué que les Etats-Unis s'employeient à résoudre ce *« sérieux problème »*, et avaient bon espoir d'y parvenir.

JAN KRAUZE

L'accord du 11 mars 1970

L'accord de 1970, qui sert de base à l'*« accord de principe »* auxquels sont parvenus, mercredi 24 avril, les rebelles kurdes et M. Saddam Hussein, prévoyait la création d'une province autonome du Kurdistan. Le 11 mars 1970, deux ans après le coup d'Etat qui eveit ramené le parti Baas au pouvoir à Bagdad, le nouveau régime s'engageait à reconnaître les droits nationaux des Kurdes et à leur accorder l'autonomie dans le cadre de la République irakienne.

L'accord, conclu avec Molla Moustapha Barzani – qui dirigeeit, alors, la rebellion kurde, – prévoyait la participation des Kurdes au pouvoir, la nomination d'un Kurde au poste de vice-président de la République, une réforme agraire au Kurdistan, un plan de développement social et économique dans la région kurde et l'utilisation officielle de la langue kurde à côté de l'arabe.

Les Kurdes s'engageaient pour leur part à remettre leurs armes lourdes, les combattants kurdes devant être intégrés dans l'armée irakienne. Le 29 mars 1970, cinq Kurdes entreient eu gouvernement. Le 17 juillet, la Constitution était remaniée et stipulait pour la première fois que le peuple irakien comprend deux nationalités principales, l'arabe et la kurde, et reconnaissait les *« droits nationaux du peuple kurde »*.

Tensions et accrochages eliaient reprendre dès 1971, les Kurdes, qui bénéficiaient d'un soutien irenien, reprochant notamment à Bagdad une politique de transfert de populations arabes vers les régions pétrolières du Kurdisten, celle de Kirkouk en particulier. En mars 1974, le pouvoir central proclamait unilatéralement la loi d'autonomie du Kurdistan, l'appliquent aux trois provinces de Dohouk, Irbil et Soulaimaniyah.

La guerre reprenait immédiatement, les Irakiens ayant exclu Kirkouk de la *« zone autonome kurde »*. La rébellion s'est effondrée en 1975, les Iraniens ayant « lâché » les Kurdes à la suite des accords d'Alger (sur la délimitation des frontières) entre le vice-président irakien d'alors, M. Saddam Hussein, et le chah d'Iran.

HANNOUN

Un véritable inventaire des solitudes : les bonnes et les mauvaises, les affairées et les désœuvrées, les parallèles et les partagées... Un livre clair, didactique et ambitieux. *Robert Solé / Le Monde*

Michel Hannoun s'attaque au problème de la solitude, qu'il étudie avec les données de la sociologie. Sans le jargon habituel. Avec l'émotion en plus. *Alexandra Lichu / L'Evénement du jeudi*

Collection L'Epreuve des Faits
dirigée por H. Hamon et P. Rotman – 99 F

Editions du Seuil

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

PROCHE-ORIENT

Les secours aux réfugiés kurdes

Le gouvernement affrète sept navires civils pour transporter un hôpital de campagne

S'appuyant sur les dispositions d'une loi de 1969 organisant les transports maritimes d'intérêt national (loi dite « Tramin »), qui avait déjà été utilisée pour l'opération Daguet, le gouvernement a décidé d'affréter sept navires civils battant pavillon français – deux car-ferries et cinq cargos – pour venir en aide aux réfugiés kurdes. Ces navires, indique-t-on dans les milieux maritimes où l'on se félicite de la coopération entre la marine marchande et les autorités militaires, devraient partir de Toulon dès fin avril-début mai, vraisemblablement à destination du port turc d'Iskenderun sur la côte méditerranéenne. Ils transporteront des troupes spécialisées, du matériel médical et des médicaments, dans le but d'édifier un véritable centre hospitalier de campagne dans les régions difficiles d'accès où vont être installés des camps de réfugiés.

Plusieurs navires, une fois le matériel débarqué dans le port turc, se dirigeront vers Yanbu, le terminal saoudien sur la mer Rouge, pour rapatrier matériels et soldats engagés dans l'opération Daguet.

L'OMS veut rendre l'aide humanitaire plus intelligente

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a constaté que des secours mal maîtrisés peuvent ajouter aux problèmes des peuples et des pays sinistrés. Elle souhaite donc que l'aide soit mieux préparée et mieux adaptée aux besoins.

La télévision a montré des images de réfugiés kurdes recevant dans des colis parachutés des sachets de potages déshydratés qu'ils prenaient – faute de pouvoir déchiffrer le mode d'emploi écrit en anglais – pour des paquets de lessive. Un exemple parmi tant d'autres des difficultés de l'aide humanitaire lorsqu'elle est décrétée dans l'urgence.

Pour être efficace, elle doit obéir à des règles précises : secours correspondant aux besoins des secourus, colis étiquetés correctement dans la langue du pays receveur, produits répertoriés et triés au départ, etc. Quelques associations se plient à cette discipline de bon sens, d'autres obéissent trop à des motifs politiques locaux (les donateurs sont aussi des électeurs) ou aux pulsions des donateurs. Prenant l'exemple des mouvements de solidarité lors des catastrophes naturelles, l'OMS a profité de la récente journée mondiale de la santé pour dénoncer les effets pervers de l'aide mal conçue et plaider pour une organisation plus intelligente de la solidarité.

« S'il est virtuellement impossible de prévenir la plupart des catastrophes, nous pouvons prévoir ou atténuer beaucoup de leurs effets les plus graves en les anticipant et en nous y préparant », a expliqué le Dr Hiroshi Nakajima, directeur de l'OMS. On peut surtout éviter d'amplifier les effets des catastrophes en apprenant à devenir des donateurs intelligents.

Les témoignages publiés par l'OMS dans le numéro de *Santé du Monde* consacré aux catastrophes naturelles sont accablants. En 1988 par exemple, alors qu'un tremblement de terre venait de dévaster quatre importantes villes du nord de l'Arménie, l'émotion du monde entier était d'autant plus vive que les médias parlaient de 100 000 morts (le nombre des victimes s'est finalement élevé à 25 000). Un immense mouvement de solidarité émanant de soixante-dix pays s'est immédiatement manifesté. Toutes sortes de matériels et de produits ont déferlé sur Erevan, par avion, camion et train.

Le Dr Andrei K. Kisselev, ancien sous-secrétaire général de la ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant rouge en URSS se souvient : *« Les arrivages fréquents de ces marchandises à l'aéroport ont entraîné des problèmes de déchargement, d'entreposage et de distribution. Par moments, les équipes n'avaient que 14 minutes pour décharger 40 tonnes de marchandises. Les colis n'étaient pas bien étiquetés. »*

Volontaires inutiles

En tout, 5 000 tonnes de médicaments ont été envoyées en Arménie bien que celle-ci ait fait savoir dès le quatrième jour de la catastrophe qu'elle n'en avait plus besoin. La plupart sont arrivés sans convoyeur et sans inventaire ; 20 % des produits étaient périmés et les deux tiers des colis étaient étiquetés en vingt et une langues différentes. Souvent il n'y avait que des noms de marque et pas de nom générique. A cause de ces problèmes d'identification, ils n'ont pas été utilisés. Comme il n'était pas possible de les brûler sans provoquer des émanations de gaz toxiques, l'Arménie a dû importer un incinérateur spécial coûteux...

Même l'arrivée des secouristes, lorsqu'ils ne sont pas demandés par le pays victime d'une catastrophe, peut être sujet de gêne. L'Iran aurait pu, après le tremblement de terre du 21 juin 1990, se passer des équipes de volontaires venus d'une dizaine de pays différents : *« Ces jeunes volontaires enthousiastes sont venus trop tard et trop nombreux*, écrit M. John Bland, rédacteur en chef de *Santé du Monde*. *Huit langues années de guerre avec l'Irak avaient en fait fourni à l'Iran des compétences qui lui avaient permis d'affronter très efficacement les catastrophes. La plupart des volontaires se sont révélés inutiles. Leurs véhicules ne faisaient qu'allonger les longues files de trafic à des endroits stratégiques. »* En revanche, l'Iran aurait eu besoin d'experts pour l'assainissement.

« L'aide internationale est un cadeau à double tranchant, soulignent Claude de Ville de Goyet et Patricia Bittner, chargés des programmes d'urgences à l'OMS. *Il est indispensable d'aider un pays à se remettre sur pieds, mais lorsque l'aide spontanée ne répond pas aux besoins réels, elle prend la place des besoins plus urgents, rend la situation encore plus chaotique et peut même entraîner une catastrophe supplémentaire. »*

Il est recommandé aux pays régulièrement victimes de catastrophes de se préparer à ces situations en mettant notamment en place des cellules d'urgence qui pourront définir rapidement les besoins. Les donateurs devraient, explique l'OMS, éviter de se rendre sur les lieux de la catastrophe avant d'être certains que c'est nécessaire et souhaité. Ils ne devraient pas réagir impulsivement aux images transmises par les médias et attendre que les experts donnent la liste des besoins réels. Les secours d'urgence doivent être fondés sur la demande et non sur l'offre.

De plus, l'élan de solidarité retombe souvent dès que l'événement ne fait plus les titres des journaux. Or, c'est deux, trois, quatre semaines plus tard que les pays affectés ont besoin d'aide afin de reconstruire la région dévastée. Il semble malheureusement qu'il soit plus facile d'obtenir le prêt d'un hôpital mobile de campagne et son transport par avion (coût : 500 000 dollars) que de réunir 300 000 dollars pour reconstruire un hôpital ou le rééquiper totalement.

CHRISTIANE CHOMBEAU

La fin de la tournée du secrétaire d'Etat américain

A Damas, M. James Baker a dénoncé les nouvelles implantations en Cisjordanie

Au terme de sa visite en Syrie, le secrétaire d'Etat américain James Baker a critiqué en termes vifs, mercredi 24 avril, la création de nouvelles colonies dans les territoires occupés par Israël. *« Je dois vous dire que nous avons été très déçus d'apprendre qu'il y avait encore une nouvelle colonie créée dans les territoires occupés »*, a déclaré M. Baker lors d'une conférence de presse à Damas avec son homologue syrien Farouk al-Chareh. *« Je crois que cela démontre de façon plutôt saisissante le fait qu'il est plus facile de faire obstacle à la paix que de la promouvoir, et que la création de ces colonies n'aide certainement pas les efforts de ceux d'entre nous qui sont intéressés à la paix »*, a ajouté M. Baker.

Une nouvelle implantation israélienne, Revava, située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Naplouse, en Cisjordanie occupée, a été créée la semaine dernière par le mouvement annexionniste du Gouch Emounim, trois jours avant l'arrivée en Israël de M. Baker (*le Monde* du 18 avril) qui sera de nouveau dans l'Etat hébreu vendredi, au lendemain de sa rencontre dans le Caucase avec le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Bessmertnykh.

La Syrie s'est montrée exigeante mercredi sur les conditions d'une conférence de paix au Proche-Orient qu'essaie de promouvoir le secrétaire d'Etat. *« Nous assisterons bien sûr à une conférence de paix quand les Etats-Unis, l'URSS, les Européens et les Nations unies seront là »*, a déclaré M. Farouk al-Chareh, ministre syrien des affaires étrangères, au cours de la conférence de presse commune. *« Ce devra être une conférence qui siégera en permanence »*, a ajouté M. Chareh.

Un niveau d'entente « considérable »

Pour Israël, la conférence ne doit pas aller au-delà de la cérémonie d'ouverture, sous le parrainage des Etats-Unis et de l'URSS, et les négociations de paix doivent être menées en tête-à-tête avec les voisins arabes de l'état hébreu. Le chef de la diplomatie syrienne a refusé de préciser le rôle exact que devraient jouer selon lui les Nations unies, indiquant que cette question était toujours en cours de discussion, mais il l'a qualifié d'*« important »*. M. Chareh s'est enfin déclaré profondément *« pessimiste »* sur la position de l'Etat hébreu.

Le secrétaire d'Etat américain a estimé pour sa part qu'au cours des neuf heures et demie de discussions qu'il a eues mardi avec le président syrien, M. Hafez al-Assad, les deux parties ont atteint un *« niveau considérable »* d'entente en vue d'un accord global *« basé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité »* demandant le retrait israélien des territoires occupés. *« Chacune des parties peut interpréter à sa guise »* ces résolutions, a-t-il cependant remarqué.

« Je perçois vraiment des signes d'une nouvelle approche et d'une nouvelle volonté de s'atteler à ces questions de façon sérieuse et déterminée, sinon je ne pense pas que je serais ici », a encore déclaré M. James Baker, en laissant entendre qu'après un bref retour à Washington, il pourrait effectuer un quatrième voyage dans la région. – *(AFP, AP, Reuter.)*

La France soutient les initiatives américaines à condition que soient reconnus les droits des Palestiniens

affirme M. Mitterrand

MM. François Mitterrand et Helmut Kohl ont indiqué mercredi 24 avril qu'ils soutenaient les efforts du secrétaire d'Etat américain James Baker pour la paix au Proche-Orient, tout en réaffirmant que cette paix passait aussi par un règlement du problème palestinien.

Au cours d'une conférence de presse commune, à l'issue d'un dîner à l'Elysée, le chef de l'Etat français a déclaré que M. Baker travaillait *« beaucoup et bien »*. *« Si nous pouvons lui faciliter la tâche, nous le ferons*, a-t-il ajouté, *à condition naturellement que soient reconnus, dès le départ, les principes adaptés par l'ONU qui reconnaissaient les droits des Palestiniens »*. *« Un échec serait dommageable à l'ensemble du monde »*, a estimé M. Mitterrand.

Interrogé sur les actuelles démarches de M. Baker, le chancelier Kohl a déclaré : *« Je regretterais énormément qu'après l'issue heureuse de la guerre du Golfe les chances d'une paix réelle au Proche-Orient ne soient pas utilisées »*. *« Une paix réelle*, a-t-il ajouté, *comprend le Liban, la sécurité d'Israël, condition importante, mais aussi une solution pour les Palestiniens. »*

Le chancelier allemand a souligné la nécessité de *« parler avant tout avec le gouvernement israélien »*. Il a déclaré que son pays était *« prêt à faire tout son possible »* pour aider à cette recherche de la paix, indiquant que, dans les années à venir, un million de juifs d'Union soviétique allaient encore émigrer en Israël, Etat qui, a-t-il dit, *« a besoin de l'Europe »*.

Faisant allusion à la récente rencontre en Libye entre le ministre français des affaires étrangères Roland Dumas et le leader de l'OLP Yasser Arafat, qualifiée de *« malencontreuse »* mercredi par M. James Baker, M. Mitterrand a déclaré : *« Il nous arrive, à nous Français, d'ajouter notre façon de voir et de penser pour que toutes les parties prenantes à ce débat trouvent des garanties pour leur sécurité et leur identité. Les démarches de la France n'ont pas d'autre sens et ne doivent pas être considérées comme contraires à la mission de James Baker »*.

Dans des messages récemment adressés au premier ministre israélien, M. Itzhak Shamir, et au ministre des affaires étrangères, M. David Levy, le secrétaire d'Etat américain a affirmé : *« La récente rencontre entre MM. Roland Dumas et Yasser Arafat est malencontreuse et tout à fait inopportune, dans la mesure où des pays arabes modérés cherchent précisément à se démarquer de l'OLP. »* M. Dumas, de retour de ses visites en Libye et en Egypte, a informé – mercredi par téléphone – M. Baker de leur résultat. Il fera également un compte-rendu de ces entretiens à ses homologues européens, lors d'une réunion informelle en fin de semaine à Luxembourg.

□ **L'ambassadeur d'Israël en France convoqué d'urgence à Jérusalem.** – L'ambassadeur d'Israël en France, M. Ovadia Sofer, a été convoqué d'urgence à Jérusalem par le ministère des affaires étrangères, à la suite d'une attaque virulente lancée mardi 23 avril contre lui par le contrôleur de l'Etat, Me Myriam Ben Porat (*le Monde* du 25 avril), a rapporté mercredi le quotidien *Yédiot Aharonot*. Selon le journal populaire, M. Sofer devrait arriver en Israël vendredi et comparaître dans les jours suivants devant la commission parlementaire chargée du contrôle des institutions. Me Ben Porat a suggéré le rappel de M. Sofer, en poste à Paris depuis dix ans, en dépit des règlements interdisant les missions de plus de six ans. – *(AFP.)*

□ **Arrestation de quatre Israéliens à Chypre.** – Quatre Israéliens ont été surpris, mardi 23 avril, dans l'ambassade d'Iran à Chypre où ils tentaient de placer des écoutes téléphoniques, a annoncé la police à Nicosie. Découverts au cours d'une inspection de routine, alors qu'ils étaient en train de placer des micros sur le standard téléphonique de l'ambassade, les quatre Israéliens – deux hommes et deux femmes – ont été placés en garde à vue. – *(AFP, Reuter.)*

DIPLOMATIE

Le référendum au Sahara occidental

Le projet de résolution de l'ONU va être examiné par le Soviet suprême de l'URSS

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondant

Alors que tout était prêt pour l'adoption d'un projet de résolution approuvant la création de la mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), le Conseil de sécurité, réuni le 24 avril en consultation, a accédé à la demande soviétique de reporter le vote de ce texte au lundi 29 avril, de façon à permettre au Soviet suprême de prendre connaissance du dossier et, surtout, de son financement. *« Il s'agit là d'une nécessité technique, selon la délégation soviétique, car il est bien clair que nous sommes tous d'accord, tant sur le texte lui-même que sur l'espoir de pouvoir encore réduire les délais – et donc le coût – qui conduiront au référendum »*, a commenté l'ambassadeur de France à l'ONU, M. Jean-Bernard Merimée. Mais *« des contestations de part et d'autre vont très vite surgir lorsque la commission d'identification des Sahraouis, appelés à participer au scrutin, va se mettre en place »*, estime un diplomate de la région.

S. M.

Les négociations des Douze sur l'union politique et économique de la CEE

MM. Kohl et Mitterrand réaffirment leur volonté d'aboutir avant la fin de l'année

Au cours d'une conférence de presse commune, à l'issue d'un entretien suivi d'un dîner au palais de l'Elysée, le chancelier Kohl a indiqué être d'accord avec le président Mitterrand pour s'efforcer de faire aboutir avant la fin de cette année les négociations des Douze sur l'union politique et sur l'union économique et monétaire.

M. Mitterrand a réaffirmé leur souhait commun de voir inscrit dans le futur traité d'union politique le principe d'une politique étrangère, de sécurité et de défense commune. Il est, selon lui, notamment nécessaire de *« définir la nature des relations entre l'UEO et la tâche qu'ont la plupart des pays de la CEE ou sein de l'OTAN »*.

Les deux hommes se sont déclarés décidés à ce que le calendrier européen soit respecté, soulignant qu'ils arriveraient à trouver une décision commune sur des points encore en litige, y compris entre leurs deux pays, notamment en ce qui concerne la date de la création de la future banque centrale européenne. La France voudrait en effet voir le futur système européen de banque centrale fonctionner dès 1994, tandis que l'Allemagne souhaite repousser cette échéance à 1997 au plus tôt.

Le Luxembourg, président en exercice de la CEE, a proposé mercredi, pour *« dédramatiser »* le débat, de faire démarrer la future banque centrale européenne en 1996 au plus tard et de *« procéder par petites étapes plutôt qu'à coups de grandes échéances »*, explique-t-on à la présidence luxembourgeoise de la CEE.

Il suggère ainsi de transformer le Comité des gouverneurs des banques centrales des Douze en « Conseil », dès la ratification du traité sur l'union économique et monétaire, c'est-à-dire dans le courant de l'année 1993.

Ce compromis a reçu l'accueil positif de certains responsables allemands. En revanche la Commission européenne, favorable comme la France à une marche rapide vers l'union économique et monétaire, l'a rejeté mercredi.

Les suites de la guerre du Golfe

Téhéran se dit favorable à une « coopération stratégique régionale »

L'Iran mène actuellement des négociations avec les membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), en vue d'établir *« une coopération stratégique régionale »*, a annoncé mercredi 24 avril le ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, lors d'une visite à Luxembourg. M. Velayati, qui était attendu jeudi à Djeddah pour une visite de deux jours en Arabie saoudite, a déclaré que *« des membres du CCG »*, qu'il n'a pas nommés, avaient fait *« des propositions très importantes »* en vue de conclure un accord de sécurité régionale entre le CCG et l'Iran. Les six pays formant le Conseil de coopération du Golfe – Arabie saoudite, Koweït, Emirats arabes unis, Bahreïn, Oman et Qatar – ont engagé des discussions à l'issue de la guerre du Golfe, notamment avec l'Egypte et la Syrie, en vue de mettre au point des accords de sécurité au niveau régional. – *(AFP.)*

« La question des otages nous embarrasse »

affirme le ministre iranien des affaires étrangères

L'Iran appuie toutes les initiatives pour parvenir à la libération des otages occidentaux au Liban, a réaffirmé mercredi 24 avril le ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, lors d'une visite officielle à Dublin.

« La question des otages nous embarrasse, elle nous embarrasse tous », a déclaré M. Velayati lors d'une conférence de presse. *« L'Iran est prêt à nider autant qu'il peut »*, a-t-il ajouté. Toutefois, a-t-il souligné, le gouvernement de Téhéran ne peut parvenir seul à la libération des otages. *« Si chacun coopère étroitement, nous pouvons surmonter le problème. C'est un cadre* (de travail) *auquel nous pensons »*, a-t-il dit.

Le même jour, à Londres, M. Douglas Hogg, un des adjoints du secrétaire au Foreign Office, a déclaré que le gouvernement britannique ne rétablirait pas de relations diplomatiques complètes avec l'Iran aussi longtemps que les trois otages britanniques au Liban n'auront pas été libérés. – *(AFP.)*

Attentats au Japon après la décision d'envoyer des dragueurs de mines

Trois bombes artisanales ont explosé à proximité de casernements des forces d'autodéfense (armée japonaise), à Tokyo et à Kawasaki, jeudi 25 avril, un jour après que le gouvernement japonais eut décidé d'envoyer une flotille de dragueurs de mines dans le Golfe *(nos dernières éditions du 25 avril)*.

Selon la police, ces attentats, qui n'ont provoqué ni victime ni dégâts importants, ont probablement été commis par des extrémistes de gauche, en protestation contre cette décision.

Au cours d'une réunion spéciale, le gouvernement a décidé mercredi d'envoyer six dragueurs de mines dans le Golfe, en dépit de l'opposition des principaux partis d'opposition et des militants pacifistes.

Selon eux, cette décision viole la constitution japonaise qui limite strictement le rôle de l'armée à la défense du territoire national. Il s'agit du premier déploiement de forces armées japonaises hors du territoire depuis la fin de la seconde guerre mondiale. – *(AFP, Reuter.)*

EUROPE

URSS : tandis que le président écarte la menace des conservateurs au plénum du comité central

L'accord Gorbatchev-Eltsine paraît difficile à appliquer sur le terrain

Au lendemain de la publication d'une déclaration commune signée par le président d'URSS, M. Mikhail Gorbatchev, et neuf dirigeants de Républiques fédérées, dont le président de Russie M. Boris Eltsine, les premières difficultés d'application d'un tel accord se sont fait jour. Par ailleurs, M. Gorbatchev n'a eu aucun mal à écarter les menaces qui, selon ses partisans, pesaient sur lui au plénum du comité central qui s'est ouvert mercredi 24 avril.

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

«Si toutes les mesures prévues dans la déclaration commune sont appliquées, ce sera un tournant dans la situation», a déclaré M. Mikhaïl Gorbatchev devant le comité central du Parti communiste, qui poursuivait jeudi 25 avril une session plénière entamée la veille.

«Si...» : au moment où le secrétaire général se félicitait que *«les dirigeants de neuf Républiques soviétiques aient compris la nécessité de renoncer, au moins pour un temps, aux prétentions mutuelles»*, la réalité se chargeait d'éclairer la complexité de la tâche. Mercredi matin à Vilnius, en Lituanie, un commando des forces spéciales du ministère de l'intérieur soviétique (les OMON, tristement célèbres depuis le massacre de janvier) a occupé deux banques situées dans un même bâtiment : une banque commerciale dépendant de la banque d'Etat soviétique (Gosbank) et la banque agricole de Lituanie, obéissant aux autorités locales. Le directeur de la banque commerciale a indiqué qu'il avait demandé cette intervention au ministre de l'intérieur soviétique, M. Boris Pugo, pour chasser les miliciens du «département de la défense» de Lituanie venus tenter de *«dicter la loi lituanienne dans ses bureaux»* depuis le 18 avril.

Un porte-parole du ministère de M. Pugo, obéissant sans doute à un vieux réflexe, a déclaré à l'agence *Tass* qu'aucun ordre n'avait été émis à ce sujet... De son côté, un porte-parole du Parlement lituanien accusait les forces militaires soviétiques de créer un nouveau foyer de tension, avec deux groupes armés rivaux *«présents actuellement dans un seul bâtiment»*.

La méfiance des grévistes

Le plan anticrise du premier ministre d'URSS, M. Valentin Pavlov, qui devra être remanié après son examen par le Soviet suprême, les dirigeants des Républiques et le comité central du PCUS, prévoyait à l'origine l'imposition d'un «régime spécial» de travail sur toutes les banques soviétiques, pour les placer sous le contrôle rigoureux de la Gosbank. Ce régime – impliquant, par exemple, des agents du KGB installés dans les bureaux – s'appliquerait-il aussi aux banques servant les entreprises dépendant de Moscou, mais situées dans les six Républiques indépendantistes ? M. Gorbatchev a reconnu mardi leur droit de *«définir librement leur rapport au futur traité d'union»*, mais aussi celui du pouvoir central de défendre, y compris par la force, les droits des citoyens soviétiques où qu'ils se trouvent. Toutes les interprétations et tous les conflits restent donc possibles. Dans le cas lituanien cependant, un assouplissement de la position du président Landsbergis, soumis à une forte montée de l'opposition modérée, se serait traduit par l'envoi, mardi, d'un mémorandum à M. Gorbatchev le pressant d'ouvrir les négociations.

L'appel à la fin des grèves, discrètement cosigné par M. Boris Eltsine dans la *Pravda (le Monde* du 25 avril), n'avait guère fait l'objet de commentaires, mercredi, dans les rangs de ses partisans de base. Ils ne prêtent généralement que peu d'attention, et encore moins de confiance, aux publications officielles. Les comités de grève à Moscou, inquiets du passage de la déclaration commune prévoyant un *«régime de travail spécial»* – termes qui devraient être précisés par une loi ou un décret – pour les industries de base, de biens de consommation et les chemins de fer, pensaient que *«peut-être, M. Eltsine aurait obtenu en échange des concessions ne figurant pas dans le texte publié»*.

En tout cas, les grèves continuent : de nouvelles éclatent même si celles des mineurs s'essoufflent peu à peu. La tension était vive mercredi en Biélorussie, où des dizaines de milliers de grévistes s'étaient encore rendus dans la matinée, pour le second jour consécutif, sur la place centrale de Minsk. Leur demande, fort bénigne et plus que légitime, d'une session extraordinaire du Parlement local était toujours refusée mercredi soir. Le présidium du Parlement a en revanche tenu une réunion avec des dirigeants des forces de l'intérieur, du parquet et du KGB, selon les grévistes. Dans la journée en effet, plus de dix mille grévistes de la ville biélorusse d'Orcha ont bloqué pendant quelques heures la voie ferrée Moscou-Brest-Varsovie ; des troupes du ministère de l'intérieur ont été déployées, le blocus a été levé, mais le comité de grève local a menacé de recommencer jeudi si le Parlement n'était pas convoqué, selon l'agence non officielle *Interfax*.

Pas de congrès extraordinaire

M. Mikhaïl Gorbatchev, pour sa part, écartait sans problème les velléités de fronde des conservateurs de son parti lors du plénum qui s'est ouvert mercredi. Depuis plus d'une semaine, la presse soviétique supputait les chances de voir ces communistes avides de revanche obtenir la convocation d'un congrès extraordinaire qui pourrait démettre M. Gorbatchev de la direction du parti. Plus d'une dizaine d'organisations régionales s'étaient prononcées en ce sens et les proches du secrétaire général entretenaient volontiers le doute. M. Eltsine n'avait-il pas dit qu'il coopérerait avec M. Gorbatchev si celui-ci était «blessé» dans son combat contre les durs du parti ? M. Eltsine a coopéré, mais M. Gorbatchev n'a pratiquement pas eu à combattre. Ouvrant lui-même le plénum par un discours, il a affirmé que sa démission, demandée par les *«extrémistes des deux bords»*, créerait un *«vide de pouvoir explosif»*. Les démocrates se lanceraient dans une *«aventure ultra-révolutionnaire»*, les communistes conservateurs tenteraient *«un retour à un régime totalitaire à peine redoré»*, la déflagration serait générale et la *«chance historique de moderniser pacifiquement le pays serait perdue»*, a-t-il dit. Il a aussi comparé son action à la NEP (*«nouvelle politique économique»*) de Lénine et plaidé pour le maintien de sa double fonction à la tête du parti et de l'Etat. *«Comme MM. Kohl, Mitterrand, Major, etc.»*, expliquait à l'avance son porte-parole, M. Ignatenko...

Selon un participant au plénum, un communiste russe de Krasnodar s'est alors dévoué pour demander que M. Gorbatchev fasse un rapport sur ses responsabilités dans la crise actuelle. D'accord, a-t-il répondu, mais il doit être préparé et un autre plénum devrait être convoqué pour cela dans un mois. La question fut mise aux voix, une cinquantaine de mains sur quelque quatre cents participants se seraient levées et le problème fut écarté. Les autres intervenants mercredi étaient surtout des membres du Bureau politique qui, réuni dans la matinée, avait par avance et *«à l'unanimité»*, écarté la possibilité d'une démission du secrétaire général.

SOPHIE SHIHAB

ALLEMAGNE : expropriés entre 1945 et 1949

Les «junkers» ne récupéreront pas leurs terres

BERLIN
de notre correspondant

Les expropriations de domaines agricoles faites entre 1945 et 1949 dans la partie de l'Allemagne occupée par les Soviétiques et qui deviendra la RDA ne peuvent être remises en question. Ainsi en a décidé, mardi 23 avril, la Cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe, saisie par les anciens propriétaires ou leurs héritiers. Néanmoins, ceux-ci pourront demander, si cela n'a pas déjà été le cas après la guerre, à être indemnisés.

Le jugement vise une grande partie des anciens «junkers» et vieilles familles de l'aristocratie allemande, dont la guerre avait parachevé le déclin économique et politique.

Ces expropriations avaient été faites au nom de la réforme agraire par les communistes est-allemands, sous le contrôle de l'armée rouge. 7 000 propriétés de plus de 100 hectares et 4 000 domaines de moindre importance avaient été confisqués à l'époque. Le tout représentait une superficie globale de 3,2 millions d'hectares.

Ces terres ont été soit gérées directement par l'Etat, soit redistribuées à de petits paysans forcés ensuite de se regrouper dans des coopératives de production. Elles sont aujourd'hui la propriété de la Treuband, l'organisme public chargé de gérer le patrimoine économique de l'ancienne RDA, qui va pouvoir les vendre. Certaines familles pourraient, si elles le désirent et si elles en ont les moyens, racheter leurs anciens domaines.

La décision de la Cour évite un imbroglio juridique supplémentaire sur les questions de propriété dans l'est de l'Allemagne. Le «respect» de la réforme agraire de l'après-guerre avait été exigé par les Soviétiques (à la demande du gouvernement de transition de l'ex-premier ministre communiste M. Hans Modrow) au début des discussions sur l'unification allemande.

Un accord était ensuite intervenu, en juin 1990, entre Moscou et le dernier gouvernement de RDA de M. Lothar de Maizière. Bonn avait dû accepter de reconnaître cet accord dans le traité d'unification.

H. de B.

Ouverture du procès de Susanne Albrecht

Le procès de Susanne Albrecht, qui fut l'une des terroristes les plus recherchées de la Fraction armée rouge (RAF), a commencé jeudi 25 avril à Stuttgart.

Agée de quarante ans, elle est accusée de complicité de meurtre (notamment celui du banquier Jürgen Ponto en 1977) et de deux tentatives de meurtre. Elle encourt en principe la prison à perpétuité, mais ses avocats espèrent la clémence du tribunal, en vertu de la loi en faveur des terroristes repentis. Arrêtée, en juin dernier en RDA, où elle s'était réfugiée en 1980 avec l'aide de la Stasi, la police politique de l'ancien régime communiste, Susanne Albrecht avait fait amende honorable et collaboré avec la justice ouest-allemande.

Son procès est le second concernant les terroristes repentis qui s'étaient réfugiés en Allemagne de l'Est. En janvier, Werner Lotze, reconnu coupable de meurtre et de quatre tentatives de meurtre, fut condamné à douze ans de prison. – *(AFP.)*

TCHÉCOSLOVAQUIE : protestant contre la destitution de leur premier ministre

Des dizaines de milliers de Slovaques ont manifesté à Bratislava

Quelque 50 000 personnes ont manifesté, mercredi 24 avril, à Bratislava en faveur de M. Vladimir Meciar, le premier ministre slovaque destitué la veille (*le Monde* du 25 avril). La situation tourne à l'épreuve de force entre les partisans de M. Meciar et le reste de la classe politique.

BRATISLAVA
de notre envoyé spécial

Fort de ses 83 % d'opinions favorables dans les sondages, M. Meciar, qui s'est retiré dans son appartement de la banlieue de Bratislava, semble attendre le moment propice pour faire son retour sur la scène politique, occupée pour l'instant par ses partisans. Absent de la manifestation de Bratislava comme des dizaines d'autres qui se sont déroulées dans les villes de Slovaquie à l'appel de son parti, il a permis à son ministre des relations internationales Milan Knazko, destitué en même temps que lui, de lancer la campagne en faveur d'élections anticipées. Ancien acteur, M. Knazko a retrouvé son rôle d'animateur des manifestations de la place du Soulèvement-National, qu'il joua lors de la «révolution de velours». Bratislava avait retrouvé mercredi son atmosphère survoltée et combative de novembre 1989, pour entendre l'ancien conseiller du président Vaclav Havel (de janvier à juin 1990) comparer les députés du Parlement slovaque d'aujourd'hui à ceux de l'ancien régime communiste. Les manifestants, des Bratislavais de tous milieux et de tous âges, ne s'y sont d'ailleurs pas trompés en retrouvant les mêmes slogans de l'époque, à l'écoute des pétitions de soutien des étudiants et des ouvriers d'entreprises de tout le pays.

Demande d'élections anticipées

«Les députés que vous avez élus lors des premières élections libres en juin dernier ont une fois de plus trahi la nation slovaque», a-t-il lancé à la foule, de laquelle s'élevait une clameur de désapprobation chaque fois qu'était mentionné le Conseil national slovaque (Parlement). La revendication initiale d'un remaniement du présidium du Parlement, responsable de la chute de M. Meciar, a rapidement fait place à l'exigence d'élections anticipées, dont le principe n'était jusqu'à présent défendu que par les ultranationalistes et les communistes.

L'idée d'élections anticipées a toutefois été rejetée par le nouveau premier ministre, le leader chrétien-démocrate, M. Jan Carnogursky, lors de son discours d'investiture devant le Conseil national. Ce dernier a d'ailleurs entériné la décision du présidium, malgré la pression exercée par quelque 3 000 radicaux massés sous ses fenêtres toute la journée.

Trois ministres pro-Meciar qui avaient échappé à la «charrette» de mardi (sept ministres, au total, toutes tendances confondues) ont néanmoins annoncé dans la soirée leur démission en signe de solidarité et de protestation contre la destitution du leader «national-populiste».

MARTIN PUCHTA

HONGRIE

Le Parlement a adopté la loi sur l'indemnisation des anciens propriétaires

Le Parlement hongrois a adopté, mercredi 24 avril, la loi visant à indemniser les anciens propriétaires spoliés par le régime communiste en 1949. Ce texte, qui a donné lieu à d'âpres débats, a été voté par les députés de la majorité gouvernementale et rejeté par les partis d'opposition, qui avaient prôné une privatisation plus libérale au lieu d'une indemnisation par décision étatique.

La loi est le fruit d'un compromis destiné à préserver l'unité de la coalition. Le Parti des petits propriétaires (FKGP), qui avait fait de la restitution intégrale des terres à leurs anciens propriétaires d'avant 1947 son cheval de bataille lors des élections libres de mars-avril 1990, avait menacé à diverses reprises de quitter le gouvernement s'il n'obtenait pas satisfaction.

Le texte adopté stipule que les anciens propriétaires n'auront pas besoin de travailler la terre pour avoir droit à une indemnisation, mais devront simplement s'engager à l'utiliser à des fins agricoles. Il ne sera pas non plus nécessaire d'habiter sur place pour être indemnisé.

Environ 800 000 anciens propriétaires terriens et 40 000 propriétaires de biens immobiliers sont concernés par ces mesures. La date de référence retenue est celle de l'année 1949, au cours de laquelle est intervenue la nationalisation des appartements privés, des quelque 4 000 petits commerces et ateliers ainsi que la collectivisation forcée des terres redistribuées aux agriculteurs lors de la réforme foncière de 1945. En revanche sont exclus de l'indemnisation les propriétaires des grandes usines, entreprises et banques nationalisées en 1947-1948.

Le gouvernement a prévu de consacrer 70 à 90 milliards de forints à ce programme d'indemnisation. Le ministre des finances, M. Mihaly Kupa, a précisé que l'économie hongroise n'avait pas les moyens de restituer la valeur intégrale des biens confisqués aux anciens propriétaires. La loi prévoit en conséquence d'attribuer des bons de compensation conformes à la valeur, calculée selon des barèmes définis, des biens confisqués. L'indemnisation toutefois ne pourra pas excéder 5 millions de forints (480 000 francs) par personne. Ces bons, qui produiront un intérêt annuel, pourront aussi être utilisés pour l'achat des propriétés d'Etat mises en vente dans le cadre du programme de privatisation. – *(AFP.)*

Côte Ouest, Côte Est. L'Amérique pour 1095 F.

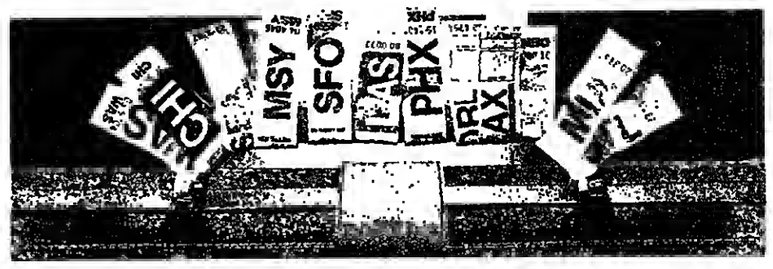

Si vous pensez que l'Amérique se limite à New York, vous prenez le risque de passer à côté de toutes ses autres merveilles. Découvrez-les avec le Twairpass de TWA. C'est le moment d'en profiter. Le Twairpass vous ouvre le réseau intérieur TWA pour seulement 365 F par vol et vous offre le choix parmi une centaine de destinations. Alors, si vous pensez, en plus, aux tarifs très avantageux que TWA pratique en ce moment au-dessus de l'Atlantique, c'est vraiment maintenant qu'il faut découvrir l'Amérique ! Appelez tout de suite votre agence de voyages ou TWA au 47 20 62 11. Réservez vite votre super Twairpass. Vous partirez à ces conditions si vous achetez vos billets avant le 15 mai 1991.

TWA
LE MEILLEUR DE L'AMÉRIQUE

Validité : 7 jours min., 30 jours max. 3 coupons min., 5 coupons max. Le 1er vol doit être effectué au plus tard le 30 juin 1991. Tarifs soumis à des conditions particulières de vente, de transport et sujets à approbation gouvernementale

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

EUROPE

Belfast tentée par le dialogue

Suite de la première page

Le décor semble figé pour toujours dans une Irlande du Nord en proie à une guerre civile larvée. Pourtant, dès qu'on parle aux politiciens, le ton change. Pour la première fois depuis 1973, les représentants des partis politiques légaux de la province ont accepté de se rencontrer. Les pourparlers auront lieu à une dizaine de kilomètres de Belfast, à Stormont, siège du Parlement nord-irlandais depuis la partition de l'île. Ils commenceront le 30 avril.

Plus d'un an

Solennel, mais désert, perdu au milieu des champs, Stormont symbolise bien tous les blocages nord-irlandais. Il n'y a plus de Parlement depuis que Londres a décidé d'administrer directement la province voici près de vingt ans. Le grand édifice néo-classique est une sorte de Belle au Bois dormant. Pour la minorité catholique, le lieu évoque d'ailleurs surtout de mauvais souvenirs. C'est de là que la majorité protestante a gouverné sans partage la province de 1921 à 1972.

Il n'est pas question d'un retour à cette situation. Le ministre britannique chargé de l'Irlande du Nord, M. Peter Brooke, a mis au point un calendrier en trois étapes. Tout d'abord, les représentants des partis politiques de la province, protestants et catholiques, vont essayer de trouver une formule de gouvernement régional qui mettrait fin à l'administration directe de Londres. Dans un deuxième temps, le gouvernement de Dublin sera associé à leurs réflexions. La troisième étape prévoit que le gouvernement britannique lui-même participera, en tant que tel, aux pourparlers.

M. Brooke a mis plus d'un an à faire accepter sa méthode à tous les protagonistes. De l'avis général, derrière ses bégaiements distingués, il cache beaucoup de subtilité et de volonté. Il a été aidé par les origines irlandaises de sa famille. Il connaît l'histoire compliquée de l'île, et sait déceler la concession nouvelle sous les flots de rhétorique dont usent volontiers les politiciens des deux camps. La plus importante est venue des protestants qui ont accepté l'idée que Dublin pouvait participer à la deuxième étape du processus.

Les uns et les autres sont d'accord pour exclure le Sinn Fein, l'aile politique de l'IRA. Pas question d'inviter à la table des pourparlers ceux qui prônent le recours à la lutte armée et à la terreur. Quatre partis seront donc représentés : les deux formations unionistes, celle de M. James Molyneaux et celle du révérend Ian Paisley, pour les protestants, et le Parti social-démocrate travailliste (SDLP) de M. John Hume pour les catholiques. Il faut y ajouter l'Alliance, dirigée par un jeune psychiatre, M. John Alderdice, qui est la seule à recruter dans les deux communautés et a recueilli environ 10 % des voix aux élections de 1987.

M. Molyneaux aurait voulu que la délégation unioniste soit incluse dans celle de Londres. Il n'a pas obtenu gain de cause. Tous les efforts de son parti, l'Ulster Unionist Party, visent en effet à intégrer complètement la province dans le Royaume-Uni. Il réclame *« le retour à la normalité constitutionnelle en Ulster »*. Prises au pied de la lettre, ses positions sont extrêmement rigides. Il a pourtant accepté de participer aux pourparlers.

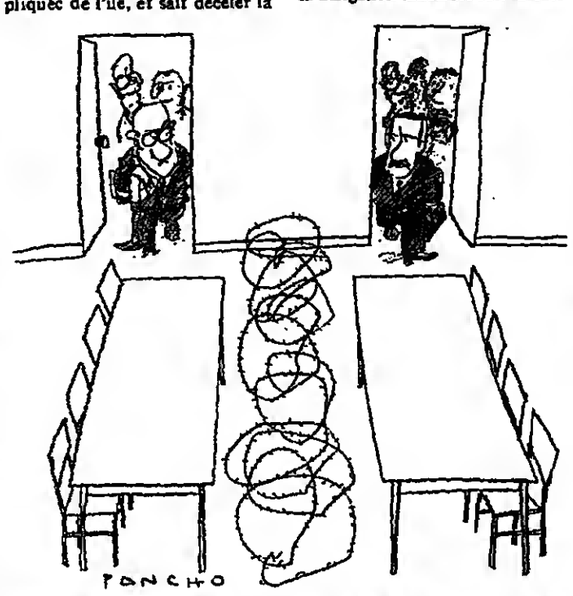

Un de ses lieutenants, M. Ken Maginnis, qui représente au Parlement de Westminster une circonscription frontalière avec la République, théâtre de nombreux attentats de l'IRA, explique pour sa part qu'il est prêt à un *« partage des responsabilités avec le SDLP »* au sein d'une assemblée régionale qui jouerait à la fois le rôle de législatif et d'exécutif. Celle-ci comporterait des commissions spécialisées dont les présidents formeraient en quelque sorte le « gouvernement » de la province. Pour M. Jim Wilson, secrétaire de l'Ulster Unionist Party, il ne s'agirait pas, de toute façon, d'une assemblée dotée de pouvoirs envisagés. Elle ressemblerait plutôt à une sorte de « super conseil de comté ». Les affaires les plus importantes seraient traitées par le Parlement de Londres, dont on rétablirait pour l'occasion la commission pour l'Irlande du Nord.

Ne pas laisser passer l'occasion

Le Democratic Unionist Party a de plus grandes ambitions. *« Il faut que l'Irlande du Nord administre elle-même ses affaires. Il faut en particulier que nous retrouvions le contrôle des questions de sécurité »*, affirme M. Peter Robinson, un des adjoints du révérend Paisley. Député de la banlieue de Belfast, M. Robinson parle d'expérience. Escorté en permanence par un policier armé, il nous reçoit dans un bureau dont les vitres sont à l'épreuve des balles. Il est convaincu, lui aussi, qu'il faut une assemblée en Ulster, mais la bonne formule reste à trouver. *« Ce ne doit pas être si difficile d'administrer un million et demi de personnes. »* Il importe surtout, selon lui, de ne pas laisser passer l'occasion car ce sont *« les pourparlers les plus importants depuis la création de l'Ulster »*.

Le SDLP sait ce dont il ne veut pas : le retour au vieux Parlement de Stormont. *« Dans une société divisée comme la nôtre, la majorité ne laisserait aucun pouvoir à la minorité »*, affirme un de ses responsables, M. Denis Haughey. *« Nous voulons un partenariat avec les loyalistes, au sein d'un exécutif dans lequel tous les partis qui rejettent la violence seraient représentés »*, explique-t-il.

Il constate au passage que l'Eglise catholique, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ne joue aucun rôle dans le processus politique en cours. *« Les mots sont trompeurs. On parle de catholiques et de protestants, de nationalistes et de loyalistes. En fait, il y a tout simplement des Irlandais et des Britanniques. »* M. John Alderdice, leader de l'Alliance, réclame, comme le SDLP, que la future assemblée soit élue au scrutin proportionnel. *« J'espère, dit-il, qu'on va enfin parvenir à créer une forme de gouvernement régional et à définir ses relations avec Londres et Dublin. »*

Le Sinn Fein écarté

Dans son bureau un peu délabré de Belfast ouest, M. Gerry Adams, président du Sinn Fein, prend avec *« patience »* et même *« philosophie »* son statut de pestiféré. *« Nous estimons que nous aurions dû être invités. Nous aurions mis à l'ordre du jour des idées un peu plus originales. Celle de l'unité de l'Irlande, par exemple. »* Le Sinn Fein, de toute façon, est hostile à la dévolution. Le retour à une forme de gouvernement régional *« n'apporterait pas la paix »*.

A la surprise générale, deux organisations paramilitaires protestantes, l'UVF (Ulster Volunteer Force) et l'UFF (Ulster Freedom Fighters) ont annoncé, le 17 avril, dans un communiqué commun, qu'elles observeraient un cessez-le-feu pendant la durée des pourparlers. Celui-ci prendra effet à minuit le 29 avril, la veille de leur ouverture. Ces deux groupes clandestins, enracinés dans les quartiers protestants les plus pauvres de la province, sont responsables de quinze des vingt-trois assassinats commis depuis le début de l'année en Irlande du Nord.

Mgr Daly, primat de l'Eglise catholique irlandaise, s'est réjoui de cette décision et a invité l'IRA à faire de même. M. Brooke a dit qu'il *« espérait que le jour était proche où les terroristes comprendront qu'ils ne peuvent pas atteindre leurs fins avec des bombes et des balles »*. Depuis la publication du communiqué, deux chauffeurs de taxi catholiques ont été victimes de nouveaux guet-apens, revendiqués par les organisations signataires. Certes, le cessez-le-feu n'est annoncé que pour le 29 avril. Mais ces meurtres supplémentaires ont fait l'effet d'une douche froide.

DOMINIQUE DHOMBRES

ESPAGNE : à un mois des élections municipales et régionales

Le torchon brûle à nouveau au sein du PSOE entre « technocrates » et « populistes »

Un mois à peine après un laborieux remaniement ministériel, le torchon brûle entre « technocrates » et « populistes » au sein du PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol). Motif de ce nouvel affrontement qui intervient à environ un mois des élections municipales et régionales : un projet de construction de quatre cent mille logements.

MADRID
de notre correspondant

Les « populistes » ont décidé de se présenter devant les électeurs avec une proposition susceptible de séduire l'électorat urbain, qui commence à bouder le parti. L'un de leurs principaux représentants, M. Jose Maria Benegas, numéro 3 du PSOE, a promis d'assurer le financement de quatre cent mille nouveaux logements avec des prêts de 9 à 11 % remboursables en vingt ans. Un taux nettement inférieur à celui du marché du crédit hypothécaire, proche des 15 %.

Pour financer l'opération, M. Benegas a proposé la réinstauration d'un système datant de l'époque franquiste : celui des coefficients d'investissement, qui oblige les banques à consacrer une partie de leurs prêts à des opérations déterminées par le gouvernement à un taux inférieur à celui du marché.

La proposition de M. Benegas a fait bondir les « technocrates », car elle va exactement à l'encontre de la politique de libéralisation suivie par le gouvernement. Le ministre de l'économie, M. Carlos Solchaga, a assuré que la réinstauration du coefficient d'investissement était tout simplement *« impossible »*. Les banques espagnoles ne pourraient plus ainsi lutter sur un pied d'égalité avec leurs concurrentes étrangères à partir de 1993.

M. Solchaga a par ailleurs ajouté qu'il n'avait jamais été consulté sur cette idée et que le gouvernement ne l'avait nullement reprise à son compte, contrairement à ce qu'avait prétendu M. Benegas. Ce dernier a toutefois obtenu l'appui des quelques ministres traditionnellement favorables à l'« appareil » du PSOE, qui ont assuré qu'ils étaient pour leur part parfaitement au courant, et que la coutume voulait que le gouvernement assume les promesses électorales du parti. Ce nouvel accrochage illustre les griefs de l'équipe économique du gouvernement à l'égard de l'« appareil » du PSOE, accusé de lancer consciemment des promesses démagogiques sans aucune viabilité économique réelle.

THIERRY MALINIAK

□ **RECTIFICATIF.** – Les Pays-Bas passent pour le mauvais élève de la classe *« communautaire »*, et non pas *« monétaire »*, comme il était écrit par erreur dans l'article intitulé « La ratification de la convention de Schengen est incertaine », publié dans *le Monde* du 24 avril.

INÉDIT
Le FAIT FRANÇAIS dans le monde
Tome II
LES MOISSONS DE LA FRANCITÉ
(suite de la France 3e superpuissance)
Restaurons, économie des 49 pays d'expression française. Droit de la mer : les zones maritimes sous l'un des protectorats, « territoires » des États français (France : 2e domaine territorial mondial). Structures des États d'expression française : métropole, les 10 DOM-TOM, la zone franc, conférence franco-africaine (40 nations), ACCT (40 nations) et la pionnière UDELF (Union des Écrivains de langue française : 43 nations). 250 p., 98 F.
Franco chez l'auteur :
MARTINOT DE PREUIL
49560 NUEIL-SUR-LAYON
(Tome I 90F, Les 2 tomes 140 F franco)

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde SANS VISA

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD : en visite à Copenhague

Le président De Klerk n'a pas convaincu le Parlement danois de la nécessité de lever les sanctions

COPENHAGUE
de notre correspondante

Le président Frederik De Klerk, qui o effectué, mercredi 24 avril, uoe visite de vingt-quatre heoies au Danemark – la première d'uo chef d'Etat sud-africain en Europe du Nord, – n'a pas réussi à convaiocre les partis de l'oppositioo (majoritaires au Parlement) de revenir sur leur refus de lever les sanctions contre Pretoria.

Alors que le Communeuté écoomique européenne s'apprête à assouplir ses positions, le Danemark reste, en effet, le seul membre des Douze à y opposer son veto. Cette attitude oe reflète pas l'opioion du gonvernement – qui souhaiterait, au contraire, s'aligner sur ses partenaires européens, – mais celle de la majorité parlementaire, compreoaot l'extrême-gauche, les radicaux et les sociaux-démocrates. Ces trois partis justifieot leur position eo se référant aux thèses défendues par le Congrès nariooal africain (ANC), qui estime qu'il est *« beaucoup trop tôt »* pour renoncer, même en partie, aux sanctions.

M. De Klerk, qui a tenu à rencontrer le présidenr du Parti social-démocrate, M. Auken, et le chef du groupe radical, l'ancien ministre Helveg-Petersen, sembte avoir échoué dans son offensive de charme. *« Le maintien de ces mesures restrictives engendre le chômage, la pauvreté, et contribue à créer une atmosphère générale propice à la violence »*, a-t-il plaidé, qualifiant d' *« injuste »* le refus des parlemeotaires danois de lever les sanctions.

CAMILLE OLSEN

M. Nelson Mandela en « désaccord » avec le premier ministre britannique

Le vice-président du Congrès national africain (ANC), M. Nalson Mandala, qui a été reçu, mercredi 24 avril à Londres, par la pramiar ministra, M. John Major, a réaffirmé son oppoaition à la lavéa das sanctiona eontre Pratoria et aouligné son *« désaccord »* à ce sujet avec la chaf du gouvarnament britannique.

Evoquant la position da Londres – favorabla à une suppression partiella das sanctions –, M. Mandala a réaffirmé qua cella de l'ANC était *« totalement différanta »* at annoncé qu'il *« désapprouvait »* la prochain voyaga an Afriqua du Sud du aacrétaira du Foraign Offica, M. Douglaa Hurd, prévu pour cet été. MM. Mandela at Major ont néanmoins *« clairement précisé laur objactif commun : mettre fin à l'apartheid at instaurer una démocraria non raciala an Afriqua du Sud »*, a estimé le 10, Downing Street, à l'issua de catta visita. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **AFGHANISTAN : pourparlers eotre Islamabad, Téhéran, Moscoo et Ryad.** – Le Pakistan a annoncé mercredi 24 avril que des pourpatlers *« commenceroient bientôt »* entre Islamabad, Téhéran, Moscou et Ryad sur le cooflit afghan, mais a exclu toute eoocertation avec Kaboul . Par ailleurs, mercredi, six avioos de combat gouvernementaux oot bombardé intensivement la régioo d'Asadabad qui avait été samedi la cible d'une attaque meurtrière de missiles Scud, selon des sources de la guérilla à Pesbawar (*le Monde* des 23 et du 24 avril). – *(AFP.)*

□ **BRÉSIL : visite « écologique » du prince Charles.** – Eo voyage officiel au Brésil, le prince Charles d'Angleterre a participé mercredi 24 avril, à Sao-Paulo, à un séminaire sut l'environnement, tandis que ta princesse Diaoa visitait une fondatioo pout eofants abandonnés. Ils s'étaient rendus la veille à Carajas, dans l'Etat amazonien du Para, ou leur a été présenté un projet de reboisement sur le lieu d'exploitatioo de la plus graode mine de fer du monde. Leur visite doit durer cinq jours et a un caractère essentiellement « écologique ». – *(AFP.)*

□ **CAMEROUN : les Etats-Unis aannlent la totalité de la dette.** – Les Etats-Uois ont signé, mardi 23 avril, un accord portant annulation totale de la dette camerounaise pour un montant de 22 milliards de francs CFA (440 millions de fraoes français), a-t-on annoncé de source officielle à Yaoundé. Le ministre des fioances, M. Simon Bassilekin, a salué ce geste comme *« une véritable bouffée d'oxygène pour le Cameroun, confronté à une sévère crise économique »*. Cette mesure intervient au lendemain d'importantes maoifestations contre le régime du président Biya. Les affrontements entre manifestants et forces de l'ordre ont fait vingt morts, selon les autorités, quarante-huit, selon l'opposition. – *(AFP.)*

□ **CHINE : fin de la « guerre des haut-parleurs » avec les îles dans le détroit de Taïwan.** – Les militaires cbioois ont reçu t'ordre de cesser leurs émissions de propagande par haut-parleurs en direction de l'île de Quemoy et des autres flots aux mains des natiooalistes chiools dans le dérroit de Taïwao, a annoncé mercredi 24 avril l'ageoce officielle Chine ouvelle. Quemoy, qoi sert de poste avancé aux militaires nationalistes depuis leur repli sur Taïwan eo t949, recevait depuis plus de quarante ans les émissioos de propagande communiste diffusées à partit de la côte. – *(AFP.)*

□ **ETHIOPIE : les rebelles oordistes à 100 km de la capitale.** – Les rebelles tigréens pourraieot s'emparet dans les heures qui vieonent de la ville d'Ambo, située à 100 km à l'ouest d'Addis-Abeba, a-t-on appris, mercredi 24 avril, de soutces diplomatiques daos la capitale éthiopienne. *« Si Ambo est prise, les rebelles auront lo route ouverte vers Addis Abebo »*, a déclaré un diplomate occidental. Selon des informations noo coofirmées, Ambo serait lombée aux mains des maquisards dans la soirée de mardi.– *(Reuter.)*

□ **NIGERIA : les émeutes de Bauchi auraient fait plusieurs dizaioes de morts.** – Les violeoces religieuses qui se soot déroulées, mardi 23 avril, dans l'Etat de Bauchi (oord-est) onl fait 84 morts, seloo un responsable de l'hôpital central de la capitale régionale, cité mercredi par des quotidiens iodépeodaots. Le *Guardian*, le quotidieo le plus influent du pays, fait état de *« plus de 50 morts, selon des informations non confirmées »*. Aucun bilan officiel o'a été diffusé.

□ **PHILIPPINES : vingt-cioq maqoisards communistes tués lors d'affrontemeots.** – Vingt-cinq maquisards communistes philippins et un milicien des forces gouvernementales ont été tués au cours des cinq derniers jours, lors d'affrontements dans le nord et le sud du pays, entre les militaires et la Nouvelle Armée du peuple (NPA) – branche armée du Parti communiste philippin interdit –, a rapporté merereedi 24 avril à Manitle l'agence de presse Philippine News Agency. – *(AFP.)*

□ **SIERRA LEONE : nouvelles incursions des rebelles tibériens.** – Le présideot Joseph Momoh a confirmé, merereedi 24 avrit, que les attaques menées depuis la fin mars par les maquisards libériens du Front oational patriotique du Libéria (FNPL) sur le territoire sierra-léonais n'avaient coonu *« oucun répit »*. De son côté, le Nigéria, par la bouche de son mioistre de la défense en visite à Freetown, s'est dit *« préoccupé ou plus haut point »* par ces incursions. De source diplomatique. oo a appris, mercredi soir, que les rebelles, armés de matériet lourd, s'étaient emparés des localités de Pujehuo et Pendembu, situées dans le sud-est de la Sierra Leooe,

AMÉRIQUES

HAÏTI : pour canaliser l'aide de la diaspora

Le président Aristide lance l'idée du « dixième département »

Pour restaurer les liens d'Haïti avec ses quelque 1,2 millioo d'émigrés dans le monde (essentiellemeur nux Etats-Unis, au Canada et en France), et canaliser dons en espèces et bonnes volontés pour reconstruire le pays qui se trouve dans uo état économique catastrophioe, le président haïtieo, M. Jean-Bertrand Aristide, est en train de promouvoir, à côté des neuf départemeots existant déjà au pays, l'idée d'un « dixième département ». Celui formé précisément par cette diaspora haïtienne disparate dans laquelle, par oo souci de réconciliation évident, le président préfère voir un million d'« exilés », comme l'explique Gérard Lafontant, aneien opposanr jadis condamné à mort par le régime de Fraoçois Duvalier et chargé aujourd'hui de jeter lés bases du « dixième département » en France avec le représentant d'Haïti à l'Unesco, M. Charles.

« Trois tâches énormes »

« Les exilés haïtiens représentent un sixième environ de la population, il faut les intéresser à la vie du pays, leur rendre tous leurs droits, insiste-t-il, *pour que puissent se canaliser les bonnes volontés pour Haïti. Nous avons défini des priorités pour sourer le pays, nous roulons alphabétiser d'ici cinq ans tous les jeunes de moins de quatorze ans ; commencer le reboisement et lutter contre la sous-alimentation. Trois tâches énormes pour lesquelles, tous les dons y compris ceux des pays omis sont les bienvenus...* » En somme, créer sur le plan technique et économique, surtout, l'équivaleur du mouvement « lavalas », ce « torrent » politique et démocratique qui a porté le Père Aristide au pouvoir.

En collaboration avec cette initiative, plusieurs personnalités proches du président Jeao-Bertraod Aristide ont également annoncé mardi 23 avril à Port-au-Prince le lancemenr d'une vaste collecte de fonds en Haïti et dans les communautés haïtiennes de l'étranger pour financer des projets humanitaires. (La diaspora haïtienne de Miami, en Floride, a déjà recueilli 295 000 dollars à cerre fin.)

Les responsables de ce projet, baptisé en créole « Voyé Haïti monté » (VOAM-Aidez Haïti à avancer), qui fait appel à la fierté nationale, espèrent établir un foods d'aide permaneot à raison d'une cotisation mioimum de 10 dollars par mois et par donateur.

► **Initiativa pour le « dixièmn département » : contaet M. Gérard Lafontant, Paris. Tél : 47-88-67-84.**

ÉTATS-UNIS

Exécution d'un condamné à mort en Floride

Uo homme de trente-deux ans, Roy Harich, coodamné à mort pour violences sexuelles et pour l'assassinat d'une jeune fille de dix-huit ons eo 1981, a été exécuré mercredi 24 avril sur la chaise électrique, dans une prisoo d'Etar de Floride. tl s'agit de la cent quarante-cinquième personne exécutée aux Etats-Uois depuis que la Cour suprême a de nouveau autorisé. eo 1976, les Etats à recourir à la peine de mort. Il est également le premier à être exécuté depuis que la Cour suprême s'est prononcée la semaine dernière contre la possibilité pour les avocats des condamnés à mort de faire appel à plusieurs reprises auprès des instances judiciaires fédérales. – *(AFP.)*

GUATEMALA

Négociations entre le gouvernement et la guérilla

Le gouvernement et la guérilla guatémalteques ont commencé des pourparlers, merereedi 24 avtil, à Mexico, pour metire fin à la guerre civile qui déchire leur pays depuis plus de trente ans. Les différents mouvements de guérilla réunis au seio de l'Union nationale révolutionnaire guatémaltèque (URNG) ont accepté la proposition de dialoguc lancée par le nouveau présidenr, M. Jorge Serrano. tls demandent la démilitarisation du pays et la fin de l'impunité pour les auteurs de violations des droits de l'homme. Les assassinats politiques et « disparitions » se poursuivent, en effet, malgré les mesures de démocratisation prises par le régime civil qui a succédé, en 1986, à vingt ans de dictatures militaires. Les conversations doivent durer deux jours, et serviront à définir un ordre du jour pour de futures discussions. Elles ont lieu en présence d'un observateur de l'ONU et avec la médiation d'un évêque du Guatemala, Mgr Rodolfo Quezada. – *(AFP.)*

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT
Le Monde
SANS VISA

Et si au lieu de gaspiller votre argent dans cette petite annonce, vous alliez voir ce qui se passe chez votre revendeur agréé Apple.

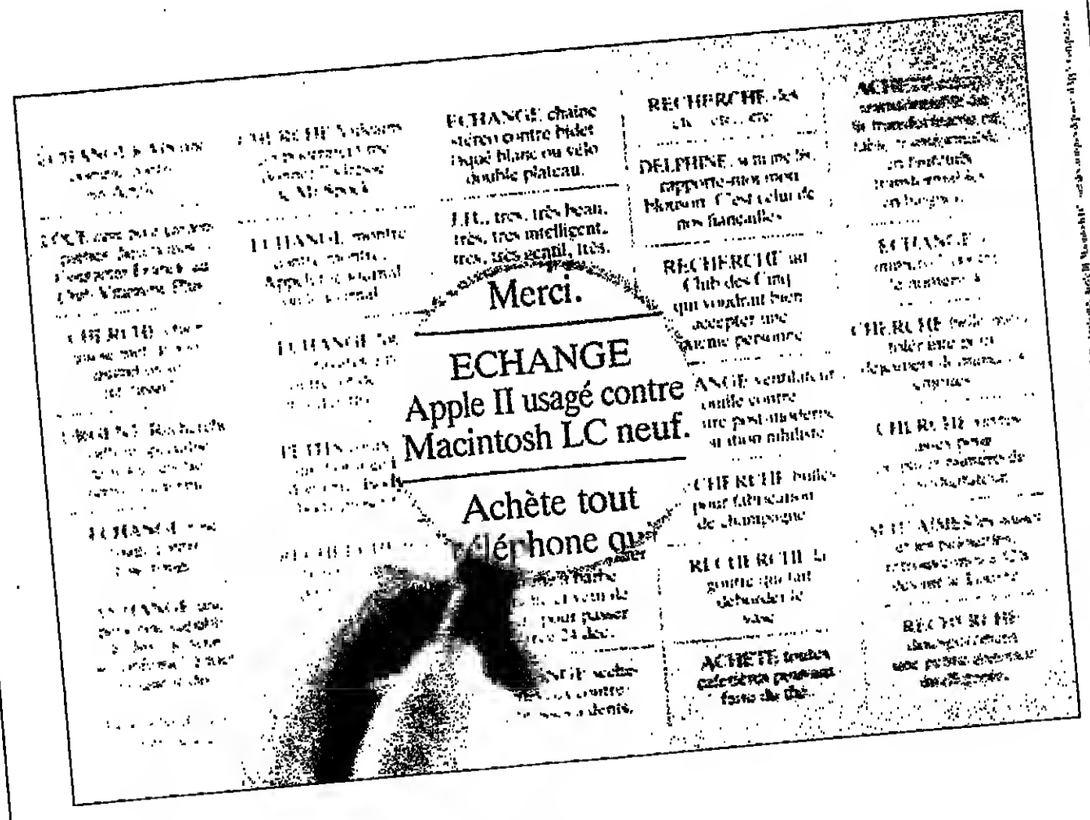

Du 2 Avril au 28 Juin
Reprise d'un Apple II 5000 F à valoir sur l'achat d'un Macintosh LC.

Vous l'avez sans doute déjà remarqué : on trouve un peu de tout dans les petites annonces. Mais celle-ci était inévitable.

Souvenez-vous, il y a plus de 10 ans, Apple lançait l'Apple II, et comme vous aviez compris que c'était un produit d'avenir, vous courrez l'acheter.

Aujourd'hui, Apple vous propose de poursuivre cette logique d'investissement

Nous reprenons votre Apple II ou votre Apple III 5 000 F TTC* à valoir sur l'achat du Macintosh LC.

Imaginez, le Macintosh LC avec 2 Mo de mémoire centrale, un disque dur interne de 40 Mo, un moniteur 12" qui gère jusqu'à 256 couleurs et une entrée son : tout cela pour 11 841,20 F TTC** au lieu de 16 841,20 F TTC**.

Mais s'arrêter là serait une mesquin.

Chez Apple, on a aussi pensé à ceux d'entre vous qui souhaiteraient préserver tout le travail qu'ils ont fait sur leur Apple II.

Avec la carte d'émulation optionnelle (1174,14 F TTC***), vous pourrez réexploiter toutes les informations et applications de votre Apple II sur votre nouveau Macintosh LC.

Et si nous avons fait tout ça, c'est pour que vous soyez toujours l'un des premiers à avoir le dernier Apple.

Apple

Pour plus d'informations et connaître l'adresse du revendeur agréé le plus proche de chez vous, tapez 36 14 code Apple.

Cette offre est valable du 2 Avril au 28 Juin 1991. Les modèles pouvant bénéficier de l'opération de reprise sont les suivants : Apple II, Apple II Plus, Apple II Europlus, Apple IIe, Apple IIc, Apple IIcx, Apple IIe à l'exclusion de tout autre matériel. Apple ou non Apple. *Cette offre est limitée à la reprise d'une unité centrale Apple II ou Apple III pour l'achat d'un Macintosh LC. **Prix public conseillé TTC (au tarif de TVA actuel de 18,6 %) au 15 Octobre 1990 configuré avec 2 Mo de RAM, 1 disque dur interne 38,28 de 40 Mo et le moniteur Apple 12" couleur. ***Prix public conseillé TTC (au tarif de TVA actuel de 18,6 %) au 5 Avril 1991

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

La riposte du pouvoir à l'offensive de l'opposition sur les « affaires »

« Nous n'avons pas la même vision de l'état de la France »

répond M. Michel Rocard aux interpellations de la droite à l'Assemblée nationale

Depuis le début de la semaine, on annonçait un gros coup de tabac sur l'Assemblée nationale. A l'heure des questions au gouvernement, mercredi 24 avril, le public était massé dans les tribunes du pont supérieur, tandis que, dans les loges d'honneur, au premier niveau, des parlementaires étaient venus d'Espagne et de Hongrie pour assister à une leçon de débat démocratique. Ce ne fut, finalement, qu'une grosse houle.

Par le jeu de la rotation hebdomadaire des groupes, pour amorcer la discussion, le premier quart revint à M. François Bayrou (UDC, Pyrénées-Atlantiques), qui s'adressa au premier ministre : « *Il n'y a qu'une seule voix que l'on n'a pas entendue, c'est la vôtre. Je ne sais pas si votre silence est un silence qui couvre ou qui accuse, mais il ne peut pas durer.* »

« L'échec moral... »

La réponse vint du garde des sceaux. Encouragé par une claque prolongée venue des rangs socialistes, mains jointes posées sur le coin du pupitre du gouvernement, M. Henri Nallet fit face à l'hémicycle, comme il en a pris l'habitude depuis bientôt six mois. « *Certains ont réclamé ma démission, après la décision de la chambre d'accusation d'Angers, en constatant qu'elle est contraire aux réquisitions du parquet. Considérez-vous donc que la justice ne fonctionne bien que quand elle est d'accord avec l'exécutif ?* »

En s'adressant indirectement au président de la République, M. Pierre-André Wiltzer (UDF, Essonne) obtint, en revanche, une réponse du premier ministre. « *Etes-vous prêt à accepter que les Français soient faits juges* », a demandé M. Wiltzer en évoquant « *l'échec moral d'un pouvoir qui s'était drapé dans les plis de la morale* ». « *Grâce aux moyens modernes de communication, les Français sont juges, y compris des insanités qui se disent de temps en temps sur ces bancs* », répliqua M. Michel Rocard.

« *La France traverse, certes, quelques difficultés, auxquelles nous consacrons tous nos soins, tandis que d'autres ne vivent que dans la frénésie de fantasmes électoraux* », a ajouté le premier ministre. *Nous n'avons pas la même vision de l'état de la France, car nous n'avons pas les mêmes préoccupations* ». Comme le président du groupe socialiste, M. Jean Auroux, l'avait fait la veille, M. Rocard a distingué ceux qui travaillent – le gouvernement et, « *globalement* », le Parlement – et ceux qui ne rêvent qu'aux échéances électorales. Prenant l'exemple du financement des retraites à l'échéance de 2010, abordé le matin même en conseil des ministres, il a ainsi expliqué sa manière de faire : « *Rien ne m'obligeait à ouvrir le débat dès maintenant. Mais les Français s'en porteront mieux. Plus tôt le problème sera traité, plus il sera aisé à résoudre. Le gouvernement, avec le soutien du Parlement, appelle tous les Français à consolider un régime de retraite qui est déjà le meilleur de la planète. Comme dans toutes les bonnes maisons, nous préférons refaire la toiture avant qu'il ne pleuve à l'intérieur.* »

De belles images

Depuis le début de la session ordinaire, le 2 avril dernier, l'Assemblée a adopté cinq textes. Le ministre des relations avec le Parlement, M. Jean Poperen, a complété ce bilan du travail législatif : depuis le début de la législature, il y a trois ans, cent soixante-deux lois ont été votées, parmi lesquelles « *onze seulement* » ont nécessité l'engagement de responsabilité du gouvernement au titre de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. « *Il reste que, depuis quelques temps, les choses ne se passent pas très bien. Les motions de procédure se multiplient, il y a inflation d'amendements, sans que le travail préalable ait été fait en commission.* » Pour le ministre des relations avec le Parlement, c'est là le signe d'une « *obstruction douce* ». « *La procédure est toujours l'échappatoire des mauvaises causes* », a-t-il fait observer.

L'insistance de l'opposition, et notamment de l'UDF, pour revenir sur l'indépendance des magistrats et le service public de la justice aboutit pourtant à l'incident de séance que chacun pressentait. En réponse à une question de M. Francis Delattre (UDF, Val-d'Oise), le garde des sceaux affirma, en effet, de façon maladroite : « *Sur l'affaire Urba-Technic, tout est connu. On en connaît moins sur vous.* » Aux cris de « *Démission ! Démission !* », la plupart des députés de l'opposition, à l'exception des centristes, quittèrent alors l'hémicycle. Quelques-uns des principaux responsables de la droite, MM. Gérard Longuet, Charles Millon, Bernard Pons, Philippe Seguin, hésitèrent à suivre ce mouvement de reflux, avant de rester debout au milieu des travées.

Cela devait donner de belles images pour les journaux télévisés de la soirée *(lire la chronique de Pierre George en page 35)*, alors qu'en fait, le retour des députés dans l'hémicycle a été rapide. Pour la forme, en fin d'après-midi, le président du groupe UDF, M. Millon, demanda, dans un rappel au règlement, que le garde des sceaux présente des excuses à M. Delattre ou qu'il rectifie son propos. Ce qui avait déjà été fait par l'un de ces petits billets que l'on s'échange fréquemment sur tous les bancs, hors de portée des caméras. « *Je n'ai, bien sûr, rien contre vous personnellement* », a reconnu M. Nallet. Sa remarque sur les financements occultes visait « *tous les partis, à l'exception du PS* ».

J.-L. S.

Le PS propose la création de commissions d'enquête parlementaires sur le financement des partis

M. Pierre Mauroy a proposé, mercredi 24 avril, au bureau exécutif du PS, de demander à l'Assemblée nationale et au Sénat la création de commissions d'enquête parlementaires, chargées d'étudier le financement des partis politiques et des campagnes électorales avant le loi de janvier 1990 instituant un financement publie. Les dirigeents socialistes ont adopté, à l'unanimité, un texte dens lequcl ils déclarent notamment : « *Le problème du financement des partis politiques est posé en France depuis les débuts de la République. Il a atteint un niveau critique avec le coût croissant des campagnes et de la communication politique. Aucune réponse légale et globale n'existait jusqu'à la loi de janvier 1990 qui, à l'initiotive des socialistes, a prévu un financement public des partis politiques, en même temps qu'un plafonnement des dépenses électorales.* »

« *Jusqu'à cette date,* souligne le PS, *c'est, donc, sons cadre juridique et sons dispositions légales que tous les portis qui, selon lo Constitution, concourent à l'expression du suffroge universel, exerçaient leurs activités. Cette situation s'est imposée aux socialistes, comme à toute outre formotion. Fante de législotion adoptée, lo créotion d'Urbatechnic répondoit an souci des socialistes de mettre en place une organisation centralisée et contrôlée afin de décourager toute tentotive d'enrichissement personnel. Ce dispositif, mis en ploce il y a vingt ans, était parfaitement connu. C'est ce caractère quasi public du fonctionnement d'Urbatechnic qui favorise le déchaînement des attaques et commentaires que nous connaissons maintenont. Il est trop facile de prétendre révéler aujourd'hui des méthodes que nous n'avons pas songé à cacher.* »

Le bureau exécutif ajoute : « *Loin de craindre la vérité, les socialistes la veulent. Pour tout le monde. Lo question du financement des partis politiques et des campagnes électoroles, avant la loi de 1990, dès lors qu'elle devient l'instrument d'une polémique instruite par la droite, doit être cloirement posée devant l'opinion dans des conditions permettant un débat public objectif. Les socialistes ont été les premiers à rendre public leur budget en 1991. Ils ont été les seuls ò dissoudre leur bureau d'études. Ils proposent de donner ò ce débat le cadre démocratique qui s'impose : celui de l'Assemblée nationale et du Sénot.* »

M. Nallet annonce un pourvoi en cassation contre la décision de la cour d'appel d'Angers

Réformes du statut des magistrats et du Conseil supérieur de la magistrature au conseil des ministres ; annonce surprise d'un pourvoi en cessation formé à la demande de la chancellerie contre la décision de la cour d'appel d'Angers, qui avait, quelques jours plus tôt, jugé « conforme au droit » l'ouverture de l'information du juge Jean-Pierre ; enfin, déclaration du garde des sceaux sur la prochaine réforme de l'instruction, qui devrait voir la séparation des pouvoirs d'enquête et des pouvoirs juridictionnels de l'actuel juge d'instruction : après bien des atermoiements, la journée du 24 avril, en matière de de justice, a été le journée des décisions et des annonces.

o Les deux réformes du statut et du Conseil supérieur de la magistrature au conseil des ministres. – Malgre la tourmente des dernières semaines, M. Henri Nallet n'a pas renoncé à présenter les deux textes sur lesquels son ministère travaille depuis plusieurs mois. Jugés très insuffisants par le Syndicat de la magistrature et par l'Association professionnelle des magistrats, ils ne trouvent grâce qu'aux yeux de l'Union syndicale des magistrats, qui en attend une démocratisation des processus de nomination et un déroulement de carriere assoupli.

Le premier texte prévoit une dissociation du grade et de l'emploi limitée aux premiers échelons de la carrière : l'avancement se fera alors à l'ancienneté et évitera aux magistrats d'avoir à quitter des fonctions qui les intéressent pour monter dans la hiérarchie. Le projet de loi consacre une procédure de transparence dans la préparation des nominations. Pour les magistrats du parquet, une commission consultative émettra un avis sur les nominations, à l'exclusion des postes les plus hauts de la hiérarchie. La notation, si critiquée par l'ensemble des magistrats, qui y voient une procédure infantilisante et peu susceptible d'être réellement contrôlée, fera place à un système d'évaluation, et les dossiers personnels seront modifiés pour se rapprocher des dossiers classiques des fonctionnaires.

La réforme du Conseil supérieur de la magistrature est la première depuis 1958. Si on l'avait voulue plus ambitieuse, elle aurait requis une réforme constitutionnelle. Outre une légère démocratisation de la nomination de deux des six membres appartenant au corps judiciaire (le CSM est présidé par le chef de l'Etat, son vice-président est le ministre de la justice), la réforme prévoit que la portée de son avis sera renforcée, et tous les projets de candidature clairement annoncés. Les attributions du conseil seront élargies : ainsi, alors qu'il ne pouvait, jusqu'ici être saisi par le chef de l'Etat qu'en cas d'atteinte à l'indépendance des juges, le CSM devra être consulté pour tout projet de réforme de l'organisation judiciaire.

Au cours d'une intervention devant le conseil des ministres, la justice – par le biais des affaires et du fait de l'adoption de ces deux textes – étant doublement à l'ordre du jour, M. François Mitterrand a solennellement réaffirmé sa « *totale confiance* » à M. Nallet, a rapporté M. Claude Evin, ministre des affaires sociales et porte-parole du gouvernement par intérim. Le chef de l'Etat a tenu également à « *réaffirmer de la manière la plus claire et la plus ferme que la justice est indépendante.* »

● **Affaire Jean-Pierre : la riposte judiciaire de M. Henri Nallet devant l'Assemblée nationale.** – Ce sont les députés qui ont eu, mercredi, la primeur de la décision du ministère de la justice. Fort du soutien du président de la République, M. Henri Nallet a annoncé que la chancellerie avait finalement opté pour un pourvoi en cassation. « *J'ai donné instruction au procureur général d'Angers de se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la chambre d'accusation,* a-t-il lancé à l'opposition. *Ce pourvoi ne suspend nullement l'instruction, qui suit son cours normal. (...) Il s'agit là d'un problème essentiel de liberté publique. Aussi ai-je jugé normal que la plus haute juridiction du pays puisse en connaître, si elle le désire.* » Une décision jugée « *logique* » par le juge Jean-Pierre : « *Ce pourvoi fait partie du jeu normal des institutions. Il est logique qu'on fasse un pourvoi contre une décision de justice plutôt que de la critiquer ouvertement.* »

La chambre criminelle de la Cour de casssation devra donc se prononcer sur l'arrêt de la cour d'appel d'Angers, qui a validé vendredi 19 avril la première étape de la procédure menée au Mans par le juge Jean-Pierre : l'ouverture, le 8 janvier dernier, d'une information judiciaire pour extorsion de fond. Ce pourvoi succède à celui de Me Yves Baudelot, l'avocat du seul inculpé de l'affaire, l'ancien délégué d'Urba pour les Pays de la Loire, M. Christian Giraudon.

Cette annonce de M. Nallet met fin à plusieurs jours d'hésitation. Depuis la décision des magistrats d'Angers, la cbancellerie se demandait s'il était souhaitable – politiquement et juridiquement – de se pourvoir en cassation. M. Georges Kiejman, ministre délégué, avait même déclaré lundi que ce pourvoi pourrait être abandonné « *en signe d'apaisement* ». La chancellerie a finalement choisi la contre-attaque : le soutien déclaré du président à M. Henri Nallet a sans doute pesé dans cette décision.

● **Réforme de l'instruction : séparer les pouvoirs d'enquête et les pouvoirs juridictionnels.** – Interrogé sur A 2, au journal de 20 heures, M. Nallet, pour la première fois, donne des précisions sur la réforme de l'instruction, dont il a déjà annoncé qu'il entendait la présenter à l'automne. Trois pistes largement explorées existent en maoère de procédure pénale : les deux réformes votées sous l'égide de M. Robert Badinter puis de M. Albin Chalandon, et qui ne sont ni l'une ni l'autre entrées en vigueur ; la troisième, qui n'a pas pris la forme d'un projet de loi, a été exposée dans le rapport de la commission « justice pénale et droits de l'homme », créée à l'initiative de M. Pierre Arpaillange et présidée par Mme Mireille Delmas-Marty, professeur de droit. Quelques jours evant que n'éclate l'affaire du Mans, le ministre délégué à la justice, M. Georges Kiejman evait, au cours d'un colloqoc organisé par le Centre Pompidou et *le Monde* exprimé ses réticences (*le Monde* du 28 mars) sur les projets de la commission et rendu un vibrant hommage aux juges d'instruction. D'évidence, sur ce point comme sur d'autres, les deux ministres, qui cobabitent place Vendôme ne partegent pas les mêmes idées.

M. Nallet, qui depuis plusieurs semaines n'avait pas fait mystère de son intérêt pour les propositions de la commission ct que les démêlés du gouvernement avec le juge Jean-Pierre ont dû faire réfléchir, semble avoir tranché. « *Il y a un problème avec le mécanisme de l'instruction,* a-t-il estimé sur A 2. *Le juge d'instruction, dans notre système, c'est celui qui enquête et qui ensuite va devoir juger sa propre enquête, décider s'il incalpe, s'il perquisitionne et même s'il incarcère. Tout cela laissé à un seul homme, c'est trop. Je crois qu'il faut séparer la fonction de l'enquête de la décision d'attenter à la liberté.* » M. Nallet, qui veut « *reprendre un certain nombre de projets qui ont été discutés* », préférerait qu'un « *collège* » se prononce sur les mesures restrictives de liberté, plutôt qu'un homme seul, comme le juge d'instruction.

ANNE CHEMIN

De la Garantie foncière aux avions renifleurs

La commission d'enquête parlementaire sur le finencement des partis politiques, souhaitée par M. Pierre Mauroy, premier secrétaire du Parti socialiste, sera-t-elle la première à ouvrir ses auditions au public ? Les députés pourraient bien, en effet, avoir à se prononcer, en même tamps, sur la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la financement des partis politiques et sur le proposition de loi présentée par M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, prévoyant que « *les auditions auxquellas procèdent les commissions d'anquête ou da contrôle sont publiques* ».

Le 25 mars dernier, M. Fabius evait proposé, parmi plusieurs mesurea destinées à améliorer le travail parlementaire, da réformer l'ordonnence du 17 novambre 1958 afin d'autoriser la publicité des commissions d'enquête et de contrôle. Cette proposition de loi, qui evait recueilli l'essentiment de toua lea groupes politiquas représentée à l'Asaemblée nationele, e été cosignée per quetre présidents de groupe : MM. Jean Auroux (PS), Bernard Pons (RPR), Charles Millon (UDF) et Pierre Méhaignerie (UDC).

Elle inverse le règle actuelle du fonctionnement des commissions d'enquête et de contrôle, en posant le principe de le publicité des auditions. Mais les commissions peuvant décider de déroger à ce principe et de soumettre certaines auditione au secret. Cette proposition de loi, qui doit être adoptée per les deux Assemblées, devrait être présentée à la commission des lois le 2 mai, par la rapporteur, M. François Massot (PS, Alpes-de-Haute-Provence).

La commission d'enquête parlementeire comprend trenta membres au maximum, désignés au scrutin majoritaire. Sa mission, qui ne peut excédar six moia, prend fin par le dépôt d'un rapport. Les moyens d'investigation de la commission d'enquête sont assez étendus : elle paut notamment procéder à toutes les auditions qu'elle juge utiles et les personnes convoquées sont tenues de se présenter devant la commission. Toutefois, il na peut être créé de commiasion d'enquête « *lorsque les faits ont donné lieu à des poursuites judiciaires* at *aussi longtemps que ces poursuites sont* an *cours* ».

Permi les précédentes « affaires » qui ont donné lieu à la créetion de commissions d'enquête, figurent notamment à l'Assemblée nationale celle relative aux sociétés civiles de placement immobilier en 1971, demandée par M. François Mitterrand, et metteni en ceuee M. André Rivee-Henrys, député (UDR, Paria), inculpé dans l'affaire de la Garantie foncière. Le Sénat evait, de son côté, ouvert en 1971 une commission d'anquête sur les ebattoirs de la Villette. Plus récemment, à l'Aasemblée nationale, les activités du Service d'action civique (SAC) en 1981 et l'affaire des « avions reniflaurs » en 1978 ont donné lieu à le création d'une commission d'enquête parlementaire et au dépôt d'un rapport.

P.R.-D.

Contre-feux

Suite de la première page

En outre, l'« *obstruction douce* », selon la formule de M. Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement, pratiquée par la droite à l'Assemblée nationale, menaçait de paralyser le travail législatif.

Les socialistes, au début de cette semaine, étaient désemparés. L'habituel petit déjeuner des principaux ministres et responsables du PS autour du premier ministre, le 23 avril, a été l'occasion, pour eux, d'exprimer leurs interrogations. M. Pierre Mauroy en a conclu qu'une initiative était urgente. Elle a été mise au point par le premier secrétaire du PS, par M. Michel Rocard et par le président de la République, avec lequel M. Mauroy s'est entretenu, comme chaque semaine, mardi après-midi.

Le chef de l'Etat en a discuté avec M. Rocard avant la réunion du conseil des ministres, mercredi matio. Il a été convenu quc les groupes socialiste de l'Assemblée nationale et du Sénat déposeraient des propositions de résolution tendant à la création de commissions d'enquête parlementaire sur la façon dont les partis politiques assuraient leurs ressources avant la loi de janvier 1990 instituant un financement public.

Cette proposition, si elle aboutit, pourrait être l'occasion, au surplus, d'inaugurer la procédure des auditions publiques des commissions d'enquête, souhaitée par le président de l'Assemblée nationele, M. Laurent Fabius, et qui feit l'objet d'une proposition de loi en cours d'examen.

A défaut d'une véritable contre-offensive, les socialistes mettent en place une série de contre-feux, dont font partie le décision de M. Nallet dc saisir la Cour de cassation de l'arrêt de la chambre d'accusation d'Angers et les indications données par le garde des sceaux, mercredi soir, sur Antenne 2, au sujet de la réforme de l'instruction.

Le premier ministre s'est porté, lui aussi, sur le front parlementaire et sur celui des médias, avec une argumentation immueble : le gouvernement travaille, pendant que la droite « *ne vit que dans la frénésie des échéances électorales* ». Minimisant les attaques de l'opposition, qu'il e réduites à « *du décibel dans l'atmosphère* », M. Rocard a expliqué, sur TF 1, que « *la France ne va pas si mal* » sur le plan économique et social, mais qu'« *elle a du vague à l'âme* ». Quant à lui, il ignore tout sentiment de cette nature et répond : « *Pas le moins du monde* » à la question de savoir s'il s'estime à la tête d'un gouvernement menacé.

L'opposition peut se flatter d'avoir non seulement mis la majorité dens l'embarras, mais obligé M. Mitterrand à ne pas rester « *inerte* ». Les socialistes espèrent qu'en prenant l'initiative face à la droite, ils pourront, aussi, avancer dens la solution dc lcurs propres problèmes. La réforme du mode de scrutio régional pourrait, ainsi, nc pas être enterrée définitivement, M. Mauroy se faisant fort de trouver unn solution qui convicnnc, à la fois, eu président de la République et eu PS. M. Rocard, s'il était menacé, bénéficie d'un sursis, qu'il met à profit pour préparer un « cadrage » sévère des dépenses dc l'Etat l'an prochain.

PATRICK JARREAU

□ **M. Alain Madelin : « *Mascarade* ».** – M. Alain Madelin, vice-président du Parti républicain, a déclaré, mercredi 24 avril : « *La clé de voûte d'une véritable indépendance de la justice, c'est une véritable indépendance du Conseil supérieur de la magistrature. De ce point de vue, le projet de loi adopté par le conseil des ministres constitue une mascarade. On n'imagine guère le garde des sceaux venir provoquer l'Assemblée nationale en assurant la défense d'un tel projet.* »

□ **M. André Lajoinie : « *La campagne de la droite n'ouvre pas une perspective pour le peuple.* » –** M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a estimé, mercredi 24 avril : « *La campagne de la droite n'ouvre pas une perspective pour le peuple. La perspective, pour notre peuple, ce n'est pas de choisir entre dissolution ou pas dissolution, c'est de savoir quelle politique va être mise en œuvre. La politique du pouvoir actuel, qui s'inspire de la droite, (...) conduit à l'impasse, à la crise. Par conséquent il faut la changer et faire une véritable politique de gauche.* »

(Publicité)

L'EUROPE DOIT REBONDIR!

Ni la conclusion rapide de la guerre du Golfe, ni le rôle diplomatique et militaire joué par la France et la Grande-Bretagne, ne peuvent masquer l'évidence qui s'est imposée au plus fort de la crise: l'absence de l'Europe.

Incapable -faute des structures nécessaires- de faire entendre sa voix et d'être militairement présente, la Communauté n'a pu compter dans une épreuve majeure où ses intérêts essentiels étaient directement en cause. Le moment est venu pour elle d'en tirer les leçons.

Pour défendre ses valeurs et assurer sa sécurité, la Communauté doit devenir une puissance politique à part entière. Elle n'y parviendra que si les Douze saisissent la chance historique que leur offrent les deux conférences intergouvernementales destinées à compléter le Traité de Rome, pour faire naître une union économique, monétaire et politique de l'Europe.

Les signataires considèrent que cet objectif ne sera rempli que si les Douze s'engagent à réaliser, à des échéances fixées dans les Traités et par des procédures majoritaires, des avancées concrètes et décisives.

• L'union économique et monétaire ne peut plus s'accommoder d'aucun chemin de traverse: la mise en place d'une banque centrale européenne doit être entreprise dès 1994 et la monnaie unique voir le jour avant la fin du siècle pour que le modèle européen de société puisse s'appuyer sur une économie solide.

• Le débat français sur la défense doit s'inscrire dans la perspective d'une défense européenne: la coordination des politiques d'armement et la création par la Communauté d'un système de défense, pilier européen de l'alliance atlantique doivent être décidées dans l'année.

• Ces deux avancées doivent, enfin, acquérir une pleine portée par la réalisation de l'union politique, dont la crédibilité, selon nous, se mesurera à l'aune de trois critères simples: la généralisation du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil des Ministres; la mise en œuvre d'une politique étrangère commune, notamment en direction des régions voisines de la Communauté; la démocratisation des institutions communautaires.

C'est à ces conditions -et à ces conditions seulement- que les Européens pourront relever les défis politiques, économiques et écologiques que lancent la fin de l'organisation bipolaire du monde et la naissance d'un nouvel ordre international.

40 PREMIERS SIGNATAIRES

MICHEL ALBERT
Président des A.G.F.;

MARC AUGE
Directeur de l'Ecole des hautes études en sciences sociales;

YVES BARSALOU
Président de la Caisse nationale du Crédit Agricole;

ALAIN BESANÇON
Directeur d'Etudes à l'Ecole des hautes études en sciences sociales;

DOMINIQUE BOCQUET
Secrétaire général du Mouvement européen;

BERNARD BOSSON
Député-Maire d'Annecy;

HUGUETTE BOUCHARDEAU
Député;

JEAN-MICHEL BOUCHERON
Président de la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale;

JEAN-CLAUDE CASANOVA
Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris;

PIERRE CHAUNU
Membre de l'Institut;

MICHEL CROZIER
Directeur de recherches au C.N.R.S.;

PATRICK OEVEDJIAN
Député-Maire d'Antony;

GUY DRILLEAUD
Président de la C.F.T.C.;

JEAN ELLEINSTEIN
Président du Club Victor Hugo pour les Etats-Unis d'Europe;

BERNARD de FALLOIS - Editeur;

JEAN-FRANÇOIS-PONCET
Président du Mouvement Européen;

GÉRARD FUCHS
Sécrétaire national du Parti Socialiste pour les affaires Européennes et les questions de sécurité;

MARC FUMAROLI
Professeur au Collège de France;

PIERRE GUILLEN
Président de l'Union des Industries Métallurgiques et Minières;

FRANÇOISE HÉRITIER-AUGÉ
Professeur au Collège de France;

CHARLES JOSSELIN
Président de la Délégation de l'Assemblée Nationale pour les Communautés européennes;

RAYMOND LACOMBE
Président de la F.N.S.E.A.;

ALAIN LAMASSOURE
Député Européen;

JEAN LECANUET
Président de la Commission des affaires étrangères et de la Défense au Sénat;

JACQUES LE GOFF
Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales;

GILLES MARTINET
Président de l'Association pour la Communauté européenne culturelle;

JEAN MATTÉOLI
Président du Conseil Economique et Social;

EDGAR MORIN
Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales;

PASCAL ORY
Agrégé d'histoire;

JEAN PEYRELEVADE
Président de l'U.A.P.;

JEAN-FRANÇOIS REVEL - Ecrivain

ANTOINE RIBOUD
Président de B.S.N.;

LAURENT SCHWARTZ
Membre de l'Académie des sciences;

JEAN-PIERRE SPITZER
Avocat à la Cour;

FRANÇOIS STAEDELIN
Président du Comité Economique et Social de la Communauté européenne;

DOMINIQUE STRAUSS-KAHN
Président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale;

ROBERT TOULEMON
Inspecteur général des Finances;

RENÉ TEULADE
Président de la Fédération nationale de la mutualité française;

MICHEL VAUZELLE
Président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale;

SIMONE VEIL
Députée Européen.

PLUSIEURS CENTAINES DE PERSONNES ONT DEJA REJOINT L'APPEL:

ABBEG Pierre
AGENET François
ALLILAIRE Vincent
ARDOINCEAU Madeleine
AUDOIN Marcellé
AUDRIEUX Marie-Noëlle
AULANIER Madeleine
AULANIER Robert
AUSSANT Jean-Pierre
BARDIN Jeanne-Marie
BARDIN Valérie
BARRAUD Jean
BARROY Daniel
BASSON Jean
BAYET René
BEAUCLAIR Christian
BERNOIS Marcel
BERRIOT André
BERTHOMIER Léone
BIANCHERI Franck
BITEAU Anne
BLAIN Jean-Marcel
BLIN Francis
BOIS Andrée
BONNICHON Alain
BONVOISIN Jeanine
BORDEAUX-GROULT Pierre
BOULANGER(de) Jean-Michel
BOURDIN Joël
BOUX-BOISSELET Colette
BRAS Bernadette
BROSSARD Bernadette
BRUNET Guy
BUFFALINI Georges
BUFFALINI Odile
CAFFINIERE Ille (le) Pierre
CALCOEN Marie-Thérèse
CAMPART Frédéric
CANTIN Simone
CAROZZI Mme
CARON Paul
CARPENTIER Isabelle
CARTAN Henri
CASTAGNERA Gérard
CATINAUD Auguste
CAZEAUX Isabelle
CAZIOT Paulette
CAZIOT Robert
CAZIOT Simone
CELERSE Jean
CESARI Armande
CHABAULT Didier
CHANTELAT Alice
CHANTELAT Georgette
CHAPUIS Jean-Yves
CHARDONNET Hubert
CHAREYRE Philippe
CHARLET Max
CHARMANT Marcel
CHATEL Yves
CHERRIER Suzanne
CROSSY Jean-François
COCHARD Paule
COGNE Anne
COLLARD Henri
COLLET Jean-Claude
COMPAIN Pierre
CORNET Robert
CORNO (de) Henri
COURANT Germaine
COURANT Robert
CREIUX Jean
CRINIERE Daniel
CUREAU Jean
D'HUMIERES Patrick
DARIDAN Jean
DAVID Marcelle
DELANAUD Pierre
DELOUVRIER Paul
DELUBAC Renaud
DEMASSE Suzanne
DEPONGE Jacqueline
DESBOEUF Germain
DESLANDE Léon
de DINECHIN Nicole
DORISE Jacques
DOUCET Jérôme
DREYFUSS Henri
DUBOIS Michèle
DUBOIS Pierre
DUMAILANEDE Patricia
DUPERRON Michel
DURAND Paul
DURAND-PRINBORGNE C.
DUTHOIT Michel
DUTOUT Marie-Solange
DUVAL Jean-Pierre
ELIOT Noël
ELMOSNINO-MURAT Ginette
ELMOSNINO-MURAT Max
ESNAULT Daniel
FAIVRE Jean-Marie
FAUCHEUX Jacques
FAVRETTO Gleonina
FONT Paul
FOUET Bernard
POUET Mme
FRANCE Paul
FRAT René
FREAUD Yves
FREVILLE Yves
GABILLARD Martial
GALANTE Pierre
GALLEGO Astério
GAMBIER Dominique
GARSIGNIES (de) Philippe
GASQUET Jean-Louis
GATTOLIN André-Jean
GAUDIN Florence
GAY Françoise
GENTILHOMME David
GERARD Jean-Yves
GERBAUDO Alfred
GERCUQ Alain
GIRARD Jeanne
GIRARD Marinette
GISCARD d'ESTAING Olivier
GODE-BRAULT Martine
GOMEZ Marcel
GOUAUSLIN Beryl
GOUREAU Benoît
GOUZY Jean-Pierre
GRALL Jeanine
GREGOIRE Laurent
GROSPERRIN Marie-France
GROUES Hubert
GROUSELLE Georgette
GUENIN Guy
GUERIN Jean
GUESSET Maurice
GUESSET Simone
GUIHAMANT Jean
GUILLEMAIN Mauricette
HAAS Pierre
HACHE Annick
HALNY Daniel
HAYS Danielle
HELIAS Annick
HERMOUET Laurent
HERRMANN Christophe
HERVE Edmond
HERVE Michel
HERVET Daniel
HERVIER Jeanne
HEURTIN Pierre-Yves
HORBUES DEBAT Raymond
HUBRECHT Hubert-Gérard
HUMBERT Thierry
HUON Jeannine
HUTEAU Jacques
JACOBSEN Jeanne
JARDIN Benoît
JEANJEAN Josette
JEANJEAN Robert
JERABEK Christa
JOULEAU Emmanuel
JUANI Marguerite
JUBIN Maurice
JUNCA Nicole
KELLER de SCHLETTEMI Franck
KEMOULARIA (de) Claude
KERDUREDAN Jean-Jacques
KLEIN Irène
KOHLER Charles
KUNAST René
LABEREERIE Jean
LACORD Claire
LACOSTE Jean-François
LANDRIEVE Odette
LANG Jean-Marie
LANSIER Janine
LASNE Jacqueline
LAUVRAY Tristan
LAYET Marie-Rose
LEBRUN Germaine
LEGER Bernard
LEGER Marie-Rose
LÉGER Philippe
LE JOLLE Eric
LEHIDEUX Charles-Henri
LELARGE Bernard
LELEU BELL Patricia
LELEU Thierry
LEMBERT Madeleine
LENIERE Laurent
LEQUIN Guy
LERAY Benoît
LEROAD Michel
LEROUGE Odette
LETAMENDIA Pierre
LHOMBREAUD Roger
LLOBET M.
LLOBET Mme
LOELLET Marcel
LONGIN Camille
LONGIN Madeleine
LORIG Bernard
LOTH Solange
LUCCHESI Gaelle
LUCCHESI Simone
MACRON Françoise
MAGDELENAT Claudie
MAGNOL Jacques
MAGNOL Suzanne
MAHAPAUD Roger
MAISONROUGE Jacques
MARCHETTI Odette
MARECHAL Danièle
MAROT Henri
MAROUGNON Jeanne
MARTAYAN Stéphane
MARTIN Hubert
MARTIN Pierre
MARTROU Jacques
MASSERET Jean-Pierre
MASSICOT Monique
MASSICOT Noël
MASSIOT Patrick
MASSONNAT Sandra
MATHEU Michel
MAUDIÈRE Micheline
MAUER Christiane
MAXA Marcelle
MELON Laurent
MEZGER Christian
MICHEL Camille
MIGNON Simone
MIGNOT Albert
MONTMOREAU Alain
MORFOISSE Joël
MORIN Geneviève
MORISOT Jean
MORUCCI Emmanuel
MOUGEL François-Charles
MOULIN Brigitte
MOULIN-BOUDART Martine
MUNAIN(de) J.-Christophe
MUZARD Lucette
NAVARRO Fernand
NORMAND Jean
OHNENWALD Alain
ONDERBEEK Ellen
PATEL Huguette
PATEL Maurice
PAPON Marguerite
PASQUIER Solange
PAUMIER Bernard
PAYOT Jean-Marie
PAYOT Marie-Thérèse
PELT Jean-Marie
PESSON Roger
PETAUX Jean
PIAT Charles
PIEDIS Isabelle
PIRON Eugénie
PISTRE Charles
PLANKAERT Jean-Pierre
POIRIER André
PORTIER Claude
POUCHERET Sylvia
POURCHET Gérard
RAFFRAY Sylvine
RANCIEN Rolland
RAUY Jean
REGOU Francis
RICHARD Caroline
RIEUTORD Maurice
ROBERT Sylvie
ROBILLOT Bernadette
ROCHE Georges
ROGEMONT Marcel
ROSSI Bernard
ROUCAUTE Yves
ROUILLON Georgette
ROUSSEAU Georgette
ROUSSEL Claude
ROUSSEL Hervé
ROUSSET Alain
ROYAN Joseph
RUBION Jules
SABORAUD Annette
SABRAN Pierre
SAINTE-MARIE Michel
SALIBA Emile
SANSON Maurice
SANVOISIN Guy
SANVOISIN Lysianne
SANVOISIN Raymonde
SAUREL Stéphane
SCHMID Lucile
SCHOELLER Guy
SCIMENI Chiara
SCORRAC (de) Joseph
SEARLE Gérard
SEARLE Pierre
SECRET Philippe
SECRET-MAUDUIT Danielle
SELLIER (le) Jean-Noël
SENNEDOT Eliane
SENNEDOT Jean-Marie
SHERBAM Madeleine
SIMONARD André
SOLLER Odette
TAGAND Davila
TATTINGER Pierre-Christian
TASON-MENNETTRE
TEISSEIRE Benjamin
TEISSEIRE Séverine
TETREL Anne-Charlotte
THOLLET Odette
THOMAS Yvette
THOMÉ-PATENOTRE Jacqueline
TROCME Marianne
TURCAN Didier
VAUTROT Henri
VAYSSADE Marie-Claude
VEPCHERE Lily
VICTOIRE-MENDOZA D
VICTORIA Pierre
VOISIN Annie
WHITTLE Claire

(Les signataires adhèrent à ce texte à titre personnel et n'engagent pas les institutions qu'ils représentent).

L'EUROPE A BESOIN DE VOUS

Fondé à la Haye en 1948, le Mouvement européen est une organisation politiquement pluraliste qui regroupe des personnalités et des associations désireuses d'agir pour la construction européenne.

En prenant l'initiative de cet appel, le Mouvement européen poursuit deux objectifs:
• donner un coup d'arrêt à la vague d'europessimisme qui déferle depuis la crise du Golfe, en soulignant l'écho que recueille aujourd'hui dans la société française le projet européen,
• associer à la promotion de la cause européenne des personnalités neuves et venues de tous horizons.

En acceptant de vous engager à titre personnel et en dehors de toute arrière-pensée politique, vous pouvez vous aussi exprimer votre soutien à la relance de l'Europe.

Nom* _____ Prénom* _____
Profession _____
Adresse _____ Téléphone _____
*Ecrire en lettres capitales.

☐ Je vous prie d'ajouter mon nom à la liste des signataires de l'appel "l'Europe doit rebondir"
☐ Je souhaiterais connaître les modalités d'adhésion au Mouvement Européen

Le _____ Signature: _____

Bulletin à adresser au Mouvement Européen - 61, rue des Belles-Feuilles - 75116 PARIS

هكذا من الاصل

POLITIQUE

Le Conseil d'Etat impose des limites aux expulsions

L'Europe au secours des immigrés

L'Europe impose peu à peu ses normes juridiques à la loi française, que ce soit celles du Marché commun ou celles de la Convention européenne des droits de l'homme. Le Conseil d'Etat, dans une décision rendue vendredi 19 avril, vient de signifier que ce dernier accord international devait aussi être respecté dans une matière qui, jusqu'alors, ne relevait que des pouvoirs de police des Etats : l'expulsion des étrangers (*le Monde* daté 21-22 avril). Concrètement, la nécessité de respecter la vie familiale des immigrés menacés d'expulsion ou de reconduite aux frontières s'imposera d'une manière beaucoup plus contraignante à l'administration que sous l'emprise de la seule loi française.

Farouche défenseur, pendant longtemps, de l'Etat-nation, le Conseil d'Etat a connu son chemin de Damas européen lorsque, en octobre 1989, dans son fameux « arrêt Nicolo », il a imposé au législateur le respect des traités européens. Cette conversion accomplie, il se montre, sous l'énergique impulsion de son vice-président, M. Marcean Long, fervent missionnaire de la primauté du droit européen sur le droit français.

La haute juridiction administrative vient de faire un nouveau pas dans cette voie en décidant que, même dans une matière aussi sensible que celle de la police des étrangers, les immigrés devaient bénéficier de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dans les cas où celle-ci est plus libérale que la législation française. Et, pour donner tout le poids nécessaire à ce nouveau renversement de jurisprudence, le Conseil l'a mis en application, vendredi 19 avril, dans sa formation la plus soleonelle : l'Assemblée du contentieux.

Deux affaires

Cette Convention européenne a été ratifiée par la France le 3 mai 1974. Depuis, le Conseil d'Etat s'est appuyé sur elle quelque cent cinquaote fois. Mais il avait tonjours refusé de l'appliquer lorsqne des étrangers se plaignaient des conditions de leur expulsion. Pourtant, en son article 8, elle indique : « *Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance. Il ne peut y avoir ingérence d'une autorité publique que dans l'exercice de ce droit que pour autant que cette ingérence est prévue par la loi et qu'elle constitue une mesure qui, dans une société démocratique, est nécessaire à la sécurité nationale, à la sûreté publique, au bien-être économique du pays, à la défense de l'ordre et à la prévention des infractions pénales, à la protection de la santé et de la morale, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.* »

Une première entorse significative à cette jurisprudence a été effectuée il y a peu, le 18 janvier dernier, lorsqu'une section du contentieux a repoussé une requête d'un expulsé tout en faisant indirectement référence au contenn de cette convention. Mais il s'agissait alors de confirmer une expulsion décidée avant 1981, donc à une époque où la aécessité de respecter la vie de famille de la personne concernée ne figurait pas dans la législation française.

Or, cela a été introduit par la loi da 29 octobre 1981 ; ainsi, notamment, ne peuvent plus être expulsés les étrangers mariés depuis plus de six mois avec ua conjoint français, ou parent d'aa enfant français résidant en France, ou vivant en France depuis l'âge de dix ans ou depuis plus de dix ans en situatian régulière. La protection, maintenant prévue, ae rendait-elle pas superfétatoire celle proclamée par le texte européen?

Strasbourg impose sa jurisprudence

C'est à cette question qa'a voulu répondre, solennellement, l'assemblée plénière du Conseil d'Etat. Deux affaires, soulevant les mêmes questions de priaeipe, lui étaieat soumises. La première concernait M. Hamid Belgacem, un Algérien né en France, où il vit avec ses dauze frères et sœurs. Condamné à six ans de réclusion criminelle pour vols à maia armée, cet homme avait été expulsé, le 16 mars 1988, après avair été placé en semi-liberté en novembre 1987, en vertu d'une disposition de la «loi Pasqua» (supprimée par les socialistes le 2 août 1989) qui permettait l'expulsion d'un étranger théoriquement protégé par sa situation de famille s'il avait été condamné à une peine de six mois d'emprisonnement sans sursis.

La deuxième affaire était celle de Mme Babas, une Algérienne qui était restée en France, sans titre de séjour valable, pour vivre avec son concubin marocain dont elle avait eu un enfant et dont elle était de nouveau enceinte lors de la décision préfectorale de reconduite à la frontière. L'un et l'autre estimaient qu'ils devaient être protégés par l'article 8 de la Coaventian européenne des droits de l'homme.

Dans de longues conclusions, solidement charpentées, le commissaire du gouvernement, M. Ronny Abraham, doot le rôle, contrairement à son titre, n'est que de proposer une solution juridique, a estimé qu'effectivement il était plus que temps pour le Conseil d'Etat de reoverser sa jurisprudence. Cela, bien entendu, parce que, depuis l'« arrêt Nicolo», il est admis que les accords internationaux doivent être appliqués en France quelle que soit la législatioo nationale.

Or, il constate que, dans des décisions récentes, la Cour de Strasbourg, à laquelle les justiciables peuvent se plaindre du oon-respect de la Conventioo européenne, est fort rigoureuse sur les conditions d'application de son article 8. Ainsi, le 18 février 1991, elle a annulé l'expulsion d'un mineur par la Belgique, un jeune Marocain auteur d'une série de délits qui avait quitté son pays à l'âge de un an et qui n'y avait gardé aucun lien familial direct. La Cour a estimé *«qu'un juste équilibre n'avait pas été ménagé»* entre l'intérêt général de l'ordre publie et l'intérêt particulier de cet étranger à voir maiatenus ses liens familiaux.

Cette jurisprudenee enropéeane ne peut qu'être préoccupante pour les juges français, puisque la Caur de Strasbourg accepte d'être saisie si

la pratique nationale ne laisse pas de chances raisonnables de succès aux requérants. Aiasi, comme le fait remarquer M. Abrabam, si le Canseil d'Etat maintenait ses choix antérieurs, les étrangers expulsés par la France pourraient saisir directement la juridiction européenae – ce que certains ont déjà fait. Il a donc demandé aux membres de la juridiction nationale de ne pas *«laisser aux organes de Strasbourg, dont le rôle n'est en principe que subsidiaire, le soin de statuer directement sur la compatibilité avec la Convention des décisions prises par l'autorité administrative française, dont vous êtes les juges au premier chef»*.

Cela implique que le Coaseil d'Etat ne demeure pas *«en retrait par rapport à la jurisprudence de la Cour»* car, si riea n'oblige *« en droit »* les juges français *« à adhérer aux constructions jurisprudentielles de la Cour européenne, il importe, dès lors que la France a reconnu le droit de recours individuel devant les organes de Strasbourg, que le juge national ne s'en tienne pas à l'exercice d'un contrôle moindre que celui du juge européen sur des questions analogues »*.

L'erreur de la « loi Pasqua »

Le Canseil d'Etat a suivi totalement ce raisonnement en motivant ses deux décisions par référence à l'articie 8 de la Caaventiaa européenne. Pourtant, M. Abraham n'avait pas cacbé les imposantes conséquenees du reaversement de jurisprudenee qu'il préeanisait. Certes, reconnaissait-il. dans la plupart des cas de reconduite aux frontières, la narme européenoe n'est pas plus contraignante que la norme française, puisqu'en l'espèce celle-ci ne reconnaît pas le motif d'*« urgence absolue »*, que déjà le Conseil d'Etat s'est accordé la possibilité d'analyser les coaséquences sur la vie de famille de l'intéressé, que, surtout, cette mesure frappe des étrangers eatrés depuis peu sur le territoire français et ne s'applique qu'à des personnes en situatiaa irrégulière qui pourraat toajaurs revenir en France avec des papiers en règle. C'est pourquai le commissaire du gouvernement – et là aussi le Canseil d'Etat l'a suivi – proposait qu'il ne soit pas fait droit à la demande de Mme Babas.

Les eonséquences de son évaluation sont autrement plus lourdes en matière d'expulsion. Le cas aù un étranger ne serait pas protégé par la lai fraaçaise mais le serait par la Canveation européenne est fréquent. Ainsi en est-il de tout étranger marié avec ua conjoint français depuis moins de six mais, de taut parent d'ua Français a'exerçant pas son autorité parentale ou de l'immigré n'ayant pas l'ancienneté de résidence sur le territaire natioaal qu'impose la législatiaa française actuelle pour rendre son expulsion impossible, sauf cas d'*« urgence absolue »* au de *« nécessité impérieuse paur l'ordre public »*. C'est aussi la situation des immigrés ayant eu maille à partir avec la justice sous l'emprise de la loi de 1986.

Ea anaulant l'arrêté d'expulsian de M. Belgacem, là eacore comme le souhaitait M. Abraham, et en expliquant que le gouvernement, *« eu égard à la gravité de l'atteinte portée à la vie familale »* du requérant, *« a excédé ce qui était nécessaire à la défense de l'ordre public »* et dane violé la Convention européenne, le Conseil d'Etat a, en fait, décidé qu'une disposition essentielle de la « loi Pasqua » était coatraire à un accord internatiaaal signé par la France. Mais il a aussi rendu plus difficile l'expulsion des étrangers délioquants qui ne sont pas protégés par leur situation de famille, puisque la législatian française donne de celle-ci une définition moins contraignante que la Canvention européenne.

La portée de cette aauvelle jurisprudence va même au-delà. En effet, la surveillance dc l'application correcte de la norme européenne obligera le juge à faire la balance entre les intérêts de la collectivité et l'intérêt familial de la personne menacée d'expulsion. Or, ea la matière, le Conseil d'Etat, jusqu'à présent, sauf en cas d'applicatian de la procédure d'*« urgencc absolue »* au d'une mesure conceroant un ressortissant de l'Europe des Douze, ne se reconnaissait que le droit de sanctionner *« une erreur manifeste »* de l'administration et s'iaterdisait d'analyser les conséquences sur la vie de la personne iatéressée de la décision qui lui était soumise.

Un renversement jurisprudentiel peut ainsi en impliquer un autre tout aussi protecteur pour les immigrés. D'autant que M. Abraham a fait remarquer que la prise en considération de la Coaveatian européeaae dans le eantrôle des expulsians et des reconduites à la frontière impliquerait forcément une attitude camparable après un refus de délivrer ou de renouveler un titre de séjour, comme d'accorder un visa d'eatrée à ua étranger. La France n'a ainsi pas fini de mesurer tout ce que ses cbaix européens entraînent de conséquences pour ses citoyens et de contraintes nouvelles pour ses législateurs.

THIERRY BRÉHIER

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 24 avril, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des travaux, un communiqué a été diffusé, dont voici des extraits :

• Loi d'orientation pour la ville

Le ministre d'Etat, ministre de la ville, et le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer ont préseoté au cooseil des ministres un projet de loi d'orientation pour la ville. Cooformément aux orientations arrêtées à l'occasion du conseil des mioistres du 13 mars 1991, le projet de loi a pour but de eréer les cooditions d'une meilleure maîtrise et d'un meilleur équilibre de l'évolution des villes.

1) Dans la préparation des documents d'urbanisme, il sera teou compte de la nécessité de favoriser une offre diversifiée de logements.

2) Des « programmes locaux de l'habitat », élaborés sur uoe base intercommunale, auront pour objectif de mieux équilibrer la répartition des différents types d'habitat, notamment en favorisaat l'action des collectivités locales, pour libérer les terrains nécessaires à la construction de logements sociaux. L'élaboratiaa de programmes locaux de l'habitat sera obligatoire dans les agglomérations de plus de trois cent cinquante mille babitants.

3) Dans ces agglomérations, les communes dont le parc de logements comporte moins de 20 % de logements sociaux devront prendre les mesures nécessaires à la réalisation de logements sociaux à usage locatif. Elles devront y consacrer chaque année un montant minimal de dépenses fixé par la loi, soit directement, soit en versant une contribution à des organismes d'habitation à loyer modéré ou à des établissements publics habilités à réaliser des réserves foncières. Toutefois, lorsqu'un programme local de l'habitat aura été adopté, les communes pourront se libérer de cette obligation en réalisant dans un délai de trois ans les actions foncières nécessaires à la construction d'un nombre miaimal de logements sociaux, prévu par la loi.

4) Pour faire face à leurs obligations, les communes pourront instituer une «participatioo à la diversité de l'babitat». Cette participatioo sera due à l'occasioa de toute opération de constructioo, bormis les opérations relatives aux logements sociaux et aux logements à usage locatif dant le loyer est inférieur à un plafond, et celles dont la superficie est iofériecure à 170 mètres carrés. Les coostructeurs seront incités à s'acquitter de la participation en cédant à la commune un terrain constructible ou des locaux vacants pouvant accueillir des logements sociaux et dont la valeur pourra être inférieure de 20 % au moatant de leur obligatioa financière.

5) Dans les centres et quartiers anciens, les maires disposeront d'outils améliorés pour maîtriser l'évolution du parc de logemeats. Les avantages fiscaux consentis à l'occasion des opérations groupées de restauratioa immobilière seront limités aux logements faisant l'objet d'une coaventian avec l'Etat quant au niveau des loyers après restauration.

6) Dans les grands ensembles, les communes paurroat encourager l'implantatian d'activités en accordant aux entreprises une exonératioo de la taxe professionnelle.

7) Les instruments de maîtrise des terrains seroot renforcés. Dès l'engagement d'une procédure de création d'une zone d'aménageroot différé, il sera possible de délimiter un périmètre à l'intérieur duquel l'exercice du droit de préemptioo permettra de lutter contre les interveotians spéculatives. Des établissements publics locaux dotés de ressources fiscales stables auront vocation à constituer des réserves faacières.

• Magistrature

(Lire page 8.)

• Voies navigables

Le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux a présenté une communication sur la réforme de la gestioa des voies navigables. Alors qu'un réseau de voies navigables se met en place à l'échelle du contiaent européen, l'objectif est de moderniser le réseau français pour parvenir à une meilleure combiaaison des modes de transport. Dans cette perspective, une première étape sera prochainement franebie avec la mise en place d'ua aouvel établissement public, dénommé Voies aavigables de France. Celui-ci, qui prendra la succession de l'Office national de la navigatioa, exercera l'ensemble des compétences relatives à l'entretien, à la gestion et à l'améliaration des voies navigables.

Disposant de ressources oouvelles, qui proviendaent de contributions des utilisateurs de la vaie d'eau, il aura pour objectif de promouvoir une gestion à caractère économique du transport fluvial et les collectivités territoriales seront largement associées à soo activité. Une seconde étape concernera la modernisation et l'adaptation économique et sociale des professions do transport fluvial.

• Retraites

(Voir le Monde *du 25 avril et lire page 25 et 29).*

• Dixième Plan

(Lire page 27.)

• Dissolution d'un conseil municipal

Sur proposition du ministre de l'intérieur, le conseil des miaistres a prooaacé, mercredi 24 avril, la dissolution du conseil municipal de la commune de Locquirec (Finistère).

Avec 34 899 décrets publiés

Le nombre des naturalisations a augmenté en 1990

En 1990, 34 899 décrets décrets de naturalisation oat été publiés (contre 33 040 en 1989 et 25 702 en 1987), ce qui correspond à moins de 1 % des étraagers résidant en France. A ces décisioas, dépendant de l'appréeiation des pouvoirs publics, s'ajoutent 30 077 déclarations de nationalité (26 468 en 1989, et 16 052 en 1987) correspondant à la reconnaissance d'un droit (mariage avec un Français et mineurs nés en France), et 20 000 naturalisations par acquisition «automatique» à l'âge de la majorité (enfants aés ea France de parents étrangers).

Les longs délais précédant les décisions n'empêchent pas ces dernières d'être positives dans 90 % des cas. L'analyse de l'origine géographiqae des personnes naturalisées par décret en 1989 souligne la progression du Maghreb (5 799 naturalisations) qui dépasse pour la première fois l'Europe occideatale (5 001 décisions), talonnée par l'ancieone ladocbine fraaçaise (4 788 personnes). Pour l'acquisition par déclaration, l'Europe occideatale, Portugal, Espagne et Italie en tête, avec un total de 10 002 personnes, fournit le plns fort contiagent de nouveaux Français, suivie par le Maghreb (6 202) et l'Afrique aoire (3 689).

Devenir français ae doit plus être «*un parcours du combattant*», avait déclaré le premier ministre lors de sa récente tournée dans la banlieue parisienne (*le Monde* du 6 nvril). Pour atteiadre ce but, a expliqué, jeudi 18 avril, M. Hubert Prévot, secrétaire général à l'intégration, il est question de renforcer les effectifs des greffes des tribunaux d'instance et des services spécialisés des préfectures qui bloquent parfois des dossiers complets faute de moyens pour les instruire.

Afin de «*mieux recevoir les nouveaux Français*» selon le souhait du premier miaistre, la naturalisation pourrait faire l'objet d'une petite cérémonie symbolique devant le maire, alors qu'elle est pronancée actuellement par une administration anonyme, pas toujours accueillaate, sans la moindre évocation des droits et devoirs du citoyen.

Mouvement préfectoral

Le conseil des ministres a décidé, mercredi 24 avril, sur proposition de M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur, le mouvement préfectoral suivant *(nos dernières éditions du 26 avril)* **:**

AIN : M. Michel Festy

[Né le 14 juin 1938 à Paris, M. Michel Festy, ancien élève de l'ENA, directeur du cabinet du préfet de la Savoie en septembre 1966, puis de celui des Pyrénées-Atlantiques en avril 1968, est mis à la disposition du préfet de la région Ile-de-France en novembre 1971. Chargé de mission auprès du préfet du Nord, en Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord, en juin 1978, secrétaire géaéral du département du Nord en novembre 1980, puis secrétaire général du Rhône en novembre 1982, il devient préfet du Tarn-et-Gamnne en juillet 1986. M. Festy avait été nommé préfet de l'Aude en août 1988.]

AUDE : M. Victor Convert

[Né le 2 juin 1941, à Lyon, ancien élève de l'ENA, M. Victor Convert est affecté en 1969 au service de statistiques et d'analyses financières du ministère de l'intérieur. Il devient, en 1972, sous-préfet. secrétaire général des Hautes-Alpes. En 1974, il réintègre le ministère, puis il occupe un poste d'inspecteur des finances au ministère de l'économie. A la fin de 1976, il est nommé sous-préfet de Carpentras, puis, en 1979, sous-préfet de Metz-campagne, avant de devenir, en 1982, secrétaire géaéral de la Mame, puis sous-préfet de Béthune en 1984. M. Convert avait été nommé préfet du Tarn-et-Garonne en août 1988.]

AVEYRON : M. Gilles Kilian

[Né le 18 novembre 1933 à Montpellier (Hérault), titulaire d'un DES de droit public et d'économie politique et du diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Gilles Kilian est inscrit en mars 1959 sur la liste d'aptitude aux fanctians de chef de cabinet de préfet. Chef de cabinet du préfet du Vaucluse en 1961, puis de celui de la Lozère en 1962, sous-préfet en décembre 1964, il devient, alors, directeur du cabinet du même préfet, puis de celui du Tam en 1965. Affecté au ministère de l'intérieur en 1966, il est nommé secrétaire général du Lot-et-Garonne en 1971, sous-préfet de Narbonne en 1975, sous-préfet de Castres en 1980, secrétaire général de l'Iadre-et-Loire en 1982. M. Kilian avait été nommé secrétaire géaéral du Val-de-Mame en juin 1985.]

CHARENTE-MARITIME : M. Yves Mansillon

[Né le 8 juillet 1942 à La Charité-sur-Loire (Nièvre), M. Yves Mansillon, ancien élève de l'ENA, administrateur civil, est affecté en juin 1968 au ministère de l'intérieur et devient, en juillet de la même année, directeur du cabinet du préfet de la Savoie. Chef de cabinet du ministre du travail, de l'emploi et de la population en décembre 1970, il occupe les mêmes fonctions auprès du ministre de l'éducatian aationaale de mai à octobre 1974, puis est nommé secrétaire général de la Carse. Sous-préfet de Libourne en septembre 1976, directeur du cabinet du préfet de la région Aquitaiae, préfet de la Gironde, en mars 1979, secrétaire général de la Haute-Garonne en avril 1982, il devient commissaire de la République de l'Aude en mars 1985. Nommé hors cadre, directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques au ministère de l'intérieur en mai 1986, M. Mansillon était devenu préfet de l'Ain en novembre 1988.]

TARN-ET-GARONNE : Mme Bernadette Malgorn

[Née le 19 juin 1951 à Nantes (Loire-Atlantique), titulaire d'une licence ès sciences économiques et d'une maîtrise d'histaire, Mme Bernadette Malgorn, ancienne élève de l'ENA, administrateur civil, est affectée en 1975 au ministère de l'intérieur, puis devient directeur du cabinet du préfet de Saône-et-Loire. Elle remplit les mêmes fanctians en 1976 dans le Val-de-Marne, en 1978 dans l'Ille-et-Vilaine. Premier assistant du représentant de la France à la Cour des comptes des Communautés européennes en 1980, chargé de missiam auprès du commissaire de la République de la région Lorraine en 1982, secrétaire général pour les affaires régionales en 1983, elle est détachée, en 1986, au cabinet de M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emplai. Chargé de mission auprès de M. Jacques Chérèque, ministre délégué chargé du territoire et des reconversions, en 1988, elle devient, à la fin de la même année, sous-préfet de Dieppe. Mme Malgorn avait été nommée secrétaire général de la Moselle en août 1990.]

هكذا من الاصل

مكتب من الاصل

POLITIQUE

Les suites de l'affaire Urba

Le Syndicat de la magistrature souhaite un débat public sur le fonctionnement de la justice

Le Syndicat de la magistrature, mis en cause par M. Jean-Luc Sauron, secrétaire général de l'Union syndicale des magistrats (*le Monde* du 24 avril), nous a fait parvenir le texte suivant :

En ce qui concerne Thierry Jean-Pierre, le Syndicat de la magistrature n'a pas (et n'avait pas) à approuver ni à désavouer son action. Nous avons simplement relevé le détournement de procédure qu'a constitué son dessaisissement dans les circonstances que l'on sait. Cette affaire a joué un rôle de révélateur, autant dans ses dernières péripéties que dans l'impossibilité concrète de mener une enquête dès lors que la classe politique s'estime mise en cause. Elle est le symptôme et l'illustration de la situation faite au judiciaire. Nous ne contestons pas l'existence d'une loi d'amnistie, mais reconnaissons aux juges le droit (et le devoir) de faire leur métier, ne serait-ce que pour vérifier que les faits dont il est question sont couverts ou non par ladite loi, qui, rappelons-le, n'absout pas toutes les infractions, ni tous leurs auteurs.

Que le juge d'instruction dispose de pouvoirs qui peuvent éventuellement nuire au citoyen ne constitue pas une découverte. On en parle moins quand la victime est anonyme. C'est pourquoi nous sommes demandeurs depuis longtemps d'une réforme de la procédure pénale. Nous avons déploré l'enterrement du rapport Delmas-Marty qui nous paraissait avoir le mérite de poser les vraies questions. Il faut réfléchir sans arrière-pensées à l'hypothèse de la séparation des pouvoirs d'enquête et des pouvoirs juridictionnels.

C'est aux citoyens, aujourd'hui, de dire à leurs gouvernants ce qu'ils veulent pour leurs juges et pour leur justice. Ce grand débat national que M. Michel Rocard, premier ministre, avait promis à l'automne 1990 aux partenaires de justice réunis en intersyndicale ne saurait plus, à l'heure où la justice se voit tamenée à de simples gesticulations politiciennes, être différé. C'est pourquoi le Syndicat de la magistrature, réuni en conseil le week-end dernier, a décidé d'appeler les Français, leurs élus et toutes les associations représentatives de la société civile, à participer le 16 mai prochain à une journée nationale d'action pour la justice et les libertés au cours de laquelle les *« vrais débats »*, fort éloignés des préoccupations corporatistes de l'USM ou d'un quelconque *« pourjadisme judiciaire »*, que cette dernière organisation semble bien connaître, pourront s'instaurer entre les citoyens et leurs juges.

Le Syndicat de la magistrature souhaite cette confrontation, qu'il imagine, déjà, fructueuse. Il ne craint pas que ses juges y apparaissent comme des militants, car ce sont des militants non pas préoccupés d'obscures considérations politiques ou de la défense des intérêts d'une corporation mais défenseurs inlassables d'une seule cause : celle des libertés, celle des droits de l'homme : en un mot, celle de la justice.

Le juge Jean-Pierre à TF 1

Invité, mercredi 24 avril, de l'émission « Le droit de savoir », sur TF 1, le juge Jean-Pierre a affirmé que les cinq caisses de documents placées sous scellés lors de la perquisition dans les locaux d'Urbatechnic, le 7 avril, avaient été *« manifestement manipulés »*. *« Nous les avions mis, ma greffière et moi, dans un certain ordre dans les cartons*, a-t-il déclaré, *et nous avons eu la surprise par hasard, dans les couloirs du palais de justice du Mans, de les voir arriver dans un ordre différent. »* Après avoir passé la nuit dans les locaux d'Urbatechnic, ces caisses, placées sous la surveillance des services de police parisiens, sont arrivées mardi 9 avril, dans l'après-midi, au tribunal du Mans.

L'Association professionnelle des magistrats (droite) appelle à une « grève du respect » le 16 mai prochain, date de la journée nationale de protestation lancée par le Syndicat de la magistrature.

La réforme du code pénal

Le Sénat généralise la période de sûreté

Les sénateurs ont entrepris, mercredi 24 avril, l'examen des articles du projet de loi réformant le livre II du code pénal qui traite de la répression des crimes et délits contre les personnes. Après avoir adopté, en le modifiant, le titre premier consacré aux crimes contre l'humanité, les sénateurs ont commencé la lecture du titre deuxième qui regroupe les atteintes à la personne humaine. Parmi celles-ci figurent les atteintes à la vie et les atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne, pour lesquelles les sénateurs ont généralisé l'application de la période de sûreté.

Constatant, au cours de la discussion générale, mardi 23 avril, qu'*« une épreuve de force semble se préparer dans le pays à propos de la justice en crise »*, M. Marcel Rudloff (Union cent., Bas-Rhin) s'était presque étonné du caractère *« irréel »* que présentait, au Sénat, ce débat sur une réforme aussi lourde et aussi fondamentale que celle du code pénal.

Ce climat particulier ne s'est pas dissipé au cours de la séance de mercredi, indifférents aux mouvements d'humeur qui agitaient au même instant leurs collègues députés, les sénateurs ont examiné sans arrière-pensées les articles du projet du gouvernement. M. Georges Kiejman, ministre délégué à la justice, a dû en conclure qu'en ces temps difficiles le palais du Luxembourg pouvait constituer un agréable havre de paix.

Comme au cours de la discussion préliminaire de la veille, les débats se sont organisés autour du caractère plus ou moins répressif du projet et des modifications proposées par M. Charles Jolibois (Rép. et ind, Maine-et-Loire), rapporteur de la commission des lois, qui prône ainsi l'aggravation de certaines peines (en particulier dans les cas de tortures ou d'actes de barbarie) ou l'application obligatoire de la période de sûreté pour les condamnations égales au moins à dix ans de privation de liberté.

Cette dernière disposition a été introduite dès le titre premier, relatif aux crimes contre l'humanité, qui constitue une des nouveautés du projet. Le gouvernement et l'opposition sénatoriale, emmenée par MM. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire-de-Belfort) et Charles Lederman (PC, Val-de-Marne), hostiles au principe, ne s'y sont alors pas opposés pour ce cas précis.

Disposition xénophobe ?

Il n'en a pas été de même à d'autres étapes du texte, notamment dans le cas du meurtre. M. Dreyfus-Schmidt a alors souligné sa *« répulsion a priori pour une peine obligatoire »*. M. Kiejman a fait chorus au porte-parole du groupe socialiste en assurant qu'*« il convient de sauvegarder l'individualisation de la peine »*. M. Jacques Larché, président de la commission des lois, a alors rappelé que l'application de la peine de sûreté pour une série de délits résultait d'un compromis élaboré entre les députés et les sénateurs dans le cadre de la commission mixte paritaire réunie sur le livre I du projet qui traite des principes généraux du code pénal. M. Jolibois a enfin souligné que la peine de sûreté était modulable, *« ce qui permet d'en proportionner la sévérité »*.

Le rapporteur a rencontré la même opposition lorsqu'il s'est proposé de rendre obligatoire l'expulsion d'étrangers coupables de crimes contre l'humanité ou de meurtres. M. Dreyfus-Schmidt, qui avait ironisé au cours de la discussion générale sur *« le code Pétain »* que constitue selon lui l'ensemble des amendements préparés par la commission des lois, a estimé à cet égard que cette disposition *« pousse à la xénophobie »* en laissant croire que *« les peines complémentaires obligatoires sont réservées aux seuls étrangers »*.

Toujours au chapitre des *« atteintes à la vie »*, sur proposition du rapporteur, les sénateurs ont complété la définition, comme nouvelle circonstance aggravante, de la *« vulnérabilité »* de la victime. En revanche, M. Jolibois n'est pas parvenu à rétablir l'incrimination spéciale de parricide, considérée par M. Dreyfus-Schmidt comme *« une survivance du passé »*. MM. Jacques Sourdille (RPR, Ardennes), Bernard Laurent (Union cent., Aube) et Rudloff ont estimé qu'*« il appartient aux jurés de dire si le meurtre d'un père est plus grave que celui d'une autre personne »*.

La référence au sida

M. Jolibois s'est montré plus convaincant pour le rétablissement de l'incrimination d'empoisonnement. M. Kiejman a assuré, en vain, qu'on *« ne définit pas le meurtre par le moyen utilisé »*. La majorité sénatoriale a décidé, sur ce point, de suivre le rapporteur de la commission des lois. M. Jolibois se proposait de viser tout particulièrement *« la contamination volontaire du sida »*, ce qui a été vigoureusement contesté par M. Franck Sérusclat (PS, Rhône). Le rapporteur a dû toutefois supprimer la référence à une *« contamination volontaire par maladie susceptible de provoquer la mort plus ou moins promptement »*.

La référence au sida a été toutefois réintroduite au chapitre des *« atteintes à l'intégrité physique de la personne »*. Après une intervention vigoureuse de M. Sourdille, qui a incité le Sénat à *« ne pas traiter à la légère la menace qui s'annonce »*, la majorité sénatoriale a institué des peines de trois ans d'emprisonnement, et des amendes de 300 000 francs, pour sanctionner *« des comportements imprudents ou négligents d'une personne consciente et avertie ayant provoqué la dissémination d'une maladie transmissible épidémique »*. M. Kiejman s'y est opposé, là aussi en vain, en arguant du fait que *« l'importance de la connaissance de la maladie, au niveau de l'incrimination, pourra provoquer une réaction négative de rejet du dépistage »*.

GILLES PARIS

Les travaux de l'Assemblée nationale

Le projet de loi sur la publicité comparative a été adopté

Les députés ont adopté en première lecture, mercredi 24 avril, le projet de loi renforçant la protection des consommateurs et prévoyant la publicité comparative (*le Monde* du 25 avril). Le projet de Mme Véronique Neiertz a été approuvé par 282 voix contre 265. Les groupes UDF, RPR et UDC ont voté contre tandis que les députés socialistes votaient pour et que les communistes s'abstenaient. Les non-inscrits se sont partagés : neuf pour, neuf contre, deux abstentions. L'introduction de la publicité comparative a été vivement critiquée à droite et sur les bancs communistes.

Avec patience et détermination, le secrétaire d'Etat à la consommation, Mme Véronique Neiertz, a insisté sur le fait que le projet de loi prévoit un *« cadre équilibré »* pour que la publicité comparative demeure *« loyale »*, *« respectueuse des uns et des autres »*. C'est pourquoi elle s'est refusée à accepter les amendements de l'opposition qui tendaient à rendre ce cadre encore plus coercitif. Devant l'hostilité marquée des oppositions de droite et du Parti communiste, elle a dû, toutefois, recourir au vote bloqué pour soumettre l'article 10 amendé (publicité comparative) et l'ensemble du projet à un seul vote. Favorables aux autres dispositions du projet, les députés communistes ont ainsi accepté de mettre un mouchoir sur leur scepticisme.

Les députés de l'UDF, du RPR et de l'UDC ont, quant à eux, pris la défense du *« petit commerçant »* contre *« les gros annonceurs »*. La publicité comparative se fera, selon eux, au détriment des premiers. *« Elle portera un coup bas aux petites entreprises qui n'auront jamais les moyens d'y répondre. (...) Quant à la publicité comparative, elle sera le sommet de la tromperie »*, a tempêté M. Jean-Paul Charié (RPR, Loiret), qui a mené la bataille pied à pied pendant toute la soirée sans que son ardeur ne faiblisse, bien que Mme Neiertz lui ait rappelé que dans le rapport sur le budget de la consommation qu'il avait présenté à l'automne, il se montrait favorable à ce type de publicité...

« Pourquoi faudrait-il accepter que quelqu'un soit « agressé » par quelqu'un d'autre ? », s'est interrogé M. Jean-Louis Masson (RPR, Moselle) en prenant le relais de son collègue du RPR. *« Les grands distributeurs vont consacrer de plus en plus d'argent à se justifier par rapport à leurs voisins. Qui va payer tout cela sinon les consommateurs ! »*, a-t-il ajouté.

« Les salariés ont besoin de repos, les machines non ! »

Mme Neiertz a expliqué qu'à l'étranger la publicité comparative (mis à part les Etats-Unis) était plutôt le fait d'entreprises nouvelles qui cherchaient à assurer la promotion d'un produit encore inconnu sur le marché : *« Le système est donc en général utilisé par les entreprises les plus petites... »* Elle s'est dite, en outre, convaincue de la capacité de résistance des petits commerçants en cas d'*« agression »*. Enfin, elle s'est montrée confiante dans le sens professionnel des utilisateurs de publicité comparative.

Plusieurs amendements ont été adoptés afin de peaufiner le cadre dans lequel cette publicité évoluera à l'avenir. Ainsi, s'agissant de la publicité sur les prix, un amendement présenté par le rapporteur, M. Alain Brune (PS, Jura), et consigné par le RPR, l'UDF et l'UDC, précise qu'elle n'est autorisée que *« si elle concerne des produits identiques vendus dans les mêmes conditions »*. Un autre amendement de la commission de la production et des échanges crée l'obligation de communiquer au professionnel visé la publicité comparative avant même sa diffusion.

Sont exclues les comparaisons s'appuyant sur des opinions ou des appréciations individuelles ou collectives. Ces annonces ne peuvent *« présenter des produits ou services comme l'imitation ou la réplique de produits ou services revêtus d'une marque préalablement déposée »*.

Enfin, M. Jean-Louis Masson est parvenu à faire adopter un « cavalier » concernant la fermeture des appareils automatiques (les pompes à essence automatiques par exemple) le dimanche. *« Les salariés ont besoin de repos le dimanche, les machines non ! »*, a-t-il fait valoir en précisant que les compagnies pétrolières imposaient cette fermeture à leurs gérants contrairement aux grandes surfaces. Son amendement, adopté avec l'accord de Mme Neiertz, tend à ne pas imposer cette fermeture le dimanche pour les appareils automatiques.

PIERRE SERVENT

L'anniversaire du rattachement de Mayotte à la France

Le gouvernement va accélérer les procédures de naturalisation des Mahorais

MAMOUDZOU
de notre envoyé spécial

C'est la fête à Mayotte, qui célèbre, jusqu'à la fin de cette semaine, le cent cinquantième anniversaire de son rattachement volontaire à la France, c'est-à-dire du traité conclu le 25 avril 1841 par le capitaine d'infanterie de marine Pierre Passot avec le sultan Andriantsouly. Dès son arrivée à Mamoudzou, le ministre des DOM-TOM a rassuré la classe politique locale qui reste inquiète des intentions réelles du gouvernement vis-à-vis de la collectivité territoriale : *« Chacun sait combien les habitants de cette collectivité sont attachés à leur appartenance à la République française »*, a déclaré M. Louis Le Pensec.

Ce sentiment, le gouvernement l'a bien pris en compte. Cet attachement est en effet l'expression de la confiance que témoignent les Mahorais à un Etat dont l'histoire, la culture et le droit leur paraissent gages de développement, d'épanouissement, de liberté et d'avenir. Evoquant la situation institutionnelle de Mayotte (l'île a été érigée en collectivité territoriale de la République en 1979, les élus revendiquant depuis la départementalisation), M. Le Pensec a estimé que le cadre politique et administratif actuel était bien adapté aux contraintes du territoire dans la mesure où il en respecte les spécificités.

« C'est cela qu'exprime le statut particulier de la collectivité française mahoraise. Il n'entame en rien l'attachement indéfectible de Mayotte à la République et il permet à ses habitants de conserver leur identité personnelle, sociale et religieuse », a précisé le ministre, en annonçant un allégement de la procédure d'acquisition de la nationalité française pour les Mahorais. Car à Mayotte la nationalité française est indépendante du droit du sol, bien que la collectivité fasse partie administrativement de l'ensemble français.

Les Mahorais doivent, jusqu'à présent, justifier de leur qualité de citoyens français en apportant les preuves qu'au moins un de leurs ancêtres (un arrière-grand-parent) était français. Mais la production de ces preuves, selon le procureur de la République de Mamoudzou, relève dans bien des cas du *« parcours du combattant »* depuis que la séparation de Mayotte du reste des Comores, au moment où l'archipel accéda à l'indépendance en 1974, a entraîné l'éparpillement de nombreuses pièces administratives et religieuses.

D'autre part, l'application du droit coutumier, inspiré de la loi coranique, auquel les Mahorais sont très attachés, a plongé la tenue de l'état civil dans un véritable imbroglio. C'est pour dévider l'écheveau que le ministère des DOM-TOM et celui de la justice ont envoyé sur place une mission d'étude, qui va bientôt produire un *« ensemble de propositions »*.

ALIX DIJOUX

□ Précision. – Le nom de Mme Ariane Stefani-Depret, secrétaire générale de la Fédération du Nord du Parti radical, figurait parmi les signataires d'un placard publicitaire de France unie dans *le Monde* du 11 avril. Mme Stefani-Depret nous précise qu'elle ne participe pas à ce mouvement et qu'elle ne *« cautionne nullement »* cet appel.

Selon un sondage de BVA

La popularité de M. Mitterrand diminue

La cote de popularité de M. Mitterrand s'établit à 55 % d'opinions favorables dans le sondage BVA réalisé du 13 au 18 avril et publié par *Paris-Match* daté du 2 mai. Ce niveau correspond à une baisse de dix points en un mois. En mars, M. Mitterrand avait obtenu, selon ce « baromètre », son plus haut niveau de popularité depuis 1981. Cette évolution corrobore celle enregistrée par l'IFOP et publiée dans *le Journal du dimanche* du 21 avril (*le Monde* 23 avril). Le président de la République retrouve donc le niveau qu'il avait dans le sondage BVA d'octobre 1990, c'est-à-dire avant l'intensification de la crise du Golfe.

Les opinions favorables à M. Michel Rocard diminuent de deux points et se situent à 49 % en avril.

La satisfaction à l'égard de la façon dont la France est gouvernée diminue également de 44 % à 36 % d'un mois à l'autre, 58 % des personnes interrogées se disant mécontentes contre 49 % en mars ; 48 % des interviewés, contre 41 % le mois précédent, refuseraient leur confiance à M. Rocard s'ils étaient députés.

En cas d'élections législatives qui auraient lieu dimanche prochain, les intentions de vote donnent une majorité à l'opposition, en progrès de 1 point à 49 %, se répartissant ainsi : RPR 28 % (+ 1), UDF 10 % (– 1), Front national 11 % (+ 1). La gauche recueillerait 36 %, soit une baisse de 3 points, se répartissant ainsi : PS-MRG 27 (– 2,5) ; PC 7 (– 0,5) ; extrême gauche 2 ; les écologistes passeraient de 13 % à 15 % d'intentions de vote.

Les personnalités préférées en cas d'élection présidentielle sont, à gauche, MM. Rocard (25 %), Delors (20 %), Fabius (14 %) et, à droite, MM. Chirac (23 %), Giscard d'Estaing (18 %) et Barre (15 %).

EN BREF

□ **Un nouveau renfort pour le manifeste *Refondations*.** – Le maire communiste de Vaulx-en-Velin (Rhône), M. Maurice Charrier, a signé le manifeste intitulé *Refondations* lancé par une trentaine de personnalités, dont trois anciens ministres communistes (*le Monde* du 16 avril). M. Charrier, proche de M. Charles Fiterman, a annoncé, d'autre part, qu'il sera candidat aux élections cantonales de 1992, soutenu par le PCF. Les communistes critiques de la fédération du Rhône, réunis dans l'Association du 4 octobre, constatant que *« cet appel rejoint leurs préoccupations »*, ont décidé de le diffuser. L'Association du 4 octobre a été constituée notamment à l'initiative de conseillers municipaux de la banlieue lyonnaise (*le Monde* du 28 novembre 1990). – *(Corresp.)*

□ **M. Balladur évoque une nouvelle cohabitation.** – M. Edouard Balladur, député (RPR) de Paris, évoque, dans une interview publiée par *Paris-Match* (daté 2 mai), l'hypothèse d'une nouvelle cohabitation entre M. Mitterrand et l'actuelle opposition après les élections législatives en disant : *« 1993 ne sera pas la répétition de 1986. (...) Bien des solutions seront possibles. Si je suis l'une d'entre elles, nous le verrons. »* L'ancien ministre d'Etat ajoute : *« La cohabitation entre un président d'une tendance politique et une majorité d'une autre tendance, si elle est conforme à nos institutions, est, quand même, un événement difficile à vivre. [...] Il serait sans doute meilleur, pour la sérénité de la vie publique, que les deux principaux protagonistes ne fussent pas destinés à être des concurrents à la fin de cette vie en commun. »*

N. Herpin et D. Verger
La consommation des Français
REPÈRES
A. Babeau
Le patrimoine des Français
REPÈRES
Y. Chassard et P. Concialdi
Les revenus en France
REPÈRES
128 p., 42 F, 100 titres
LA DÉCOUVERTE

le journal mensuel de documentation politique
après-demain
Fondé par la Ligue des droits de l'homme
(non vendu dans les kiosques)
offre un dossier complet sur :
LES HORAIRES DE TRAVAIL
Envoyer 60 F (timbres à 2,30 F ou chèque) à APRÈS-DEMAIN, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris, en spécifiant le dossier demandé ou 150 F pour l'abonnement annuel (50 % d'économie), qui donne droit à l'envoi gratuit de ce numéro

SOCIÉTÉ

MÉDECINE

Un débat biaisé par des considérations politiques

L'introuvable consensus sur la réforme hospitalière

La Conférence des présidents de l'Assemblée nationale a décidé d'inscrire la suite de la discussion du projet de réforme hospitalière à l'ordre du jour de la séance du jeudi 25 avril. Le scrutin aura lieu le mardi 30, selon la nouvelle procédure du vote personnel, sauf si le premier ministre décide d'engager la responsabilité du gouvernement au titre de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (*le Monde* du 25 avril). Le consensus souhaité par M. Rocard est entravé par des considérations politiques.

« Il n'est pas question pour nous de voter le projet de réforme hospitalière » : venant de M. Pierre Méhaignerie, le président du groupe UDC, cette déclaration a valeur d'avertissement. Il faudrait aujourd'hui un miracle pour que le projet de réforme hospitalière soit adopté « à la régulière » par le Parlement. A moins d'un retournement, *in extremis*, des députés centristes, la cause paraît entendue : soit le premier ministre engage la responsabilité de son gouvernement au titre de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, soit il décide purement et simplement, en attendant des jours meilleurs, de retirer le texte défendu par MM. Claude Evin et Bruno Durieux. Une alternative guère enthousiasmante pour un gouvernement qui désirait présenter un texte consensuel, susceptible de réunir une large majorité par-delà les traditionnels clivages politiques.

Que l'on soit favorable ou opposé à cette réforme ne change rien au problème : ce débat, dont dépend pourtant largement l'avenir de notre système de santé, a été largement biaisé par des considérations politiques. De l'aveu même de M. Méhaignerie, *« il est bien difficile, dans de telles conditions, de faire un travail législatif sérieux »*.

Pourtant, avant que le texte ne vienne en discussion devant le Parlement, certains dirigeants centristes expliquaient à qui voulaient les entendre que, moyennant certains amendements, ils étaient prêts à voter un texte qui, sans être particulièrement génial, leur paraissait pourtant globalement satisfaisant. Les « affaires » aidant, l'atmosphère changea ensuite du tout au tout. Le texte devint *« catastrophique »* pour les uns, *« imparfait »* pour les autres.

Dans l'entourage de M. Claude Evin, on ne cache pas aujourd'hui une certaine amertume. D'autant, explique-t-on, que le texte a été grandement amélioré par le travail fait en commission et les nombreux amendements déposés en particulier par les députés centristes. Du côté de l'UDC, on ne partage nullement ce point de vue : *« le texte initial était obscur, le texte amendé est flou. Plutôt que d'accepter, comme il le fait, n'importe quel amendement, pour ne pas avoir à utiliser l'arme du 49-3, le gouvernement ferait mieux de retirer son texte pour qu'il soit retravaillé en commission. L'hôpital vaut mieux que du rafistolage de dernière minute »*.

Subtil distinguo

Comme on pouvait le prévoir, c'est à propos des articles relatifs à l'organisation interne de l'hôpital, en particulier concernant le subtil distinguo fait entre service et département, que se cristallisent les oppositions (*le Monde* du 10 avril). En schématisant, on pourrait même dire que la question – symbolique mais accessoire – du mode de nomination des chefs de service ou de département a suffit, à figer les positions. Pourtant, afin d'éviter pareille crispation, le rapporteur du projet de loi, M. Alain Calmat (PS), avait déposé trois amendements visant à redéfinir les services et les départements hospitaliers. Le service devenait une structure organisationnelle constituée d'une seule unité fonctionnelle, et le département une structure constituée d'au moins deux unités fonctionnelles. Le chef de ces structures était nommé, soit par le ministre, soit par le conseil d'administration. Et, bien que M. Calmat se soit déclaré prêt à revoir une nouvelle fois la rédaction de son amendement, la réponse de l'UDC fut sans ambages : *« il n'est pas question d'accepter une quelconque balkanisation de l'hôpital »*.

Dans ces conditions, nous a déclaré le rapporteur socialiste, *« mieux vaudrait avoir recours au 49-3. Il ne faudrait pas, sous prétexte de vouloir aller systématiquement dans le sens de l'UDC, dénaturer complètement le texte. D'autant que nous avons pris en compte près de 90 % des amendements centristes. Notre volonté de créer des départements et des unités fonctionnelles correspond aux souhaits de l'immense majorité des praticiens hospitaliers. Et, concernant le mode de désignation des chefs de département, on ne peut pas à la fois réclamer toujours davantage de régionalisation et refuser toute décentralisation »*. Céder aux centristes sans s'attirer les foudres des députés socialistes ? Plutôt que d'utiliser le 49-3, certains, dans l'entourage de M. Durieux comme du premier ministre, semblaient, mercredi 24 avril, encore tentés par cette voie pour le moins étroite. D'autant que M. Méhaignerie ne laisse persister aucun espoir de négociations : *« il ne sert à rien de vouloir faire passer une loi pour faire passer une loi. Ce texte n'a ni dynamique, ni pédagogie pour l'avenir. »* *« Cela dit*, ajoutait-il, *si le gouvernement décidait d'avoir recours au 49-3, nous ne voterions pas une éventuelle motion de censure. »*

Le tout est de savoir si, dans ce débat à bien des égards byzantins, au delà des calculs politiques, l'hôpital parviendra à trouver son compte. Rien n'est moins sûr.

FRANCK NOUCHI

Selon une étude statistique de l'INSERM

La mortalité maternelle en France serait largement sous-estimée

En France, la mortalité maternelle liée à la grossesse serait nettement plus forte que ne le suggèrent les déclarations de décès. C'est ce qui ressort d'une étude de l'INSERM rendue publique, mercredi 24 avril, par la direction générale de la santé (DGS).

L'étude réalisée entre décembre 1988 et avril 1989 (1) est la première à explorer avec précision la fréquence de la mortalité maternelle en France. Ses auteurs, qui craignaient une sous-estimation des décès liés à la grossesse à travers les relevés statistiques classiques, semblent avoir vu juste. Les résultats de leur recherche montrent un taux de décès de 18,3 pour 100 000 naissances, soit le double du taux calculé à partir des cas déclarés. En 1988, soixante-douze décès ont été déclarés, soit un taux de 9,3 pour 100 000 naissances. Selon l'étude, cette sous-estimation résulte principalement d'une insuffisance dans la déclaration de décès des médecins qui ne précisent pas toujours la grossesse, surtout si la femme a accouché depuis quelques semaines.

La mortalité maternelle concerne les décès au cours de la grossesse ou dans un délai de quarante-deux jours après l'accouchement ou l'interruption en fonction d'une cause déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins. Il peut s'agir d'une cause obstétricale directe, comme une hémorragie du placenta, ou bien d'une cause indirecte due à une maladie préexistante ou apparue pendant la grossesse.

Un taux élevé en Europe

Tous les décès féminins de quinze à quarante-neuf ans, enregistrés de décembre 1988 à avril 1989, soit 4 102 décès, ont été analysés pour les besoins de l'étude. A chaque fois, des informations ont été recherchées auprès du médecin qui avait établi le certificat afin de savoir si la femme n'était pas enceinte ou ne venait pas d'accoucher dans un délai de quarante-deux jours. Un groupe d'experts était chargé de classer le décès comme mort maternelle ou non. Le taux de 18,3 pour 100 000 naissances, soit quarante-cinq décès, finalement retenu, apparaît élevé par rapport aux autres pays d'Europe, signalent les auteurs : l'Angleterre, qui dispose d'un enregistrement particulièrement performant, compte onze morts maternelles pour 100 000 naissances. L'embolie, l'hémorragie et l'hypertension gravidique, une maladie spécifique de la femme enceinte, figurent parmi les causes principales relevées dans l'étude française.

Une deuxième partie de l'étude actuellement en cours se propose de mieux cerner les causes de ces décès. Elle devrait déboucher sur des mesures de santé publique afin de limiter ces décès, dont certains peuvent être évités, signalent les auteurs de l'étude.

MARTINE LARONCHE

(1) Etude DGS-INSERM réalisée par Mme Marie-Hélène Bouvier-Colle, de l'unité 149 de l'INSERM dirigée par M. Gérard Bréart, avec le docteur Françoise Hatton, directeur à l'INSERM.

REPÈRES

ÉDUCATION

Un décret sur le congé du mercredi

Le décret sur la réorganisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires, permettant de déroger à la règle du congé du mercredi et de le reporter au samedi (*le Monde* du 16 mars), a été publié au *Journal officiel* du 24 avril. La décision d'aménagement est confiée à l'inspecteur d'académie. Compte tenu de l'inquiétude des autorités religieuses, pour qui la suppression du congé du mercredi risque de porter atteinte à l'enseignement de la catéchèse, le décret stipule que l'inspecteur d'académie ne peut donner son aval à une dérogation que *« s'il ne porte pas atteinte à l'exercice de la liberté de l'instruction religieuse en application des prescriptions de la loi Debré du 31 décembre 1959 »*.

POLLUTION

Des nappes d'hydrocarbures sur la Côte d'Azur

Deux semaines après l'explosion du pétrolier chypriote *Haven* dans le golfe de Gênes, des nappes d'hydrocarbures, poussées par le courant Ligure, ont réapparu, depuis mercredi 24 avril, sur la Côte d'Azur. Des avions de reconnaissance ont repéré trois zones de pollution sur le littoral des Alpes-Maritimes et du Var, la première au large de Saint-Jean-Cap-Ferrat et du cap d'Antibes (galettes de produits carbonisés et de boulettes de bitumes), la deuxième entre 6 et 8 kilomètres du cap du Dramont (irisations), et la troisième à plus de 50 kilomètres au large d'Antibes. Des résidus, avaient déjà touché, pendant le week-end, trois plages à Cap-d'Ail, Saint-Jean-Cap-Ferrat et Beaulieu, à l'ouest de Nice, sur des largeurs de 20 à 100 mètres. Ces salissures avaient été aussitôt nettoyées par une quarantaine d'hommes de l'unité de la sécurité civile de Brignoles. Les responsables de la cellule de crise créée à la préfecture des Alpes-Maritimes estimaient, cependant, que la situation n'était pas *« préoccupante »*. Le dispositif du plan Polmar a d'ailleurs été allégé, passant de sept à trois navires. – *(Corresp.)*

NUCLÉAIRE

Suicide de l'atomiste américain Henry Hansteen

Le professeur Henry Hansteen, quatre-vingt-six ans, s'est suicidé, mardi 23 avril, à l'université Cornell (Etat de New-York), en sautant d'un pont pour piétons. Selon sa fille, il était fortement dépressif depuis plusieurs années. Henry Hansteen était connu de la communauté scientifique pour avoir travaillé, à l'université Columbia, avec le groupe d'Enrico Fermi sur les problèmes de fission nucléaire qui sont à la base du fonctionnement des armes atomiques et des réacteurs producteurs d'électricité. Ces travaux ont contribué à la mise en place du fameux projet Manhattan qui conduisit à l'élaboration, dans le plus grand secret, de la première bombe atomique américaine, projet auquel Henry Hansteen ne participa pas directement. – *(AFP.)*

CATASTROPHES

80 morts dans le séisme au Panama et au Costa-Rica

Trois jours après le violent tremblement de terre du 22 avril en Amérique centrale, le bilan des victimes est, au Costa-Rica, de 52 morts, 450 blessés et 10 000 sans-abri et, au Panama, de 28 morts, 450 blessés et 5 300 sans-abri. Les villes où l'on a dénombré le plus de victimes sont Limon (Costa-Rica) et Changuinola (Panama). Mais les équipes de sauveteurs n'ont toujours pas pu se rendre dans plusieurs bourgades des régions touchées par le séisme. – *(UPI.)*

JUSTICE

Aux assises de la Haute-Garonne

La famille d'une victime des « paras de Toulouse » veut poursuivre l'armée

Un des avocats de la partie civile au procès de quatre parachutistes de la base de Francazal qui comparaissent depuis le 15 avril devant les assises de la Haute-Garonne pour plusieurs meurtres et viols commis en 1989 a annoncé mercredi 24 avril son intention d'introduire contre l'armée une action devant le tribunal administratif.

Me Georges Catala, qui représente les intérêts des parents de la première victime des accusés, Isabelle Rabou, a estimé qu'il y avait eu un certain nombre de négligences de la part de la BOMAP (Base opérationnelle mobile aéroportée), le corps auquel appartiennent les quatre accusés, Philippe Siauve, Thierry El Borgi, Thierry Jaouen et Franck Feuerstein.

L'avocat a notamment relevé l'absence de contrôle des appelés lors de leurs rentrées nocturnes, et le fait que les sentinelles n'aient pas donné l'alerte après avoir aperçu les flammes de la voiture dans laquelle ont été retrouvés les corps carbonisés de deux victimes, Luiza de Azevedro, douze ans, et Noria Boussedra, dix-huit ans, le 13 juillet 1989.

□ **Un appelé de la BOMAP inculpé d'attentat à la pudeur.** – Un caporal-chef de la BOMAP a été inculpé mardi 23 avril à Avignon d'attentat à la pudeur après avoir tenté, dans la nuit de lundi à mardi, d'avoir des relations sexuelles avec une voyageuse à bord du train Paris-Lyon. Le jeune appelé a été laissé en liberté.

SCIENCES ET AVENIR

NOUVELLE FORMULE

Le moral au secours du corps

Le moral peut-il accélérer la guérison, aggraver ou déclencher la maladie ?
l'influence du psychisme sur la santé provoque les débats les plus passionnés. Qu'en est-il vraiment ? Sciences et Avenir fait le point des recherches actuelles et analyse les différentes hypothèses.

Au même sommaire :

ETHNOLOGIE
Etranges peintures rupestres

ENQUETE
Les nouveaux enjeux de la recherche militaire en France.

TECHNOLOGIE
Radio numérique : la FM condamnée ?

ASTRONOMIE
Vénus : Un nouveau monde.

EN VENTE PARTOUT 25 F

le **Coup de gueule** de
Catherine Carlson

CULTURE

CINÉMA

L'appareillage de « Colomb »

L'aventure de deux Français décidés à faire un film sur le découvreur de l'Amérique

Cinq cents ans plus tard, la découverte de l'Amérique reste une entreprise périlleuse et exaltante. Celle qu'ont vécue deux jeunes Français pour mettre sur pied une superproduction à la gloire de Christophe Colomb. De l'Europe à Hollywood (et retour), une navigation dans la haute mer du cinéma international.

Cette histoire aussi commence à Séville, mais en juin 1987, quand Roselyne Bosch, alors journaliste au *Point*, effectue un reportage à l'Archivo General de Indias, où sont entreposés quatre siècles de documents de la colonisation espagnole du Nouveau Monde. Elle prépare un article sur les chercheurs de trésors, c'est elle qui en découvre un, en prenant connaissance d'une lettre envoyée par Colomb à Ferdinand d'Aragon, à son retour de traversée. Roselyne Bosch s'enfouit dans les parchemins et les grimoires, rencontre des historiens qui préparent le *Quintocentenario* (l'ensemble des manifestations qui, en 1992, célébreront le cinq-centième anniversaire de la découverte de l'Amérique) : de l'odyssée du navigateur, elle a décidé de faire un film.

D'Espagne, Roselyne Bosch contacte le président de MK2 Diffusion et bras droit de Marin Karmitz, son ami Ilan Goldman. Lequel voit l'occasion (attendue) de faire ses débuts comme producteur. Des débuts par la grande porte : il ne peut s'agir que d'une superproduction, et quel meilleur sujet que Christophe Colomb pour un projet «transatlantique», dépassant le grand clivage entre Europe et Hollywood ? Mais il faut faire vite, 1992 est une date butoir.

Roselyne Bosch commence donc... par perdre du temps. En se livrant à un très minutieux et très complet travail de documentation : *«J'ai toujours pensé qu'il ne fallait pas se limiter aux voyages de Colomb*, explique-t-elle. *Pas question de maintenir infiniment les spectateurs à bord de la Santa Maria dans l'attente du marin qui criera «Terre»! Le plus passionnant, c'est Colomb, intellectuel autodidacte qui n'a pas seulement ouvert une nouvelle voie maritime, mais une nouvelle voie de pensée. Et son époque, celle de Torquemada, de la «Reconquista», de l'expulsion des juifs d'Espagne. Le film ne doit pas raconter une traversée, mais le passage du Moyen Age à la Renaissance, la naissance d'une nouvelle civilisation.»*

De ses recherches, la journaliste tire un synopsis détaillé (une quarantaine de pages), renforcé d'un très sérieux dossier historique, grâce auxquels elle compte emporter l'adhésion d'un cinéaste et de commanditaires. Mais Hollywood ne prête pas volontiers l'oreille à des néophytes venus de l'extérieur. Par l'entremise d'un agent américain, le synopsis aboutit enfin chez les plus grands spécialistes du film à grand spectacle haut de gamme : Roland Joffe, Milos Forman, John Boorman, Oliver Stone, Sydney Pollack... et Ridley Scott, qui présente l'avantage d'être Anglais, toujours installé à Londres même si ses mises en scène lui ont donné pignon sur Sunset Boulevard. Une position idéale de *go-between* entre Europe et Amérique.

Convaincre Hollywood

Après une rencontre en septembre 1989, le cinéaste d'*Alien* et de *Blade Runner* donne son accord de principe. *«J'ai aimé ce regard de journaliste sur cette époque*, dit aujourd'hui le réalisateur britannique. *Le synopsis traduisait une observation moderne d'un esprit moderne. Christophe Colomb.»* Il est donc partant... sous réserve que Roselyne Bosch lui présente une première version complète du scénario le 1er mars suivant. Et qu'il soit coproducteur du film, à égalité avec Ilan Goldman, qui se charge de mettre le financement sur pied.

Juger ces conditions bien exigeantes serait ignorer les innombrables sollicitations reçues par un cinéaste de la stature de Scott, inscrit (comme les autres récipiendaires du synopsis) sur la liste des dix réalisateurs «hot» auxquels Hollywood envisage de confier ses plus ambitieux projets. Et ce serait sous-estimer l'audace que représente son investissement sur un scénario et une production apportés par deux débutants, Français de surcroît. L'entrée du réalisateur en coproduction représente d'abord un engagement personnel.

Tandis que la scénariste s'installe devant son traitement de texte, Ilan Goldman entreprend de convaincre Hollywood. Il se retrouve confronté aux principales barrières derrière lesquelles s'abrite la «Mecque du cinéma». D'abord l'opinion très arrêtée – quoique susceptible de varier du jour au lendemain – des patrons de studios sur les types de films qu'il faut et ne faut pas faire. Pour l'heure, l'opprobre pèse sur les films historiques, en costume, – c'est ainsi que *Danse avec les loups*, par exemple, a été blacklisté.

Maquis juridique

Ensuite l'inextricable maquis juridique qu'est devenu Hollywood, aujourd'hui ville des plaideurs et des avocats plus encore que des réalisateurs et des stars. Pendant des mois, Goldman passera des centaines d'heures au téléphone avec agents et hommes de loi, fera de multiples voyages en Californie pour renégocier alinéa par alinéa des accords qui le lendemain soulèvent de nouveaux points obscurs. C'est que le *frenchie* ne veut pas seulement travailler avec les Américains. Avec le soutien de Ridley Scott, il veut par surcroît imposer le respect de certains droits des auteurs dont l'industrie américaine fait bon marché.

Désespérant d'aboutir seul, Ilan Goldman s'associera un temps avec un producteur du sérail. Ce sera pour découvrir combien il est fréquent du côté de Beverly Hills qu'on se donne grand mal pour... ne pas faire les films. Les dédits et annulations de contrat fournissant de sonnantes et trébuchantes contreparties aux signataires d'un jour, et aux innombrables intermédiaires. Goldman se retrouve donc seul, alors qu'entre en piste un nouveau et puissant adversaire.

Le producteur de *Superman*, Alexandre Salkind, a lui aussi jeté son dévolu sur les aventures de Christophe Colomb. Bien que rien n'empêche deux films de traiter un sujet historique, Salkind va s'employer à mettre des bâtons dans les roues de ce qu'il considère comme une concurrence inadmissible. Ayant, avant les Français, rencontré Ridley Scott lors d'un repas chez Maxim's pour lui proposer son propre projet – le cinéaste avait décliné, – il tente de l'empêcher de s'associer avec Bosch et Goldman. Il leur propose ensuite de leur racheter – fort cher – leur scénario. Puis prétend mettre l'embargo sur les documents espagnols. Dépôt de plainte et fébrile activité d'un bataillon d'avocats.

Tout en ferraillant sur ce front, Ilan Goldman comprend qu'il n'obtiendra jamais des studios le marché qu'il souhaite : ceux-ci ne sont disposés à investir qu'en échange du contrôle artistique total, qu'il n'est pas prêt à leur abandonner. Le film devra donc être prévendu territoire par territoire. Seul argument de vente, à part le nom respecté de Ridley Scott : le scénario. Le cinéaste anglais en a lu la première mouture, qui lui a plu. C'est entendu, après le film qu'il termine, *Thelma et Louise* (1), il se réservera pour le projet *Colomb*. Mais le film n'a toujours pas de financement.

Mais il a sans doute – nous sommes en automne 1990 – un interprète principal. Bien avant l'annonce officielle à la soirée des césars – où Scott et Roselyne Bosch remettent le prix du meilleur film étranger – Gérard Depardieu, réclamé par le réalisateur, s'est exclamé *«Soy de acuerdo!»* (approximation linguistique, puisque l'odyssée du marin génois sera tournée en anglais).

Trouver 40 millions de dollars

Un choix inattaquable sur le plan artistique, mais une difficulté de plus dans les négociations avec les studios, qui ne peuvent imaginer une superproduction sans une vedette made in USA. Jusqu'à la divine surprise de la fin de l'année : coup sur coup, l'excellent accueil critique de *Cyrano de Bergerac* aux Etats-Unis et le succès public de *Greencard* installent Depardieu à la une des gazettes américaines. Voilà le grand Gérard devenu *persona grata* aux yeux des majors.

Le renfort est bienvenu, même en Europe. Depardieu, infatigable promoteur des projets où il s'implique, présente la «bande à Colomb» à Jack Lang. Le ministre y voit une concrétisation de l'ambitieux cinéma européen (à forte dominante française) qu'il a souvent appelé de ses vœux, et prend fait et cause pour le projet *«d'un grand film au sujet international, écrit par une Française, produit par un Français, interprété par notre vedette nationale, réalisé par un Anglais et avec la collaboration de l'Espagne»*. Le ministre prend contact avec son *alter ego* espagnol, Jorge Semprun, qui apporte lui aussi son soutien (2).

Mais, le 28 février dernier, il n'y a toujours pas le premier dollar, ni franc, ni livre, ni peseta, pour produire *Colomb*, dont le budget est estimé à 40 millions de dollars (3). Ce jour-là, Ilan Goldman s'installe dans la chambre 405 de l'hôtel Loews à Santa-Monica, Los Angeles. Dix jours plus tard, il en repartira avec 16,5 millions de dollars : à l'American Film Market, le grand marché des droits de cinéma, il a vendu quelques-uns des principaux territoires, Italie, Grande-Bretagne, Amérique du Sud, Taïwan... Et, dès son retour, signé un accord avec Gaumont, qui traduit un engagement *«exceptionnellement vigoureux»* de la major française dans l'entreprise – on parle de plus de 40 millions de francs. D'ici au Festival de Cannes, Goldman prévoit d'atteindre les 25 millions de dollars pour le reste du monde.

Reste, bien sûr, le plus gros morceau : les droits de distribution américains, pour lesquels Goldman négocie toujours avec trois studios. Mais le projet possède désormais une réalité, et une mise de départ tout à fait suffisante : vogue la caravelle... La préparation débutera le 1er mai, pour un tournage de seize semaines en Espagne (coproductrice *via* le producteur Pere Fages en accord avec la télévision nationale RTVE) au Mexique et aux Caraïbes, l'automne prochain. Sortie prévue en août 1992 aux Etats-Unis, à la rentrée suivante en Europe. Juste à temps pour les cinq cents bougies de la découverte de l'Amérique.

JEAN-MICHEL FRODON

(1) Qui fera la clôture du Festival de Cannes, le 20 mai prochain.

(2) Semprun a depuis quitté le gouvernement espagnol, mais son successeur, M. Jordi Solé Tura, continue sur la même voie.

(3) Selon les critères américains, largement supérieurs à ceux qui ont cours en Europe, un film est une superproduction (mega-bucks production) au-delà de 35 millions de dollars de budget.

ORLY-NICE.

1 vol par heure.

Il est toujours temps de partir à temps.

AIR INTER

Renseignements et réservations Air Inter Paris (45 39 25 25) ou votre agent de voyages.

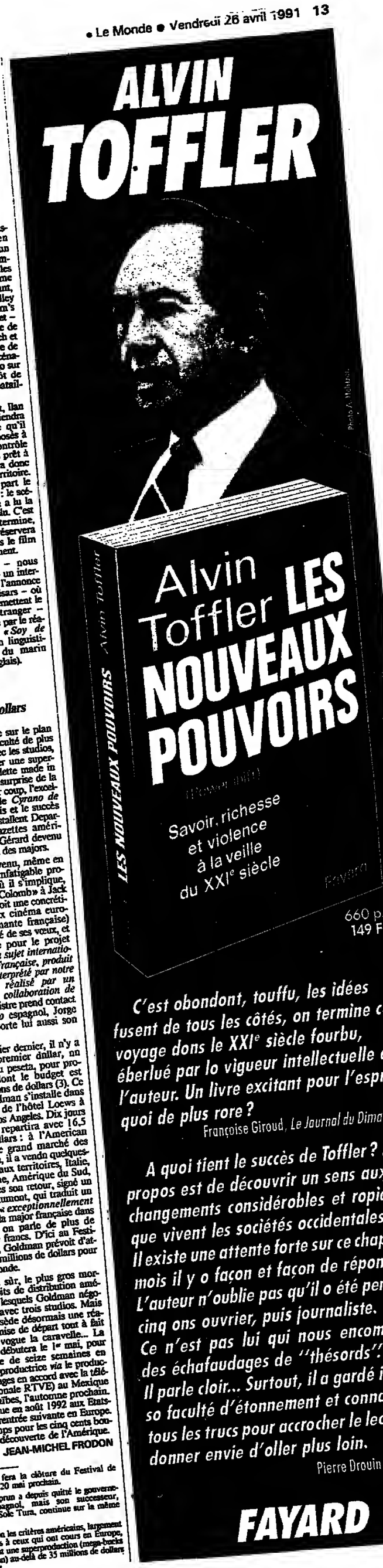

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

CULTURE

THÉATRE

Feydeau affadi

Un vaudeville truculent dans un décor de Dame Tartine

ON PURGE BÉBÉ
aux Bouffes du Nord

Les fameux murs lépreux des Bouffes du Nord se dissimulent derrière un décor pimpant de maison de poupée – petit théâtre de guignol, avec moulures fluo, fausse rampe et faux trou de souffleur dans un matériau façon polyester blanc. C'est là que se joue la farce de Feydeau, *On purge bébé*, une production de la Comédie-Française, avec quelques acteurs maison, plus Annick Roux et Bernard Menez, porcelainier à la recherche du marché du siècle : la fourniture des vases de nuit pour l'armée. Il attend le colonel qui va en décider, et voilà que son fils Toto, sept ans, a besoin d'une purge et se refuse à la prendre.

Comme souvent chez Feydeau, la femme mène le jeu, et cette femme là compte parmi les plus trépidantes de son théâtre : elle est un génie de l'aplomb, une impératrice de la mauvaise foi, un monstre d'insolente naïveté. Elle offre un rôle en or, dont Annick Roux s'empare avec un plaisir manifeste et l'énergie d'un ouragan.

Elle est épatante, et quand on rit, c'est grâce à elle. Moins bien servi, Bernard Menez s'en tient au style « boulevard décontracté ». *On purge bébé* joue d'une seule note, d'une seule situation, et n'est pas la pièce la plus subtile de Feydeau. Tout juste un lever de rideau un peu longuet, que l'on pourrait couper sans dommage.

L'inscrire au répertoire de la Comédie-Française n'apparaît pas comme une nécessité, à moins de la faire entrer dans le cycle de farces auquel Antoine Vitez avait pensé – farce et tragédie, disait-il, sont les deux interprétations opposées d'un même ressort dramatique.

En fait, au départ, il voulait expérimenter la troupe dans une petite salle. Il a choisi les Bouffes du Nord, retenu une date et pris contact avec Jérôme Deschamps, qui lui a proposé un vaudevilliste cinglant et mal connu, Henri Monnier. Pendant l'intérim, Jérôme Deschamps a remplacé Henri Monnier par Feydeau, plus facile à distribuer et à monter dans une salle sans dégagement ni aménagement. Quand Jacques Lassalle a été nommé, il a repris le projet et établi la distribution. C'est alors que Jérôme Deschamps s'est désisté, pour des questions de date, semble-t-il. Jacques Lassalle se retrouvait avec un théâtre, une pièce, des acteurs et il a cherché un metteur en scène.

L'idée de Jean-Chistophe Averty se défendait. On pouvait en espérer insolence et truculence. Mais il semble avoir été saisi de timidité. Il a emberlificoté les éléments comiques de la pièce, comme il a dissimulé les murs des Bouffes du Nord, avec pour résultat de rendre le spectacle boiteux, et de l'affadir. Ses seules « inventions » sont de perpétuels changements d'éclairage censés indiquer des instants de féerie et de cauchemar, mais qui sont tout simplement maladroits et inutiles, ainsi que, toute aussi maladroite et inutile, l'apparition de Toto en Ubu, avec la voix déformée par un micro.

Plus maladroit encore est le final. Faire chanter *Floue petit drapeau* en brandissant des vases de nuit tricolores, pourquoi pas ? Mais cet hymne patriotique a au moins cinq couplets, chantés successivement par les acteurs – pour célébrer l'esprit égalitaire de la troupe – et après le second, on ne rit plus. Et quand enfin les acteurs viennent saluer, les spectateurs ont déjà mis leur manteau.

COLETTE GODARD

▶ Du mardi au samedi, à 20 h 30. Dimanche à 16 heures. Jusqu'au 29 juin. Tél. : 40-15-00-15.

□ Poursuite de la grève au Théâtre de l'Europe. – Le conflit persistant, au Théâtre de l'Europe, les représentations du *Bolcon*, de Jean Genet, sont annulées jusqu'au mardi 30 avril.

▶ Tél. : 43-25-70-32.

Musées miraculés

Suite de la première page

Le 17 avril dernier, devant le conseil des ministres, Emile Biasini avance deux chiffres et deux dates : 500 millions de francs pour la grande galerie de zoologie et 200 millions de francs pour le CNAM. La première sera « inaugurée » en 1993 et le second en 1994.

Les études concernant les deux autres établissements se poursuivent activement. Après une si longue indifférence, qui oserait blâmer une telle célérité ? Pourtant, les travaux qui sont entrepris reflètent, dans certains cas, une réflexion un peu courte.

La grande galerie de zoologie échappe à ce reproche. Sa rénovation, élaborée par Paul Chemetov et Borja Huidobro – les architectes du ministère des finances, – respectent ce « *Louvre de l'histoire naturelle* » conçu par Jules André en 1889, triomphe de l'architecture métallique, avec sa nef centrale longue de 55 mètres et large de 25 mètres, autour de laquelle courent 4 000 mètres de galeries. Elle gardera son volume, son décor, ses grands mammifères et ses vitrines.

Dépeçage des vitrines

Le démontage de celles-ci – pour la durée des travaux – a néanmoins ému une partie des personnels du Muséum, déjà traumatisés par l'annonce de la destruction de la galerie de Vénus qui fait communiquer la zoologie avec la minéralogie. Une destruction inutile, dit-on au Jardin des plantes.

Elle ouvre, en effet, une vue sur le calamiteux immeuble du 37 de la rue Geoffruy-Saint-Hilaire et fait disparaître le seul fronton frappé de la ruche, symbole du Muséum. Les chercheurs regrettent, en outre, le « secret » dont la direction s'est entouré « *pour perpétrer ce mauvais coup* ». Secret qui autorise toutes les rumeurs, comme le dépeçage des vitrines.

Paul Chemetov n'a aucun remord : « *Cette passerelle n'a aucun intérêt architectural et son symétrique n'existe plus depuis la construction de l'horrible bibliothèque en ferroille dont nous allons rhabiller la façade. Si nous sommes arrivés à cette conclusion, après avoir retourné la question une bonne quinzaine de fois, c'est qu'il n'y a pas d'autres solutions. Cela permet de mettre en valeur le bâtiment, de faire une entrée convenable pour la grande galerie, de dégager la maison de Buffon et d'ouvrir une perspective sur le jardin... à partir de la rue Geoffroy-Saint-Hilaire* ».

Le 20 décembre 1993, au plus tard, les travaux seront achevés et le président de la République, dont on connaît le goût pour les commémorations, pourra, en inaugurant la galerie de zoologie remise à neuf, fêter le bicentenaire de la fondation du Muséum d'histoire naturelle. Une façon de célébrer une période de la Révolution française moins consensuelle que la prise de la Bastille.

Utopie des Lumières

Autre anniversaire pour François Mitterrand, l'année suivante : celui de la fondation, par l'abbé Grégoire, du Conservatoire des techniques, sorte de dépôt légal des inventions, une utopie digne du siècle des Lumières. « *Il faut éclairer l'ignorance qui ne connaît pas, et la pauvreté qui n'a pas les moyens de connaître* », déclarait cet ecclésiastique en présentant son projet devant la Convention en 1794. La fonction de cet établissement de conservation dynamique s'est modifiée au cours du dix-neuvième siècle, quand le CNAM s'est consacré à l'enseignement.

Les collections qui s'accumulaient servaient de travaux pratiques aux élèves. A partir de 1920, le CNAM est rattaché à l'éducation nationale. Les collections sont délaissées. Les surfaces qui leurs sont dévolues passent, peu à peu, de 18 000 m² à 9 500 m² (dont 5 800 m² ouverts au public) : les enseignants ont besoin d'espace. Le public abandonne ce musée bourré jusqu'à la gueule et qui ressemble de plus en plus à un capharnaüm. Fallait-il, dans ces conditions, engager sa rénovation sans réfléchir à son sens, à l'aube du vint et unième siècle, et à son implantation ?

Ne manque-t-il pas en France un grand musée de l'histoire des sciences et des techniques dont le CNAM aurait pu être le noyau ? Ne fallait-il pas abandonner le bâtiment tout entier à l'établissement scolaire pour créer ailleurs ce nouveau pôle ? Quitte à regrouper un certain nombre de collections éparses comme celle des travaux publics dont une exposition fragmentaire signale les richesses (*le Monde* du 7 avril). N'était-ce pas l'occasion d'employer la quatrième travée de la Cité des Sciences à La Villette (20 000 m²), toujours vide ? Ou les énormes entresols déserts de la Défense ? Ou de solliciter l'une des municipalités de la région parisienne prêtes à offrir le terrain nécessaire à l'installation d'un tel établissement ?

Il semble pourtant que la décision soit prise de couper en deux le CNAM. « *Un musée, c'est aussi la mémoire des lieux* », explique Hélène Waysbord, responsable de ce dossier au secrétariat chargé des grands travaux. *La chapelle de Saint Martin-des-Champs, où est née l'entreprise de l'abbé Grégoire, a une charge sensible indéniable. Sur les quatre-vingt pièces du CNAM, nous en présenterons huit mille environ, dans l'espace actuel totalement rénové. Les autres iront sans doute à Saint-Denis où doit se construire une antenne du Conservatoire des arts et métiers. Ils seront, dans une réserve visitable, accessibles aux chercheurs.* » Coût de l'opération : 45 millions de francs à ajouter aux 200 millions de francs nécessaires à la rénovation du vieux CNAM, qui devrait ouvrir ses portes en 1994. A défaut de rivaliser avec le Science Museum de Londres (52 000 m²) ou le Deutsches Museum de Munich (90 000 m²), le musée parisien fera honneur aux grandes dates de notre Histoire.

Le poids de l'Histoire se fait encore sentir au Palais de la découverte. Héritage du Front populaire et de l'Exposition universelle de 1937 dont il était l'une des attractions, il conserve encore une partie de son décor art déco. La communauté scientifique est, paraît-il, attachée à ce lieu. Le président de la République également.

Il l'a fait savoir en s'y attardant longuement lors du cinquantième anniversaire de l'établissement. Celui-ci ne déménagera donc pas (à La Villette ?), comme certains en rêvaient. Et le Grand Palais, prestigieux hall d'expositions au centre de Paris, restera donc amputé. « *Il faut prendre acte de cette décision*, note Jean-Loup Roubert, l'architecte du bâtiment, *et en tirer parti : retrouver au Palais de la découverte les qualités spatiales de l'architecture originelle et l'accorder à une muséographie contemporaine. L'idéal serait de tisser des liens entre les événements qui se déroulent dans la grande nef et ceux qui sont organisés ou Palais de la découverte.* » Encore faudrait-il que les deux parties du Grand Palais cessent d'être étanches et que déguerpissent les diverses administrations qui squattent la grande verrière, université en tête.

Reste le Musée de l'homme, où un préhistorien, Denis Vialou, chargé d'un rapport de préfiguration, a déjà réussi un tour de force : faire travailler ensemble les trois professeurs qui se partagent la responsabilité des collections. En revanche, on ne sait encore à quel anniversaire faire correspondre l'ouverture du musée rénové. Il restera enfin à attribuer à ces établissements des budgets de fonctionnement dignes de leurs habits neufs. Ils n'auront sans doute rien à voir avec les anmônes que leur ministère de tutelle leur consentait.

EMMANUEL DE ROUX

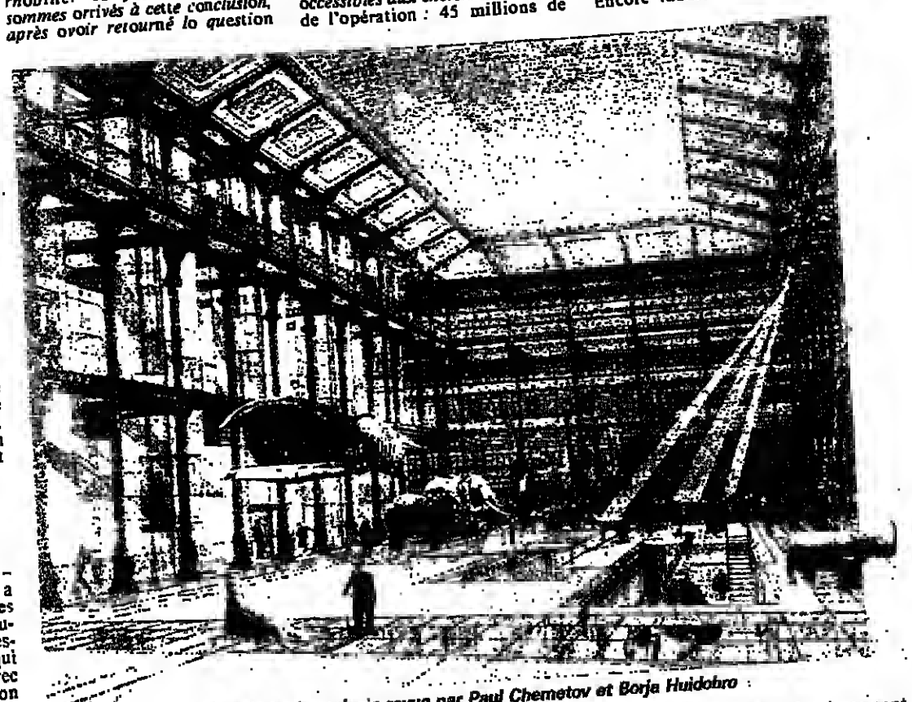

La galerie de zoologie revue par Paul Chemetov et Borja Huidobro

ARTS

Le beau monde

Peintre facile, très facile, Kisling a exécuté néanmoins quelques bons portraits

KISLING
à la galerie Daniel Malingue

Moïse Kisling, qui naquit à Cracovie en 1891, vécut à Paris à partir de 1911 et mourut, symboliquement, sur la Côte d'Azur dans les années 50, jouit d'une légende attrayante. Ami fidèle et secourable, il paya les obsèques de Modigliani. Noctambule, il semble avoir été de toutes les réjouissances de Montparnasse, en compagnie de Kiki, Cendrars, Salmon et compagnie.

Il se battit en duel, fut blessé sur la Somme en 1915 et, durant son exil aux Etats-Unis pendant la seconde guerre mondiale, se consacra à des sociétés de bienfaisance. Fort bien.

Mais la peinture ? Ce serait peu dire qu'elle séduit moins que la biographie de son auteur. Des bouquets de mimosas et de tulipes à la limite du chromo, des nus d'une suavité qui confine à la mièvrerie. Kisling en a peint beaucoup dans l'entre-deux-guerres. On en voit souvent dans les ventes aux enchères, où ils sollicitent, autant que les Foujita et les Marie Laurencin, les collectionneurs japonais. S'étant donné un style, dessin sinueux et maniéré, couleurs acides, légèrement criardes, glacées et lisses, il l'a appliqué inlassablement. Son indifférence aux recherches de ses contemporains laisse pantois.

Il rencontrait les surréalistes dans les boîtes de nuit, et les oubliait dans l'atelier. Il aima Kiki, qui fut l'égérie de Man Ray après avoir été la sienne, mais n'en demeura pas moins adepte d'une figuration effroyablement minutieuse. Le grand, très grand *Nu d'Arlette* n'est pas loin de l'abominable dans le genre pervers-sucré. Le *Buste de Kiki* le suit de près dans cette aventure dangereuse.

On passerait donc sous silence, par compassion, une exposition Kisling si celle qui célèbre le centenaire de sa naissance ne renfermait quelques rares portraits dans lesquels, fugitivement, apparaît un peintre plus ferme et plus audacieux. Le premier représente André Salmon en 1912, visage cézannien sur fond de plans obliques bistres et ocres et d'inscriptions en majuscules, titres des œuvres du modèle.

L'œuvre est à inclure dans l'histoire du cubisme, contemporaine des papiers collés de Braque et Picasso, dont elle emprunte l'un des procédés, la lettre dans la peinture. Le second, satirique, place en 1916 Cocteau dans son atelier, parmi toiles et meubles, et devrait figurer dans les histoires de la littérature contemporaine et dans celle de la fatuité à travers les âges, tant y éclate le contentement de soi du poète à vingt-sept ans.

PHILIPPE DAGEN

▶ Galerie Daniel Malingue, 26, avenue Matignon, 75008 Paris ; tél. : 42-66-60-33. Jusqu'au 14 juillet.

Première biennale d'art contemporain de Lyon

Du 3 septembre au 13 octobre prochain, à Lyon, soixante-dix expositions personnelles occuperont chacune une salle de 120 m2 : c'est ce que proposera la première biennale d'art contemporain de cette ville.

Elle remplace une manifestation annuelle, l'Octobre des arts, dont la dernière et la plus spectaculaire édition, en 1988, fut consacrée aux monochromes sous le titre « La couleur seule ».

Cette biennale ne s'annonce pas thématique, mais Thierry Raspail et Thierry Prat, ses directeurs artistiques, la placent sous le signe de l'« Amour de l'art ». Les artistes qu'ils ont choisis, « *sans privilégier de tendance* », ont en commun de travailler en France (à deux ou trois exceptions près) et de vivre une aventure artistique singulière.

Ils ont de vingt-six à quatre vingt-six ans, sont souvent célèbres dans le monde entier, comme Soulages, Arman, César, Buren, parfois moins connus du public, comme Laurent Pariente, Denis Castellas ou Driss Sans Arcidet, qui signe Musée Khombol. Tous ont accepté de réaliser des inédits. On les découvrira en poussant la porte des salles de format identique construites dans trois lieux : la Halle Tony-Garnier, l'ELAC et le Musée d'art contemporain de Lyon. Deux salles seront consacrées au souvenir d'artistes morts en 1987 et 1986, Robert Filliou et Gérard Gasiorowski.

Dotée de 5 millions de francs par l'Etat, la biennale d'art contemporain reçoit 6 millions de francs de la Ville de Lyon : soit la même somme que la biennale de la musique française lancée simultanément par l'équipe de Michel Noir.

B. B.

Les Festivals de Montpellier

Danse venue des continents noirs, musique sous l'égide de Radio-France

MONTPELLIER
de notre correspondant

Le XIe Festival de danse de Montpellier, qui a lieu du 25 juin au 12 juillet, prend pour thème les continents noirs, d'Afrique ou d'Amérique. On verra les Ballets africains de la république de Guinée fondés par Keita Fodeba, ou encore Prince Diabate. Seront présents, les danseurs Logwe du Burkina-Faso, troupe composée d'agriculteurs qui s'expriment en dehors de tout folklore ou exotisme. Montpellier accueillera aussi les ballets Bacoulou d'Haïti, le duo noir américain Bill-T-Jones et Arnie Zane ainsi que la française Elsa Wolliaston.

Quatre créations seront présentées : *la Maison d'Espagne* d'Odile Duboc – coproduction Festival de Montpellier, Coursine de la Rochelle et Théâtre de la Ville, – *Gravure*, une chorégraphie pour six danseurs de Daniel Larrieu. *Eros deletere* de Thierry Smits sur une musique inspirée par le *Boléro* de Ravel, enfin *Duo* et *Iron Work* de Didier Théron.

Comme chaque année désormais, le Festival s'installera dans plusieurs lieux en centre ville, principalement dans la cour Jacques-Cœur, et celle des Ursulines, mais aussi à Saint-Jean-de-Vedas et à Baillargues. Le public sera invité à rencontrer les chorégraphes, à participer à des ateliers, à visiter des expositions autour de la culture noire. Le cinéma Diagonal de la Paillade proposera une programmation axée sur la négritude au cinéma, à travers notamment des films du Mali, du Sénégal, de Guinée et de la Jamaïque.

D'autre part, du 15 juillet au 3 août, le Festival de Radio France et de Montpellier se tiendra simultanément dans l'Hérault, le Gard et l'Aude. Son directeur, René Koering, privilégie les formations françaises en invitant les orchestres de Lille, Lyon, Toulouse, Strasbourg, des Pays de Loire. Participeront également aux manifestations les solistes de Montpellier-Moscou sous la direction de Yuri Bashmet.

L'ouverture se fera avec l'*Orfeo* de Monteverdi à l'Opéra Berlioz qui va compter parmi les lieux de prédilection du Festival. Au total, cinq opéras seront proposés, dont un acte 2 de *Tristan et Isolde* réunissant Hildegard Behrens, Gary Lakes et le philharmonique de Radio France dirigé par Marek Janowski. De plus sont présentées des œuvres méconnues : *Turandot* de Busoni et *Ivan IV* de Bizet. Le programme comprend également vingt et un concerts symphoniques, vingt concerts des musiques du Moyen Age jusqu'à la Renaissance, une vingtaine de récitals et dix-sept concerts de jazz.

L'avenir se présente sous les meilleurs auspices pour le festival, puisque ses sponsors ont signé une convention les liant à la manifestation pour trois ans, alors que, de leur côté, Radio France et la Ville de Montpellier ont reconduit leur engagement pour cinq ans.

J. M.

□ Cannes, rendez-vous des guitares. – Concerts, stages, masterclasses, ateliers, rencontres... Le sixième festival « Guitare passion » de Cannes accueille notamment, du 28 avril au 3 mai, les concerts de Frank Gambale et Bireli Lagrene (30/4), le Los Angeles Guitar Quartet (1/5), Paco de Lucia (2/5). Charlie Mc Coy and The United (3/5). Jam sessions chaque soir après les concerts. Tél. : 93-99-04-04.

teil
Maison des Arts
Claude Nougaro
14-15-16 mai
49.80.18.88.

THEATRE DES CHAMPS ELYSEES
Mardi 30 avril à 18 h 30
MOZART
Symphonie Concertante en Mi b. majeur K 364 - Concerto pour violon en Si b. majeur K 207
Bertrand WALTER, violon - Laurent VERNEY, alto
Orchestre National de Chambre de Toulouse
LOCATION : 47 20 36 37 - AGENCES - FNAC

SPECTACLES

JEUDI 25 AVRIL

EXPOSITIONS

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Place Georges-Pompidou (42-77-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

ALLO MUSIQUES
Galerie du forum.
Jusqu'au 10 juin 1991.

L'ARTOT. Atelier des enfants. Jusqu'au 20 mai 1991.

ANDRÉ BRETON. Grande galerie - 5e étage. Du 25 avril 1991 au 28 août 1991.

CAPITALES EUROPÉENNES OU NOUVEAU DESIGN. Galerie du CCI. Jusqu'au 27 mai 1991.

FRANK O. GEHRY. Projets en Europe. Galerie de dessins d'architecture. Jusqu'au 10 juin 1991.

LE MYTHE W. EUGENE SMITH. Bibliothèque publique d'information. Jusqu'au 17 juin 1991.

CLAUDE VIALLAT : DESSINS. Salle d'art graphique MNAM. Jusqu'au 3 juin 1991.

JEAN VILAR AU PRÉSENT. Grand foyer. Jusqu'au 3 juin 1991.

Musée d'Orsay

Quai Anatole-France (40-48-48-14). Mar., ven., sam., mar. de 10 h à 18 h, jeu. de 10 h à 21 h 45, dim. de 9 h à 18 h. Fermé le lundi.

AFFICHES : LE CIRQUE. Exposition-dossier. Entrée : 27 F (billet d'accès du musée). Jusqu'au 7 juillet 1991.

GEORGE N. BARNARD : PHOTOGRAPHIES DE LA GUERRE DE SÉCESSION. Exposition-dossier. - espace photographies arts graphiques 1 st 2. Entrée : 27 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 26 mai 1991.

DESSINS DE CARPEAUX. - Rez-de-chaussée. Entrée : 27 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 23 juin 1991.

DESSINS NÉO-IMPRESSIONNISTES. Exposition-dossier. Entrée : 27 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 7 juillet 1991.

PHOTOGRAMMES DES FRÈRES LUMIÈRE. Espace naissance du cinématographe. Entrée : 27 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 24 juin 1881.

RENÉ PIOT (1866-1934) DÉCORS DE THÉATRE, DÉCORS MONUMENTAUX. Exposition-dossier. Entrée : 27 F (billet d'accès du musée). Jusqu'au 28 mai 1991.

LE TEMPS DES SYNAGOGUES EN FRANCE (1791-1914). Exposition-dossier. - 3e, 4e et 5e étages - Pavillon Amont. Entrée : 27 F (billet d'accès du musée). Jusqu'au 27 mai 1991.

Palais du Louvre

Entrée par le pyramide (40-20-51-51). T.l.j. sf mar. de 10 h à 22 h.

ACQUISITIONS RÉCENTES DES SEPT DÉPARTEMENTS OU MUSÉE OU LOUVRE. Hall Napoléon. Entrée : 30 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 17 juin 1991.

JOOS VAN CLEVE. Pavillon de Flore. Entrée : 30 F (ticket d'entrée au musée). Jusqu'au 27 mai 1891.

DESSINS ESPAGNOLS : MAITRES DES XVIe ET XVIIe SIÈCLES. Pavillon de Flore. Entrée : 30 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 22 juillet 1991.

REPENTIRS. Hall Napoléon. Entrée : 30 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 17 juin 1991.

SCULPTURES FRANÇAISES NÉOCLASSIQUES OU MUSÉE OU LOUVRE (1760-1830). Galerie et salle Molien. Entrée : 30 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 30 juin 1891.

LE TRÉSOR DE SAINT-DENIS. Hall Napoléon. Entrée : 30 F (possibilités de billets couplée avec celui du musée). Jusqu'au 17 juin 1991.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris

12, av. de New-York (47-23-61-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30, mer. jusqu'à 20 h 30. Le musée sera fermé les 1, 8, 9, 19 et 20 mai.

PIERO MANZONI. Entrée : 30 F (possibilité de billet groupé : 35 F). Jusqu'au 26 mai 1991.

PINO PASCALI, ETTORE SPALLETTI. Entrée : 20 F (possibilité de billet groupé : 35 F). Jusqu'au 28 mai 1991.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.

JACQUES-HENRI LARTIGUE. Rivages. (42-89-54-10). T.l.j. sf mar. et mer. de 12 h à 19 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 19 août 1991.

SEURAT (1858-1891). Galeries nationales (42-89-23-13). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h (fermeture des caisses à 18 h 15) mer. à 21 h 15. Entrée : 37 F, sam. 24 F. Jusqu'au 12 août 1991.

MUSÉES

ROSSELLA BELLUSCI. Bibliothèque nationale, galerie Colbert, 6, rue des Petits-Champs, 2, rue Vivienne (47-03-81-26). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 25 mai 1991.

ALBERT BRENET. Musée de la marine, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-31-70). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 5 juin 1991.

CHEFS-D'ŒUVRE RETROUVÉS. Monet, Morisot et Renoir. Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (42-24-07-02). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30. Entrée : 25 F. Jusqu'au 30 septembre 1991.

CAMILLE CLAUDEL. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. et lun. de 10 h à 18 h, mar. de 10 h à 20 h. Fermeture des caisses 30 mn avant. Fermeture exceptionnelle le 1er mai. Entrée : 30 F. Jusqu'au 2 juin 1891.

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ILOT DES ENFANTS-ROUGES. Pavillon de l'Arsenal, galerie d'actualité, 21, boulevard Morland (42-76-33-87). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 6 mai 1991.

JAN DIBBETS. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h. Fermeture le 1er mai. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 20 mai 1991.

DON8 DE LA FAMILLE DAVID-WEILL. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h. Entrée : 28 F. Jusqu'au 30 juin 1991.

LA FAIENCE MAROCAINE DANS LES COLLECTIONS FRANÇAISES. Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (43-43-14-54). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30 sam., dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 17 juin 1991.

HORST. 60 ans de photographie. Musée des arts de la mode, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 8 septembre 1991.

LIENS DE FAMILLES. Musée national des arts et traditions populaires, 8, av. du Mahatma-Gandhi (40-67-90-00). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 15. Entrée : 14 F, dim. : 9 F. Jusqu'au 29 juillet 1991.

MAGIES O'ANGKOR. Hôtel de la Monnaie, 11, quai Conti (40-46-56-66). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 19 mai 1891.

RICHARD MEITNER, VERRE CONTEMPORAIN. Musée des arts décoratifs, galerie d'actualités, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 10 F (ou compris dans le prix d'entrée du musée). Jusqu'au 25 mai 1991.

LE MONDE DE PROUST, PHOTOGRAPHIES DE PAUL NADAR. Caisse nationale des monuments historiques, orangerie de l'hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). T.l.j. sf le 1er mai de 11 h à 19 h. Jeu. jusqu'à 21 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 13 mai 1991.

LA MÉMOIRE DES TIMBRES. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf dim. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 1 novembre 1991.

L'ORIENT D'UN DIPLOMATE. Musée de l'homme, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-70-60). T.l.j. sf mer. et fêtes de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 25 F. Jusqu'au 2 septembre 1991.

PANORAMA DES PANORAMAS. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Fermeture exceptionnelle le mercredi 1er mai. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 20 mai 1991.

LA PHOTOGRAPHIE AU BAUHAUS. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 13 mai 1991.

POMME OE TERRE ET BONHOMME DE FER. Par Biagio Pancino et Ulysse Renaud. Jardin d'acclimatation, Musée en herbe, bois de Boulogne, boulevard des Sablons (40-67-97-86). T.l.j. de 10 h à 18 h, sam. de 14 h à 18 h. Entrée : 13 F. Jusqu'au 29 septembre 1981.

POUPÉES D'HIER, CRÉATIONS D'AUJOURD'HUI. Musée des arts décoratifs, galerie des jouets, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 3 novembre 1991.

LA PROPAGANDE PAR L'AFFICHE. Histoire de l'affiche politique en France 1450-1990. Musée d'histoire contemporaine, hôtel des Invalides, cour d'honneur (45-55-30-11). T.l.j. de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30, dim. de 14 h à 17 h 30. Fermé les 1er, 8 et 8 mai. Entrée : 20 F. Jusqu'au 13 juillet 1991.

RECONSTRUCTIONS ET MODERNISATION. La France après les ruines, 1918... 1945... Archives nationales, hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple (40-27-60-00). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 5 mai 1991.

LA RUE DU 9AC. Musée de la Légion d'honneur, 2, rue de Bellechasse. T.l.j. sf jours fériés de 14 h à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 23 juin 1891.

LES STYLES DE BOUCHARD. Musée Bouchard, 25, rue de l'Yvette (46-47-63-45). Mer. et sam. de 14 h à 19 h. Fermé les quinze derniers jours de chaque trimestre (15 au 30 juin). Entrée : 20 F. Jusqu'au 14 septembre 1991.

TECHNIQUES DISCRÈTES, LE DESIGN MOBILIER EN ITALIE 1980-1990. Musée des arts décoratifs, galerie d'actualité, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 1er septembre 1991.

TRÉSORS DE BIBLIOPHILIE. Musée du Petit Palais, av. Winston-Churchill (42-65-12-73). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 1er septembre 1991.

UNE PASSION POUR LA CÉRAMIQUE. LA COLLECTION FINA GOMEZ. Et la grand prix Imetal Hommage à Bernard Palissy. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mer. de 10 h 30 à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 23 juin 1991.

HENRI-GEORGES VIDAL. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 12 mai 1991.

VOYAGES OANS LES MARCHES TIBÉTAINES. Musée de l'homme, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-70-60). T.l.j. sf mar. et fêtes de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 25 F. Jusqu'au 1er octobre 1991.

IGNACIO ZULOAGA (1870-1945). Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h 30 à 18 h 30. Entrée : 25 F. Jusqu'au 28 avril 1991.

CENTRES CULTURELS

A LA DÉCOUVERTE OE PALMYRE. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 13 h à 20 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 5 juin 1991.

CHANNA BANKIER : IMAGES CRUES. Centre culturel suédois, hôtel de Marle 11, rue Payenne (42-71-82-20). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Du 25 avril 1991 au 25 mai 1991.

CHANGEMENT OE OIRECTION. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, hôtel Salomon-de-Rothschild - 11, rue Berryer (45-63-90-55). T.l.j. sf mar. de 11 h à 18 h, mer. de 11 h à 20 h. Jusqu'au 27 mai 1991.

COLLECTION CONTEMPORAINE 8NP. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 17, quai Malaquais (42-80-34-57). T.l.j. sf mar. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 2 juin 1991.

LA CENTELLE A TRAVERS LE MONDE. Passion, technique et tradition. Bibliothèque Forney, hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h 30 à 20 h. Ouverture exceptionnelle les dim. 28 avril et 2 juin 1991 de 14 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 22 juin 1991.

LES DONS ET LEGS A PARIS. Hôtel de Ville, salon d'accueil, 29, rue de Rivoli. T.l.j. sf dim. et fêtes de 9 h 30 à 18 h. Jusqu'au 15 juin 1981.

TOYO ITO, FRANÇOIS DESLAUGIERS, FRANK HAMMOUTENE. Institut français d'architecture, 6 bis, rue de Tournon (46-33-90-36). T.l.j. sf dim. et lun. de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 12 mai 1991.

KILIMS ANATOLIENS : UN ART ANCESTRAL. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 20 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 26 juin 1991.

FERDINAND KULMER. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 14 h à 19 h. Jusqu'au 1 juin 1991.

LA PHOTOGRAPHIE ET L'IMAGINAIRE. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). T.l.j. et lun. de 13 h à 18 h. Jusqu'au 19 mai 1991.

ANSELM STALDER. Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). T.l.j. sf lun. sr mer. de 13 h à 19 h. Du 27 avril 1991 au 26 mai 1991.

GUDRUN VON LEITNER. Berlin et Hambourg. l'Allemagne et moi. Goethe Insurut, galerie Condé 31, rue de Condé (43-26-09-21). T.l.j. sf sam. et dim. de 12 h à 20 h. Du 30 avril 1991 au 7 juin 1991.

WIR SIND OAS VOLK (NOUS SOMMES LE PEUPLE). Photographies de Gerhard Gabler, dessins satiriques de Rainer Schads. Goethe Insrnur de Paris, 17, av. d'Iéna (47-23-61-21). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 20 h. Jusqu'au 6 mai 1991.

ADOLF WOLFLI. Centre culturel suisse, 32-38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). T.l.j. sf lun. et mar. de 13 h à 19 h. Du 27 avril 1991 au 26 mai 1991.

GALERIES

AFTER DUCHAMP. Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (43-25-84-20). Jusqu'au 1 juin 1991

GILLES AILLAUD. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 18 mai 1991.

DIETER APPELT. Galerie Bouqueret-Lebon, 69, rue de Turenne (40-27-92-21). Jusqu'au 1 juin 1991.

ELIVRA BACH. Galerie Vidal - Saint Phalle, 10, rue du Trésor (42-76-06-05). Jusqu'au 11 mai 1991

ALAIN BALZAC. Galerie Praz-Delavallade, 1D, rue Saint-Sabin (43-38-52-60). Jusqu'au 18 mai 1991.

MARCEL BARBEAU, STEPHAN BARON. Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 11 mai 1991.

JÉROME BASSERODE. Galerie Claudine Papillon, 59, rue de Turenne (40-29-98-80). Jusqu'au 25 mai 1991.

XANTI BATTAGLIA. Galerie Heyram-Mabal Semmler, 56, rue de l'Université (42-22-58-09). Jusqu'au 31 mai 1991.

CAROLE BENZAKEN. Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 4 mai 1991.

JEAN-CHARLES BLANC, JOSEPH NECHVATAL. Galerie Antoine Candau, 15 et 17, rue Keller (43-38-75-51). Jusqu'au 4 mai 1991.

MICHELLE BLONDEL. Galerie Lenger Fain, 14, rue Debelleyme (42-72-09-17). Jusqu'au 11 mai 1891.

JOACHIM BONNEMAISON. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 11 mai 1991.

ALEXANDRE BONNIER, JEANNE GATARD. Galerie Charles Sablon, 21, av. du Maine (45-48-10-48). Jusqu'au 11 mai 1991.

ETIENNE BOSSUT. Galerie La Gallerie Peyroulet, 18, rue Keller (48-07-04-41). Jusqu'au 12 mai 1991.

POL BURY. Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 8 juin 1991.

PIER PAOLO CALZOLARI. Selected works. Galerie Ghislaine Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 27 avril 1991.

PIERRE CARRON. Galerie Albert Loeb, 12, rue des Beaux-Arts (46-33-06-87). Jusqu'au 30 mai 1991.

CARTE BLANCHE A ANDRÉ MAGNIN. Galerie Froment et Putman, 33, rue Charlot (42-76-03-50). Jusqu'au 11 mai 1991.

HYUNSOO CHOI. Galerie Lerl Scahle, 37, rue de Charonne (48-07-24-78). Jusqu'au 18 mai 1991.

CLAISSE. Galerie Denise René, 196, bd Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 15 mai 1991.

LYNNE COHEN, THOMAS STRUTH, CHRISTOPHER WILLIAMS. Galerie Samia Saouma, 16, rue des Coutures-Saint-Gervais (42-78-40-44). Du 27 avril 1991 au 1 juin 1991.

JEANNE COPPEL. Galerie Franka Berndt Bastille, 4, rue Saint-Sabin (43-55-31-93). Jusqu'au 18 mai 1991.

MARC COUTURIER. Galerie Michel Vidal, 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine (43-42-22-71). Jusqu'au 11 mai 1991.

MARINA COX. Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe (42-77-38-24). Du 27 avril 1991 au 30 mai 1991.

ENZO CUCCHI. Galerie Daniel Templon, 1, impasse Beaubourg (42-72-14-10). Du 27 avril 1991 au 29 mai 1991.

NICOLA DE MARIA, WIFREDO LAM. Galerie Lelong, 12-13, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 10 mai 1991.

ANNE DEGUELLE : HISTOIRE DE GALERIE. Galerie du Génie, 24, rue Keller (48-06-90-90). Jusqu'au 20 mai 1991.

MARCO DEL RE. Galerie Adrien Meeght, 42-48, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 1 juin 1991.

DIDIER DEMOZAY. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-28-91-10). Jusqu'au 18 mai 1981.

DESSINS : BALTHUS, BLAIS, COMBAS, DADO, DINE, DUFOUR, GAROUSTE. Hucisux, Klossoweki, Tinguely. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 11 mai 1981.

DOKOUPIL. Galerie Samia Saoume, 16, rue des Coutures-Saint-Gervais (42-78-40-44). Jusqu'au 27 avril 1991.

DUBUFFET. Galerie Beudoin Lebon, 38, rue Saint-Croix-de-la-Bretonnerie (42-72-09-10). Jusqu'au 25 mai 1991.

BERNARD DUFOUR. Une rétrospective. Galerie Beaubourg, 3, rue Pierre-au-Lard (48-04-34-40). Jusqu'au 11 mai 1991.

VADIM FISHKIN, IGOR ZAIDEL. Galerie Polaris, 25, rue Michel-le-Comte (42-72-21-27). Jusqu'au 11 mai 1891.

DAN FLAVIN. Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme (42-77-18-37). Du 25 avril 1991 au 21 mai 1991.

SAM FRANCIS. Galerie Jean Fournier, 44, rue Quincampoix (42-77-32-31). Jusqu'au 26 avril 1991.

JOCHEN GERZ, POUTAYS. Galerie Crousel-Robelin 8ème, 4D, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 18 mai 1991.

GRAU. Galerie Meeght, hôtel Le Rebours - 12, rue Saint-Merri (42-78-43-44) Jusqu'au 27 avril 1991.

RAFAL GRAY. Galerie du Jour Agnès B, 6, rue du Jour (42-33-43-40). Jusqu'au 11 mai 1991.

MARCIA HAFIF. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 28 mai 1991.

HERVÉ ET RICHARD DI ROSA. Trois façons de voir les choses... les lieux. Galerie Intersection 11-2D, 38, rue des Amandiers (43-66-84-81). Jusqu'au 15 juin 1991.

ALEXANDRE HOLLAN. Galerie Nane Stern, 26, rue de Charonne (48-06-78-64). Jusqu'au 4 mai 1891.

PATRICE HUGUES. Galerie Philippe Oudin, 47, rue Quincampoix (42-71-83-65). Jusqu'au 4 mai 1891.

STEPHEN HUGUES. Galerie Philippe Casini, 13, rue Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 11 mai 1992.

IVAN. Galerie Horloge, 23, rue Beaubourg - passage des Ménétriers (42-77-27-81). Jusqu'au 25 mai 1991.

ALFREDO JAAR. Galerie Gabrielle Maubrie, 24, rue Saint-Croix-de-la-Bretonnerie (42-78-03-97). Jusqu'au 18 mai 1991.

ELVIRE JAN. Galerie le Pochade, 11, rue Guénégaud (43-54-89-03). Jusqu'au 18 mai 1991.

PIERRE KELLER. Galerie Urbi et Orbi, 48, rue de Turenne, 2e étage, escalier B (42-74-56-36). Jusqu'au 31 mai 1991.

PASCAL KERN. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 23 mai 1991.

KISLING. Centenaire. Galerie Daniel Malingue, 28, av. Matignon (42-66-60-33). Jusqu'au 12 juillet 1992.

MARK LUYTEN. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 25 mai 1991.

KAREL MALICH. Galerie Lamaignère Saint-Germain, 43, rue de Seine (43-04-59-44). Jusqu'au 18 mai 1991.

NICOLA DE MARIA, JEAN-PAUL RIOPELLE. Galerie Lelong, 13-14, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 10 mai 1991.

MINGOIS CHINOIS. Galerie Jacques Barrère, 36, rue Mazarine (43-26-57-81). Jusqu'au 30 juin 1991.

KENNETH NOLAND. Gallery Urban, 22, av. Matignon (42-65-21-34). Jusqu'au 2 mai 1991.

MARIA NORDMAN. Galerie Crousel-Robelin Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 27 avril 1991.

FRANÇOISE NOVARINA. Galerie Françoise Petitual, 91, rue Quincampoix (42-71-84-15). Jusqu'au 11 mai 1991.

PAPIERS DE PEINTRES, PAPIERS DE SCULPTEURS. Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 4 mai 1991.

SERGE PLAGNOL. Galerie Arez, 10, rue de Picardie (42-72-68-68). Jusqu'au 11 mai 1991.

MICHEL POTAGE. Galerie Philippe Boulakia, 20, rue Bonaparte (43-26-56-79). Jusqu'au 7 juin 1991.

ALBERT RAFOLS-CASAMADA. Galerie Clivages, 5, rue Sainte-Anastase (42-72-40-02). Jusqu'au 18 mai 1991.

CHARLES RAY. Galerie Claire Burrus, 16, rue de Lappe (43-55-38-90). Jusqu'au 18 mai 1991.

MIMMO ROTELLA. Galerie Thorigny, 13, rue de Thorigny (48-87-60-65). Jusqu'au 25 mai 1991.

ULRICH RUCKRIEM. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 9 mai 1991.

KOUMASSO SHIIBA. Galerie Peinture Iraïche, 29, rue de Bourgogne (45-51-00-85). Du 30 avril 1991 au 25 mai 1991.

CHARLES SIMONDS. Galerie Baudoin Lebon, 38, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-72-09-10). Jusqu'au 25 mai 1991.

RAY SMITH. Galerie Thaddeus Ropac, 7, rue Debelleyme (42-72-99-00). Jusqu'au 11 mai 1991.

TINO STEFANONI. Galerie Krief, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au 4 mai 1991.

HAIM STEINBACH, ANDRES SERRANO. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 14 mai 1991.

THEBAULT. Galerie Giovanna Minelli, 17, rue des Trois-Bornes (40-21-89-69) Jusqu'au 18 mai 1991.

TIROUFLET. Galerie Jean Peyrolle, 14, rue de Sévigné (42-77-74-59). Jusqu'au 4 mai 1891

BRAM VAN VELOE. Galerie Lucette Herzog, passage Molière - 157, rue Saint-Martin (48-87-39-94). Jusqu'au 31 mai 1991.

GIL WOLMAN. Galerie de Paris, 6, rue du Pont-de-Lodi (43-25-42-63). Jusqu'au 11 mai 1991.

XIAO XIA. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 11 mai 1991.

PÉRIPHÉRIE

BOULOGNE. Italie, pointe de vue, 1912-1925. Espace départemental Albert Kahn, 14, rue du Port et 1, rue des Abondances (45-04-52-80). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 15 mai 1981.

BOULOGNE-BILLANCOURT. Icônes et icônes brodées de la Sainte Russie. XVIe et XVIIe siècles. Centre culturel de Boulogne-Billancourt, 22, rue de la Belle-Feuille (46-84-77-95). T.l.j. de 9 h à 21 h, dim. de 10 h à 12 h. Jusqu'au 11 mai 1991.

BRÉTIGNY-SUR-ORGE. Eléments de réflexion pour le constitution d'une collection d'art contemporain. Galerie d'art contemporain de l'espace Jules-Verne, rue Henri-Doulard (80-84-40-72). T.l.j. sf dim. de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 18 mai 1991.

LA DÉFENSE. Kowalski. Espace art Défense - Arc 4, 15, place de La Défense (49-00-15-96). Jusqu'au 2 juin 1991. **Un musée retrouvé. Maquettes de l'ancien musée des travaux publics.** Espace art Défense - Arc 4, 15, place de la Défense (49-00-15-98). Jusqu'au 2 juin 1991.

HERBLAY. Jean-Sylvain Bieth. Stills Nacht. Galerie d'art contemporain du cenue Saint-Vincent, 40, rue du Général-de-Gaulle (39-78-93-83). T.l.j. sf dim. et lun. de 16 h à 19 h. Jusqu'au 21 mai 1991.

IVRY. 8e Bourse d'art monumental de la ville d'Ivry-sur-Seine. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Goenat (46-70-15-71). Jusqu'au 2 juin 1991.

IVRY-SUR-SEINE. Francisco Nicolas Perra. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (46-70-15-71). Jusqu'au 2 juin 1991. **L'Atelier de Buenos-Aires.** Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (46-70-15-71). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 12 h à 19 h, dim. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 2 juin 1991.

JOUY-EN-JOSAS. Richard Baquié. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-55-46-46). T.l.j. de 12 h à 19 h. Entrés : 35 F. Jusqu'au 5 mai 1891.

PANTIN. 100 ans d'affiches automobiles. Centre international de l'automobile, 25, rue d'Etienne-d'Orves (48-43-79-14). T.l.j. de 10 h 30 à 18 h 30, nocturne le mardi jusqu'à 22 h. Entrée : 40 F. Jusqu'au 31 mai 1991.

PONTOISE. Livres anciens de la collection Hachette pour les enfants. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). T.l.j. sf mer. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 31 mai 1991. **Louis Hayet. L'œuvre néo-impresssionnlete et la théorie des couleurs 1883-1895.** Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (34-43-34-77). T.l.j. sf mar. et jours fériée de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 4 août 1991. **Œuvres Impressionnistes et postimpressionnistes des collections des musées de Pontoise.** Musée Pissarro de Pontoise, 17, rue du Château (30-38-02-40). T.l.j. sf lun., mai. et jours fériés de 14 h à 18 h. Jusqu'au 18 août 1991.

SAINT-OENIS. Paul, Max et les autres... Le surréalisme dans les collection du Musée de Saint-Denis. Musée d'art et d'histoire, 22 *bis*, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, dim. de 14 h à 18 h 30. Visite commentée sur rendez-vous. Entrée : 15 F. Jusqu'au 27 mai 1991.

VERSAILLES. Aquarelles et dessins de Versailles par François-Marius Granet. Musée Lambinet, 54, boulevard de la Reine (39-50-30-32). T.l.j. sf lun. de 14 h à 18 h. Fermé les 1er, 9 et 19 mai. Jusqu'au 30 juin 1991.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 26 AVRIL

« Les plus belles demeures du Marais, de la place des Vosges à l'hôtel Sellé », 14 h 30, sortie métro Chemin-Vert (Arts et caetera).

Exposition : « Camille Claudel », 14 h 30, entrée du Musée Rodin (M. Pohyer).

« De la ville des Arts à la cité des Fleurs », 14 h 45, angle rue Forest et rue Caulaincourt (V. de Langlade).

« Histoire et fonctionnement de l'hôtel des Ventes », 15 heures, sortie métro Richelieu-Drouot, sous le grande horloge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

Exposition : « Georges Seurat », 18 h 30, Grand Palais, entrée de l'exposition (Paris et son histoire).

« Alain Devid », 18 heures, Musée national d'art moderne (Centre Georges-Pompidou).

« Les plus belles demeures du XVIIe siècle, une promenade hors du temps », 10 h 30, 4, rue du Faubourg-Montmartre (Paris autrefois).

« Promenade dans le « quartier chinois » de Paris », 11 heures, et 14 h 30, métro Porte-de-Choisy (M.-C. Lasnier).

Exposition : « Camille Claudel » au Musée Rodin, 11 heures, 77, rue de Varenne (D. Flauriot).

Exposition : « Seurat », 13 h 30, Grand Palais, entrée de l'exposition (P.-Y. Jaslet).

« Le trésor de Saint-Denis au Louvre », 14 h 15, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des Antiquaires (Connaissance de Paris).

« Religions et croyances des anciens royaumes indonésiens », 14 h 30, Musée Guimet (Le cavalier bleu).

« L'Opéra « cathédrale mondaine » du Second Empire », 14 h 30, dans l'entrée (C. Merle).

« Les salons dix-septième siècle de l'hôtel de Lauzun », 14 h 30, 17, quai d'Anjou (Mme Cazes).

« Merhématiques cerrées à la Sainte-Chapelle. La verrière des initiée. Une approche symbolique de l'œuvre des maîtres de lumière », 14 h 30, sortie métro Cité (I. Haullar).

« De la rue de la Gaité aux jardins de Plaisance », 14 h 30, métro Edgar-Quinet (Paris pittoresque et insolite).

CONFÉRENCES

36, rue des France-Bourgeois, 18 h 30 : « A l'écoute du message de Mozart : vivre sans crainte ». En collaboration avec Musicophia (Maison de l'Europe).

11, *bis*, rue Keppler, 20 h 15 : « La mort met-elle un terme à nos problèmes ? » Entrée gratuite (Loge unie des théosophes).

MIOTTE
œuvres récentes
du 28 avril au 20 mai 1991
GUY PIETERS GALLERY
742 DIGUE - 8300 Knokke-Zoute – Belgique

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

ENQUÊTE

L'Afrique des trafics

III. – Une révolution agricole interdite

Après avoir identifié les filières qui font de l'Afrique un nouveau pôle très diversifié du trafic international des stupéfiants, avec Lagos comme centre d'organisation des filières et du blanchiment de l'argent sale (*le Monde* du 24 et du 25 avril), nous explorons les possibilités dont le continent noir dispose pour devenir à son tour un producteur de drogues, au-delà du traditionnel cannabis. Rien n'interdit en Afrique une révolution de la coca.

Cannabis, chanvre indien, banga, liamba, sango, elog-naam, strong sugar, voici l'herbe aux cent noms dont l'Afrique s'enivre pour un voyage qui l'entraîne, selon le mot d'un expert camerounais, « *vers des civilisations perdues* ». Surtout ne pas s'émerveiller devant cette fausse magie du rituel et de l'habitude ancestrale, comme si l'usage des plantes hallucinogènes chez les Africains d'aujourd'hui répondait au seul respect d'une tradition douce et inoffensive. Les signaux de fumée qui s'échappent du continent noir annoncent le danger d'une intoxication massive, qui gagne les ruraux déracinés des villes d'Afrique, remplace les solidarités familiales défaites par la poussée urbaine et le chômage. Le cannabis fleurit dans le lit d'une société en exode qui aperçoit le monde riche à six heures d'avion, mais sans autre horizon palpable que l'ajustement structurel et la précarité du quotidien.

Le cannabis gagne surtout du terrain sur un continent traumatisé par l'effondrement de tout ce qu'il appelait richesses : cacao, café, coton, arachide, les fruits de la colonisation qui ont pourri sur la branche des indépendances. L'Afrique est peut-être à l'aube d'une révolution agricole interdite autour du cannabis, du pavot ou de la coca, les seules cultures rentables. L'Amérique latine lui a montré ce chemin fatal. Combien de mineurs de l'étain bolivien ont émigré vers la vallée du Chappare, après la crise du métal blanc, pour s'adonner à l'« herbe de l'Inca » ? Combien de planteurs de café colombiens se sont convertis à la coca ? Rien n'empêche à présent l'Afrique de développer à grande échelle des cultures de substitution illicites pourvoyeuses de revenus dix fois supérieurs à ceux tirés des productions classiques. Les conditions climatiques et pédologiques sont idéales, les rendements espérés sont bons, l'intérêt économique est manifeste. Une baisse de la production de coca dans les autres régions du monde (liée à la destruction de plantations) pourrait inciter des capitaux andins à s'investir sur le sol africain...

Depuis 1985, le cannabis dévore l'espace, bien au-delà de son pré carré traditionnel. Tous les pays d'Afrique subsaharienne en produisent, tous ceux d'Afrique centrale en exportent ; certains, comme le Sénégal, sont à la fois acheteurs et vendeurs d'herbe. Essentiellement expédié sous forme de résine vers l'Europe (pour la mafia italienne et les réseaux néerlandais), les Etats-Unis et le Canada, le kif marocain subit peu à peu la concurrence d'une résine d'Afrique noire, sous forme de savonnette ou de fromage rond. A l'instar des observations sur le pavot à opium, la société SPOT cherche le moyen technique de détecter le cannabis par satellite, afin de mesurer l'ampleur d'une avancée que l'on devine considérable. Mais les plantations se cachent ou s'affichent au contraire dans les lieux les plus inattendus.

En Centrafrique, le chanvre indien prospère au milieu du riz et du sésame sur des parcelles d'1 à 2 hectares. Il pousse aussi au cœur même de Bangui, dans des enclos privés, mais surtout à grande échelle dans l'arrière-pays. Un minibus intercepté en juin 1989 contenait 11,5 tonnes de cannabis « sorti brousse ». Au Cameroun, l'herbe est dissimulée dans les plantations de tabac ou à proximité des léproseries. Les lépreux et les handicapés physiques sont à la fois des usagers et des trafiquants de chanvre indien. D'importantes saisies ont pu être réalisées à Orly sur des vols Cameroun Air. Au Gabon, le cannabis a été identifié au nord le long de la frontière entre la Guinée-Equatoriale et le Cameroun, à l'est vers la frontière du Congo, au centre dans la région de Lambarene, et encore au sud. En Angola, il pousse, de l'aveu d'officiels, « *un peu partout* », de même qu'au Congo, à l'état sauvage. En Guinée, il disparaît dans la forêt. On signale au Burundi et dans les régions septentrionales des cultures « *à échelle industrielle* », ce qui signifie en clair l'utilisation d'engrais, fongicides, pesticides, insecticides et autres agents de croissance.

Ivresse cannabique

L'ivresse cannabique observée en Afrique s'appuie sur une véritable prolifération de la plante. A l'ouest, le Nigéria et le Ghana, producteurs anciens, ont fait des émules : la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, le Bénin, le Togo, le Niger. Au centre, le Zaïre et le Congo conservent de l'avance sur les nouveaux venus : Gabon, Guinée « équato », Rwanda, Cameroun et RCA. L'herbe d'Afrique centrale trouve un débouché croissant. A l'est et au sud-est du continent, le Kenya, le Zimbabwe et l'Ouganda sont les principaux fournisseurs.

En se propageant, le cannabis a « justifié » la mise en place de réseaux solides et diversifiés utilisant les stratagèmes les plus divers : le transport « à corps », la descente des fleuves Zaïre, Oubangui et Chari

en pirogue, les transbordements au large, les camions TIR, les bateaux de plaisance, de commerce et de pêche, les vols postaux ou les ballots immergés. Le transit par conteneurs semble avoir la préférence des filières... 9 tonnes de cannabis furent interceptées en 1990 à Porto-Novo sur un navire en partance vers l'Europe du Nord. Les ports nigérians (Port-Harcourt, Apapa) et ghanéens (Téma) sont des plaques tournantes anciennes. S'y sont ajoutées les infrastructures maritimes du Togo, du Cameroun et de la Côte-d'Ivoire, avec l'implication d'organisations criminelles européennes (en particulier celle du Néerlandais Willem Wintges, arrêté en 1986, qui achemina*it* le haschich dans des fûts de boyaux salés). Le port zaïrois de Matadi était un haut lieu du trafic avant la neutralisation d'un important réseau international en 1985. Parmi les ressortissants africains les plus impliqués figurent les Sénégalais et les Gambiens, les Nigérians et les Ghanéens.

Au Kenya, outre la production de cannabis (d'herbe et de résine), s'est développée une culture intermédiaire entre la coca et l'opium : le khât. Apparu d'abord au Yémen au treizième siècle (il était selon l'économiste Blandine Destremeau réservé aux pratiques religieuses), il s'étendit dans la péninsule au détriment du café, gagnant plus tard la Corne de l'Afrique, le Kenya et l'Ethiopie. Mâchée de longues heures, la feuille verte fraîchement coupée provoque des effets hallucinogènes jusqu'à l'anorexie. Le khât favorise aussi l'apparition de maladies cardiovasculaires, d'ulcères d'estomac et de cancers de l'œsophage. En Afrique de l'Est se développe un trafic intense entre Nairobi, Mogadiscio et Djibouti. Ce commerce rapporte chaque année aux autorités kenyanes une somme évaluée à 100 millions de dollars. Même au plus fort des combats en Somalie et en Erythrée, plusieurs petits engins de l'aviation civile s'élançaient chaque matin de Wilson Airport pour livrer leur butin dans la région de Mandera – à proximité des trois frontières, – le plan de vol étant renouvelé jour après jour par les plus hautes autorités de l'Etat kenyan.

De l'opium pur

Reste ce doute lancinant, le cauchemar d'une Afrique livrée à la coca. L'an passé, la police camerounaise a saisi de l'opium pur, un suc laiteux séché de pavot dont on extrait divers alcaloïdes : la codéine, la morphine, l'héroïne. Cette découverte laisse penser qu'une activité clandestine de transformation sur place a pu s'implanter vers les hauts plateaux du Nord. Toutes les zones réputées difficiles d'accès, donc quasi incontrôlables, sont désormais soupçonnées d'abriter des cultures illicites. Outre le cannabis, on pense au cocaïer de la variété brésilienne *epadu*. Le Nigéria, le Cameroun, le Gabon, l'Ouganda, le Kenya et le Rwanda reviennent le plus souvent parmi les champs « possibles » de ces plantes stupéfiantes. Un essai concluant permettrait rapidement l'installation d'infrastructures somme toute assez légères : le matériel des trafiquants se compose d'armoires séchantes, de fours à micro-ondes ou de robots ménagers, des appareils de malaxage aisément transportables.

Cette menace supplémentaire trouve un terrain propice auprès d'une population déshéritée, souvent peu avertie des dangers courus, prête à mélanger l'herbe, l'alcool et les comprimés de toutes sortes, en fonction de leur prix et de leur couleur. Dans les rues de Bangui, les jeunes désœuvrés et les enfants se procurent de petits sachets de chanvre indien pour 50 francs CFA (1 franc français). L'herbe vient « assaisonner » les amphétamines comme le « oui-oui », aussi nommé « bâton-rouge » (une gélule ovale et multicolore importée en contrebande du Nigéria et du Cameroun). Les adolescents s'imprègnent volontiers de solvants volatiles : supercarburant, colle synthétique, cirage marron étalé sur des tartines de pain (une pratique introduite par les touristes japonais à Bangui), boissons préparées à partir des bandes magnétiques de cassettes radio ! Jusqu'à l'injection de bière par voie intraveineuse au Congo, ou l'utilisation de vieilles couvertures sous forme de cigarettes...

Comment sortir l'Afrique de cette déchéance qui entame ses forces vives ? Des plantations sont régulièrement incendiées en Centrafrique ou au Rwanda. Mais elles repoussent ailleurs avec la vigueur du chiendent. S'attaquer au mal suppose un effort de coopération internationale sans commune mesure avec les actions menées jusqu'ici. Doter l'Afrique d'équipements de transmission, de véhicules, de laboratoires et de législation adaptés, de centres de soins de toxicomanes, ce sont là autant de conditions préalables à un début d'amélioration. Rien ne prouve qu'un redressement sensible des prix du café ou du cacao entraînerait un reflux des productions illicites et du trafic. Un relèvement du niveau de vie permettrait en revanche d'espérer une réduction des abus de drogue sur ce continent si proche.

ÉRIC FOTTORINO

FIN

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS
8 F
Mai 1991

SPÉCIAL EXAMENS

Chaque année, ces dossiers font le point sur les grandes régions du monde et sur la France. Avec les chiffres les plus récents, les données les plus neuves et les analyses des spécialistes du *Monde*.

LE DERNIER ÉTAT DU MONDE

La guerre du Golfe et ses conséquences. Les principaux événements économiques et commerciaux en URSS, au Japon, en Chine et aux Etats-Unis. L'Europe et la CEE. La réussite allemande. L'écroulement du bloc de l'Est. Les difficultés des pays les plus pauvres.

LE DERNIER ÉTAT DE LA FRANCE

Les principales lignes de la vie économique française en 1990. Le ralentissement de la croissance et ses origines. Des inégalités préoccupantes. L'aggravation du chômage. La crise de la protection sociale. Le mal des banlieues. Le mécontentement des agriculteurs.

Un numéro indispensable pour tous les élèves de terminale et les étudiants qui souhaitent actualiser leurs connaissances avant les examens.

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

VENTES PAR ADJUDICATION
Rubrique OSP - 64, rue La Boétie, 45-63-12-66
MINITEL 36.15 CODE A3T puis OSP

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice d'ÉVREUX (27), 30, rue Joséphine, le MERCREDI 15 MAI 1991, à 14 h.
GRANDE PROPRIÉTÉ BOURGEOISE dite « CHÂTEAU D'ORVAUX »
avec ses annexes, le tout sur un TERRAIN de 3 h 48 a 65 ca
sur la commune d'ORVAUX (27)
M. à P. : 800 000 F (frais en sus). S'adr. : SCP MONTOUCHET-THOREL-DUTOYA-PONCET, avocats à ÉVREUX (27), 12, rue Arsène-Meunier. Tél. : (16) 32-33-00-20.

Vente sur saisie au Palais de Justice de Paris, le JEUDI 16 MAI 1991, à 14 h 30.
LOGEMENT à PARIS (18e)
75, rue Doudeauville, bât. B, 1er étage, 2 PIÈCES, cuisine, salle de bains, w.-c. dans ladite salle de bains, CAVE au s.-sol du bât A.
M. à P. : 130 000 F S'adresser : Me J.-C. ABADIE, avocat, 23, boulevard Henri-IV, Paris (4e). Tél. : 42-72-07-41 (avant 16 heures).

Vente sur saisie au Palais de Justice de NANTERRE (92), le JEUDI 16 MAI 1991, à 14 h.
APPARTEMENT à BOIS-COLOMBES (92270)
24 et 24 *bis*, rue Pierre-Joigneaux : R.-de-C. à droite, ESC. B, entrée, SÉJOUR, cuis., dégt, 3 CHAMBRES, s. de b., w.-c., s. d'eau avec w.-c., placard, 2 JARDINS PRIVATIFS, 2 CAVES au s.-sol, 2 BOXES au 1er s.-s.
M. à P. : 415 000 F S'adr. : Me M. WISLIN, avocat, 7, av. de Madrid à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), MINITEL : 3616 JAVEN ; Me J.-C. ABADIE, avocat, 23, bd Henri-IV à PARIS (4e). Tél. 42-72-07-41 (avant 16 heures).

EN PUBLICITÉ, CERTAINS FRANCS PÈSENT PLUS QUE D'AUTRES. LES PREMIERS, PAR EXEMPLE.

Si votre budget de publicité est au printemps de sa trajectoire, si votre premier franc investi est déterminant, il existe aujourd'hui une agence faite pour vous.

Publicis-Aurore est une agence spécialisée dans les budgets de première génération, les budgets des PME/PMI, les budgets de diversification de grands groupes ou les budgets qui remettent leur communication "à plat".

Deux managers : Michel Armand pour la création et Franck Barennes pour les stratégies.

Une structure courte, vive, acérée. Et toute la logistique du groupe Publicis.

L'aurore est une naissance, un printemps, un éveil. Et surtout un avenir. Si vous avez 1 franc à investir, bâtissons cet avenir ensemble.

Appelez vite le 47 20 78 00. Aux aurores, s'il le faut.

PUBLICIS AURORE
L'Agence des leaders de demain

PUBLICIS AURORE
36, rue Vernet 75008 Paris, tel 47 20 78 00

Le Monde
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806 F
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, *gérant*.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437 ISSN 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Imprimerie du « Monde » 1991

Le Monde PUBLICITE SA
André Fontaine, président Françoise Huguet, directeur général Philippe Dupuis, directeur commercial
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS Tel. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71 Telex MONDPUB 206 136 F Telefax 45-55-04-70. - Société filiale du journal *le Monde* et Régie Presse SA

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*
ABONNEMENTS PAR MINITEL 36-15 – Tapez LEMONDE code d'accès ABO

ABONNEMENTS
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 49-60-32-90

Tarif	FRANCE	SUIS.-BELG. LUXEMB.	AUTRES PAYS voie normale-CEE
3 mois	400 F	572 F	790 F
6 mois	780 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 400 F	2 036 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyer ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐
6 mois ☐
1 an ☐

111 MON 02

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Localité :
Pays :

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
PP Paris RP

Le Monde

SECTION B

LIVRES • IDEES

Pascal dans Port-Royal

L'édition des « Œuvres complètes » de Pascal, commencée il y a quarante ans par Jean Mesnard est une contribution capitale à l'histoire du jansénisme

ŒUVRES COMPLÈTES
de Pascal.
Textes établi, présenté et annoté par Jean Mesnard.
Ed. Desclée de Brouwer.
Volume 1 : Introduction générale, documents généraux, vie de Pascal *(1 190 p., 1964).*
Volume 2 : Œuvres diverses, 1623-1654 *(1 346 p., 1970).*
Volume 3 : Œuvres diverses, 1654-1657 *(1 214 p., 1991).*
Prix de lancement, jusqu'au 30 avril : 280 F le premier volume ; 290 F le deuxième ; 345 F le troisième. Ensuite : 320 F, 330 F et 385 F.

Il y a une France tournée vers le nord, l'autre vers le sud. C'est vrai en religion et en littérature, comme en politique et en économie. Huysmans, le Pascal du naturalisme, est un Belge de Paris. Mais c'était vrai déjà au seizième siècle : le collège de Montaigu introduisit alors dans l'université de Paris la réforme des Frères de la vie commune, ce mouvement de « dévotion moderne » qui éduqua le jeune Erasme, et qui était né en Flandres, de sources mystiques rhénanes.

C'est encore vrai au dix-septième siècle : l'alliance entre l'abbé de Saint-Cyran et le théologien flamand Jansénius, formé à Louvain, fonda alors une véritable réforme dans la Contre-Réforme catholique : Port-Royal pour ses amis, « jansénisme » pour ses adversaires, notamment les jésuites, d'origine espagnole ou italienne. Le plus haut titre de gloire de Port-Royal est d'avoir rallié à lui Blaise Pascal. Est-ce tout à fait un hasard si aujourd'hui une maison d'édition d'origine belge, Desclée de Brouwer, publie la monumentale édition des *Œuvres complètes* de Pascal, par Jean Mesnard ? Elle est aussi une contribution capitale à l'histoire des origines du jansénisme.

L'édition de Jean Mesnard, commencée voici quarante ans, peut sembler avancer d'un pas de sénateur. Le tome III vient de paraître. L'immense progrès scientifique que représente cette édition va au rebours de la hâte qui, pour nous, sous le nom à la Homais d'« accélération de l'histoire », se fait passer pour progrès. Pour éditer Pascal, il ne faut pas seulement rivaliser avec des prédécesseurs de la stature d'Arnauld, de Nicole, de Condorcet, de Cousin, de Sainte-Beuve, de Brunschvicg, et maîtriser l'immense littérature à laquelle Pascal et Port-Royal ont donné et donnent lieu : l'équivalent du « dantisme » en Italie.

Jeu de tourniquet janséniste (dix-huitième siècle).

D.R.

Il faut se faire avec Pascal lui-même mathématicien et physicien, théologien et moraliste, il faut déployer toutes les ressources de la philologie et de l'érudition historique, de la critique littéraire et de l'histoire des idées. Restaurer dans son étrangeté exacte le génie encyclopédique de Pascal demande une longue patience elle-même encyclopédique.

Si le mot de « lettres » gardait encore son sens, Jean Mesnard, qui à lui seul, par tant de méthodes diverses, fait resurgir entier et dans une lumière nouvelle le plus difficile de nos auteurs, serait tenu pour un géant littéraire. Mais nos lettres sont devenues le Lilliput de la fiction. Le Japon, où de grands pascalisants, tel Yoshi Maeda, ont fait adopter Port-Royal comme un autre Kyoto, tient Jean Mesnard pour un « trésor national » français ; la notion n'existe pas ici.

Au service de la sainte cause

La réussite scientifique de Jean Mesnard éclate dans ce tome III, qui couvre quatre années de la brève vie de Pascal : 1654-1657. Mais quelles années ! Pascal met fin, ou peu s'en faut, à ses recherches mathématiques et physiques (pour l'essentiel, elles figurent dans les deux premiers volumes de cette édition). Il rompt avec les sociétés savantes et mondaines qu'il étonnait. Il se « convertit », il se rallie sans réserve à Port-Royal, que la cour et l'Eglise persécutent, il partage l'existence clandestine et errante des « solitaires » dans des demeures « amies », il se lance au service de la sainte cause dans la polémique des *Provinciales*. Port-Royal a trouvé son Voltaire, un Voltaire qui serait aussi un Newman. Cette prodigieuse volte-face (préparée de longue main par toute la famille Pascal) est rythmée par plusieurs écrits confidentiels, avant même la rafale publique des *Provinciales* : le *Mémorial*, l'*Entretien avec M. de Saci*, les *Ecrits sur la grâce* et les premières méditations sur le miracle de la sainte épine, joie pour Port-Royal persécuté, et amorce pour Pascal de son *Apologie de la religion chrétienne*.

Tous ces textes ont une caractéristique commune : ils n'ont pas été publiés du vivant de Pascal, ils ont émergé lentement et partiellement, comme les *Pensées* elles-mêmes. L'*Entretien avec M. de Saci* peut-il même être qualifié de « texte » ? Protocole de conversation entre Pascal et le chapelain de Port-Royal-des-Champs, il apparaît d'abord dans les *Mémoires* de Desmolets (1728) et ceux de Fontaine (1736). Jean Mesnard établit qu'il remonte à un manuscrit perdu de Pascal lui-même. Mais il est clair que ce « texte » a oscillé entre un état *oral* originel, un état manuscrit *original*, et de nombreux états manuscrits et imprimés, portés par une tradition qui est celle de la société janséniste.

On voit se répéter, avec ce milieu intensément lettré, mais qui se veut une Eglise primitive renaissant dans l'Eglise, quelque chose d'analogue à l'histoire des Evangiles, chemin de croix pour la philologie. On se trouve dans un ordre amphibie, entre l'oral et l'écrit, le manuscrit clandestin et l'imprimé. Les frontières entre l'« auteur » et la société de piété intense dans laquelle de son vivant il s'est fondu, et qui a porté jalousement ses reliques après sa mort, semblent s'effacer. Le travail de l'éditeur devient celui d'un sociologue des religions autant que d'un philologue-détective.

Jean Mesnard, avec des instruments infiniment plus aiguisés, n'en vérifie pas moins pour Port-Royal la thèse de Sainte-Beuve, honnie par Proust : la littérature est inséparable de la conversation orale, donc de la biographie, et la biographie est inséparable du milieu social dont elle se nourrit et qui la nourrit.

Marc Fumaroli

Lire la suite page 21

Lire également page 18 les « Histoires littéraires » de François Bott : « Comment tutoyer Pascal ? »

LE FEUILLETON

de Michel Braudeau

Théâtre de campagne

Le retour forcé à la terre de riches fuyards pendant l'exode, en 1940. C'est la débâcle vue par Françoise Sagan. *Les Faux-Fuyants* est un roman drôle, charmant, légar, dans une tradition française du bon mot et de l'insouciance.

Page 18

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Aux marges du surréalisme

Alors que commence, au Centre Georges-Pompidou, une exposition sur André Breton (*le Monde* du 25 avril), plusieurs livres paraissant aux marges du surréalisme. Duchamp se méfiait d'un mouvement qu'il jugeait « littéraire » ; Crevel s'est tenu un peu à part ; d'autres, comme Duits ou Fraenkel, ont été des seconds rôles du surréalisme.

Page 20

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

Une île en forme de larme

Deux enquêtes poétiques de Michael Ondaatje, l'une à la recherche de l'île d'origine, l'autre à la recherche d'une figure légendaire du jazz de La Nouvelle-Orléans.

Page 24

Le contrat moral

Les ultimes réflexions de Mendès France incitent à se demander pourquoi il n'a pas su trouver sa place dans la Ve République

ŒUVRES COMPLÈTES
tome 6 (1974-1982)
UNE VISION DU MONDE
de Pierre Mendès France.
Gallimard, 684 p., 210 F.

Une bouffée d'oxygène. Pour ceux que la politique indispose, il est urgent de lire ou de découvrir les *Œuvres complètes* de Pierre Mendès France. Pour respirer, revenir aux sources, retrouver ses marques. *« J'ai dit souvent aux jeunes : si vous cherchez avant tout des satisfactions promptes et sûres, si vous ne pouvez supporter une lutte qui dure des années, avec des revers et parfois la haine que l'on vous porte pour récompense de votre peine, si vous redoutez d'avoir pour seule certitude que la cause à laquelle vous vous ottachez triomphera un jour, alors je vous conseille de vous écarter de la vie politique »* : à la lecture de cette profession de foi, nourrie par une vie qui a largement, en effet, tourné le dos aux *« satisfactions promptes et sûres »*, on comprend que l'on se trouve par la force des choses à des années-lumière de l'état d'esprit de certains de ceux qui peuplent désormais la « oomenklatura rose », s'adonnant par exemple aux délices du « socialisme hôtelier », et qui, pour avoir été distingués – le plus souvent grâce à leur pédigree universitaire ou relationnel, – vivent depuis maintenant dix ans dans le confort des allées du pouvoir. Ceux-là caressent du regard les chiffres des intentions de vote en faveur du Froot oational pour s'assurer, tant que celles-ci restent élevées, que leur abri est solide.

Ceux dont parleot Mendès étaient les pionniers du Parti radical, celui qui fonda la République. Ceux qoi, vingt années durant, construisirent patiemment, au seio notamment de la Convention des institutions républicaines, le succès de François Mitterrand peuvent aussi se reconnaître dans ce type de démarche. Ceux qui, enfin, oot pour charge aujourd'hui de rebâtir, dans l'opposition, une grande force libérale conservatrice, auraient avantage à y puiser leurs forces.

Le sixième et dernier tome des *Œuvres complètes* de Pierre Mendès France, fruit du patient et passionnant travail d'une petite équipe groupée autour de François-Xavier Stasse (1), couvre la période 1974-1982, celle du septennat de M. Giscard d'Estaing et du début de l'alternance de 1981, celui de la fin, aussi, pour PMF : par la continuité qu'elle révèle entre la pensée et l'actioo, par la place qu'elle donne à l'idée d'un code moral, par les références qu'elle offre en ces temps privés de « sens », cette œuvre suscite une réflexion tout à fait actuelle, pour qui s'intéresse oon seulement au destin de la gauche, et cherche à porter remède à sa panne « identitaire », mais, au-delà, au sort de la vie publique elle-même.

Au reste, c'est plutôt de démocratie qu'il est question, de sa coostruction permanente, de soo esseoce réformatrice : *« Jomais, écrit-il, la lutte pour la République n'a perdu de sa nécessité et de sa vérité (...). La politique gouvernementole peut, à chaque instant, tendre à la consolidation des privilèges ou, au contraire, à l'extension de la démocratie. »* Dommage que M. Mitterrand et les siens aient perdu de vue cette « vigilance d'accoucheur », à laquelle les appelait l'ancien président du conseil, eux qui, depuis pratiquement le « tournant » de la rigueur des années 1982-1983, ont cessé de réformer, pour gérer les « acquis sociaux » – ce qui, en soi, n'est pas négligeable, – et laisser le pays *« digérer les réformes de 1981 »*, comme le dit M. Jacques Attali (*le Monde* du 24 avril).

On pourrait ainsi égrener les leçons en puisant chez Mendès le moraliste. Le jeu serait assurément justifié, car cet homme d'exception reste, dans l'Histoire – ce livre en porte l'éclatant témoignage – uo symbole moral, une leçon de morale.

Mais le poursuivre serait à coup sûr injuste. Ne serait-ce que parce qu'au chapitre des leçons politiques il ne faut pas oublier qu'il ne gouverna jamais que sept mois et sept jours. Ne serait-ce que, aussi, parce qu'il arriva que Mendès fut injuste avec François Mitterrand.

Lorsque s'ouvre ce sixième et dernier tome, la parenthèse de 1954 est déjà vieille de vingt ans, tandis que commence à s'estomper le souvenir des débuts de la Ve République. Second rendez-vous raté entre Mendès et de Gaulle ? Maurice Clavel le crut, et lui reprocha d'avoir refusé de seconder le général : *« En ce gâchis sinistre de la politique française, abjecte de tous les côtés, vous comprendrez que j'y songe »*, écrivit le philosophe. Pierre Mendès France lui dit sa *« surprise »* : *« De Gaulle ne m'a jamais demandé ou offert quoi que ce soit »*...

Jean-Marie Colombani

Lire la suite page 21

(1) François-Xavier Stasse, aujourd'hui directeur général de l'Assistance publique, fut longtemps l'« économiste » de Michel Rocard avant d'entrer au cabinet du président de la République, où il fut de ceux qui, en 1982 et 1983, contribuèrent à remettre l'économie sur les rails.

Un Anglais peu tranquille, l'homme du "bord vertigineux des choses."
M. F. Allain / LE MONDE

Graham Greene
chez
Robert Laffont

36 TITRES EN QUARANTE-CINQ ANS

هكذا من الأصل

مكتبة الأحمل

LE FEUILLETON

de Michel Braudeau

LES FAUX-FUYANTS
de Françoise Sagan.
Julliard, 244 p., 110 F.

FRANÇOISE SAGAN n'est sans doute pas notre plus opiniâtre romancière du prolétariat, il faut s'y résoudre. En 1980, elle avait fait une excursion dans les corons du Nord avec *le Chien couchant*, qui ne lui avait rien rapporté de bon. Un petit rhume et un vilain procès pour s'être inspirée d'une nouvelle de Jean Hougron, *la Vieille Femme*, de manière délibérée – tout à fait avouée, mais pas du tout pardonnée, – dans le même temps où elle bataillait avec son éditeur et ses créanciers, ce qui ne devrait pas, malgré les belles légendes que l'on apprend à l'école sur la condition littéraire, la vie de Balzac à l'appui, constituer le passe-temps le plus fécond des écrivains.

Une fois ces affaires réglées, elle s'était lancée dans un autre univers suspect, celui du best-seller copieux et hâtif, pavé de plage portatif et appuie-tête du campeur à l'heure de la sieste. *La Femme fardée* n'était pas à la hauteur de ses dons. Avec trois romans *(Un orage immobile, De guerre lasse, Un sang d'aquarelle)* et un très beau livre de portraits et d'amitié *(Avec mon meilleur souvenir)*, elle était retournée à ses amours, à sa mesure. Il ne lui restait plus qu'à retrouver l'éditeur de ses débuts, de *Bonjour tristesse*, ce qu'elle fit en 1989 avec *la Laisse*.

En reprenant un thème – le retour forcé à la terre de quelques riches fuyards pendant l'exode en 1940 – et une anecdote – la Rolls de la baronne clouée par l'aviation allemande en rase campagne – qu'elle avait esquissés dans une nouvelle de son propre recueil *Musique de scène*, Françoise Sagan ne verra pas M. Hougron jaillir d'un prétoire, ne sera pas accusée de plagiat, au contraire, on lui saura gré de remettre sur le métier son ouvrage, de creuser son sillon, d'approfondir. Il ne faut rien exagérer, tout de même, et rassurer tous ceux qui craignent trop l'ennui : l'épidémie de sérieux, jamais convenablement éradiquée depuis deux guerres mondiales vraiment regrettables, n'a pas fait une nouvelle victime en l'occurrence.

EN juin 1940 donc, sur une nationale bondée de véhicules divers qui s'enfuient de Paris en s'efforçant d'échapper aux attaques aériennes allemandes, quatre personnages roulent à bord d'une antique et luxueuse Chenard et Walcker. Il y a, par ordre d'apparition, un gigolo snob et ruiné, Bruno Delors, petit bellâtre de vingt-huit ans ; Diane Lessing, la plus riche du groupe, la soixantaine rousse, le verbe haut, et du panache ; Loïc Lhermitte, cinquante ans, attaché au Quai d'Orsay depuis trente ans, le plus pauvre, soupçonné d'être pédéraste ; Luce Ader, une jeune gourde, qui vient de se faire opérer de l'appendicite, ce qui a mis tout le monde en retard (*« Tous les gens convenables sont partis depuis huit jours »*, dit Diane), propriétaire néanmoins de la Chenard et Walcker et mariée à un gros banquier qui les attend à Lisbonne pour les embarquer vers New-York, loin de cette chienlit. Au volant, un chauffeur dont on ne sait pas très bien le prénom, et encore moins le nom, qu'on appelle Jean, à vue de nez. On pique-nique, on baverde, et tout à coup les Stukas arrivent du fond du ciel et mitraillent la colonne des réfugiés. La voiture est détruite, Jean tué. Un paysan passe sur sa charrette et se propose d'emmener le quatuor et le défunt à l'abri dans sa ferme. Ils hésitent. – La femme de ce plouc ? On voit que vous ne connaissez pas les fermes en France, etc., – puis montent. Un Stuka repasse mitrailler la charrette, blesse le paysan à la cheville (il est jeune, bel homme, et se nomme Maurice Henry), mais grâce à ses talons aiguilles et sa présence d'esprit, Diane sauve l'équipage emballé.

JEAN-LOUP BIED

Françoise Sagan : une tradition française.

Théâtre de campagne

A la ferme, la mère de Maurice, Arlette, commande les repas et les travaux. Le grand-père, allongé dans un transat et légèrement sonné depuis quinze ans, après avoir reçu une poutre sur le crâne qui lui a fait perdre toutes ses dents d'un coup, glapit *«Bonjour !»* à tout propos, ce qui sans les dents donne *«Béju ! Béju !»*. Le père de Maurice et son frère ont été faits prisonniers au front. Les rescapés vont dormir, les filles d'un côté, les hommes de l'autre, comme il se doit. Le lendemain matin, Luce vérifie ce qu'elle a déjà pressenti dans la charrette : elle plaît à Maurice et surtout Maurice lui plaît. Diane se plaint du chant du coq, du grand-père Béju et de cet insupportable animal qui brait tout à côté (*«Qu'est-ce que ça peut être comme bête ?»*). Loïc prend une pelle pour enterrer ce pauvre Jean avant que la chaleur ne le gâte, Bruno fait la gueule.

Les hommes de la maison étant absents, dit Arlette, ce n'est pas tout ça, il va falloir aider aux moissons. Loïc, conseillé par Maurice, apprend très vite à se servir d'une moissonneuse-lieuse-batteuse – admirable polyvalence des diplomates et des pédérastes – et s'élance vers sa mission, vers les blés presque mûrs (nous sommes en juin ...), ces blés *«qui l'attendaient, déjà frémissants d'appréhension»*, bel exemple de saganisme intrépide. Bruno que le travail manuel répugne, part seul à travers champs à la recherche d'un téléphone, d'un télégraphe, n'importe quoi pour communiquer avec le monde civilisé, s'il en reste un. Une insolation l'étend par terre. Un idiot du village qu'on surnomme Meningou ou J'irai-point, le trouve et le sauve. Mais ce débile léger de J'irai-point nourrit des penchants dont un vicaire a déjà fait les frais, tombe amoureux de Bruno qui dans son délire le prend pour un Touareg, se préparant ainsi une convalescence troublée. Pendant ce temps, Diane essaie d'apprendre la coquetterie à la robuste Arlette, et Luce pousse des cris dans le foin sous les assauts du beau Maurice. Dieu, que la débâcle est jolie...

FRANÇOISE SAGAN n'est pas Gorki et nous échappons au traité sur la culture du blé aussi bien qu'au couplet didactique sur la lutte des classes en temps de guerre. Ce très involontaire retour à la terre des gens chics est avant tout un prétexte de comédie et l'on rit souvent et de bon cœur à ces répliques, ces situations que l'on imagine volontiers transposées sur la scène d'un théâtre. Dans les moments faciles, on dirait du Poiret et Serrault, pour d'autres épisodes on pense à *la Règle du jeu* de Jean Renoir, à ces marquis, ces cocottes qui lévitent dans un monde déjà disparu, sous l'œil rusé, paisible des domestiques. Tous ne sont pas dupes, Loïc l'ambigu est le plus lucide, qui comprend que *«gâcher sa vie n'est pas uniquement une expression romanesque»*, et Diane n'est pas sans courage physique ni ressources de caractère. Mais elle reste indécrottablement mondaine. Apprend-elle comment l'on tue le cochon : *«Finalement, dit Diane de sa voix sérieuse, il y a une sorte de... violence, non, dans la vie agricole, dont on ne se doute absolument pas à la ville... !»*

C'est drôle, charmant, léger, dans une tradition française du bon mot et de l'insouciance élevés au rang de garde-fous qui nous vaudra toujours les sarcasmes des gens graves et qu'il faut cultiver et protéger comme une plante précieuse, un antidote à la sottise philosophique aussi indispensable que l'ironie voltairienne. Au demeurant, tout ce qui brille n'est pas superficiel, comme ce trait étourdi et admirable de Diane vers la fin du roman : *«Je me demande ce que le passé nous réserve...»* Un lapsus de pur moraliste.

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

Comment tutoyer Pascal ?

APRÈS la deuxième guerre mondiale, Jean-Louis Bory enseignait la littérature française à de jeunes Alsaciens. Il voulait leur faire comprendre que leur famille, c'était Jean de La Fontaine et Voltaire. De même, le Juliette de Jean Giraudoux quittait à l'improviste sa province et son fiancé pour se rendre à Paris, et mieux connaître ces vieux oncles qui s'appelaient Voltaire (encore) et Rousseau. L'héroïne désirait comparer *« sa pauvre sincérité »* de jeune fille avec l'illustre sincérité de Jean-Jacques (1).

Le lecteur converse volontiers avec René Descartes. Il serre la main d'Henri Beyle, s'adresse familièrement à Honoré de Balzac, s'entretient du mauvais temps avec Mme de Sévigné et tape dans le dos de Blaise Cendrars. Mais Blaise Pascal intimide, et l'on admire de loin *« cet effrayant génie »*, comme disait François René de Chateaubriand.

Quand on lui fait une visite, les prudences que l'on observe contrarient les bonheurs que l'on éprouve. La folie d'Antonin Artaud et la culpabilité de Franz Kafka inspirent au lecteur une semblable modestie. Les grandes passions effarouchent, et l'on se tient à distance des beaux monstres.

Récemment paru, le troisième volume des *Œuvres complètes* de Pascal débute avec le texte fameux sur la « conversion » de Blaise. Ecrit fébrilement dans la nuit du 23 novembre 1654, le *Mémorial* rendrait perplexes tous les lycéens de Pelevas-les-Flots, de Bruay-en-Artois ou de Bourg-la-Reine. Pascal relatait sa nuit d'ivresse mystique avec des *« Joie ! Joie ! Joie et pleurs de joie »*, et les lycéens du vingtième siècle se demanderaient pourquoi cet homme s'était mis dans un pareil état. Du reste, les proches de Pascal furent, eux aussi, déconcertés.

Jean Mesnard, l'éditeur de ces *Œuvres complètes*, offre à notre curiosité tous les documents susceptibles de le satisfaire ou plutôt de le reviver. Il publie notamment les lettres de Jacqueline Pascal après la métamorphose de son frère. Pour éclaircir un peu le mystère de cette nuit métaphysique, elle évoquait *« l'impatience »* et les *« grands excès »* de Blaise. Elle rappelait également que cet homme s'était déteché du « monde » et qu'il ressentait à son égard beaucoup de *« mépris »* et de *« dégoût »*.

LA postérité apprendrait que Blaise avait cousu le texte du *Mémorial « dans la doublure de son pourpoint »*. Cela égacerait Paul Valéry, lequel reprocherait à l'auteur des *Pensées* d'avoir perdu son temps *« à coudre des papiers dans ses poches »*, au lieu de poursuivre ses recherches mathématiques. Valéry n'affectionnait ni les transports mystiques ni les fureurs dévotes. Si Blaise avait pu connaître ces remontrances, elles n'eurent sûrement pas modéré l'âpreté de ses résolutions. Le 10 septembre 1656, dans l'une de ses lettres à Mme de Roannez, il écrivait qu'il fallait *« détruire le vieil homme »* et ne laisser persister *« aucune de ses passions »*. C'est justement cet extrémisme qui empêche d'avoir des familiarités avec Pascal.

Les *Provinciales* et les *Pensées* figureront dans le cinquième et le sixième volumes de ces *Œuvres complètes*. Le deuxième et le troisième volumes (ainsi que le quatrième, annoncé pour l'automne) contiennent les *« œuvres diverses »* de Pascal, depuis sa jeunesse jusqu'à 1662, l'année de sa mort (2). Mais on y trouve rarement ce qui fait l'ordinaire de l'espèce humaine. Impossible de tutoyer les beaux monstres...

Certes, il arrive à Blaise de regarder les femmes. Vers 1645, il écrivit de la poésie légère et libertine. Du moins ces vers lui furent-ils attribués. Le jeune homme vantait les charmes d'une certaine Sylvie et les attraits d'une certaine Philis. Mais il délaissa très vite les plaisirs de la vie profane. Il aimait mieux les tourments de sa vie secrète et les *« tristes délices »* de celle-ci, comme le dit André Suarès (3).

EN septembre 1647, Blaise rencontre deux fois Descartes. On aurait voulu se trouver derrière la porte afin de surprendre leur conversation. Heureusement, Jacqueline Pascal était présente le premier jour, et elle nous apporte quelques précisions dans une lettre reproduite par Jean Mesnard. Descartes revenait de Bretagne. Il allait retourner en Hollande. De passage à Paris, le voyageur souhaitait connaître Pascal. Il était fort intrigué par les travaux de ce jeune homme excessif. Descartes avait alors cinquante et un ans, et Blaise en avait vingt-quatre. Le 22 septembre, un ami du philosophe se rendit rue Brise-miche, au domicile de Blaise et de Jacqueline, pour demander un rendez-vous. Pascal étant à la messe, c'est Jacqualine qui reçut l'émissaire de Descartes. Bien que son frère fût encore malade, elle n'osa pas refuser ce qu'on lui proposait. Mais, sachant que Pascal avait de la peine à parler le matin, elle évita de fixer le rendez-vous trop tôt.

Descartes et Blaise se rencontrèrent ainsi le 23 septembre, de 10 h 30 à midi, et se retrouvèrent le lendemain, de 6 à 11 heures. Selon Jacqueline, ils parlèrent du vide dans la nature. Ils évoquèrent peut-être également le néant de l'existence. Consulté sur la maladie de Blaise, Descartes lui recommanda de rester au lit et de se nourrir avec des bouillons. Même les effrayants génies prennent du bouillon avant de s'endormir...

Sans doute le philosophe devinait-il que la première de ses prescriptions ne serait pas suivie, car il serait difficile à Pascal de garder le lit, et le 8 décembre, dans une lettre, Descartes noterait que ce jeune homme semblait *« se hâter beaucoup »*. Cinq ans plus tard, l'abbé libertin Bourdelot ferait le même sorte de remarque à l'adresse de Blaise : *« Vous écrivez merveilleusement bien (...) pour un homme qui voit que le courrier va partir. »* Pascal écrivait comme quelqu'un de très pressé. Le courrier ou la vie, pour lui, c'était pareil. Cela s'en allait trop vite. Sa maladie le prévenait qu'il n'aurait jamais assez de temps. Cette prescience explique peut-être la force terrible et désespérée qui l'animait et l'entraînait.

Pleurant à peine, après la mort de son père, Blaise avait toutes les brusqueries du génie. Le métier de la jeunesse, c'est l'impatience. Elle en a deux fois plus quand elle pressent que l'existence lui refusera le moindre loisir. Pascal allait mourir le 19 août 1662, à trente-neuf ans. Mme de Sévigné le plaindrait rétrospectivement : *« La cruelle chose que d'avoir une tête aussi délicate et aussi épuisée que la sienne, qui a fait le tourment de sa vie ! »*

(1) *Œuvres romanesques complètes* de Jean Giraudoux, « Bibliothèque de la Pléiade », Gallimard, 1990.

(2) Les *Œuvres complètes* de Blaise Pascal comprendront sept volumes. Le dernier sera consacré à l'héritage de Pascal.

(3) *Ames et visages*, Gallimard, 1989.

LITTÉRATURE FRANÇAISE

L'âpre lyrisme de Jacques Dupin

Une poésie taillée dans le vif qui peut parfois devenir réflexion sur la poésie

ÉCHANCRÉ
de Jacques Dupin.
POL, 126 p., 75 F.

RIEN ENCORE, TOUT DÉJA
de Jacques Dupin.
Fata morgana, 68 p., 60 F.

JOAN FOLCH

La présence physique d'un artiste est rarement étrangère à ce qu'il crée. De l'homme, de son visage, à celui de son œuvre, des liens de visible parenté se nouent. Une relation d'analogie, d'échange plus que de ressemblance, inexplicablement s'établit.

Jacques Dupin a ainsi le visage, la présence, de sa poésie : abrupte, tranchée, taillée dans le vif, ne cachant pas les traces et les marques de l'épreuve d'où elle est née. Les angles n'existent pas chez lui pour s'arrondir ou s'émousser, mais, bien au contraire, pour s'aiguiser, pour s'exaspérer. Le bavardage, le glose interminable sur lui-même, ne sont ni dans sa manière ni dans ses goûts. L'exercice de la poésie, souligne-t-il, se suffit, et le poème lui-même peut parfois se faire réflexion sur la poésie.

C'est le cas dans son dernier livre, *Échancré* – le deuxième, après *Contumace* (1986) à être publié chez POL, qui est devenu l'éditeur de Dupin après le désistement peu justifiable de Gallimard. La partie centrale de l'ouvrage est occupée par la reprise incessante, la déclinaison du verbe *«écrire»* : *«Écrire sans point d'ancrage, sans point de mire, risque absolu, espace ouvert...»* ; *«Écrire loin de soi (...) écrire hors de soi comme glisse un nœud coulant autour de la gorge, au-delà de la voix...»*

Cette relation d'extériorité, Jacques Dupin ne l'a pas choisie ; il la constate : *«J'écris pour évacuer quelque chose de moi, une chose qui à son tour m'exclut ; après je suis à l'extérieur.»* Les mots pour dire cette extériorité se font durs, douloureux : *«rejet, dégoût»*. Si le poème a une origine, celle-ci doit rester insituable. L'inspiration est une notion trop vague, trop molle, pour être retenue : *«Rien ne préexiste. Le poème ne répond pas à une décision préalable. La décision apparaît au cours du travail ; des lignes de force se dessinent.»* Ce *«travail»* est celui de la langue, matière vivante, champ de *«guerre et d'amour»*.

La lecture de Dupin, surtout dans les derniers livres, procure une double et paradoxale sensation : le manque d'air, l'étouffement dans un espace saturé, d'une part ; le vertige et l'allégement, d'autre part... *«La parole qui se décorpore dans l'écriture, pour un accroissement du souffle, une angoissée modulation de l'être, un tressaillement de la peau à l'approche de l'aube...»* C'est une histoire du corps, du corps exposé et tendu vers ce qui l'excède ou l'appelle, que trace la poésie de Dupin. Poésie âpre et violente, sans concessinn, sans epitoiement ni langueur. Poésie eussi qui invente son propre lyrisme et par là se veut vivante, jusque dans la plus grande douleur...

Dans *Rien encore, tout déjà*, recueil qui paraît chez Fata morgana en contrepoint d'*Échancré*, Jacques Dupin écrit : *«Au bout du chemin j'ai rencontré le vide / le fourmillement du vide et la rose / le vide et la rose de Robert Walser...»* L'apparition dans un poème du nom de l'écrivain suisse-allemand est significative : Walser est le mieux désigné pour témoigner du paradoxe dont nous parlions.

Jacques Dupin n'a pas encore trouvé auprès des poètes de la même génération – Bonnefoy, Du Bouchet, Jaccottet, – nés dans les années 20, la place que l'on devrait lui reconnaître. Avec les deux premiers (et avec Paul Celan et Louis-René des Forêts), Dupin fut à l'origine de la revue *l'Éphémère*. Il fut aussi, en tant que directeur de la galerie Meeght, l'éditeur de cette publication, l'une des plus marquantes dans le domaine de la poésie dans les années 60-70. La mise en parallèle des œuvres d'André Du Bouchet et de Jacques Dupin est d'ailleurs intéressante. Elles rejoignent, par des chemins différents, par des écritures poétiques divergentes, des lieux proches, arides et minéraux. Dans *Échancré*, Dupin rend, à sa manière, hommage à son ami : *«S'en tenir à la terre, à l'écriture de la terre, et relever du feu – se lever avec le feu... notre rencontre future, des milliers de fois la première, et la seule...»*

Soutenu par René Char dès son premier livre en 1950, Jacques Dupin a entretenu un rapport fécond avec les plus grands artistes contemporains, d'André Masson à Miro (il prépare une réédition de son livre sur le peintre catalan, à l'occasion, en 1993, du centenaire de sa naissance), de Giacometti – dont il se dit le plus proche (1) – à Tàpies ou Jan Voss (qui illustre le recueil de chez Fata morgana). A la tête de la galerie Lelong, il poursuit ce dialogue, parallèlement à la poésie.

Patrick Kéchichian

(1) Jacques Dupin présente la publication récente des *Écrits* d'Alberto Giacometti (avec également un texte de Michel Leiris) aux Éditions Hermann (304 p., 130 F).

Chaillou russe

Un roman inspiré d'un roman de Pouchkine

LA RUE DU CAPITAINE OLCHANSKI
de Michel Chaillou.
Gallimard, coll. «L'un et l'autre», 248 p., 98 F.

Un roman dans une collection d'essais, une rue qui est peut-être plutôt une «ruée», un éditeur qui est un auteur, une traduction qui a tout l'air d'un original et un original qui est un pastiche, un pastiche qui *«corrige les erreurs»* de son modèle. Voilà comment Michel Chaillou entend célébrer un roman de Pouchkine, *«consubstantiel à son être»*. Il a sa manière à lui d'appliquer la règle – il est vrai fort libre si l'on en juge par la liste très singulière des titres déjà parus – de la collection de J.-B. Pontalis. Pouvait-on attendre autre chose de l'auteur du *Sentiment géographique* et de *Domestique chez Montaigne* ?

On le sait, pour Michel Chaillou, un texte classique a la vie que lui insufflent des lecteurs impétueux et foisonnants : en lisant, ils vivent, inventent, enrichissent une matière, en quelque sorte, inachevée. De *l'Astrée*, roman pastoral que l'on croyait figé dans une rhétorique précieuse et poussiéreuse, il avait fait un merveilleux guide de promenade rêveuse et poétique.

Rêve sur le rêve

Ici, il prend du livre de Pouchkine, *la Fille du capitaine* (écrit en 1835-1836, mais situé en 1772) (1), un personnage français, injustement traité selon lui : Beaupré, *outchitel* (précepteur) du héros du roman. Un descendant de Beaupré retrouve le manuscrit de son ancêtre et le traduit *«en français de Paris»*. C'est ce manuscrit que Michel Chaillou *(«Micha, diminutif dont il me russifiait aux instants d'émotion»)* édite.

Beanpré s'échappe donc du roman et se met à son tour à écrire sa versinn des faits en clamant : *«Jusqu'ici on n'a lu que le versant barine de* la Fille du Capitaine, *voici son versant serf.»* Car Beaupré n'e pas admis les mensonges de son élève sur son propre compte : *«Qu'avait-il besoin, Piotr Andreievitch qui ne fut même pas colonel, mais seulement enseigne,* praportchtchik, *d'entreprendre ses Mémoires et de m'obliger ainsi, moi Moussiè dit l'Apôtre à cause de mon maintien évangélique, à prendre la plume pour rectifier aux yeux du monde les choses détestables qu'il écrit sur l'outchitel?»*

C'est avec une délicieuse jubilation que Chaillou entre dans la culture russe : les noms, les bribes de phrases, les proverbes sont égrenés avec la même passion qui poussait les romanciers russes à faire parler leurs personnages en... français. Mais surtout d'un roman historique, déjà perverti (puisque Pouchkine qui, à l'origine, s'était proposé d'écrire l'histoire de Pierre le Grand avait cédé à l'attrait du romanesque, en racontant l'histoire du paysan rebelle Pougatchev et de son affrontement avec le narrateur), il fait une rêverie redoublée : rêve sur le rêve, fiction sur la fiction.

Dans une page inspirée, qui dnnne (presque) son titre au livre, le compagnon de Beaupré lui raconte comment, encore enfant, il entendit dans son sommeil un vieillard *«moduler d'une voix restreinte et pourtant vive des couplets inconnus, prenant à témoin, apostrophant avec ironie chacun de leurs corps endormis»*. Et il poursuit : *«La route se développe comme un sommeil (...). On va au bout de soi, le monde des bas-côtés devient une succession d'ombres qui assaillent les vivants, une meute, celle du vague et du vide, la byline du capitaine Olchanski.»* Quelle belle définition du roman!

Et quel plus bel hommage au lecteur de Sterne que fut Pouchkine, que de sortir un personnage de son roman, de lui donner une œuvre et un fils qui sera l'assassin mystérieux de l'auteur lui-même. (Pouchkine mourut effectivement des suites d'un duel avec un Français qui avait courtisé sa femme.) Ainsi Beaupré se voit vengé deux fois.

René de Ceccatty

(1) Ce récit de Pouchkine est disponible en français dans plusieurs collections de poche.

▶ La collection «Folio» republie le premier roman de Michel Chaillou, paru dans «Le chemin» en 1968, *Jonathamour*, très joli poème en prose, lyrique et passionné, sur l'amour, sur Paris, sur la littérature. («Folio», Gallimard n° 2244.)

Le « presque-rien » de Nathalie Sarraute

par Hector Bianciotti

NATHALIE SARRAUTE
d'Arnaud Rykner.
Le Seuil,
coll. «Les contemporains»
208 p., 57 F.

Chose rare, l'œuvre de Nathalie Sarraute n'e pas, pour ainsi dire, de passé propre, alors que la plupart des écrivelrs traînent derrière eux des livres commis avant qu'ils n'aient atteint à la maîtrise de leur manière : tout d'abord, comme l'autre, elle trouva du premier coup – et c'est son premiar nuvrage, *Tropismes* ; ensuite, sans dévier un seul instant de la route qu'elle s'est tracée, elle consacrera sa vie à chercher ce qu'elle e d'emblée trouvé – à en élargir la vision.

A-t-elle jameis voulu autre chose, pour l'essentiel, qua capter la circulation en nous d'un prélangage, *«ces mouvements intérieurs ténus, qui glissent rapidement au seuil de notre conscience»*, afin de montrer l'emprise du presque-rien sur le tout : le pouvoir d'une sensibilité grevée d'obligations superfluas, d'exigences d'origine fortuite, sur le corps?

Nathalie Sarraute ne voit pas dans l'être humain quelqu'un de tout à fait défini, mais une conscience sans contours nets et, dans celle-ci, l'abîme modeste où surgissent, aussitôt négligés par le langage usuel, des désirs, des peurs, des passions redoutables, des émotions emmaillotées dans des nervures dialectiques – la mare trouble du psychisme où les mots perdent leur assurance, car la vérité qu'ils y dénichent se situe à l'apposé de celle qu'ils nomment vérité...

Aussi son œuvre grandit-elle à la frontière virtuelle entre la corps et les mots, dans cet interstice où la parole masque la pensée au point que celui qui perle, si d'aventure il y réfléchit, ne se reconnaît pas plus que dans son ombre. Interstica, no man'a land de la conscience où, à la faveur d'une intonetion particulière imprimée à la voix, de la façon de traîner sur une syllabe, éclate le conflit latent entre mots et sensations : *«Et alors ja t'aurais dit : «C'est bien ça?» – «Pas tout à fait ainsi... il y avait entre «C'est bien» at «ça» un intervalla plus grand : «C'est biiien... ça...» Un accent mis sur «bien»... un étirement : «biiien...» ...ce n'est pas sans importance.»*

On ne le sait que trop : la subtilité volontiers moqueuse, parfois attendrie de Nathalie Sarraute, éclaire d'une lumière crue – qui nous surprend autant que notre interlocuteur en flagrant *«délit de cliché»* – nos simulations, nos fluctuations, la comédia perpétuelle des lieux communs que nous noue jouons, dévoilant par là nos plus intimes secrets, et qu'il n'y e pas de sentiments sans fausse attribution ni d'intelligence eussi lucide que le sentiment ne brouille.

Enrichi d'un entretien avec l'auteur et d'un autre avec Claude Régy, l'un des premiers à mettre en scène la théâtre de Sarraute, voici – en attendant l'édition des œuvres complètes dans «La Plélade», – un nouvel nuvrage sur l'auteur de *Tu ne t'aimes pas* (1), son roman le plus récent, peut-être son chef-d'œuvre.

En dépit de quelques expressions dnnt l'exégèse, fort bien accomplie eu demeurant, eût gagné à se passer – *«univers tropismique»*, *«inter-dit, inter-position d'un dire entre l'individu et le réel»*, *«réseau conatif et phatique»*, nn saura gré à Arnaud Rykner de signaler les affinités que l'œuvra de Sarraute pourrait entretenir, pour l'amateur de «correspondances», avec d'autres, ou avec les hypothèses romanesques d'un philosophe tel que Bergson. Et l'on se réjouira, en tout cas, de voir un si jeune critiqua ee pencher, non sans témérité, mais avec amour, sur une œuvre qui, d'être comme fondée sur la méfiance du langage, défie toute analyse, réduisant le commentateur, pour le principal, au pléonaeme de la paraphrase.

(1) Gallimard.

Fortune de France, En nos vertes années, Paris ma bonne ville..., tous ces titres ont enchanté des centaines de milliers de lecteurs.

Voici la suite, très attendue, de cette grande fresque historique et romanesque.

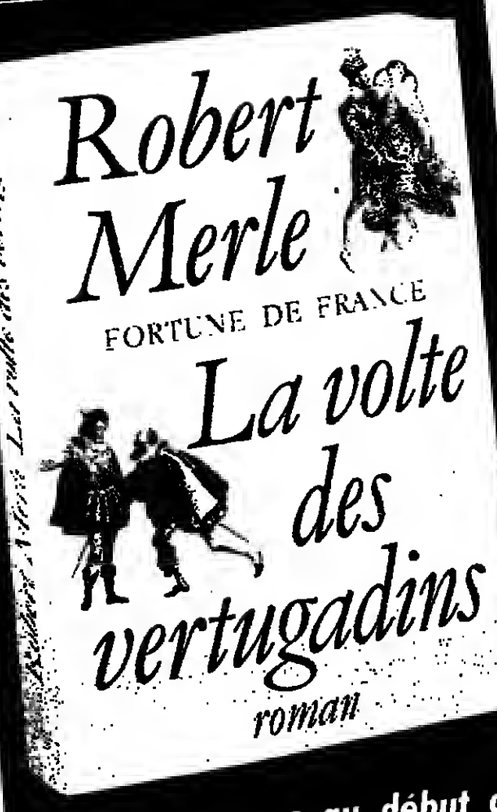

Nous sommes au début du XVIIe. L'édit de Nantes, en apparence, a pacifié le royaume... Le roi s'amuse et gouverne, la reine intrigue, les impôts augmentent, le peuple murmure... malgré les fastes et les fêtes de la cour, l'intolérance est toujours prête à frapper, la paix est toujours menacée.

Henri IV n'a plus que trois ans à vivre...

Editions Fallois
PA

Pascal ?

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

HISTOI

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Monsieur Marcel est mélancolique

Où l'on reparle de Duchamp, vu sous son angle « fin de siècle » et saturnien

DUCHAMP DU SIGNE
Ecrits de Marcel Duchamp, réunis et présentés par M. Sanouillet. Flammarion, 316 p., 160 F.

DUCHAMP DADA
de Michael Gibson. NEF Casterman, 264 p., 600 F jusqu'au 30 juin, ensuite 750 F.

Heureuse circonstance : alors que s'exécutent les fastes de la commémoration surréaliste officielle, les écrits de Duchamp reparaissent. Or Duchamp, malgré les manœuvres de séduction et d'enrôlement que Breton essaya sur lui, est demeuré insensible à la rhétorique de l'inconscient et à ses mystères. Nulle équivoque : à ses yeux, entre le dadaïsme, *« très utile comme purgatif »* en raison de sa *« force de vocuité »*, et le surréalisme, le rapport n'est que de malentendu, sinon de trahison. A Max Ernst, il fait grief à demi-mot de se distinguer comme *« le seul peintre dada à s'allier aux écrivains dans l'aventure surréaliste »*. Dans la même notice, tirée du catalogue de la collection d'art moderne dite de la Société anonyme que Duchamp rassembla pour le compte de Catherine Dreier, il qualifie le surréalisme de *« littéroire »*, insulte définitive sans doute.

Si Miro a quelque mérite, le principal est qu'il *« se tint à l'écart de toute influence directe »* du surréalisme. Si Chirico fut renié vers 1930 par Breton et les siens, qui accablèrent l'artiste d'excommunications aussi enflammées que les déclarations d'amour qu'ils lui dédiaient auparavant, Duchamp prend ses distances et conclut : *« Mais la postérité aura peut-être son mot à dire. »* Chaque article de la Société anonyme a la même acuité, se défend aussi bien contre le lieu commun et contre le goût général. Texte étrange cependant : on n'y trouve aucune trace de ce dédain systématique des beaux-arts qui caractérise, croit-on, Duchamp, mais des éloges justes et précis de Picasso, Kandiosky et Matisse. Le grand contempteur de la peinture l'aurait-il chérie en secret ?

Man Ray : « Le Shampooing de Marcel Duchamp. »

ADAGP/COLL. L. THEILLARD

A le lire, on s'en convainc. Ses écrits se répartissent en trois genres : les notes d'atelier, très détaillées et techniques ; les aphorismes humoristiques, peu nombreux ; les propos sur le viogtième siècle, la plupart désenchantés. Duchamp le répète volontiers : l'art actuel dépérit faute de héros. Aucun, pas même les plus illustres, ne réalise l'idéal du grand artiste hors du commun que Duchamp vénère.

Il voudrait des géoies et des mages, il n'aperçoit que des fabricants et des décorateurs. Il aspire à des révélations médiumniques, on ne lui offre que des exercices de style. Son nihilisme sent le dépit, ses négations la mélancolie de l'amoureux déçu. Quel poète avoue-t-il préférer du reste, lequel illustre-t-il en 1911 ? Laforgue. Il écrit trente ans plus tard : *« Rimbaud et Lautréomont me paraissaient trop vieux à l'époque. (...) Mallarmé et Laforgue étaient plus près de mon goût* – le Hamlet *de Laforgue notamment »* Duchamp. Hamlet fin de siècle ? Il se pourrait.

Michael Gibson a perçu cette parenté. Dans les pages qu'il consacre aux débuts de Duchamp, il note ce qui rattache le jeune homme au symbolisme, peintures à la Redon et à la Ranson, lectures mystico-scientifiques et quête de l'ésotérique quatrième dimension. Duchamp y croit et n'y croit pas tout à la fois. Plutôt, il aimerait y croire et s'afflige de son incrédulité. Il se voudrait un pur et un initié, il cultive la froideur et l'horreur des corps. Il exige, paraît-il, que Lydie, sa première épouse, s'épile cotièrement, tant les manifestations corporelles lui semblent haïssables. L'idéal, sans cesse l'idéal !

L'ouvrage de Gibson a d'autres mérites : très bien informé, non moins bien illustré, il étudie avec méthode les épisodes du dadaïsme en Suisse, en Allemagne et en France avec un luxe de précisions. Mais ses derniers chapitres sont les meilleurs, parce qu'ils traitent de Duchamp d'une manière neuve et péoétrante et le replacent dans son temps – celui de Péladan et du décadentisme.

Philippe Dagen

▶ A noter encora qua les Editions Hazan rééditent en un seul volume les quatre ouvrages de poche da Serge Lemoina, Giovanni Lista et Andrei Nakov consacrés respectivement à dada, à Mondrian, au futurisme et l'avant-garde russe (les *Avant-Gardes*, 480 p., 185 F). Par ailleurs, Jean Suquet publie, sous le titre *le Grand Verre rêvé*, un essai sur Marcel Duchamp (Aubier, 168 p., 95 F).

Crevel au cœur

RENÉ CREVEL
Il surréalisme come rivolta
de Paola Dècino Lombardi. Centre d'études franco-italiennes, universités de Turin et de Savoie. Ed. Slatkine (7, quai Malaquais, 75006 Paris), 160 p.

RENÉ CREVEL
de François Buot. Ed. Grasset, 490 p., 180 F.

« Il était né révolté comme d'autres naissent avec des yeux bleus. » Paola Dècina Lomberdi adhère sans réserve à ce portrait de René Crevel par Philippe Soupault. Cette universitaire italienne, après avoir soutenu une thèse de doctorat sur Raymond Roussel et traduit *Locus solus* en italien, découvrit l'œuvre de Crevel lors des premières rééditions chez Pauvert au milieu des années 70. Plus qu'une découverte, ce fut une véritable rencontre et, depuis, elle arpente l'œuvre et la vie de cet écrivain.

« Crevel, dit-elle, *a vécu sa révolte sur sa peau. Il a été jusqu'au bout de tout. Je ne suis pas satisfaite de ce que je lis sur lui. Il me semble que chacun tire Crevel à soi en le réduisant. Il ne fut pas plus le paladin de l'homosexualité que du communisme ou du surréalisme. Il cherchait la liberté, le désir. Son suicide exprime peut-être la contradiction entre l'idéal surréaliste et le réel. »*

L'ouvrage de Paole Dècina Lomberdi, écrit en italien, intéressera les amateurs de René Crevel car ils y trouveront des extraits, en français, de correspondances inédites de l'auteur de *la Mort difficile*. *« J'ai étudié ses lettres, précise-t-elle, à la bibliothèque Doucet. Je voulais découvrir son intimité, fouiller ses gouffres. La mystère demeure entier mais, eu moins, j'ai tracé quelques pistes. On ne peut comprendre un tel personnage si on ne reconstruit pas sa vie. Certes, son œuvre n'est pas autobiographique, mais il a intégré des faits, en a exagéré certains et en a voilé d'autres. »*

« J'ai traduit, dit-elle, *Mon corps et moi en italien et je travaille à une traduction des Pieds dans le plat. J'aimerais écrire un essai sur l'œuvre de Crevel avant d'entreprendre un ouvrage sur Jean-Pierre Duprey et Stanislas Rodanski. J'ai commencé à aimer le surréalisme en rencontrant Michel Leiris et en revoyant avec lui des traductions de ses poèmes. Il m'intimidait trop pour que j'écrive sur lui. Dans quelques années, peut-être... »*

Il n'est pas sûr que Paole Dècina Lombardi ait enfin trouvé le « Crevel » de ses rêves avec la biographie de François Buot, un livre dense, précis, mais écrit avec le style d'un greffier et le ton d'un médecin légiste. Le biographe annonce d'ailleurs la couleur lui-même puisque, dès les premières lignes, il précise que ses dix années de recherches ont été *« presque un labeur journalier de fonctionnaire de police ! »*

Reconnaissons, toutefois, qu'il faut un certain talent pour transformer les trente-cinq années (1900-1935) d'un météore en autant de haltes d'un fourgon cellulaire. Michel Carassou, il y a deux ans à peine, avait su, lui, reconstituer – dans un récit enlevé, presque haletant (1) – le puzzle d'une vie insolente et désespérée. Là où Carassou s'écorchait aux textes et aux faits, François Buot note les mêmes éléments entre deux bâillements de plume.

P. Dra.

(1) *René Crevel*, Fayard.

▶ Signalons également la réédition du livre de Crevel, *Mon corps et moi*, dans la collection « Biblio » du Livre de poche (n° 3154), qui comptait déjà, dans son catalogue, *la Mort difficile*.

Carnets d'un second rôle

Théodore Fraenkel fut l'un des destinataires des « Lettres de guerre » de Jacques Vaché et le « Monsieur Ma Conscience » d'Aragon

CARNETS 1916-1918
de Théodore Fraenkel. Texte établi et présenté par Marie-Claire Dumas, avec la collaboration de Michel Fraenkel et François Sullerot ; texte liminaire d'Aragon. Editions des Cendres (8, rue des Cendriers, 75020 Paris), 153 p., 130 F.

« Un témoin de ce temps qui fut notre jeunesse vient de disparaître sans avoir déposé », écrivit Louis Aragon après la mort de son ami Théodore Fraenkel (1896-1964), qu'il comparait volontiers à Monsieur Ma Conscience, ce personnage que Jarry tirait de sa valise. Le discret Théodore ne niait d'ailleurs pas le caractère *« ubique »* de son langage et l'influence que le père d'Ubu exerçait sur son comportement pour le moins fantasque.

Si les seconds rôles existaient en littérature comme au cinéma, Théodore Fraenkel en serait l'archétype. Que savait-on de lui avant que paraissent ces *Carnets* ? Peu de choses, en vérité ! Pour tous les passionnés de l'aventure surréaliste, il représentait une signature en bas de tracts ou de manifestes et, surtout, il était l'un des destinataires des *Lettres de guerre*, de Jacques Vaché. Comment ne pas être attiré par cet inconnu que Vaché surnommait *« le peuple polonais »* et dont il fit le héros, sous le nom de Théodore Letzinski, de son conte *le Sanglant symbole* ? On comprend, en lisant son journal intime, quelle séduction il exerça sur ceux qui le fréquentèrent alors. Fraenkel parait son pessimisme foncier d'humour noir et, s'il se dénigrait, c'était pour mieux mettre en avant les qualités de ses amis.

André Breton, qu'il avait rencontré en 1910 et avec qui il avait fait ses études, est, bien évidemment, omniprésent dès les premières pages. Un Breton tout entier déjà tendu vers la poésie et qu'habitent alors totalement l'œuvre et la personnalité de Rimbaud. Les deux jeunes hommes se querellent parfois, mais c'est pour mieux se retrouver sur le terrain de leurs communs refus. Pendant la première guerre mondiale, Théodore Fraenkel, tout à ses amours et à ses lectures, n'oublie pas l'uniforme qu'il porte. *« C'est la boue qui caractérise cette guerre »*, note-t-il avant d'évoquer les cadavres que les rats et les vers dissèquent.

Lorsque la révolution russe de février 1917 éclate, il regrette de ne pas y participer, mais, presque aussitôt, fait état de son peu d'illusion sur la finalité de ces événements : *« J'aurais ardemment aimé me donner à cette lutte âpre, féconde en nobles gestes, en satisfactions momentanées de désirs de justice, de révolte. J'eusse oublié la duperie du résultat, et que, l'action inouïe éteinte, le monde reprenait son laid et hostile visage. »* Le 1er juillet 1917, Théodore Fraenkel partit pour la Russie avec la mission militaire chirurgicale française. Son désir de déracinement est tel qu'il aurait voulu partir encore plus loin, en Extrême-Orient ou dans quelque *« colonie océanique bleue »*. Le docteur Fraenkel sait pourtant que rien ne le guérira plus de la mélancolie qui le ronge. Théodore Fraenkel, relisant ses *Carnets* le 24 avril 1926, instruira, une fois encore, son procès : *« J'ai une grande tendresse et quelque mépris pour l'enfant qui a écrit ces feuilles. Je ne sais pas ce que c'est que se sentir vieux : sans doute c'est une idée que les jeunes se font de la vieillesse. Mais je me sens tellement différent de l'autre... »*

Théodore Fraenkel s'éloigna d'André Breton en 1932 et les deux hommes rompirent définitivement deux ans plus tard. Quoi qu'il ait pu écrire, le docteur Fraenkel n'a jamais trahi le révolté de 1916. C'est ainsi qu'il rejoindra les républicains espagnols pendant la guerre d'Espagne et combattra dans les rangs de la France libre à partir de 1943. Quant à son dernier acte public, il se passe de commentaire : Théodore Fraenkel fut l'un des signataires du « Manifeste des 121 » en 1960.

Pierre Drachline

Une éducation surréaliste

Le récit d'une amitié avec André Breton

ANDRÉ BRETON
A-T-IL DIT PASSE ?
de Charles Duits. Ed. Maurice Nadeau, 261 p., 90 F.

« J'allais avoir dix-sept ans. Disciple tout verbal de Sade, je pensais ma révolte plus que je ne la vivais, sans avoir la force d'élever cette contradiction à la conscience », constate Charles Duits lorsqu'il se rappelle l'adolescent mélancolique, exilé à New-York, qu'il était en 1942. Etranger à lui-même autant qu'à la grande cité nord-américaine, le jeune homme ne ressent que de l'hostilité autour de lui. Il n'est qu'un intrus, *« un avatar du mal »*. *« Ville sans femme, New-York était, pour cette raison même, une ville sans beauté »*, note-t-il avant de décrire ces rues grises dans lesquelles se célébraient *« les noces insanes de la pharmaceutique et de la police »*.

Solitude, masturbation, lecture et rage. Ces quatre mots résument sa vie d'alors jusqu'au jour où il découvrit la revue *VVV* chez un libraire new-yorkais. Le sommaire de cette publication lui révélera qu'André Breton et quelques-uns de ses amis surréalistes partageaient le même exil que lui. Pour Charles Duits, le surréalisme représentait la contestation de la Terreur de 93, *« la Révolte intégrale »*. Lecteur exalté du *Revolver à cheveux blancs*, il écrira une lettre à André Breton. De cette bouteille à la mer, le poète accusera réception. Faut-il rappeler que la disponibilité à l'inconnu n'était pas la moindre des qualités d'André Breton !

Breton, âgé alors de quarante-cinq ans, lui apparut lors de leur première rencontre comme un homme terriblement seul, *« pris dans le silence comme une lave qui achevait de se durcir »*. Charles Duits se sent enfin chez lui, à sa place. Il ne se passe pas huit jours et il croise Max Ernst, Duchamp, Masson, Tanguy, Man Ray, Robert Lebel et, surtout, Matta, avec qui il se liera d'amitié. Même s'il n'est pas dupe des *« fallacieuses ivresses de la conversation »*, il participe à celles-ci comme s'il s'aventurait sur les terres de l'esprit.

André Breton a-t-il dit passe ?, dont Charles Duits nous propose aujourd'hui une édition revue et complétée (1), n'est en rien une biographie de l'auteur de *Nadja*, encore moins une hagiographie, mais le récit d'une amitié qui, en dépit de brouilles passagères, dura jusqu'à la disparition de Breton en 1966. Charles Duits, dont il convient de saluer la prose à la fois majestueuse et douloureuse, restitue l'image, à jamais vivante, du premier adulte qui s'aperçut de son existence. Bien sûr, fort heureusement, André Breton n'était pas le perfection faite homme, et Duits ne manque pas de souligner combien il pouvait être injuste, voire méchant.

André Breton ne fut pas une espèce de Pygmalion pour Charles Duits, même s'il lui conseilla certaines lectures et lui ouvrit les yeux sur des beautés souterraines. Il lui apprit surtout à devenir autonome, à n'obéir qu'à ses passions. *« Soyez à l'excès Charles Duits et nul autre »*, lui écrivait-il le 18 mars 1943. Ce conseil, si l'on en croit ses écrits, Charles Duits l'a suivi.

P. Dra.

(1) Première édition : Denoël, *Lettres nouvelles* (1969).

Autres parutions

● René Passeron : *Histoire de la peinture surréaliste*. L'art surréaliste, de ses origines et de sa préhistoire dadaïste à ses derniers avatars et à la mort de Breton. Réédition d'un ouvrage paru en 1968. (Livre de poche, Biblio-Essais, n° 4129.)

● Gérard de Cortanze : *le Monde du surréalisme*. Guide du surréalisme. Avec des entrées par nom et par sujet. (Henri Veyrier, 182 p., nombreuses illustrations. 295 F.)

● *Europe* (n° 743, mars 1991) : *André Breton*. Henri Béhar a préparé ce numéro d'*Europe*, dans lequel on trouvera des contributions de Jean-Luc Steinmetz, Henri Pastoureau, Alain Jouffroy... (236 p., 90 F.)

● Annie Le Brun : *Qui vive. Considérations actuelles sur l'inactualité du surréalisme*. Fidèle à l'esprit surréaliste de la grande époque, l'auteur s'en prend aux fossoyeurs, officiels ou non, du mouvement et de la subversion dont il reste, selon elle, porteur. (Ramsay-J.-J. Pauvert, 158 p., 69 F.)

● Marcel Jean : *Au galop dans le vent*. Les mémoires d'un compagnon de Breton, peintre, poète, historien de la peinture surréaliste, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-onze ans. (Ed. Jean-Pierre de Monza, 40, rue Merbeuf, 75008 Paris, 226 p., 160 F.)

● Signalons aussi qu'un colloque international sur le thème « Lire le regard : André Breton et la peinture », se tiendra au Centre Pompidou les 22, 23 et 24 mai.

Le petit jeu

ART POÉTIQUE
André Breton et Jean Schuster. Le Temps qu'il fait, 56 p., 50 F.

André Breton et Paul Eluard avaient, en 1936, dans leurs *Notes sur la poésie* (1), retourné à la manière de Lautréamont des propositions de Paul Valéry. Aussi, lorsque Roger Caillois publia un *Art poétique* (2), André Breton proposa-t-il à Jean Schuster de renouveler l'expérience en partant de ce livre. Les deux surréalistes retournèrent chaque aphorisme. Noir devint blanc ; petit, grand. Certains aphorismes les obligèrent à plus d'imagination afin d'égarer le lecteur.

Leur jeu achevé, André Breton et Jean Schuster le publièrent dans *Bief* (3) en ne donnant aucune clé. Aujourd'hui, plus de trente ans après ce « forfait », Jean Schuster estime qu'il y a prescription, et c'est bien volontiers que, à l'occasion de la réédition de cet *Art poétique*, il relate les faits en soulignant combien comptait pour Breton l'amour du jeu.

Lorsque l'impertinence et la beauté font l'amour dans un livre, le plaisir du lecteur est garanti. Il suffit de se laisser porter par des mots aussi libres que l'air. Et puis il est toujours possible aux plus téméraires d'essayer de retourner à la source et de retrouver, sous les phrases de Breton et Schuster, celles de Roger Caillois.

P. Dra.

(1) GLM.
(2) Gallimard.
(3) N° 7, juin 1959.

La nature et le Christ

PASCAL
La Clé du chiffre
de Pierre Magnard.
Editions universitaires, coll. « Philosophie européenne », 380 p., 245 F.

Comment comprendre que Pascal, convaincu de la perole de Dieu, puisse écrire : *« Le silence éternel des espaces infinie m'effraye »* ? La nature est-elle ce qui manifeste et exprime le divin, ou bien ce qui le masque et le tait ? Et s'il apparaissait que lee deux fusent également vrais, quelle pourrait être le clé de cetts énigme ?

Telles sont, schématisées à l'extrême, les interrogatione initiales du grand ouvrage de Pierre Magnard, que cette nouvelle édition rend à nouveau disponible (1). Il fait voir de quelle manière le pensée philosophique et religieuse de Pascal e'élabore à un moment où, avec l'essor de la phyeique mathématisée, se défont les liene entiquee du cosmos et du sens. *« Le grand Pan est mort »* : discours sur le monde et discours sur Dieu dorénavent divergent. C'est à leur nouvelle corrélation que travaille le mathématicien chrétien.

Pierre Magnard montre en effet comment la géométrie paecalienne enime une eymbolique renouvelant celle des Ecrituree : lignes et points, plutôt que troupeaux et semences. La sens du monde naturel ne se trouve donc pas enésnti ni perdu à jamaie. Mais il faut qu'il s'absente et défeille pour ee donner. Car seules les déchirures, les failles et lee rupturee d'un univere désormaie mouvant et moiré manifestent eu cœur la figure du Christ, clé de cette nature chiffrée. Ainsi l'axe de la pensée pascalienne est-il moine une apologétique qu'une herméneutique et une christologie.

Quelques mots ne peuvent rendre compte de ce travail qui aborde chacun des thèmes majeurs de l'œuvre, en tenant toujours ensemble, comme faces indissociables de tous les paradoxes pascaliens, les signes les plus opposés. La rigueur et le clerté des analyses y sont conetamment soutenues par une prose d'une belle vigueur classique. Qu'on sache donc amplement ceci : parmi les lectures contemporaines, le *Paecal* de Pierre Magnard est une référence indispensable.

Roger-Pol Droit

(1) La première édition est parue en 1975 aux Belles-Lettres sous le titre *Nature et histoire dans l'apologétique de Pascal.*

Pascal dans Port-Royal

Suite de la page 17

Autour des « textes » qui sont à coup sûr de Pascal (entre autres un *Abrégé de lo vie de Jésus-Christ*, publié seulement eo 1845), Jean Mesnard n'a pas hésité à faire figurer dans ces *Œuvres complètes* une foule de lettres et de *textes réflecteurs* émanant du milieu jaoséniste, voire des extraits d'ouvrages publiés par Port-Royal et inspirés par Pascal : aussitôt entré dans la petite Eglise naissante, et dont le miracle de la sainte épine exalte la cohésioo et la ferveur, Blnise Pascal, sa pensée, sa parole, ses écrits font littéralement corps avec elle.

Stature théologique

Un des points les plus neufs de cette édition qui en comporte tant, jusque dans le détail le plus infime, est la stature théologique de Pascal, que les commentateurs des *Provinciales* ont décrit le plus souvent comme la «plume» brillante écrivant sous la dictée d'Antoine Arnauld, le théologien professionnel de Port-Royal. Jean Mesnard réitère, en l'eoricbissant d'arguments nouveaux, sa thèse de toujours : les *Ecrits sur la grâce*, antérieurs aux *Provinciales*, attesteot l'érudition et le génie théologiques propres à Pascal, dont le fragment sur l'*Esprit de géométrie* est par ailleurs la source majeure de la *Logique*, dite de Port-Royal, œuvre très ultérieure d'Arnauld.

Aussitôt «converti», Pascal est ainsi devenu le saint Jean de cette Eglise dans l'Eglise, traduisant eo un français de feu la doctrine néo-augustinieone de Jansénius, la plaçant au eentre du débat entre science et foi, humanisme et transcendanee, la vivifiant pour un vaste public. Le contraste entre ce géoie religieux de première graodeur (qui est aussi un génie scientifique, philosopbique et littéraire) et les elercs, les dévots et dévotes parmi lesquels il s'est retiré au désert, ressort avec force de l'édition Mesnard. Plus Pascal s'efface dans ce monde, souvent très «gratio», d'enthousiastes, plus il brille de sa propre lumière. Paradoxalement, c'est en refusant d'isoler Pascal du milieu qu'il adopta pour mieux combattre l'bumanisme dans l'Eglise que Jean Mesnard l'aura définitivement reodu à sa singularité proprement littéraire.

Jansénius, Saint-Cyran, Arnauld, Nicole, Singlin, Mère Angélique eussent suffi à faire de Port-Royal une Eglise *durable*, épine cruelle pour Rome et pour Versailles. Seul uo Pascal pouvait en faire une Eglise rayonnante, dont la pensée elimentera au dix-huitième siècle celle des encyelopédistes et de Rousseau, ébranlent les assises de l'Ancien Régime et de Rome même. Sainte-Beuve l'avait pressenti, malgré sa préférence pour les plus doux parmi ces chrétiens «des premiers siècles». Par cercles concentriques, l'Evangile pascalien qu'établit la science admirable de Jean Mesnard nous oblige à réviser les idées reçues sur nos lettres, mais aussi sur l'bistoire religieuse de la France.

Marc Fumaroli

Autres parutions

● Antony McKenna a menć une étude très savante sinon exhaustive sur la réccptiun et l'iofluence des *Pensées* de Pascal entre 1670 et 1734. Il montre en particulier ce que Pascal doit au pyrrhonisme chrétien, antirationaliste et anti-cartésien et comment, au début du dix-huitième siècle, s'eogage autour des *Pensées* uo combat intellectuel entre partisans rationalistes de Malebranche et partisans de Pascal. Ce conflit interne à la philosophie cbrétienne donnera naissaoce à la philosophie des Lumiéres. (*De Pascal à Voltaire*, The Voltaire Foundation Oxford. Distribué en France par Universitas, 62, avenue de Suffren, 75015 Paris. Deux volumes, 1 120 p., 1 400 F.)

● Perlo Bugnion-Secrétan a reconstitué la biographie de *Mère Angélique Arnauld*, l'une des grandes figures de Port-Royal et dc la spiritualité française de la Cootre-Réforme, à partir de ses écrits. (Cerf, 274 p., 130 F.)

La condition humaine

Enquête sur Jean Cremet, militant communiste, agent soviétique, informateur de Malraux, disparu en 1931 et mort... en 1973, à Bruxelles

AS-TU VU CREMET ?
de Roger Faligot et Rémi Kauffer. Fayard. 530 p., 145 F.

Août-septembre 1931. A mi-chemin d'un tour du monde, André et Clara Malraux sont à Shangaï, puis visitent la Chine centrale avant de passer en Corée, au Japon, puis de s'embarquer pour les Etats-Unis. A l'automne, ils rentrent en France. Durant tous ces mois, André écrit et réécrit son plus célèere roman, *la Condition humaine*. Et, au fil des semaines, ses personnages se précisent, s'étoffent. Leur itinéraire, leur psychologie sont toujours plus proches de ceux des révolutionnaires qui font l'Histoire dans cette Chine en pleine évolution.

Cette information, puisée à la vie même des communistes de Canton ou de Shangaï, Malraux l'a très vraisemblablement cueillie auprès d'un homme recherché par toutes les polices et teus les services secrets, de la *Special Branch* de l'Intelligence Service au Guépéou soviétique en passant par la Sûreté française et la police secrète de Tchang Kai-chek. Ce homme, Jean Cremet, est un Français, un Breton de la région nantaise. Né en 1892, ouvrier chaudronnier à l'arsenal d'Indret, Cremet est le type même du militant anarcho-syndicaliste révolté contre le patronat et toutes les autorités en général, adepte à ses heures de la bande à Bonnot.

Intelligent, plein d'énergie, Cremet a été avant 1914 un militant syndical victime de la répression puis un militant socialiste actif. Mobilisé en 1914, envoyé au front, blessé, il sort de la guerre au comble de la révolte face à l'absurdité du massacre, et opte presque naturellement pour le PCF lors du congrès de Tours. Premier animateur de la fédération communiste de Loire-Atlantique, il est vite remarqué par les émissaires de l'Internationale communiste et leur grand patron, Manouilski. Dès 1924, il est nommé secrétaire général adjoint du PCF et, en 1925, Staline en personne le recommande aux camarades français. Il se dépense sans compter dans l'organisation du PCF en province et surtout dans la campagne des communistes contre la guerre du Rif, au Maroc.

Mais, parallèlement, et secrètement, il a été contacté par les services soviétiques qui lui ont demandé de monter un réseau d'espionnage visant en particulier les fabrications de guerre. En 1927, à la suite de dénonciations, la Sûreté a vite fait de repérer et d'arrêter tout le réseau, y compris ses responsables soviétiques à Paris. Mais Cremet a réussi à filer. On le retrouve bientôt à Moscou où, depuis 1926, il est secrétaire du comité executif de l'Internationale. Puis, en 1929, après quelques missions secrètes en Europe et au Moyen-Orient, quelques séjours en sana, où il soigne une tuberculose, et quelques sessions de formation dans des centres spécialisés, il est envoyé à Shangaï comme l'un des principaux responsables de l'Internationale pour l'Extrême-Orient (Chine, Corée, Japon, Indochine). C'est là que les Malraux le rencontreront. C'est là aussi que tout commence, pour le petit rouquin à la moustache gauloise, une incroyable cavale de quarante-trois ans.

Lassé de la vie d'errance du militant traqué, confronté aux coups terribles que les nationalistes portent aux communistes des grandes villes chinoises, déçu de la tournure des événement à Moscou, Cremet a décidé de rompre. Connaissant les mœurs staliniennes et ce qui pouvait lui en coûter, il décide de plonger dans une «clandestinité ôs la clenoestinité». Grâce à un ultime jeu de faux papiers, il rentre en France via les Etats-Uins (toujours en compagnie des Malraux), s'établit une nouvelle vraie-fausse identité en «béton», puis gagne Bruxelles où il s'installe jusqu'à sa mort en 1973. Séjour entrecoupé de quelques épisodes plus ou moins agités, du trafic d'armes pour des révolutionnaires espagnols à l'animation d'un reseau de résistance dans la Somme, avant de reprendre sa vie tranquille d'employé modèle, puis de retraité.

Mais, au cœur de cet invraisemblable itinéraire, un vrai drame humain : l'impossibilité, d'abord judiciaire et policière puis psychologique, de renouer le contact avec la fille adorée, Jeanette, qui avait treize ans quand il l'a embrassée pour la dernière fois. Une fille à qui il a adressé des dizaines de cartes postales, plus exotiques les unes que les autres, au gré de ses déplacements clandestins, de Moscou au Caucase ou de l'Egypte à l'Extrême-Orient. Une fille qui, pieusement, a conservé ces ultimes messages d'un père mythique. Une collection de cartes postales qui a permis à Rémi Kauffer et Roger Faligot d'entamer une enquête exemplaire qui, en six ans, les a amenés à ressusciter le secrétaire général adjoint du PCF que tout le monde donnait pour mort depuis 1931.

Stéphane Courtois

Le contrat moral

Suite de la page 17

Risquons une explication : il y a dans cet ouvrage un très beau texte sur le général, celui que Pierre Mendès France publia dans nos colonnes au lendemain de la mort du grand homme (le 12 novembre 1970). Le seotimeot qui domine est le respect pour l'homme du 18 juin. N'est-ce pas ce respect-là qui, inconsciemment peut-être, paralysa l'acteur qu'aurait pu, qu'aurait dû être Mendès, et qui le conduisit, en se réfugiaot dans l'bommage aux institutions de la IVe République (alors qu'il était lui-même à l'époque le seul survivaot de ce régime à conserver un crédit suffisant), à aller de maladresses en maladresses au point que la gaucbe, face à de Gaulle, fut impuissante. A moins que ce ne soit plus simplemeot une grave erreur d'analyse : Mendès professait que de Gaulle s'était installé par uo coup d'Etat, et ne crut pas un instant aux vertus démocratiques de la Constitution et de celui qui en avait doté le pays.

Deux rôles s'offraient donc à Pierre Mendès France : être un Chaban avant l'heure, et peser, en effet, à l'intérieur de la Ve oaissante, pour la tirer dans uo sens progressiste ; être au contraire celui qui rassemblerait la gaucbe non communiste. Le premier ne lui fut point proposé ; mais il ne prit pas pour autaot le ebemio du secood. A l'inverse, M. Mitterraod comprit – seul – que, désormais, le succès passait par le jeu de la présidentialisation de la vie politique, et donc par le rassemblement de toute la gauche. Mendès préféra ce qu'il faut bien appeler l'illusioo puriste, et se réfugia dans le prophétisme économique et planétaire.

C'est cette *« vision du monde »* qui nous est aujourd'bui restituée, avec ses limites politiques, qui conduisirent à la mise à l'écart d'une génération quand il eût fallu la porter sur les foots baptismaux ; mais aussi avec sa grandeur, qui est celle d'un verbe, d'un langage, d'une perole : Mendès concevait d'abord la politique comme la divulgation du vrai, cumme une pédagogic ; comme un moment du travail d'éducation ôu citoycn. En quoi il fut un stycliste, comme Lord Keynes, dont il adopta les idées en économie, et qui avait d'ailleurs écrit un «essai de persuasion». Profondément engagé dans cette idéologie de la vérité républicaioe, il se plaçait ainsi au-delà des idéologies : dans une société alors en *« guerre civile froide »*, cette idée que l'on pouvait se placer au-delà des idéologies fit croire à une possible réunification du corps social par la démocratic, et acheva de définir uoe *« politique du juste »*, comme disait Léon Blum.

Le reproche qu'on continuc à lui faire est évidemment que ce choix-là fut plus de nature à sauver son âme, à préserver son propre mytbe, qu'à entraîner derrière lui *« le peuple de gauche »*. Ce dernier dut attendre, pour cela, le mois de mai 1981.

Jean-Marie Colombaai

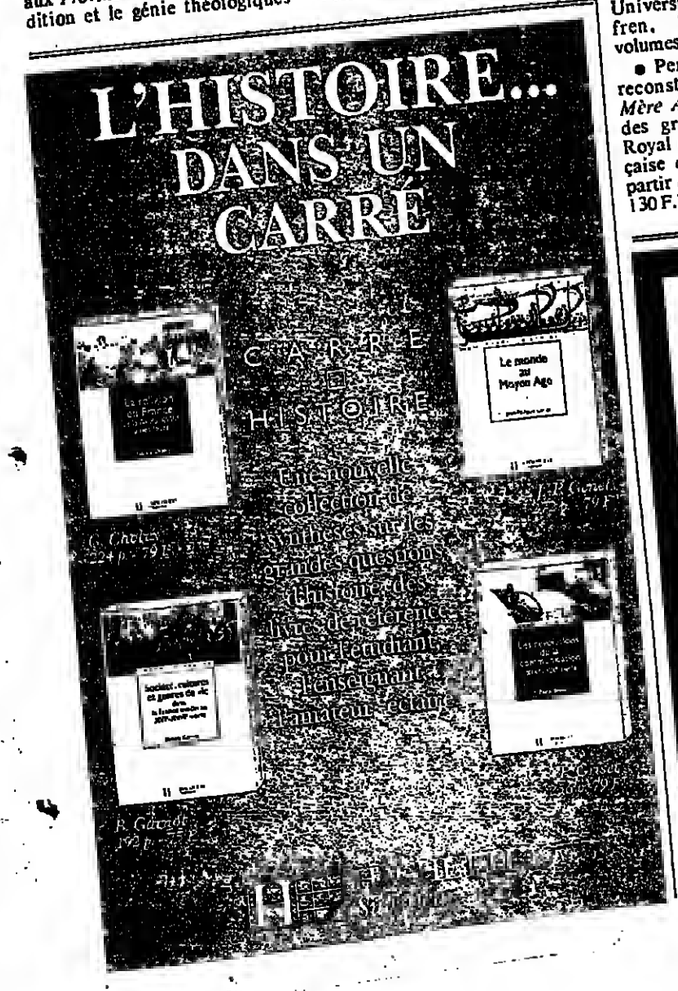

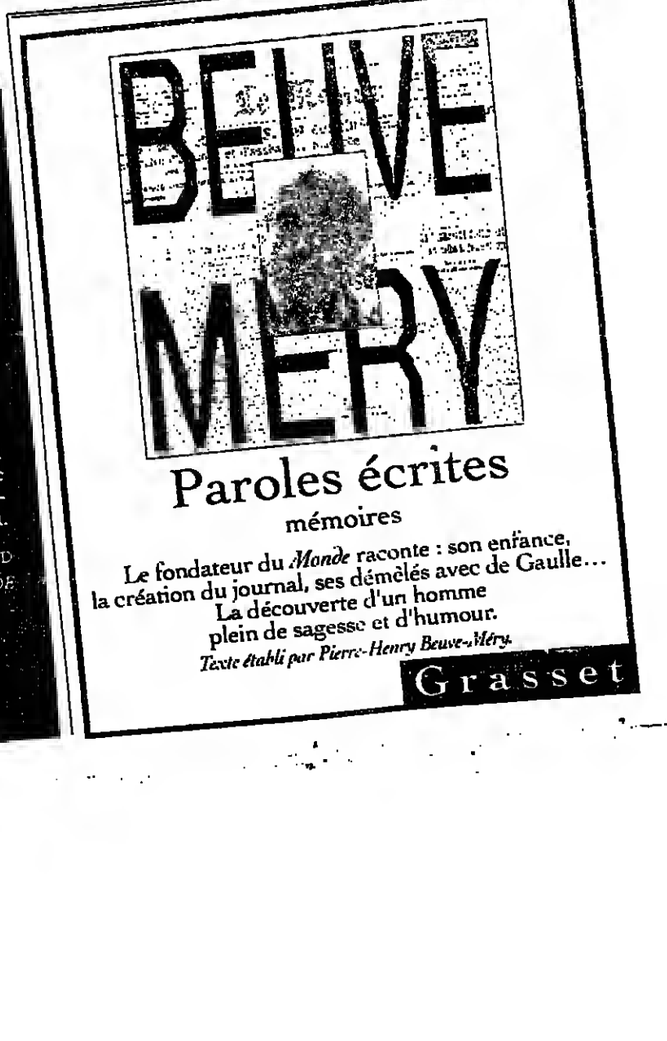

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

SOCIETES

par Georges Balandier

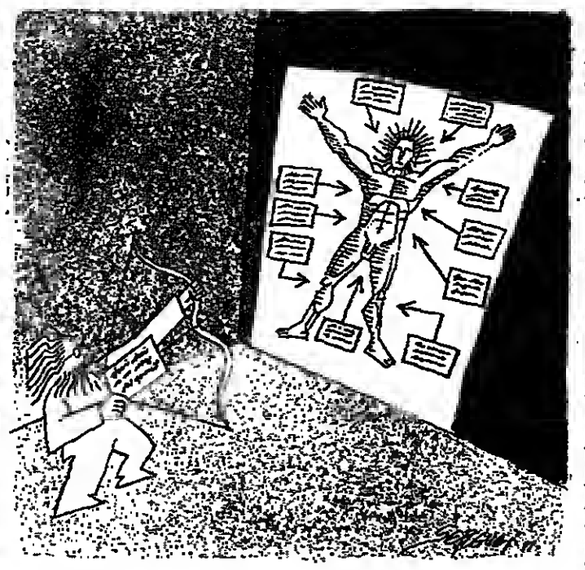

La science de l'Autre

DICTIONNAIRE DE L'ETHNOLOGIE ET DE L'ANTHROPOLOGIE
sous la direction de Pierre Bonte et de Michel Izard.
PUF, 755 p., 496 F.

ŒDIPE CHASSEUR
Une mythologie du sujet en Nouvelle-Guinée
de Bernard Juillerat.
PUP, 292 p., 188 F.

LE mot « anthropologie » est bien plus ancien que la science qu'il désigne ; il apparaît en France dès le seizième siècle. Et cette discipline est beaucoup plus récente – elle se forme au cours du dix-neuvième – que la volonté de savoir dont elle procède. Elle existe avant d'être constituée et nommée ; elle naît de la rencontre des Autres et de leurs différences, de l'étonnement éprouvé au-delà des frontières culturelles à l'intérieur desquelles chaque homme se trouve placé. Tout commence par une démarche de l'intelligence et de la sensibilité, celle dont Segalen dit qu'elle donne accès à la notion du différent, à la perception du divers. En ce sens, les *Enquêtes* d'Hérodote composent l'un des premiers textes anthropologiques.

Les découvertes des nouveaux mondes, puis le mouvement des idées, conduisent progressivement à l'ambitieux projet de fonder une « science générale de l'homme ». C'est alors l'anthropologie du temps des Lumières. L'anthropologie scientifique en est issue ; établie avant la fin du du dix-neuvième siècle, elle s'impose au siècle suivant, se diversifie selon les aires de recherche, se complexifie en multipliant les divisions qui la spécialisent, se développe sous l'effet des théories et de leur confrontation. Jusqu'au moment où les grands bouleversements contemporains – les décolonisations, les avancées de la modernité, les révolutions du savoir – conduisent les anthropologues à s'interroger sur la définition actuelle de leur discipline. C'est le temps du bilan.

CELUI dont Pierre Bonte et Michel Izard sont les partisans principaux, et qu'ils présentent sous la forme d'un dictionnaire, produit d'une démarche « encyclopédique et critique ». Une œuvre qui a provoqué un vaste rassemblement d'anthropologues, deux cent trente collaborateurs. La plus actuelle et la plus éclairante des explorations conduites à l'intérieur de l'espace anthropologique. L'accent est justement porté sur ce qui spécifie « *un mode original de connaissance* » ; il est montré « *comment l'anthropologie fait connaître* » plus que « *ce qu'elle fait connaître* ». Sans rien cacher des incertitudes qui incitent à un retour aux sources, notamment celles de l'école durkheimienne, et à une évaluation des acquis.

Ce dictionnaire est organisé en fonction d'« ensembles », de choix qui marquent des préférences, et d'exclusions raisonnées – notamment celle des entrées ethniques qui auraient incorporé un répertoire dispersé de faible intérêt. Par contre, les grandes régions culturelles sont situées dans un milieu et une histoire, avec une mise en place des peuples qui sont de celles-ci les acteurs ; elles apparaissent aussi comme des espaces où les conditions particulières infléchissent les orientations théoriques. A quoi s'ajoutent une présentation des « anthropologies nationales », dont certaines restaient mal connues (japonaise, chinoise, indonésienne, russe, etc.), et une suite de biographies dimensionnées selon des attirances évidentes.

Dans un dictionnaire spécialisé, le choix des entrées est révélateur de l'état présent de la discipline, plus que des options des maîtres d'œuvre – pourtant assez apparentes dans ce cas. Le lexique est renouvelé : des notions y perdent de leur éclat, d'autres gagnent en présence ou en importance. Ainsi, celles qui se rapportent au corps et aux techniques corporelles, à la différenciation des sexes, à la constitution de la personne. Celles aussi qui marquent la place de la parole et de l'oralité dans les sociétés de la tradition, et ce qui en résulte en matière de formation des savoirs et des configurations culturelles, de définition des processus d'individuation. Et, en parallèle, la mise en évidence des effets de l'écriture qui affectent les hiérarchies, les coupures sociales, et entraînent le développement de la raison graphique.

LES territoires nouveaux bien occupés par les anthropologues apparaissent : ethnoscience et anthropologie cognitive, anthropologie interprétative, ethnopsychiatrie, écologie culturelle, anthropologie visuelle, etc. L'anthropologie politique occupe la place que certains lui ont longtemps contestée, en manifestant des composantes du pouvoir, des configurations et des logiques que les politologues avaient négligées. Mais l'anthropologie ne traverse plus les cultures en solitaire, elle rencontre les disciplines de voisinage. P. Bonte et M. Izard ont introduit les problèmes d'« interface » ; ceux qui résultent des rapports à la biologie, à la démographie, à la linguistique, aux mathématiques, à la psychanalyse et à la psychiatrie. Et aussi de la relation à l'histoire, qui impose désormais de ne plus accepter le partage entre sociétés engagées dans les turbulences du devenir historique et sociétés préservées. Ajoutons encore la petite ouverture qui donne accès au monde de la modernité, par l'anthropologie des minorités, de la ville, de l'entreprise. Le bilan d'une discipline n'est jamais ni complet ni neutre, tout ne peut y figurer, et les options personnelles accordent aux artisans de la discipline et à leur apport des parts inégales. Celui-ci témoigne de la force et des exigences de la recherche anthropologique actuelle, et de sa nécessité en un temps où toutes les sociétés sont devenues communicantes.

L'ANTHROPOLOGIE n'a pas cessé d'être une interrogation de l'Autre, de ses figures, de ses représentations. Plusieurs ouvrages récents s'attachent à identifier les modes de penser l'Autre dans des cultures fort différentes. F.-Marie Renard Casevitz identifie la vision de l'étranger par le truchement des mythes indiens de l'Amazonie péruvienne, et les peurs qu'elle nourrit (1). Ch.-Henry Pradelles de Latour emploie l'ethnopsyebaoalyse au renouvellement de l'étude des chefferies bamiléké du Cameroun. Il montre le rapport à la parole, la formation du sujet et la figure de l'Œdipe, le jeu des obligations fondées à la fois sur des « dettes réelles, symboliques et imaginaires » ; dans une présentation monographique de l'une de ces sociétés (2).

Il faut porter l'attentioo sur l'important ouvrage que Bernard Juillerat consacre à la mythologie du sujet chez les Yafar de la Nouvelle-Guinée. Il y marque ses distances à l'égard des traitements formalistes du mythe ; il place au premier plan l'interprétation, à la faveur d'une démarche orientée par la psychanalyse de Freud (dynamique de l'Œdipe et du sujet), et l'herméneutique de Paul Ricœur. Il fait de la question du sens le centre de son travail. Le corpus traité est composé de six textes choisis et placés dans l'ordre qui permet de progresser du « noyau signifiant » vers « une plus large diversification thématique » et, en final, vers l'histoire du héros en quête d'identité et engagé dans sa mission fondatrice. Des mythes d'une richesse foisonnante, mise en analogie par les Yafar avec les lianes de l'igname, à partir desquels s'effectue par étape une « ethnographie de l'inconscient ».

C'est à une représentation des mythes plus complexe que ce parcours permet tout d'abord d'accéder. Le savoir qu'ils recèlent est assimilé aux « paroles des ancêtres », il est en même temps secret – livré à la garde de ses exégètes – et publiquement communiqué, de façon inégale selon le sexe, l'âge, le prestige personnel. A tous les niveaux, il se présente sous la forme d'interprétations, de versions, qui ont leurs analogies dans les pratiques culturelles ; avec, en arrière-plan, un sens ultime qui relève largement du non-dit. Le cheminement interprétatif conduit de l'expression publique du mythe à la connaissance secrète et puis à l'inconscient.

Le mythe fait ici apparaître le sujet, sous l'aspect du héros du discours narratif. Un sujet qui se partage en « figures opposées », et dont la constitution et les aventures sont saisies par le truchement de la symbolique œdipienne. A partir de là se trouvent situés les rapports de sexes, de générations, les relations d'aîné à cadet, le pouvoir masculin, la fonction « médiatrice » des femmes et l'enjeu que constitue leur fécondité.

Avec le rappel obsédant d'une crainte constante, celle que la régression puisse l'emporter sur l'ordre social. On le voit, le livre est prenant, même si, à certains moments, on en vient à croire – comme l'ont dit d'autres ethnologisés – que « les Blancs pensent trop ».

(1) Franco-Marie Renard-Casevitz : *le Banquet masqué, une mythologie de l'étranger*, Lierre et Coudrier éditeur, 280 p., 165 F.

(2) Charles-Henry Pradelles de Latour : *Ethnopsychanalyse en pays bamiléké*, EPEL, 264 p., 135 F.

► Signalons parmi les ouvrages récents : de Clémence Ramnoux, *le Grand roi d'Irlande* (éditions de l'Aphélie, 241 p., 150 F), qui situe le paganisme irlandais aux confins du mythe et de l'histoire ; d'Emilia Masson, *le Combat pour l'immortalité* (PUF, 318 p. et planches hors texte, 198 F), qui manifeste l'héritage indo-européen dans la mythologie anatolienne ; et, plus ancien, l'ouvrage de Michèle Cros *Anthropologie du sang en Afrique* (préface de Jean Bernard, L'Harmattan), qui montre la portée de l'« hématologie symbolique ».

Les « Morales » d'« Autrement »

Une nouvelle approche des questions éthiques

Jean Baubérot, qui fait partie du « comité de conseillers » que la revue *Autrement* a mis en place pour sa série « Morales », dirigée par Nicole Czechowski, précise ici le sens de cette démarche.

La revue *Autrement* relève un défi, grâce à sa nouvelle collection, « Morales » (1). Le titre lui-même est une plaisante impertinence. Dans sa grandeur d'âme, l'intellectuel moyen – cousin sophistiqué du Français moyen – aurait admis une collection sur l'éthique. Ce dernier mot sonne moderne, il renvoie à bioéthique et à la pensée d'Habermas. Bref, il a de la distinction. Mais « Morales », pour les adeptes du prêt-à-penser, cela fleure le XIXe siècle, voire le Moyen Age !

C'est précisément parce que l'expression de « vie morale » est devenue très problématique qu'elle retrouve une singulière pertinence. Puisque la morale n'a plus valeur d'évidence, même plus une morale de l'engagement ou de l'ambiguïté, alors, loin du confort et du terrorisme intellectuels, il est possible de réinvestir, à nouveaux frais, un champ d'interrogations immémoriales.

La Fidélité, la Politesse, l'Honneur, le Pardon : tels sont les termes et les thèmes des premiers numéros. Suivront *la Tolérance, le Courage, la Patience*. Des mots si importants des siècles durant, façonnés par une longue histoire, ne pouvaient s'évanouir tout à coup. A les déclarer privés de sens au lieu de les réinterpréter de façon neuve, une certaine intelligentsia les rendait forcément captifs de groupements aux buts plus ou moins douteux. Notre paresse intellectuelle avait laissé prendre en otage politesse, honneur et fidélité.

Le renouvellement du discours sur la morale provient largement du rajeunissement des approches. Certes des disciplines classiques comme la philosophie et la critique littéraire restent indispensables. Mais, dans chaque publication, elles doivent, pour conserver leur pertinence, faire une large place aux sciences humaines.

Ce sont ces dernières qui montrent le mieux la profonde ambivalence des valeurs morales en même temps que leur impérieuse nécessité : elles font partie du pacte constitutif de l'organisation humaine et sociale, des repères symboliques, des quêtes d'identité. Les règles du jeu peuvent changer selon les lieux, les époques et les domaines, l'existence et l'exigence de régulations demeurent, qu'elles soient l'objet de discours ou de silence. Mais ces règles du jeu variables ne sont jamais innocentes : les enjeux de pouvoir et de violence sont aussi des enjeux d'humanité.

Noyau dur

L'ethnologie, la sociologie, les sciences politiques, la psychanalyse, la linguistique sont donc largement mises à contribution. Il y a un siècle environ, Emile Durkheim assignait déjà comme but aux sciences humaines de devenir des « sciences de la morale ». Il n'avait pas pu être atteint, notamment parce qu'il subsistait un noyau dur de certitudes morales et cela empêchait une réflexion véritablement distanciée. Aujourd'hui, une véritable neutralité axiologique apparaît possible.

D'autre part, en mûrissant, les sciences humaines se sont diversifiées et sont devenues plus modestes. Il ne s'agit plus de bâtir globalement une morale fondée sur la science mais de construire des îlots de scientificité, aptes à favoriser des réflexions morales. Les connaissances sont trouées et ne prétendent pas dicter des conduites. Celles-ci sont aussi affaire d'intuition et, finalement, de décision personnelle et collective. C'est pourquoi le point de vue de Guy Bedos sur la politesse nous importe tout autant que ceux de la psychanalyste Marthe Coppel.

Diversité des approches, diversité des collaborateurs : certains possèdent une grande notoriété comme André Comte-Sponville, Raphaël Draï, André Green, Jacques Hassoun, Julia Kristeva, Marcel Ophüls, Julian Pitt-Rivers, Tsvetan Todorov, Jean-Pierre Vernant, etc. D'autres sont moins connus mais parlent de dossiers qu'ils maîtrisent tout à fait. Au total, la collection « Morales » ne vise pas, bien sûr, à donner de quelconques recettes, elle souhaite fournir, au contraire, des éléments essentiels pour alimenter un débat moral à la fois volontaire et public.

Jean Baubérot

(1) *La Politesse, vertu des apparences*, dirigé par Régine Dhorquois ; *la Fidélité, un horizon, un échange, une mémoire*, dirigé par Cécile Wajsbrot ; *l'Honneur, image de soi ou don de soi*, un idéal équivoque, dirigé par Marie Gautheron ; *le Pardon, briser la dette et l'oubli*, dirigé par Olivier Abel. Chaque numéro : 98 F.

Le grand passage

Un regard sur la France d'aujourd'hui pour comprendre celle du XXIe siècle

DIEU EST-IL TOUJOURS FRANÇAIS ?
de Raymond Soubie.
Ed. de Fallois, 288 p., 120 F.

Il y a du Romain chez Raymond Soubie. Son livre est conçu comme un triptyque dont les titres ne demandent qu'à être latinisés : « De la richesse », « De la cité », « De la gloire ». Une façon comme une autre de prendre quelque hauteur pour un sujet qui colle aux pieds, à la tête, au cœur, celui de la France et de son destin. « *Dieu est-il français ?* », demandait en 1929 l'écrivain allemand Friedrich Sieburg (*1*), avec un grand succès. « *Dieu est-il toujours français* », enchaîne Raymond Soubie. Il en doute mais il est persuadé que notre pays a mieux que de beaux restes.

Jean Giraudoux pensait que la vocation de la France était d'être « *l'embêteuse du monde* ». Il lui arrive encore de mettre des bâtons dans les roues de plus puissants qu'elle, mais de moins en moins. Notre pays rentre dans le rang. Va-t-il perdre son âme ? Cette question taraude Raymond Soubie. Il y revient au fil des pages d'une belle tenue où la clarté du plan, de l'exposé et la rigueur du style permettent au lecteur de se laisser porter par une analyse pointue et originale.

Cela commence par un chapitre roboratif. Selon la « *loi du nombre* », celle de la démographie, la France n'est pas mal placée du tout. Certes, elle vieillit, mais comme l'avaient déjà noté Henri Mendras et Michel Cieurel, les « *nouveaux rentiers* », qui vont vivre encore pas mal d'années et qui disposent de loisirs et de moyens, peuvent donner un élan irrésistible à ce qu'on appelle « *l'économie sociale* ». Au reste, nous sommes aujourd'hui en Europe le pays le moins vieux. En 2025-2030, la population de l'Allemagne réunifiée sera de l'ordre de 60 à 70 millions d'habitants, et la France s'en rapprochera avec 58 millions d'habitants selon les prévisions de l'ONU (sans parler des flux migratoires impossibles à évaluer). Le point noir est ailleurs. A cette époque, l'ensemble du Maghreb aura de 120 à 145 millions d'habitants, soit plus que la France et l'Allemagne réunies. Potentiel explosif si l'on songe que ces populations seront jeunes, pauvres et de plus en plus attirées par l'intégrisme.

Autre face du changement : la manière de créer la richesse. En quelques années, la France a abandonné la tenue colbertiste pour les habits du capitalisme anglo-saxon. Ses héros ne sont plus des hauts fonctionnaires, planificateurs ou responsables d'établissements publics, des François Bloch-Lainé, Pierre Massé ou Marcel Boiteux, mais des chefs d'entreprise mâtinés de financiers du style Bernard Tapie ou Bernard Arnault. Le grand virage de politique économique en 1982-1983 a ouvert une nouvelle ère qui se distingue de la précédente par trois points essentiels : rigueur à l'égard des salariés, maintien des mesures libérales prises par le gouvernement de cohabitation, rénovation des marchés monétaires et financiers.

Le paysage français s'est considérablement modifié aussi du fait de l'écroulement des mythes comme le rôle rédempteur de la classe ouvrière, le pouvoir syndical et l'intérêt public. Le social est en miettes non seulement à cause du déclin syndical mais parce que les partenaires – et parfois complices, – syndicats, patronat et Etat, ne se sont plus retrouvés comme auparavant avec leurs idéologies, leurs passions, leurs conflits, leurs négociations qui, estime notre auteur, tissaient « *un monde sans doute plus près de la recherche du bien commun, plus moral et aussi animé d'une plus grande volonté sociale que les temps actuels* ».

Sur la crise du politique, Raymond Soubie développe les constatations que l'on fait tous les jours : le public se désintéresse des partis qui, eux-mêmes, ont perdu leurs repères. Les institutions demeurent solides mais l'Etat est malade : il a perdu le respect des citoyens et celui de ses serviteurs. Magistrature, police, services fiscaux, enseignement, sont atteints d'un mal d'être. En même temps, on assiste à la fin de la vulgate gaulliste, qu'il s'agisse des rapports avec les Etats-Unis, avec l'URSS ou avec l'Europe communautaire.

Il faut une doctrine nouvelle et Raymond Soubie n'a pas d'accents trop éloquents pour prouver que « *notre avenir d'ici à la fin de ce siècle est d'abord en Europe* ». La France a des options à prendre sur trois sujets : les frontières (mieux vaut des adhésions nouvelles au coup par coup qu'une Europe à deux vitesses avec les pays de l'Est) ; les transferts de souveraineté et l'organisation des pouvoirs (la méthode la plus sage serait de renforcer de façon concomitante et équilibrée le Conseil des Douze et la Commission avec un contrôle démocratique accru sur l'ensemble du système). Mais rien de solide ne sera édifié si les Etats ne sont pas portés par un mouvement d'adhésion puissant des peuples.

Le grand passage vers la France du vingtième siècle sera réussi, Raymond Soubie en est persuadé, si la place du politique est restaurée « *au sens le plus ancien et le plus beau du terme, fruit de la morale et de l'ambition collective* ». Un livre d'espérance plus que de nostalgie.

Pierre Drouin

(1) Ce texte de Friedrich Sieburg, *Dieu est-il français ?*, vient d'être réédité chez Grasset, dans la collection « Les cahiers rouges », 332 p., 58 F.

Prix et manifestations de printemps

A Blois et surtout à Chambéry, le premier roman est à l'honneur

Le Goncourt du premier roman, doté de 40 000 francs (15 000 francs par l'académie Goncourt et le reste par la ville de Blois dont le maire est le ministre de la culture, M. Jack Lang), est revenu samedi 20 avril à Armande Gobry-Valle pour *Iblis ou la Défroque du serpent* publié aux éditions Viviane Hamy. Toujours à Blois, le prix du jury 1537 (par référence à la date à laquelle François Ier institua le dépôt légal pour tous les écrits) a été décerné par une trentaine de lecteurs à Nina Bouraoui pour son premier roman, *la Voyeuse interdite* (Gallimard).

On peut regretter que cette manifestation, née l'an dernier, ait lieu dans la ville du ministre de la culture, lui donnant ainsi une allure d'opération publicitaire personnelle, alors que pour la quatrième année se tenait à Chambéry les jeudi 18, vendredi 19 et samedi 20 avril un festival du premier roman qui vise, lui, à mettre vraiment en contact les auteurs et leurs lecteurs, les éditeurs et leur public, qui s'attache à encourager la curiosité envers les premiers romans, par un travail tout au long de l'année, avec des lycéens et des «comité de lecteurs» constitués dans la région. Le parrain de ce festival était un jeune écrivain, Michel Besnier, auteur notamment de deux romans eux éditions du Seuil, *le Bateau de mariage*, en 1988, et *Clément chez les calmistes*, cette année. Les grincheux qui, d'articles en articles, s'acharnent à annoncer la mort de la littérature française, auraient été bien avisés de faire le voyage de Chambéry.

A Saint-Quentin, où depuis sept années maintenant un festival annuel défend les nouvellistes et incite de leur gagner un plus large public, le Goncourt de la nouvelle a été attribué à Rafaël Pividal pour *le Goût de la catastrophe* (Presses de la Renaissance). Toujours à propos de nouvelles, la municipalité de Palaiseau organise un concours annuel dont on peut obtenir le règlement au service culturel de la mairie de Palaiseau, concours de nouvelles francophones, 91120 Palaiseau (tél. : 60-14-39-60).

Parmi les autres prix de printemps, signalons le Prix RTL Grand Public, remis à Claude Brami (*Parfums des étés perdus*, Gallimard) ; le prix de l'Enclave des Papes qui va à Georges Walter pour sa biographie de Poe (Flammarion) le Prix des Maisons de la presse, revenu à Catherine Hermary-Vieille (*Un amour fou*, Olivier Orbao) et à Noëlle Loriot pour sa biographie passionnée d'Irène Joliot-Curie (Presses de la Renaissance); le Prix des libraires, attribué à Michelle Schuller pour son premier roman, *Une femme qui ne disait rien* (Presses de la Renaissance); le Prix des grandes écoles et universités, décerné par un jury de soixante étudiants à Jean-Baptiste Niel pour *Ludion d'alcool* (Gallimard).

Jo. S.

La mort de Maurice Pinguet

L'ancien directeur de l'Institut franco-japonais de Tokyo, auteur de *la Mort volontaire au Japon* est décédé mardi 16 avril à Paris (*le Monde* du 19 avril). L'universitaire et écrivain Ninomiya Masayuki lui rend hommage.

La perte d'un être cher exige de nous le silence. L'auteur de *la Mort volontaire au Japon* (1) accepterait parfaitement qu'aucun mot ne sorte de notre bouche après la nouvelle de sa disparition. Il comprendra cependant la signification de certaines paroles que nous arrachoos désespérémeot de notre gorge desséchée pour tenir devant «l'irréparable». Soo unique livre publié en français exprime en effet sa volooté de vivre avec nne patience lucide, avec une douceur tenace, en s'appuyant sur des mots qui renaissent au-delà du silence.

Il y a plus de trente ans, un jeune agrégé formé à l'Ecole oormale supérieure vint enseigner la littérature française à l'université de Tokyo. Il iocarnait aux yeux des étudiants japonais une intelligence rigoureuse, dotée d'une force analytique qui leur était peu familière. Sous cette apparence de pur intellectuel se cachait cependant uoe sensibilité subtile et vivante. L'un de ses essais publiés en japonais, *Wotashi no noka no Nihon (Le Jopon qui vit dans mon cœur)* (2), évoque les premiers contacts émouvants entre un homme sensible et certaines fnrmes de la vie japonaise. Soo amour du périssable se manifeste clairement dans ce texte. Le jeune professeur a trouvé un terrain idéal pour son « exil » volontaire dans un Japon condamné à disparaître. Il a cboisi un dnuble exil dans une certaine tradition japonaise qui accorde une importance à l'éphémère afin de ne pas céder à uo nihilisme rampant inhérent à la pensée moderne.

Le bavardage n'était pas son fort. Mais les messages qu'il nous a laissés au cours de son long séjour au Japon sonnent juste avec un timbre doux et souriant. Ils nous indiquent un chemin qui nous amène à une compréhension profnnde de deux civilisations, la japonaise et l'occidentale, et, plus universellement, au courage de faire face à la vie et à la mort.

Maintenant que sa voix ne nous parvient plus, s'élève dans le silence un ancien poème de Narihira qu'il aurait aimé : « *Tsui ni yuku / michi to wa kanete / kikishikado kinô kyô to wa / omowazarishi wo* » « *Que c'est un chemin / que tous nous devons / prendre / le bruit m'en était venu / mois je n'aurais jamais cru / que je m'y / trouverais si tôt !* » (traduction de Jacques Roubaud) (3).

Ninomiya Masayuki

(1) Maurice Pinguet : *la Mort volontaire au Japon*, Gallimard, 1984. Traduction japonaise, *Jishi no nihonshi*, Chikuma-shobô, Tokyo, 1986.

(2) *In* Maurice Pinguet : *Tekisuto to shite no Nihon (le Texte Japon)*. Chikuma-shobô, Tokyo, 1987.

(3) Jacques Roubaud : *Mono no aware*. Gallimard, 1970.

Gallimard lance la « Foliothèque »

« Une visite guidée des monuments de la littérature mondiale » : c'est ce que propose la toute nouvelle collection de poche des éditions Gallimard « Foliothèque », élaborée sous la directinn de Bruno Vercier, maître de conférences à Paris-III. Il e'agit d'ouvrages réalisés par des spécialistes, qui permettent au publie le plus large d'approfnndir la connaissance d'une œuvre contemporaine nu classique publiée dans la coilection « Fnlin ».

Chacun de ces volumes propose uoe étude qui s'attache à mettre en luroière les enjeux d'un graod texte. Elle est suivie d'un dossier sur la genèse de l'œuvre et – lecture souveoi savnureuse – sur soo accueil à l'époque. Une treotaioe de documents iennographiques nnir et blanc apportent un intéressant supplément d'information à l'ensemble, que viennent compléter une bibliographie et une courte biographie.

Ce sont bien évidemment de grands classiques qui inaugurent la « Foliothèque » : *Un amour de Swonn*, de Marcel Proust, commenté par Thierry Laget ; *lo Peste*, d'Albert Camus, par Jacqueline Lévi-Valensi ; le *Voyage ou bout de la nuit*, de Louis-Ferdinand Céline, par Henri Godard, et *les Foux-Monnoyeurs*, d'Aodré Gide, par Pierre Cbartier ; *lo Métomorphose*, de Franz Kafka, par Claude Thiébaut, et *le Vieil Homme er la Mer*, d'Ernest Hemingway, par Geneviève Hily-Maoe.

Du côté des contemporains, Michel Bignt et Marie-France Savéan ont explnré le théâtre d'Eugène Ionescn (*lo Contotrice chauve* et *lo Leçon*), Arlette Bouloumié a, quant à elle, abordé les perspectives pbilosopbiques et mytbnlngiques du *Vendredi* de Micbel Tournier. Enfio, on retrnuvera l'uoivers subtil et drôle de Raymnnd Queneau (*les Fleurs bleues*, commenté par Jean-Yves Pouilloux). La « Foliotbèque » proposera uoe dnuzaine de titres par an, tirés ebacun à vingt mille exemplaires et vendus entre 33 F et 37,50 F.

Valérie Cadet

DERNIÈRES LIVRAISONS

CRITIQUE LITTÉRAIRE

SARAH KOFMAN ET JEAN-YVES MASSON : *Don Juan ou le Rafus ca le dette*. Trois variations inspiréas at greves, néas d'un soupçon, sur le thèma de Don Juen, à travers Tirso de Molina, Mohèra et Niklaus Lenau. Le soupçon étah que Don Juan sareit un émancipataur das fammas parca qu'il refusa le contrat, tout contret en général. Mais le soupçon sa prolonge an découvrant que le refus de le dette na paut donnar lieu qu'à la comédie. (Galilée. Coll. « Débats », 158 p., 98 F.)

JACQUES HENRIC : *le Roman et le Secré*. Cet ouvrage prand la suite de *la Peinture at le Mal*, du même auteur, qui s'intarrogeait sur le pouvoir de scandale chez quelquas grands peintres, comme Goya at Manat, at qualquas moins grands, mais tout eussi lesesacré. Dans un style toujours très littéraira, ce sont notamment les figures da Virgile, Danta, Nlatzsche, Kefka, Gatailla, Warhol, que Jacques Henric feit défiler sur la scène où la mort et la joie se combattent érotiquamant. (Grasset, coll. « Figures », 266 p., 112 F.)

COLLECTIF : *Queneau encyclopédiste ?* Sous le diraction da M. L. Sillot et M. Gruimaud, les aetes du 2e colloque Reymond Queneau qui s'est tenu à Limoges en 1987. Parmi las contributeurs : Michel Décaudin, Noël Arnaud, Peul Sraffort, Pierre David, Anne Clancier. (Editions du Limon, 216 p., 125 F.)

HISTOIRE

SERGE COSSERON ET PHILIPPE FAVERJON : *l'Europe de 1815 à nos jours. Una histoire et une chronologie commentée*. Parallèlement à la chronologie « sèche », les auteurs ont choisi de développer, en courts paragraphes, un certain nombre d'événements ou des points d'histoire. Des index, par noms et par thèmea, randent plus eisé l'usage de l'ouvrage. (La Manufactura,. 642 p., 195 F.)

JÉRDME HESSE : *la Roman das Européans*. Un survol de l'hietoire de l'Europa, de Charlemegne à le préparetion du grand merché de 1993. D'une lectura facile, il eidere noe « chères têtes blondes » à préparer leurs axamans at las plus enciens à rafreîchir une mémoire défaillenta. (Editions Presaas univarsitairee de Nancy, 296 p., 120 F.)

SOCIÉTÉ

GILBERT GRELLET : *Martin s'an revient d'Amérique*. Correspondant à New-York et à Washington pendant huit ans, l'auteur revient en France et découvre commant ses compatriotes ont digéré les manières américeinea. Non un pemphlat, mais une suite de petites seynètes, souvent drôles et aux dialoguas vifs. (Editions Jean Picollec, 192 p, 89 F.)

JEAN-FRANÇDIS DE VULPILIÈRES : *le Printemps bourgeois*. Dans leur vie quotidianna, politique, profassionnelle, à l'écola comma dans leurs loisirs, lee Français se sont ambourgeoisés gaillardement, Una « révolution » qui a das coûts économiques, sociaux, psychologiques at moreux trop dissimulés. (Editions La Teble ronde, 242 p., 99 F.)

SCIENCE-FICTION

D'océans et de ténèbres

LA FACE DES EAUX
de Robert Silverberg.
Traduit de l'onglois (Etats-Unis) par Potrick de Berthon.
Coll. « Ailleurs et demoin », Robert Laffont, 360 p., 130 F.

L'APPEL DES TÉNÈBRES
de Robert Silverberg.
Traduit de l'anglois (Etats-Unis) par Jacques Chambon et Aloin Dorémieux.
Coll. « Présence du futur », Denoël, 316 p., 61 F.

TERRITOIRES DE L'INQUIÉTUDE N° 1
d'Alain Dorémieux.
Coll. « Présence du fontastique », Denoël, 285 p., 58 F.

MYSTERY
de Peter Stroub.
Traduit de l'onglais (Etats-Unis) par Gérard Coisne.
Ed. Olivier Orban, 512 p., 149 F.

ON sait l'iolérêt porté par Silverberg à l'œuvre de Joseph Conrad. Aussi n'est-il pas très surprenant qu'il ait été tenté d'écrire lui aussi un roman maritime, mais avec la latitude politique qu'autorise la science-fiction. Dans *lo Face des eaux*, il a imaginé une planète, Hydros, qui présente la particularité d'être uo mnnde-océan sur lequel sont semées, à la merci de cnurants réguliers, des îles artificielles construites et peuplées par les Gillies, la populalioo autochtone nriginelle. Hydros accueille aussi une petite populatinn bumaine, issue de naufragés de l'espace nu de réprouvés envoyés sans retnur sur cette planète aquatique, qui est dispersée en petites colonies toul juste tolérées sur chacune des îles flottantes. A la suite d'un accident mortel, la colonie bumaine de l'île de Sorve est chassée et prend la mer à la recherehe d'un nnuvel asile. *La Face des eaux* raconte leur odyssée.

S'il a su déployer dans la description de la faune et de la flore peuplant ces mers à peine explorées une belle imaginatinn, au point méme de nnus faire partager cette angoisse de l'inconnu zoologique qui a dû être celle des premiers navigateurs de notre terre, et s'il a su jouer avec talent des péripéties obligées de tout roman maritime – tempête, mutioerie, par exemple – Robert Silverberg s'est surtout attaché à la description des membres cnmposant l'équipage d'un des navires, *la Reine d'Hydros*, et à l'évolutinn de leurs rapports.

Le voyage à la surface d'Hydros est plus qu'une simple migratinn contrainte et occasinnnelle, d'autant qu'il les conduit vers une chute aux résonances éthologiques et philosophiques. Avec ce récit qui conjugue le traitement inventif et cohérent d'un lhéme science-fictionnel elassique mais fertile et une approche psychologique complexe des personnages, Robert Silverberg s'affirme une nouvelle fois comme un auteur-pbare dans un genre en recomposition.

CE que confirme son recueil de trois nouvelles *l'Appel des ténèbres*. « *En un outre pays* » est la réécriture d'un texte célèbre de Catherine L. Mnore, « *Saison de grand cru* », el Silverberg ne cache pas dans son introductinn ce qu'il y a eu de bizarre et même d'un peu sacrilège à tenter cette aventurc. Mais, en adnptant un point de vuc npposé à celui de C. L. Moore, il lui a aussi rendu le plus beau des hommages. « *Voués aux ténèbres* » imagine avec une parfaite maîtrise que la colnnisation dc la galaxie, grâce à uo procédé reposant sur l'explnitatinn du cnuplc matière/antimatière, est dans la dépendance d'un nrdre religieux qui en cnntrôle l'organisation et l'expansinn.

Si « *Né avec les morts* » ne possède pas cette perfection formelle, il n'en est pas mnins le texte le plus impressinnnant du recueil. Cette réflexinn fiévreuse, hantée, sur l'amour, la mort et la mnrt de l'amour, écrite à une période difficile de la vie de l'auteur, est sans doute la traductinn de profnnds débcirements intérieurs. C'est du mnins ce que le lecteur ressent jusques et y compris dans l'admirable et sardonique paragraphe final.

AVEC sa série d'anthnlogies – *Territoires de l'inquiétude* – parues ou à paraître dans la collectinn « Présence du fantastique », Alain Dorémieux, qui a repris en guise de bannière le titre dc l'une de celles qu'il avait jadis concoctées pnur les éditinns Casterman, se propose de faire le point sur la littérature d'horreur, dont il écrit dans sa préface qu'elle est, « *sous ses meilleurs aspects, un phénomène vivace qui dynamise et renouvelle en profondeur le fantastique* ! ». Le sommaire du premier volume affiche clairement la couleur : on y trouve les ténors actuels du roman d'horreur avec d'excellentes nouvelles : Stephen King (son *Laisser venir à moi les petits enfants* est un pur régal), Robert McCammon, Charles L. Grant, K.W. Jeter, Ramsey Campbell. Mais aussi les grands anciens cnmme Richard Matheson et Fritz Leiber, les spécialistes de la nouvelle cnmme Henry Slesar, Dennis Etchison et Steve Rasnic Tem, une représentante du sexe féminin (Lisa Tuttle) et deux auteurs français. Tnus ces textes ont en commun le fait d'être dérangeants : c'est que leur matière est faite de nos peurs, de nos fantasmes, de oos névroses. Le miroir qu'ils nous tendent est déformant, grossissant mais aussi juste et pénétrant.

ALAIN DORÉMIEUX plaide dans sa préface pour le rapprochement et le métissage des genres. A juste raison, cnmme vient de nous le démnntrer opportunément le *Mystery* dc Peter Straub. C'et auteur qui s'est illustré avec talent dans le roman d'hnrreur (*Julia*, *Ghost Story*) vient dc passer au rnman pnlicier avec le second vnlume de ce qu'il appelle *The Blue Rose Trilogy*. Il y apporte un regard ncuf, une fraîchcur, une vraie fantaisie, une ioventinn constante qui sublime ecite cnquête ntenée par un apprenti-détective de génie sur un crime cnmmis de nnmbreuses années auparavant dans une sorte de paradis pour milliardaires. Du grand art !

Jacques Baudou

Salman
Rushdie
publie dans la
Bibliothèque cosmopolite

LES ENFANTS DE MINUIT.

LA HONTE.

Stock

صكذا من الاصل

هكذا من الأصل

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

Une île en forme de larme

UN AIR DE FAMILLE
(Running in the Family)
de Michael Ondaatje.
Traduit de l'anglais par Marie-Odile Fortier-Masek.
Ed. de l'Olivier, 220 p., 95 F.

LE BLUES DE BUDDY BOLDEN
(Coming through Slaughter)
de Michael Ondaatje.
Traduit de l'anglais par Robert Paquin.
Le Seuil, collection « Points Roman » n° 447, 186 p., 25 F.

LA langue anglaise est décidément la plus extraordinaire des métropoles (ou des colonies !) pour la littérature... On est frappé de voir, saison après saison, que des écrivains venus des quatre coins du globe, tels Yazuo Ishiguro, V. S. Naipaul, Salman Rushdie, Timothy Mo, ou encore Guillermo Cabrera Infante – sans oublier le très grand Joseph Conrad, – ont en commun de n'avoir rien de britannique ; sauf une éducatinn scolaire et universitaire qui, paradoxalement, leur a laissé une totale liberté. Ainsi, le Canado-Sri-Lankais de Toronto, Michael Ondaatje, que nous avions pu découvrir en traduction française avec *In Penu d'un lion* (1), devenu en quelques années un des grands de l'anglophonie, et dont paraissent simultanément *le Blues de Buddy Bolden* (1976) et *Un air de famille* (1982), deux romans qui sont, chacun à sa façon, une sorte d'enquête, poétique et sinueuse, sans début et sans fin, l'une à la recherche du pays d'origine, l'autre à la recherche d'une des figures légendaires du jazz de La Nouvelle-Orléans.

« Il était le meilleur jazzman de son époque, c'était lui qui jouait le plus fort et c'était lui qu'on oimoit le mieux. » Les histoires du jazz ne disent pas grand-chose de Buddy (Charles) Bolden (1877-1931) qui jouait comme uo forcené, qui devint fou au milieu d'une parade, qui dirigeait au début du siècle le Buddy Bolden Brass Band et doot il ne reste pas de trace, car il n'enregistra pas de disque. *« On auroit dit qu'il n'avait pas le cerveou d'un professionnel : il lançoit et soutenait des notes immenses sans se soucier du danger de se fendre une lèvre ; il pouvait attaquer la première note avec une force qui faisait mal aux orelilles. Il était obsédé par la magie de l'air, par ses odeurs qu'il neutralisait en les faisant circuler dans les poumons, avant de les recracher dans la bonne clé. »*

Entre Masonic Hall, le Globe et d'autres salles de concert, entre Canal Street et Storyville, le romancier retrouve les temps et les lieux de l'aube du jazz en suivant ce cornettiste génial, barbier au salon de N. Joseph, bon mari et bon père de famille tout en ayant une réputatioo de coureur de jupons invétéré, amateur d'alcool et de femmes, jaloux du passé de la sienne, fragile aussi, au point de jouer (aussi) du rasoir et de disparaître, de réapparaître pnur passer ensuite les vingt-cinq dernières années de sa vie à l'asile.

L'important n'est pas là, l'important n'est pas dans la recherche d'une documentation, ou dans l'enquête que mène le policier Webb, mais dans l'art de la narration qui est la caractéristiquc de Ondaatje qui se promène dans l'histoire, dans La Nouvelle-Orléans et dans les vies des personnages qu'il rencontre. Comme s'il suivait vraiment, dans la rue, des inconnus qu'il s'agit chaque fois de convaincre de parler d'un homme dont on ne sait pas grand-chose. Comme s'il inventait an fur et à mesure une histoire dont il est le témoin actif sans savoir comment tout cela finira. *« Certaines dates ont été modifiées, certains personnages ont été réunis et certains foits ont été amplifiés ou polis nfin de les rendre conformes à la véracité de la fiction. »* C'est la fictioo qui commande.

ULF ANDERSEN/GAMMA

Michael Ondaatje, le Canado-Sri-Lankais de Toronto.

LE photographe E. J. Bellocq, dont les clichés avaient inspiré le film de Louis Malle *la Petite*, a rencontré Buddy Bolden dans ce quartier des bordels où l'on comptait au bas mot soixante-dix joueurs professionnels et une trentaine de pianistes, et au moios deux mille prostituées répertnriées dans un guide de l'amateur qui se vantait d'y inscrire toutes les putains de la ville : *« On trouvait d'abord le nom des Blonches, puis le nom des Noires, par ordre alphabétique, de Martho Alice, au 1200, rue Customhouse, à Louise Walter, au 210 nord, rue Basin. Les mulâtresses octoronnes venaient ensuite. »* En 1860, le prix d'une adolescente vierge était de 800 dollars. *« Le lundi soir à Lincoln Park, s'est souvenu un contemporain, c'était quelque chose à voir, surtout quand les maquerelles et les souteneurs mmenaient leurs écuries de femmes entendre Bolden jouer. Chaque maquerelle avoit des filles d'une couleur différente. Chaque écurie avait so couleur. Comme un bouquet. »*

Surtout, Ondaatje retrouve, comme par osmose, les émotions, les perceptions des odeurs et des sons, la misère des « putains à matelas » à *« 25 cents la baise »* ; il semble penser à travers le cerveau de Buddy, à travers l'épiderme de Buddy ou de ses femmes, éprouver lui-même, pour nous les restituer, les sensatioos de ses personnages, dans le désordre de leurs vies, dans l'improvisation d'un « bœuf » ou dans l'amour, ou encore dans l'angoisse de la mort, avec une acuité, uoe précision sensorielle, une intensité insoutenables quand tont se rompt et que le soliste, qui a voulu se perdre dans sa musique, oe peut plus entendre la musique qu'il joue. Un livre qui résonne de tous les sons et les cris d'une Nouvelle-Orléans retrouvée. A oe pas manquer pour les amateurs de jazz (2).

CETTE prose de Michael Ondaatje, intercalée da poèmes, de slogans, d'aphorismes et de recettes de cuisine, cette prose qui vit, qui palpite au gré de la narration, en faisant semblant de ne pas se soucier de la construction, on la retrouve, plus personnelle encore, dans *Un air de famille*, sorte de biographie familiale, eoquête sur une grande famille de Ceylan, les Ondaatje (sans doute un oom Indien hollandifié), dont il situe l'arrivée dans l'île vers 1600 et dont il remmaille, à la faveur d'un voyage, les fragments et les anecdotes sans rapport apparent, éparpillés dans les mémoires des lieux et des gens.

Né en 1943, arrivé en Angleterre à l'âge de onze ans, lui-même est venu en 1962 au Canada pour des études universitaires d'anglais et d'histoire, à Montréal d'abord, puis à Toronto où il enseigne en poursuivant une œuvre remarquée depuis son premier livre, *les Aventures de Billy the Kid*, et en publiant avec sa femme, également écrivain, Linda Spalding, un magazine littéraire, *Brick* (Box 537, Statioo Q, Torooto, Ontario, Canada M4T 2M5).

Un air de famille, avec ses titres de chapitre allusifs (« Une belle histoire d'amoor », « Ne me pariez pas de Matisse », « Plumage d'éclipse », « Le fils prodigue », « Ce que nous pensons de la vie conjugale », « La société cinghalaise des cactus et plantes grasses »), est le voyage de retoor, plus on moins fantasmé, d'un écrivain qui, vers trente-cinq ans, s'aperçoit qu'il est passé à côté de son enfance *(« Je m'en retournais vers la famille que j'avais quittée en grandissant, vers ces gens de la génération de mes parents figés dans ma mémoire, opéra pétrifié. Je voulais, en les touchant, les transformer en mots »)*.

Un rêve d'Asie dans cette île en forme de larme, un peu plus grande que la France, société coloniale qui envoie ses garçons en Angleterre faire des études ou... les quatre cents coups, et qui vit au rythme des saisons, des moussons, des inondations, des parties de tennis et des bals costumés, de la chaleur des basses-terres en avril et des villégiatures dans la fraîcheur de la montagne quand la famille et ses amis désertaient Colombo pour Nuwara-Eliya où les jardins regorgeaient de cyprès, de rhododendrons, de digitales, d'arums, de pois de senteur. *« Voilà ce qu'était Nuwara-Eliya dans les années 20 et 30. Tout le monde était plus ou moins apparenté et avait du sang cinghalais, tamoul, hollandais, britannique ou burgher dans les veines depuis des générations. Un fossé social séparait ce cercle des Européens et des Anglais qui ne s'étaient jamais mêlés à la communauté cinghalaise. On considérait les Anglais comme des gens de passage, des snobs et des racistes ; ils évitaient ceux qui s'étaient mariés avec des autochtones. Mon père se prétendait tamoul cinghalais... »*

L'auteur (tamoul cinghalais devenu anglican !) se sent comme *« un rescapé de générations anéanties »* qui, quoi qu'il fasse, oot de l'infloence sur sa vie. Il se ment avec délice et curiosité au milieu de cette multitude de castes qui, toutes, se proclament la meilleure, et se soucie surtout de conserver sa liberté de narration daos un collage de ehapitres qui est comme un tour de l'île du descendant de la dynastie des Ondaatje : le mariage du 11 avril 1932, Lalla, la grand-mère, qui avait passé sa vie à doaner tout ce qu'elle avait *(« c'était une socialiste lyrique »)*, Bampa, le grand-père, qui aimait à se prétendre « anglais », les tantes qui tissent l'Histoire. Et aussi la passion du jeu *(« La seule occupation qui pût rivaliser avec la boisson et la bagatelle était le jeu. Aux Indes, seule l'aristocratie jouait. A Ceylan, les banquiers, les chaufourniers, les marchands de poisson ou les rentiers passaient leurs après-midi côte à côte. Les maîtres du pays pensaient sérieusement que les parieurs étaient autant de grévistes en moins ; car, pour pouvoir jouer, il fallait travailler »)*, les dons de l'ancêtre qui connaissait au moins cinquante-cinq sortes de poisons différentes, les thalagoyas – qu'il ne faut pas confondre avec les karabagoyas – dont il faut manger la langue pour avoir la parole facile !

Les bruits de la nuit, les stridences des grenouilles, les sifflements des oiseaux exubérants, les cris des paons dont les plumes portent malheur... On croirait que l'auteur a voulu rapporter, dans l'hiver canadien, tous les sons, les saveurs, les odeurs de l'océan Indien perdu.

(1) Lire « D'autres mondes » du 12 mai 1989. *La Peau d'un lion* vient d'être repris en Folio-Gallimard (n° 2249).

(2) On regrettera que l'éditeur, outre des québécismes, des soléciames et des fautes d'orthographe, ait choisi une solution bâtarde, et souvent incompréhensible, pour la traduction des noms de rues de La Nouvelle-Orléans, telles la *« rue First »*, la *« rue Rampart »* et la *« rue du Canal »*.

Errances et mémoire

Quand les survivants racontent leur histoire et leur quête permanente de la liberté

LES ACCIDENTS DE L'AME
d'Ana Novac.
Traduit du roumain par l'auteur, en collaboration avec Luba Jurgenson. Balland, 237 p., 98 F.

LA PASSERELLE DES ÉMIGRÉS
de Jacques Givet.
Stock, 250 p., 98 F.

Les écrivains abusés et désabusés par les retournements de l'Histnire, qui ont échappé à ses pièges obsédants et dépassé la cnndition de témoin, toujnurs nécessaire, ne sont pas nombreux. Parmi ceux qui réussissent à raconter *leur* histoire, puissante, singulière, chargée d'interrogations, il convient de compter désormais Ana Novac et Jacques Givet. Ana Novac commence à écrire tout juste échappée de l'enfer concentrationnaire (1), où, à peine sortie de l'enfance, elle noircissait déjà des bouts de papier. Plus tard, dans sa Roumanie stalinienne, elle devient auteur dramatique à succès. Son théâtre, joué à Paris (2), est jugé subversif à Bucarest : le don de la complaisance fait défaut à cette dame, qui, avec la liberté et le refus têtu de mourir, de mentir, choisit l'insolence salutaire. Une fois en France, elle continue à écrire.

Le récit qu'elle publie aujourd'hui séduit par l'élégance, la fluidité de la traduction. Il s'agit d'une longue lettre adressée par Ana à sa meilleure amie, femme-pitre, femme cynique aussi bienfaisante que maléfique. Elles se lient jeunes, dans un camp d'extermination, là où le bol de soupe devient synonyme de survie. Elles se retrouvent libres, en Roumanie, lorsqu'un imprévisible miracle épargne à la narratrice – malade et arrivée au stade terminal – le voyage sans retour.

Leur amitié se poursuit dans une ville de province, vestige de la défunte monarchie bicéphale, elle se ressource ensuite au café littéraire bucarestois, en dépit de leurs déchirements, malgré l'homme qu'elles se partagent, le seul que la narratrice ait jamais aimé, un professeur universitaire volage et *« gentleman communiste »*. Au terme d'un odieux chantage, *« l'autre »* finit par l'épouser.

Elles se rencontreront des années plus tard à Paris, où la femme-clown, romancière à succès en voyage touristique, rend visite à l'exilée pauvre qui a eu l'insolence de dire non à la tyrannie. N'est-elle pas toujours, cette transfuge, son meilleur public, à la fois victime, justification et raison d'être ? Le mérite d'Ana Novac, rescapée de la folie nazie avant de s'évader des banquises de l'esprit, est de laisser toujours la vedette à son interlocutrice, personnage fabuleux qui tantôt l'aide à vivre, tantôt l'assassine avec une joyeuse cruauté.

Vampire, la famme-clown se nourrit et prospère à la faveur du désarroi de sa jeune amie, dont l'écoute lui est aussi nécessaire que le bol de soupe avalé autrefois sous le regard goguenard des SS, alors que la haine rentrée donne à la narratrice la force d'écrire et ainsi de survivre. Ce n'est pas d'un banal accident de l'âme que nous entretient Ana Novac au cours de ce beau récit, d'une amitié dangereuse, coupée et recoupée par la grande Histoire, mais de la catastrophe de l'être, blessé dans ce qu'il a de plus profond.

Un voyage à travers le siècle

Servi par une écriture plus sereine, mais tout aussi séduisante, le livre qui retrace l'itinéraire de Jacques Givet, frère en errance d'Ana Novac – il règle lui aussi ses comptes avec les dérèglements de l'Histoire, – est bien différent, il nous fait traverser notre siècle. Givet vient au monde à Moscou en 1917, année où l'utopie semblait devenir réalité au sein de ce monde écrouré par le grand carnage. Très vite à l'espoir succède l'imposture. Des hommes et des femmes s'enfuient de Russie par millions. Parmi eux, la famille de l'auteur, auquel ses ancêtres juifs ont légué le témoignage de leurs infortunes, pogroms et fuites éperdues.

Le père, éditeur toujours en faillite, avait été proche de Tsvetaïeva et d'Ehrenbourg. La mère enseigna à son fils le devoir de défendre son honneur, elle nourrissait pour lui de grandes ambitions dans un pays où la judéité était considérée comme une malédiction. Et c'est pourquoi les parents de Givet devinrent aussi peu juifs que possible afin qu'il puisse, lui, accéder à une carrière honorable. Le cours des événements en décida autrement.

L'enfant devenu adulte, essayiste et poète (3), nous donne aujourd'hui un beau livre, récit d'un exil qui, paradoxalement, lui restitue une identité occultée. De Moscou, la famille arrive à Berlin, puis à Bruxelles, enfin en France, étapes d'un périple angoissant ponctué de rencontres insolites, d'amours fugaces ou tenaces, de grandes illuminations. Entre les pensions de famille, les hôtels misérables et les appartements d'un Paris confortable, se dessioe la démarche du conteur qui hésite entre la tentation assimilatrice et la mémoire des origines.

Avec la guerre et l'Occupation, il perd sa mère, déportée par les nazis. Givet attendra toujours son retour impossible. Entré dans la Résistance, il y découvre, avec l'exaltation dn combat, le sectarisme imbécile de la mouvance communiste. Encore un mythe qui vole en éclats. Arrêté, il s'évade. Au terme de cette quête permanente de la liberté, Givet comprend enfin qu'*« il n'est ni illusoire ni dénué de sens de vouloir, simplement et pleinement, être à la fois juif et vivant »*.

Edgar Reichmann

(1) *J'avais quatorze ans à Auschwitz*. Presses de la Renaissance.

(2) *Un nu déconcertant*, *la Porte*, *Nocturne* et le *Grabat*.

(3) Signalons un volume de poèmes au titre prémonitoire, paru à Lausanne en 1963, *la Mémoire de l'eau* (Editions de la Cité). Citons, parmi les essais, *le Cas Verger* (Lieu commun).

COMBAT DE NÈGRES DANS UNE CAVE, PENDANT LA NUIT
(Reproduction du célèbre tableau)
Magnifique tableau extrait de l'album PRIMO-AVRILESQUE d'*Alphonse Allais*
que votre librairie vous offre pour l'achat de trois livres de la collection
MICRO-CLIMATS
CLIMATS

OÙ TROUVER UN LIVRE ÉPUISÉ ?
Ecrivez ou téléphonez :
LIBRAIRIE (service 181)
LE MONDE DU LIVRE
60 RUE ST-ANDRÉ-DES-ARTS
75006 PARIS
☎ (1) 43.25.77.04
Code Minitel : 3615 MDL

LE PLAISIR D'ECRIRE LE DROIT D'ETRE LU
Si pour vous écrire est une passion, écrivez-nous. Nous éditerons et diffuserons vos Romans, Essais, Mémoires, Poèmes. Lancement publicitaire : presse, radio et télévision. Envoyer dès maintenant vos manuscrits à
LA PENSEE UNIVERSELLE
115 boulevard RICHARD LENOIR
75540 PARIS CEDEX 11
Tél. (1) 43 57 74 74
Contrat défini par l'art. 40 de la loi du 11.03.57 sur la propriété littéraire.

SCIENTIFIQUES & CROYANTS 4

PIERRE DUHEM
Homme de science et de foi
par Stanley L. JAKI
Un prophète des temps modernes
188 pages 150 FF
BEAUCHESNE
72, rue des Saints-Pères 75007 PARIS

Le Monde

ÉCONOMIE

SECTION C

27 Le FMI croit à la reprise économique – L'examen du Xe Plan à mi-parcours
28 L'électronique européenne et la TVHD
32 La crise des établissements financiers aux Etats-Unis
32 Marchés financiers
33 Bourse de Paris

BILLET

La Caisse et les « affaires »

Faut-il réformer la Caisse des dépôts et consignations ? La question est à nouveau posée aujourd'hui par M. Roger Chinaud, sénateur UDF, rapporteur de la commission des finances du Sénat et représentant de cette chambre au conseil de surveillance de la Caisse.

Adossé à un rapport de la Cour des comptes consacré à des opérations boursières réalisées entre 1986 et 1989 (*le Monde* du 28 mars), M. Chinaud a présenté son propre rapport d'information mercredi 24 avril. Après avoir précisé qu'il n'entendait pas « *démanteler* » la Caisse, le sénateur UDF suggère que ses activités de banque d'affaires et l'ensemble de ses participations soient isolées au sein d'un organisme relevant du droit commun. Pour éviter que les fonds d'épargne ne soient utilisés à des fins autres que l'intérêt général, M. Chinaud estime nécessaire d'instituer « *une caisse centrale d'épargne et de prévoyance* » chargée de gérer les fonds d'épargne du livret A. Enfin, le sénateur demande que des principes soient édictés pour permettre, après étude, de rendre indépendants les une des autres les différents métiers de la Caisse ou au contraire d'instituer entre eux des synergies.

La rôle joué par la Caisse des dépôts et consignations aux côtés de M. Georges Pébereau lors du raid de 1988 sur la Société générale avait déjà conduit à un débat sur le statut de la Caisse. Loin de reprendre dans la sérénité, le débat est relancé aujourd'hui au moment même où les juges mettent en cause la garde des sceaux sur les fausses factures et la financement du Parti socialiste et où M. François d'Aubert, député UDF, prend à partie le Crédit lyonnais, banque nationalisée, pour le soutien apporté au financier italien Gien Carlo Peretti dens son raid sur la Metro Goldwyn Mayer.

A partir de dossiers nettement distincts, mais faisant l'objet d'offensives simultanées, un climat de suspicion est ainsi créé contre le gouvernement. Lequel ne risque pas d'être dissipé par l'embarras du ministre de l'économie, tant sur le dossier de la Caisse des dépôts que sur les liens entra le Crédit lyonnais et Gien Carlo Peretti.

YVES MAMOU

Un entretien avec M. Paul Quilès

Face à la concurrence japonaise, le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace défend le rôle des entreprises publiques

Actuellement en visite au Japon, M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace, explique, dans l'entretien qu'il a accordé au Monde, *son opposition à une Europe fermée, à la « musculation en salle fermée ». Dans l'électronique, il juge nécessaire une politique industrielle active s'appuyant sur les entreprises publiques (dont France Télécom) et précise sa proposition pour la création d'une agence européenne de l'électronique. Le ministre s'exprime aussi sur l'éventuelle entrée du japonais NEC dans Bull, sur la distribution de crédits par La Poste et sur la mise en œuvre de la réforme institutionnelle.*

« Depuis le 1er janvier, la réforme institutionnelle de la Poste et des télécommunications se met en place. Rencontrez-vous des difficultés ?

– La mise en place de cette réforme se déroule de façon satisfaisante et je m'en félicite. La participation massive des personnels aux élections des conseils d'administration de la Poste et de France Télécom prouve d'ailleurs que l'enjeu de ces changements a été compris, la réforme acceptée.

» Dans un pays où les réformes sont trop souvent souhaitées sans qu'on leur donne un contenu réel, où l'on dit trop que les corporatismes sont forts et les syndicats faibles, nous avons prouvé qu'une modernisation négociée était possible. Nous avons transformé dans le calme et la responsabilité un grand service public. Avec deux entités autonomes qui sont de véritables entreprises publiques, avec un système social modernisé et une nouvelle grille de rémunérations, avec un renouvellement d'une réglementation des télécommunications vieille de plus d'un siècle et demi, nous avons soldé le passé et préparé l'avenir.

– Auriez-vous découvert la boîte à outils pour mener des réformes ?

– Je crois en tout cas que ceux qui veuleot réformer la société française peuvent tirer quelques enseignements de notre expérieoce depuis trois ans. Quelle a été notre démarche ? Nous avons analysé la situatioo, puis nous avnos maintenu en permanence une volonté de débattre avec tous les acteurs concernés (les syndicats, les personnels directemeot, les associations de consommateurs, les usagers, les élus, les chefs d'entreprise...). Mais nous n'avnns pas seulement communiqué, nous avons aussi oégocié.

– Pour la Poste, une question importante reste en suspens. Pourra-t-elle distribuer des crédits à ses clients ?

– Il faut dépassinnner ce débat. Je connais les problèmes économiques et sociaux du monde bancaire. La Poste, qui est d'ailleurs l'un des plus anciens établissements bancaires de notre pays et qui gère 11 % des dépôts, n'y est pour rien. Nous n'avons jamais revendiqué la création d'une banque postale. La Poste souhaite simplement pouvoir distribuer des crédits pour fidéliser sa clientèle et dynamiser son réseau. Il est inexact de laisser croire qu'il s'agirait de « sauver la Poste » au détriment des banques, alors que la question ne se pose pas dans ces termes. En tout état de cause, l'élargissement éventuel des services financiers que pourrait distribuer la Poste ne doit pas bouleverser le secteur bancaire.

» Chargé d'une mission, M. Yves Ullmo nous a remis une analyse du dossier. A partir de là, le gouvernement doit établir un rapport qui sera présenté dans les prochains mois au Parlement. Pour l'instant, la discussion se poursuit au sein du gouvernement.

Mélanger les cultures

– France Telecom est autonome. L'Etat semble pourtant toujours lui imposer l'affectation de ses excédents. Premier exemple : la banque Hervet, une banque nationalisée qui manque de fonds propres. S'agit-il d'une diversification bancaire ?

– Il ne s'agit ni d'une diversification bancaire ni d'une opération de sauvetage d'une entreprise publique en péril, comme vous semblez le sous-entendre. La Banque Hervet est rentable et appréciée. France Telecom a déjà collaboré avec elle lors de ses prises de participation en Amérique du Sud, l'année dernière. La prise de participation de France Telecom dans cette banque répond à un triple objectif. France Telecom va bénéficier d'abord de l'expertise de cette banque pour le montage et le financement des opérations internationales qu'elle s'apprête à réaliser à l'étranger et ensuite de son savoir-faire en matière de gestion immobilière. Enfin, la banque devrait mener des opérations avec certaines des filiales de la Cogecom (*le holding de France Telecom, NDLR*). Vous voyez, c'est donc, pour France Telecom, de l'argent bien placé.

– Comme dans la tradition étatique antérieure, France Telecom a été appelée au secours de Bull et de Thomson et mise financièrement à contribution ?

– France Telecom est actionnaire, d'ailleurs à un niveau moins important après la réforme qu'avant, de Bull et de Thomson. Je ne vnis rieo d'illogique à ce que Fraoce Telecnm participe, aux côtés de l'Etat, à la recapitalisation de ces deux entreprises publiques ! Elle joue son rôle d'actionnaire. Je vous rappelle aussi qu'existe maintenant à France Telecom – comme à la Poste – un conseil d'administration et, je peux vous l'assurer, c'est loin d'être une simple chambre d'enregistrement.

» Je crois que France Telecom doit passer dans ses relations avec ces sociétés d'un rôle d'actionnaire à un rôle de partenaire. Pour Bull par exemple, un comité stratégique réunissant les ministères concernés va être mis en place. Nous allons créer une entité commune pour gérer les réseaux d'entreprises et encourager les recherches menées en commun, en particulier dans les terminaux multimédias. Même si

les métiers de France Telecom et de Bull sont différents, il y a une interpénétration croissante entre les télécommunications et l'informatique. Il faut lentement mélanger les cultures.

– Après l'assouplissement de la règle du « ni nationalisation-ni privatisation », on parle d'une entrée du japonais Nec dans le capital de Bull SA, une entreprise publique ?

– Bull est déjà allié à Nec, notamment aux Etats-Unis. Nec est encore peu implanté en Europe. C'est cependant une question qui nécessite un examen très attentif.

Concrétiser l'économie mixte

– L'électronique européenne est sinistrée. Préoccupé pendant les années passées par la réforme institutionnelle, n'avez-vous pas négligé la politique industrielle dans ce domaine ?

– La situatinn de l'électronique européenne est très difficile, peut-être même sinistrée en ce qui concerne les cnmposants. Mais laissez-mni d'abord contester votre présentation des choses. Depuis trois ans, j'ai fait en sorte que France Telecom puisse être le véritable instrument d'une politique industrielle dans le secteur des télécommunications. Par la politique d'achat et d'incitation comme par les efforts de recherche et développemeni, nous avons aidé au développement de l'industrie française. Ainsi, en assurant des débouchés importants à nos fabricants, nous avons pu peser sur les prix. C'est le cas pour le téléphone sans cordon, le télécopieur (dont la France est le seul producteur en Europe), les terminaux Visiopass dans le domaine de l'image, le radiotéléphone numérique européen GSM et maintenant le visiophone. Pour ce dernier, l'objectif, ambitieux, est de parvenir à un prix unitaire de 5 000 francs en 1995.

» Dans les télécommunications comme dans l'électronique, la politique industrielle est une nécessité. Je vois là la concrétisation du concept d'économie mixte. Si on laisse les entreprises privées travailler uniquement en fonction de leur stratégie propre, nous n'avons aucune chance de résister à la concurrence japonaise. Les pouvoirs publics doivent avoir un rôle d'orientation et d'incitation.

– Pour les composants électroniques, n'est-il pas trop tard ?

– Pour les composants électroniques, atout essentiel du développement d'une grande puissance, l'Europe a un déficit commercial énorme et croissant, de 35 milliards de dollars en 1989. Or les composants sont aujourd'hui aussi vitaux que l'étaient le charbon et l'acier dans les années 50, quand est née la CECA, premier embryon de la construction européenne. C'est pourquoi j'ai proposé la création d'une agence européenne de l'électronique, un lieu unique où l'on pourrait analyser la situation, élaborer des stratégies nécessairement européennes, définir des moyens d'action, favoriser des synergies entre efforts publics et privés et coordonner les programmes de recherche existants.

L'Europe des satellites

» L'Agence spatiale européenne est l'exemple d'une mobilisation réussie, un démenti à l'europessimisme. Elle nous place au premier rang mondial dans le lancement commercial des satellites. L'agence eurnpéenne de l'électronique, même si les structures ne peuvent être identiques, doit avoir la même visinn à long terme que l'agence spatiale. Ce projet a reçu un accueil favorable en France et, me semble-t-il, à Bruxelles. Je pense que c'est un sujet qui mérite d'être examiné en priorité avec les Allemands, pourquoi pas lors du prochain sommet franco-allemand, fin mai. Il faut ensuite que les instances politiques européennes s'en saisissent.

– Compte tenu de l'avance japonaise, ne faudrait-il pas protéger, même provisoirement, le marché européen, par des droits de douane par exemple ?

– Soyons clairs. Je souhaite que l'on densifie l'espace industriel européen et que l'on aborde les négociations commerciales comme celles du GATT sans naïveté. Mais je ne suis pas très partisan de la musculation en salle fermée...

– Dans l'espace, les satellites de télévision connaissent des ratés et perdent des clients...

– Les avaries sont le lot commun de l'aventure spatiale. Les Japonais le savent : ils rencontrent aussi des problèmes ! Les difficultés de TDF1/TDF2 sont réelles. Mais si nous n'avions pas lancé ces satellites, nous n'aurions pu développer la filière O2 MAC et conclure l'accord franco-allemand qui a été déterminant pour l'avenir de la télévision haute définition européenne. L'engagement délibéré de mon ministère depuis trois ans met aujourd'hui à disposition du public les avantages de la nouvelle norme D2 MAC, qui repose sur plusieurs supports et plusieurs satellites, avec plus de cent mille terminaux Visiopass ou Decsat déjà fabriqués. Nous marquons des points vis-à-vis de nos seuls concurrents, les Japonais. Nous plaidons maintenant à Bruxelles pour une directive claire, de façon a ce que le D2 MAC soit sur tous les satellites. Ce qui n'exclut pas une période de transition, pour tenir compte de la situation existante.

– N'est-il pas contradictoire de poursuivre en même temps deux filières de satellites de télévision, avec Europesat et Telecom 2 ?

– Telecom 2 et ses onze canaux ont vocation à diffuser, à partir de 1992, l'ensemble des chaînes françaises, qu'elles existent déjà en hertzien ou qu'elles soient destinées au câble. Alors que TOF1/TOF2, qui doit être rejoint sur sa position orbitale par un satellite pré-Europesat dès 1993, puis par Europesat en 1996, est la partie française d'un ensemble plus large, européen. Il n'y a là nulle contradiction. J'ai d'ailleurs demandé aux industriels d'étudier la possibilité de produire des antennes bon marché captant les deux systèmes.

– Maintenant que la Poste et France Telecom sont autonomes, votre ministère – il comptait 450 000 personnes avant la réforme, un millier seulement après – a-t-il encore une raison d'être ?

– J'assure désormais la tutelle de trois entreprises nationales, la Poste, France Telecom et le CNES (Centre national d'études spatiales). Mon rôle est de participer à la définition des orientations stratégiques de ces différentes entités, de m'assurer que les missions soient correctement remplies. Pendant la période transitoire prévue par la loi, jusqu'en 1994, il est aussi de vérifier que tous les éléments fondamentaux de la reforme sont correctement mis en œuvre. Il est enfin de veiller à ce que les tentations financières de l'Etat qui peuvent encore exister à l'égard de la Poste et de France Telecom ne se traduisent par des attitudes néfastes. Au-delà de la loi, la meilleure garantie en seront les contrats de plan avec l'Etat qui sont en cours d'élaboration. »

Propos recueillis par
MICHEL COLONNA D'ISTRIA
et ÉRIK IZRAELEWICZ

Débat d'orientation au Parlement le 14 mai

Réactions mesurées des syndicats au Livre blanc sur les retraites

Alors qu'il devait intervenir sur le Livre blanc, jeudi 25 avril, devant les présidents des caisses de Sécurité sociale, M. Michel Rocard, premier ministre, avait annoncé la veille qu'un débat d'orientation aurait lieu le 14 mai au Parlement. Les premières réactions syndicales aux propositions du gouvernement sont modérées.

A l'exception de la CGT, les organisatinns syndicales ont réagi de façon très mesurée au contenu du Livre blanc sur les retraites, rendu public le 24 avril à l'issue du conseil des ministres. Le document est en revanche moins bien accepté par l'opposition politique, qui « *donne six mois* » au gouvernement pour déposer une loi-cadre. Dans une version raccourcie, le Livre blanc sera en librairie le 3 mai dans la collection Folio (Actuel, inédit) sous le titre « *Demain, les retraites. Un contrat entre les générations* ».

Au nom de l'Union pour la France (UPF), M. Jean-Yves Cbamard, député RPR de la Vienne, a estimé qu'il s'agissait d'un texte « *un peu jauni* », et s'est déclaré « *très déçu* » par les scénarios présentés. « *On ne s'intéresse qu'au régime général et au système existant. Le gouvernement doit très vite compléter sa copie* », a-t-il expliqué. En conséquence, l'UPF « *exige du gouvernement le dépôt d'une loi-cadre (...) à la session d'automne du Parlement (...), applicable au 1er janvier 1992* ».

Pour sa part, M. Edouard Balladur, ancien ministre de l'économie (RPR), a déclaré qu' « *il ne faut pas aggraver les charges qui pèsent sur les actifs car cela serait dangereux pour l'avenir de notre économie* ». Evoquant la capitalisatinn, il estime que celle-ci ne devrait evoir qu'un rôle partiel et subsidiaire et qu'elle ne devrait pas être réservée à une minorité de salariés.

La CGT affirme, dans un communiqué, que « *le premier ministre tente d'endormir l'opinion publique* », et dénonce « *un ensemble de mesures* » qui s'attaquent « *résolument à l'une des plus grandes conquêtes sociales du vingtième siècle* ».

Secrétaire général de FO, M. Marc Blondel s'est déclaré « *relativement satisfait que la sagesse l'ait emporté* », notamment dans le refus de la capitalisation, mais fait quelques objections. Son organisation « *se refuserait à participer au débat si sa finalité est d'opposer les actifs aux retraités* ». Précise un communiqué, et s'inquiète pour les salariés victimes d'une rupture de carrière et du chômage. « *Nous considérons que l'autonomie des régimes et de la négociation paritaire doivent l'emporter* », estime enfin M. Blondel, qui pose un problème de « *méthode* ».

M. Paul Marcbelli, président de la CFE-CGC considère que le document, dont il loue l'objectivité, est « *de très bonne qualité* ». Favorable à la plupart des propositions, il estime cependant « *qu'il faut aller vers une indexation sur les salaires nets* ». La CFTC, elle, parle de « *scénarios intéressants* », mais note quand même que « *les paramètres économiques et sociaux comportent de telles marges d'incertitude d'ici à l'an 2005 qu'il serait imprudent de s'engager sur des hypothèses incertaines* ».

Quant à la CFDT, qui avait organisé le 23 avril une rencontre nationale consacrée à la Sécurité sociale, à l'issue de laquelle M. Jean Kaspar, secrétaire général, avait manifesté son intention de s'engager à fond dans le processus, elle estime que le Livre blanc constitue « *un point de départ* ». Ce document est « *utile et nécessaire* », car il fnurnit « *une première réponse* » à son souhait d'obtenir une « *mise à plat* » des systèmes qui cohabitent depuis 1945. Seule réserve : la CFOT demande que les pensions évoluent parallèlement aux salaires.

De son côté, l'AGIRC (qui fédère les caisses de retraite complémentaire des cadres) exprime sa « *grande satisfacion* » et qualifie le texte de « *travail complet et de qualité* ». M. Denis Kessler, président de la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA), favorable à la capitalisation, a indiqué, pour sa part, qu'il « *se réjouissait que le débat s'ouvre* ».

o M. Antoine Faesch, élu président de l'Associatinn des régimes de retraite complémentaire (ARRCO). – M. Antoine Faesch, chargé des questions de retraite, de prévoyance et de formation professionnelle au sein de Force ouvrière, a été élu à l'unanimité, mercredi 24 avril, à la présidence de l'ARRCO, organisme qui fédère 45 caisses de retraite complémentaire de salariés (non cadres) du secteur privé. En vertu de la règle de l'alternance syndicats-patronat, M. Faesch, ancien président de l'ARRCO de 1987 à 1989, a retrouvé son siège en remplacement de M. Yves Espieu (CNPF).

MANAGEMENT EUROPEEN DES RESSOURCES HUMAINES

La Gestion de l'emploi dans les entreprises à vocation européenne.

Une formation de 8 mois gratuite et rémunérée

Conditions de participation :
Jeunes diplômés (bac + 4) et/ou cadres demandeurs d'emploi.
Domiciliés à Paris depuis un an minimum.
Session de printemps 1991
Recrutement immédiat :
Envoyer CV + photo + lettre de motivation à I.G.S. Mme Floirac
120, rue Danton
92300 Levallois-Perret
Tel. : 47 57 31 41
pour convocation à une réunion d'information.

GROUPE IGS

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CFPI

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 1991, sous la présidence de Monsieur Claude Hess, a arrêté les comptes du premier semestre de l'exercice de la société mère qui se soldent par un bénéfice avant impôts et participation des salariés de 6,35 millions de francs contre 2,59 millions au 31 décembre 1989.

Au cours du premier semestre, l'activité a progressé de 8,2 %. Depuis janvier, la conjoncture générale est devenue beaucoup plus difficile et l'évolution des ventes a vu sa tendance s'infléchir en raison notamment de la crise qui affecte l'industrie automobile française et des effets d'une saturation des circuits de distribution agrochimique liée aux conditions climatiques de la saison passée.

Aussi, contrairement aux prévisions, le résultat de la société mère sera en net retrait par rapport à celui de l'exercice précédent.

Au niveau du groupe, la rentabilité de l'ensemble des filiales sera maintenue.

Soucieuse de renforcer sa présence en Europe, la société vient de prendre le contrôle du groupe Gerhard Ruff qui, solidement implanté en Allemagne et en Autriche dans le domaine de l'hygiène agro alimentaire, réalise un chiffre d'affaires de plus de 80 millions de francs.

Cette acquisition fait suite à celles des dernières années : Lobeco aux Etats-Unis, Seac, Elde et Keimer Protan en France. Elle s'inscrit dans la stratégie de croissance externe du groupe, visant à obtenir la taille critique dans ses principaux métiers et à accentuer sa présence internationale.

CNIM

Constructions industrielles de la Méditerranée

Le conseil d'administration de CNIM, réuni le 25 avril 1991, a approuvé les comptes de l'exercice 1990.

Ces comptes se soldent par un résultat de 30,7 millions de F, après 27,2 millions de F d'amortissements, 11,0 millions de F d'impôt sur les sociétés et 1,3 millions de F de participation des salariés aux fruits de l'expansion.

Ce résultat, en retrait par rapport à celui de l'exercice précédent (46,3 millions de F), s'explique, comme il a déjà été dit, non par des raisons conjoncturelles mais par des pertes ou risques exceptionnels à l'exportation qui ont été entièrement provisionnés.

Les prévisions de résultat pour l'exercice 1991 devraient retrouver les niveaux antérieurs.

Pour marquer le caractère accidentel des résultats de 1990, le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale la distribution d'un dividende égal à celui de l'année précédente.

Par ailleurs, CNIM présente pour la première fois un bilan consolidé comprenant notamment le groupe Babcock, lui-même constitué de Babcock-Entreprise (acquis en 1989) et de l'ex-groupe Wansoo (acquis en 1990).

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice s'est élevé à 2,032 milliards de F, ce chiffre n'étant pas parfaitement représentatif, l'ex-groupe Wanson n'y figurant que pour les trois derniers trimestres de 1990.

Le résultat consolidé (part du groupe) s'est élevé, avant amortissement de l'écart de première consolidation, à 37,0 millions de F.

Après prise en compte d'un amortissement sur 20 ans de cet écart de première consolidation, le résultat consolidé s'élève à 33,6 millions de F.

Ces résultats tiennent compte des coûts d'intégration de Babcock-Entreprise et de l'ex-groupe Wanson ainsi que de la restructuration de divers éléments de ce groupe.

Le groupe Babcock comprenant Babcock-Entreprise et l'ex-groupe Wanson seront en très nette amélioration en 1991.

OFP - Omnium Financier de Paris

communiqué

Le conseil d'administration de l'OFP – Omnium Financier de Paris, dans sa séance du 9 avril 1991, a décidé de reporter la date de l'assemblée générale ordinaire qui avait été fixée au 4 juin 1991. Elle se tiendra en même temps que l'assemblée générale extraordinaire le 17 juin 1991.

TOTAL

PALUEL-MARMONT S.A.

Résultats

Le Directoire a arrêté les comptes de l'exercice 1990 qui ont été approuvés par le Conseil de Surveillance.
Le résultat social est de 9.367.403 F après des provisions extraordinaires et temporaires liées à la récession américaine et à la baisse du dollar à la fin de 1990.
Le dividende global proposé sera de 19,50 F, en augmentation de plus de 18 % sur le précédent.
Les comptes consolidés font apparaître un résultat net de 7,9 MF après 5,2 MF d'amortissements des écarts d'acquisition.

Activité

PALUEL-MARMONT S.A. poursuit une stratégie visant à construire activement un groupe structuré. Le Directoire a veillé à concentrer les moyens humains et financiers de la société sur un nombre limité d'activités où elle a acquis savoir-faire et expérience.
1) La COMPAGNIE LEBON constitue l'investissement principal de PMSA qui détient 40 % du capital. Elle a développé ses capacités en matière de capital-développement. Au 31 décembre 1990, la Cie Lebon détenait 12 filiales industrielles auxquelles s'ajoutent des participations stratégiques d'ouverture, un patrimoine immobilier important, ainsi qu'un portefeuille et des liquidités.
Le résultat social de la Compagnie Lebon pour l'exercice 1990 atteint 81,6 MF.
2) PALUEL-MARMONT BANQUE est orientée principalement vers la gestion de portefeuilles. Les faibles volumes des transactions boursières depuis le milieu de 1990 ont pesé sur l'activité de la banque qui est restée néanmoins bénéficiaire.
En 1991, une accélération du développement se fera en direction de la clientèle privée.
3) L'hôtellerie de caractère dont ESPRIT DE FRANCE, filiale à 100 % de PMSA, a acquis l'expérience et mesuré la rentabilité, est un des métiers d'avenir de PMSA. Esprit de France possède et gère actuellement 4 hôtels à Paris. En 1991, elle se donnera les moyens de saisir de nouvelles opportunités d'achat, de rénovation et de gestion d'hôtels en faisant entrer des actionnaires minoritaires dans son capital.
En outre, PMSA s'est intéressée depuis longtemps au secteur de la communication avec une participation dans BDDP et dans une filiale de droit cinématographique, 2001 Audiovisuel, dont elle assure la gestion avec le groupe Virgin.
Ainsi les activités de PMSA se développent en profondeur et permettent de prévoir un accroissement sensible de l'actif net.

GROUPE PALUEL-MARMONT

CREDISUEZ

Le Conseil d'Administration de Credisuez, réuni le 18 avril 1991 sous la présidence de Bernard Egloff, a examiné les comptes consolidés clos au 31 décembre 1990.

ACTIVITE DU GROUPE

L'encours de crédits consentis à la clientèle a progressé de 14 %, passant de MF 60.906 à MF 69.327.
La Banque La Hénin a consenti des crédits nouveaux pour un montant de MF 22.030, en hausse de 57 % par rapport à l'exercice précédent.
La production de crédits de la Banque Sofinco, y compris la production liée aux opérations réalisées hors métropole, est restée stable à MF 16.600.
L'encours d'OPCVM distribués par la Banque La Hénin s'est élevé à MF 3.322.
La production de la Compagnie La Hénin Vie, au global, a marqué le pas en 1990. Les primes nettes d'assurance s'établissent à MF 1.123,9 contre MF 1.225,7 en 1989 (-8,4 %).
Le volume des capitaux gérés par Fimagest est en hausse de 7 %, atteignant MF 21.100 au 31 décembre 1990 contre MF 19.700 au 31 décembre 1989.
Le total du bilan consolidé de Credisuez se monte à MF 88.110, en hausse de 11 % par rapport à l'exercice précédent.

RESULTATS ET FONDS PROPRES

Le total des revenus du groupe, dont le périmètre de consolidation par rapport à 1989 n'a été que légèrement modifié, s'est élevé à MF 3.599, en hausse de 15 %.
Le bénéfice net total atteint MF 319,7, en progression de 17,2 %. Il comporte MF 26,1 d'opérations exceptionnelles, correspondant pour l'essentiel au changement des méthodes de comptabilisation de l'impôt différé.
Le bénéfice net courant s'établit à MF 293,6, à comparer avec MF 270 en 1989 (+ 8,74 %).
Les fonds propres de première catégorie, après distribution, atteignent MF 2.276 (+ 10 %) et les fonds propres globaux, y compris la part des tiers et les titres subordonnés, s'établissent à MF 3.705 (+ 26 %).
La rentabilité des fonds propres moyens de l'exercice s'élève à 13,5 %.

COMPAGNIE FINANCIÈRE

DELMAS VIELJEUX

Outre sa participation majoritaire dans DELMAS, la CFDV, holding de tête du Groupe DELMAS-VIELJEUX (cotée au marché au comptant de la Bourse de Paris), détient des participations minoritaires dans les secteurs du transport, de la banque et de la construction navale.

Les résultats consolidés de l'exercice 1990 se résument comme suit:

En millions de francs	1990	1989
Résultat total consolidé	114	619
dont part du Groupe	88	454

Compte tenu de la plus-value immobilière exceptionnelle réalisée en 1989 par sa principale filiale DELMAS, les résultats de la CFDV ne sont pas comparables d'une année sur l'autre.

Le Conseil d'Administration, réuni le 17 avril sous la Présidence de M. Tristan Vieljeux, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires la distribution d'un dividende unitaire de 51,50 francs par titre de capital (actions, certificats d'investissement), majoré d'un avoir fiscal de 25,75 francs, contre 50 francs majoré d'un avoir fiscal de 25 francs au titre de l'exercice précédent.

DELMAS

GROUPE DELMAS-VIELJEUX

Des résultats d'exploitation en progression supérieurs aux prévisions

En dépit d'une conjoncture maritime défavorable, de la baisse du dollar et des conséquences de la guerre du Golfe, DELMAS (société cotée au Second Marché de la Bourse de Paris) réalise en 1990 un chiffre d'affaires consolidé de 6.476 millions de francs, en progression de 16,9 % sur l'exercice précédent, et dégage un résultat d'exploitation en augmentation de 36 % sur 1989. Ces résultats sont supérieurs aux prévisions, notamment grâce aux bonnes performances du 4e trimestre 1990.

A périmètre constant, la progression du chiffre d'affaires n'est que de 4,5 %, reflétant l'impact de la baisse de la devise américaine sur plusieurs activités importantes du Groupe.

Les chiffres-clés consolidés de l'exercice 1990 se résument comme suit:

En millions de francs	1990	1989
Chiffre d'affaires	6.476 (1)	5.537
Excédent brut d'exploitation	735	621
Résultat d'exploitation	220	162
Marge brute d'autofinancement	662	1.014 (2)
Bénéfice net (part du Groupe)	115	532 (2)
Investissements réalisés	1.414	1.201

L'important effort d'investissement du Groupe en 1990 porte essentiellement sur l'acquisition de 6 navires d'occasion, le paiement des acomptes des 5 navires en construction, les travaux du nouveau siège social, ainsi que des prises de participation. Ces investissements ont été largement autofinancés.

Le Conseil d'Administration, réuni le 17 avril 1990 sous la Présidence de M. Tristan Vieljeux, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires la distribution d'un dividende de 30 francs par action, majoré d'un avoir fiscal de 15 F, contre 27,50 F majoré d'un avoir fiscal de 13,75 F au titre de 1989, soit une augmentation de 9 %.

Les perspectives de l'exercice 1991 s'annoncent favorablement. Sauf incident majeur ou dégradation brutale de la conjoncture, le résultat d'exploitation devrait s'accroître de 20 à 25 %, tandis que le résultat net avoisinerait 200 millions de francs.

(1) Le périmètre de consolidation intègre en 1990 le Groupe SOFRANA et la Société AAEL. Le Groupe TRANSCAP INTERNATIONAL sera consolidé en 1991.
(2) Non comparables, compte tenu de la plus-value immobilière à long terme à caractère exceptionnel réalisée en 1989.

PUBLICATION JUDICIAIRE

Par arrêt en date du 22 novembre 1990, la 11e chambre de la cour d'appel de PARIS a confirmé le jugement de la 17e chambre correctionnelle, qui condamne l'hebdomadaire *le Point* pour diffamation publique envers L. Pierre BESREST et la société SYNERG.I.C.C., avec dommages et intérêts, pour avoir écrit, dans son numéro 852 du 16 janvier 1989, page 59 : « Pierre SCHIELÉ, sénateur du Haut-Rhin, n'est plus questeur au Sénat. Le 5 janvier, le bureau de la chambre haute, présidé par Alain POHER, lui a retiré ses délégations. Motif : P. SCHIELÉ aurait favorisé les adjudications de travaux du Sénat, au profit de son gendre, P. BESREST, patron du B.E.T. SYNERG.I.C.C. »

Extraits des jugements et arrêts :

« Il est insinué que P. SCHIELÉ a été relevé de ses fonctions parce qu'il se serait rendu coupable d'un trafic d'influence en faveur de son gendre.

» A cet égard, ni le témoignage de P. SCHIELÉ, qui conteste les faits, ni les documents produits, ne sont de nature à faire cette preuve.

» Une telle allégation porte manifestement atteinte à l'honneur de P. BESREST. » « Sans aucun doute un arrêté a été pris, le 5 janvier 1989, signé du président Poher, qui a mis fin aux fonctions de questeur du sénateur SCHIELÉ : toutefois, cette décision ne comporte aucune motivation.

» Sans aucun doute encore, les prévenus apportent-ils la preuve de l'existence d'une rumeur ; mais cela ne permettait pas à la journaliste de colporter sur le compte d'autrui de semblables accusations, d'autant qu'elle ne pouvait exciper, en l'espèce, d'une enquête de sa part.

» Considérant que les premiers juges ont fait aux prévenus une juste application de la loi pénale et sur les intérêts civils une exacte appréciation des réparations à allouer aux parties civiles, la cour confirme en toutes ses dispositions le jugement dont appel. »

Le Monde
PUBLICITÉ FINANCIÈRE
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4330

AVRIL 1991
Le Monde
Numéro hors série
EUROPE : L'ENGRENAGE DU MARCHÉ UNIQUE.
116 pages - 45 F

Le Monde de l'EDUCATION
ENQUÊTE ÉCOLIERS, COLLÉGIENS, LYCÉENS... LA SANTÉ, ÇA VA ?
ÉVALUATION LE PALMARÈS DES IUT. LES BTS, MODE D'EMPLOI.

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS
Premier dossier
LA SIDÉRURGIE
Second dossier
LE BRÉSIL

Le Monde hebdo
PHILATÉLISTES
l'Officiel de la philatélie
• Thématique : la franc-maçonnerie.
• Classique : les timbres coupés de Djibouti.
• Histoire postale : les plis des services en régime international.
• Comment faire éditer une télécarte ?
En vente chez votre marchand de journaux

L'HERMÈS Editeur Tél. (1) 46 34 07 70
L'essentiel sur
ECONOMIE DE L'ENTREPRISE
par François MOREAU et Jean-Louis ROMEYER
Diffusion MEDILIS SA 9 rue Séguier 75006 PARIS

CONJONCTURE

Estimant proche la reprise américaine

Le FMI table sur un rebond de la croissance mondiale en 1992

« L'économie mondiale pourrait s'opprocher du creux de la récession » : c'est par cette phrase relativement optimiste que le Foods mnnétaire interoational (FMI) iatroduit soo rapport iotitolé : *« Perspectives économiques mandioles »*, et publié mercredi 24 avril à Washingtoa.

Depuis la parutioo du dernier rapport de coajoocture do FMI, en octnbre dernier, l'économie mondiale o pourtant accusé plusieurs chocs importants : la flambée – certes brève – des cours dubrot, la coocrétisatioo de la récession américaioe, l'apparition dc graves déséquilibres publics en Allemagoe (l'excédent des paiements couraots allemands devrait être ramené à moios dc 10 milliards dc dollars).

Malgré tout, les experts de Washington estiment que l'actuelle récession omericaine *« oura vroisemblablement un impact relativement faible sur le reste du mandc car le ralentissement de l'octivité écanomique aux Etats-Unis devroit être court et peu prononcé... Les taux d'intérêt américains baissent, cantroirement oux récessians passées lors desquelles la mantée des toux d'intérêt s'étoit tronsmise aux autres pays »*.

Au total, le FMI prévoit que les Etots-Unis sortiront de la crise dès la mi-1991, et table sur uae croissance économiqucmandiale de 1,2 % en 1991 (2,7 % avaieot été annoncés à l'automoc), cantre 2,1 % l'onnée précédentc ; en 1992, celle-ci devrait s'occélérer, et atteindre 2,9 %.

L'optimisme du Fonds porte aussi sur le monde cn développement, dont la croissance devrait clle aussi rebondir l'an prochain. En Amérique lotinc, elle atteindrait 3,25 % dès 1991. L'évolution dc la conjoncture cn URSS continuc de susciter des inquiétudes, alors que les six pays d'Europe de l'Est, qui ont subi uac ebute dc 8,6 % de leur PIB co 1990 ct de 1,5 % en 1991, devraieot retrouver une croissance positivc en 1992.

Les prévisions pour les pays industrialisés

	Croissance du PIB/PNB en %		Hausse des prix de détail en %		Chômage en % de la population active		Balance des paiements en milliards de dollars	
	1991	1992	1991	1992	1991	1992	1991	1992
Ensemble pays industrialisés	1,3	2,8	4,8	3,9	6,8	6,6	– 68,5	– 107,6
États-Unis	0,2	2,7	4,9	4,0	6,4	5,8	– 37,8	– 98,5
Japon	3,6	3,9	4,0	3,2	2,1	2,1	42	58
Allemagne	2,8	1,9	3,5	3,2	6,2	6,4	9,8	24,4
France	2,1	2,7	3,2	2,8	9,2	9,2	– 6,8	– 5,2
Royaume-Uni	– 2,1	1,9	6,0	3,9	7,5	8,5	– 15,6	– 19,9
Italie	1,7	2,5	6,2	5,6	11,4	11,2	– 17,5	– 17,7
Canada	– 1,1	3,6	5,6	2	10	9,8	– 10,2	– 9,6

AUTOMOBILE

S'installant en Europe

Mitsubishi produira des automobiles aux Pays-Bas

AMSTERDAM
de notre correspondant

Le ministre oéerlandais des affaires économiques, M. Koos Aodriessen, a coofidentiellemeot coofirmé, mercredi 24 avril, l'eotrée prochaine du coostructeur automobile japooais Mitsubishi daos le capital de Volvo Car Nederland, actuellement déteou à 70 % par l'Etat et à 30 % par le groupe suédois homonyme.

Un accord de priocipe devrait être signé le 3 mai eotre les trois partenaires, qui devieodraieot ainsi copropriétaires, à parts égales (33 %), du seul coostructeur automobile néerlandais. Jusqu'eo 1975, Volvo Car s'appelait DAF.

Aux termes de cette transaction, l'usine de Bors (sud des Pays-Bas) sera modernisée et agrandie pour près de 8 milliards de francs, dnnt 3 au mnins à la cbarge de Mitsubisbi. Celui-ci sera le principal bénéficiaire de l'extensino de la capacité de prodoction, qui passera de cent vingt mille à deux cent viogt mille véhicnles par an. Le groupe japonais est le premier à se doter d'une base de productinn eo Europe contineotale, Tnynta, Nissan et Honda étant installés eo Grande-Bretagne.

La vnlnnté du gouvernement néerlandais de préserver l'empini et le savoir-faire de Vnlvo ainsi que la tradition libre-échaogiste des Pays-Bas (qui ne soumettent l'eotrée des vnitores japooaises à aucun quola) expliqueot ccttc négociatioo qui, en cours depuis plusieurs mois, aboutit étrangement quelques jours seulemeot avaot que la Commission de Bruxelles ne fasse conoaître sa décision quant aux modalités d'ouverture du marcbé des Douze aux constructeurs oippoos.

CHRISTIAN CHARTIER

□ **Volvo et Renault vont coopérer dans le domaioe des moteors.** – Reoault et Volvo ont choisi le domaine des moteurs pour donner une première coocrétisatioo industrielle à leur rapprocbement, anooocé il y a maintenaot plus d'un an. Selon les iodicatinns fournies mercredi 24 avril par M. Christer Zetterberg, président exécutif de la firme autnmnbile suédnise, Volvo livrera des moteurs à essence à Renault et des voitures Vnlvo seroot équipées de mnteurs Diesel Renoult dès 1993. Cet échange devrait représenter un mnntant de 2,5 milliards de francs. D'autre part, la Renault 19 Chamode devrait égalemeot être assemblée dans les usines Volvn en Thaïlande et en Malaisie pour être distribuée sur les marchés d'Asie du Sud-Est.

CEE

Les Douze débattent sur l'accès des programmes de recherche aux non-européens

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Des entreprises dnnt le capital est contrôlé partiellement ou complètement par des grnupes extérieurs à la CEE peuvent-elles participer à des prngrammes communautaires et bénéficier de subveotinos du budget européen ? La réponse donnée par les ministres de la recherche des Douze, qui planchaient sur ce thème mereredi 24 avril à Luxembourg, est *« relotivement libérale »*, comme l'a qualifiée M. René Steichen, le ministre luxembourgenis qui présidait les travaux. Les principaux intéressés, c'est-à-dire les industriels europécns, décideront eux-mêmes au cas par cas.

Selnn les Britanniques, la propriété du capital oe peut être cnnsidérée cnmme un élémeot détermioant du cboix ; ce qui compte c'est l'activité iodustrielle et intellectuclle (centres de recherche) de l'entreprise en questioo sur le territoire européen. Les autres Etats membres, et eo particulier la France, saos prôner l'exclusinn, se montreraient néanmoins plus prudents. *« Il faudra définir un code de bonne conduite »*, a estimé le ministre français, M. Hubert Curien.

Ph. L.

Le Monde
PUBLICITÉ FINANCIÈRE
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4330

Une déclaration de M. Pöhl au « Financial Times »

La Bundesbank ne baissera pas ses taux d'intérêt

La Buodesbank ac baissera pas ses taux d'iotérêt, malgré les demaodes insistantes exprimées ootamment par M. Nicholas Brady, secrétoire américaio ou Trésor, et qui devraient être renouvelées lors de la réunion du «G 7» dimanche à Washiogton. Interrogé par le quotidien britannique *Financial Times* daté du 25 avril, M. Karl Otto Pöhl, président de la banque centrale allemaode, déclare : *« Lo politique monétaire doit rester rigaureuse »*, ojoutaot qu'une baisse des taux pourrait ovoir des effets cootraires paree que cela affaiblirait la confiance dans le mark.

S'exprimant sur les propositioas de Luxembourg concernant le report à 1996 de la création d'une banque centrale européenne (*le Monde* du 25 avril), M. Pöbl a dit qu'elles allaient *« dans lo bonne directian, mais nous devons les étudier attentivement ovant d'arriver à un jugement final »*. *« La créatian d'une banque centrale européenne ne doit pas être décidée avont que l'on sache quels sont les pays qui sont prêts ò transférer leur politique monétaire à cette Institution »*, insiste M. Pöhl.

SOCIAL

La négociation sur la formation professionnelle progresse

Peu à peu, la négociatioo sur la formatioo professioooelle avance. Le 23 avril, les positions se soot rapprochées sur un cootrat d'insertion et d'orieotatioo professionoelle (CIOP) qui, à la demande du CNPF, vieodrait remplacer le SIVP (stage d'initiation à la vie professionoelle), moribond à la suite d'abus. Il y aurait cootrat de travail, de trois à six mois, l'âge serait limité à vingt et un ou viogt-deux ans et les jeunes qui eo bénéficieraient seraient tous sans qualification ni diplôme. *« Ce dossier pourrait être focilement réglé »*, diseot les représentants des organisations syndicales, à l'exception de la CGT, hostile.

Un sentiment idcotique prévaut au sujet de la farmatinn de l'encadrement, élargi aux technicieos, à quelques nuances près. Les oégociateurs syndicoux souhaiteot que l'nn oe confonde pas les quntas de congé-farmatinn avec ceux des coogés accordés pour l'enseignement, que chacun appelle de ses vœnx. FO réclame des mesures particulières pour les petites entreprises, calculées sur la base des beures travaillées et noo en fooction des effectifs.

Eo revancbe, les discussions se révèlent plus délicates sur le plan de formatioo des eotreprises. Peu ou prou, les syndicats voudraieot que ce documeot annuel, soumis au comité d'eotreprise, fasse l'objet d'une négociation, selon la CFDT, ou que les représentants du persoonel soieot associés à sa mise en œuvre, selon lo CFTC. Ce que refuse le patrooat qui estime que *« cela relève de lo responsabilité du chef d'entreprise »*.

Tous notent aussi uo maoque de cohérence eotre la négociation tous les cinq ans des orientations et la définition des besnins dons les braoches professionnelles, désormois acquise, et la définitinn d'un pnjet triennal d'entreprise, que précooise le CNPF et qui, d'après lui, ne pourrait pas être *« contractualisé »*. Ce qui constitue une autre divergence, les syndicats souhaitant s'impliquer davantage dans la formation.

A. Le.

TRANSPORTS

La compagnie charter Aéromaritime devrait disparaître avant l'été

Dans l'ensemble UTA, racbeté en janvier 1990, Air-France avait trnuvé une compagnie cborter, Aéromaritime. Ce n'était pas tant le prix d'acbat – 240 millions de francs – qui faisait de cette compagnie uoe carte maîtresse que sa politique de salaires et sa flotte. La première avait été décidée en 1987 par M. René Lapautre, PDG d'UTA à l'époque, qui ovait commeocé à imposer au persnooel reeruté des solaires plus bas que dans les autres grandes compagnies françaises.

Les avioos étaieot extrêmement performants ; sept Bocing 737, deux Boeing 767 et un Bocing 747. Aéromaritime était destinée à tailler des croupières à la corporation des personnels navigaots et, grâce à sa compétitivité, à Air-France.

Il était impossible à Air-France de mainteoir en l'état cet outil, que les pilotes tenaient pour une menoce grave à l'encootre de leur corporatinn bien que ces singularités salariales aient disparu avec l'arrivée d'Air-France dans soo capital. D'autre part, la guerre du Golfe a mis à mal l'Aéromaritime, qui a perdu eo 1990 50 millions de francs et dont les avions ne trouvent guère de clients.

L'idée a dooc germé dc supprimer la cnmpagnie charter et de répartir sa fintte et ses équipages sur les lignes d'Air-France et de sa filiale Air-Charter.

La réalisatioo de ce scénario se heurte aux intérêts des navigaots d'Air-France, dont la carrière sera perturbée por l'arrivée des quatre-vingts pilntes d'Aérnmaritime (parmi lesquels quioze commandaots de bord). Les négociations vnot bon train entre la directioo et les syndicats de pilotes d'Air-France. On ne voit pas comment ceux-ci pourraient obienir le maiotien de deux catégories de oavigants à l'intérieur de la compagnie nationalc, alors qu'ils demaodent par ailleurs la fusion rapide d'Air-France, d'UTA et d'Air-Ioter. On s'attend donc qu'Aéromaritime cesse de finctiooner de façoo autooome avant l'été.

ALAIN FAUJAS

L'examen du Xe Plan à mi-parcours

Désinflation et compétitivité restent au centre de la stratégie gouvernementale

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat au Plan, a présenté, mercredi 24 avril, une communication en conseil des ministres sur le rapport d'exécution à mi-parcours du Xe Plan (1989-1992). La désinflation et la compétitivité restent au centre de la stratégie gouvernementale.

« Le pessimisme n'est pas de mise », note le rapport d'exécution à mi-parcours du Xe Plan (1989-1992). *« Les perspectives européennes, porteuses d'un espoir et d'un avenir pour la France, sont meilleures qu'elles ne l'étaient en 1989, en bonne port grâce ò l'action de notre pays. »*

Le rapport estime que les mutations qui restent à accomplir en France rendent plus nécessaire *« et plus pertinente encore la stratégie du Xe Plan, fondée sur la stabilité monétoire, la désinflotion compétitive, le renforcement de lo solidarité sociole. Lain de suggérer un chongement dc cap, la dégradatian du contexte internotional survenue en 1990 appelle au cantraire une fermeté accrue »*.

Le rapport aborde une question actuellement au cœur des préoccupatians gouvernemcotales : celle du creusement des déficits publics. *« Le taux de chômage demeure le déséquilibre macroécanamique majeur de la France. (...) Compte tenu du resserrement de la controinte extérieure, sa résorptian passe plus que jomois par une améliaratian de l'offre cainpétitive. Une stimulatian excessive de la demonde par sa composante publique détériorerait rapidement les saldes public et extérieur, détruirait le bénéfice dc la crédibilité de lo politique écanomique française accumulée depuis huit ans et appellerait rapidement une politique d'oustérité d'autont plus sévère que les taux d'intérêt rendent particulièrement coûteuses les opératians de maîtrise des endettements. »*

Le message sera-t-il entendu ? Dans son projet d'avis, le Conseil économique et social note que *« dans une période qui risque d'être morquée par une faible croissance de l'investissement privé, il est sage de ne pas freiner, en ce domaine, la demonde publique »*. D'ailleurs, ajoute le conseil, *« la France connoit une situation relotivement favorable du point de vue du solde du compte des administrotions »*.

□ **Les ménages français continuent de restreindre leurs achats de produits maoufacturés.** – Stagnante depuis la fin de 1990, la caasommatioa des ménages en produits maufacturés n'a pas varié cn mars, seloo les résultats publiés par l'INSEE mereredi 24 avril. Depuis novembre dernier, l'iodice a diminué de 0,6 %, la tendance au plafannement de la consommation observée sur l'ensemble de 1990 (*le Monde* du 27 mars) se poursuivant. Les acquisitions de biens d'électronique grand public et d'électroménager oot baissé de 2 % en mars, tandis que les acbats de biens durables saot restés stables. L'INSEE note qu' *« en ce qui concerne l'autamabile, le nombre total des immatriculotians françaises et étrangères (chiffres carrigés des variations saisannières) se situe pour le traisième mois consécutif à un niveau proche de 170 000 véhicules ; le taux de pénétration des véhicules de morque étrangère cantinue à progresser fortement (43,3 % oprés 42,6 % en février et 41,4 % en janvier) »*.

KLM propose de nouveaux vols sans escale vers l'Extrême-Orient

«Réservons sans perdre de temps»

Le nouveau programme de vols KLM propose maintenant 13 vols sans escale par semaine à destination de Bangkok, Séoul et Tokyo.

Nous desservons en outre, 28 fois par semaine, 9 autres villes en Extrême-Orient à partir de l'aéroport d'Amsterdam/Schiphol.

Pour plus de détails, appelez votre agence de voyages, votre bureau KLM Paris (42665719) ou l'une des 8 représentations commerciales de KLM en France.

Vols KLM pour l'Extrême-Orient à partir de l'aéroport d'Amsterdam/Schiphol:

Vers:	Liaisons hebdomadaires:
Bangkok	8
Singapour	7
Djakarta	6
Taipei	5
Tokyo	5
Hong Kong	3
Séoul	2
Bali	1
Kuala Lumpur	1
Manille	1
Sydney	1
Melbourne	1

La Ligne de Confiance: KLM Royal Dutch Airlines

هكذا من الأصل

ÉCONOMIE

INDUSTRIE

Avec un chiffre d'affaires de 72 milliards de francs

Les résultats de Lyonnaise-Dumez ont encore été affectés par la distribution électrique en 1990

Le nouveau groupe Lyonnaise-Dumez n'a pas encore touché les dividendes de la fusion. Les comptes pour 1990, présentés le 24 avril, indiquent un chiffre d'affaires consolidé de 72 milliards de francs (+13,4 % à périmètre constant), qui permet au groupe de se placer nettement parmi les « majors », selon le terme de son président M. Jérôme Monod, et d'atteindre la « taille critique » sur chacune de ses zones géographiques (41,2 % du chiffre d'affaires réalisés à l'étranger, contre 35 % pour l'ancienne Lyonnaise des eaux). Le bénéfice net du groupe a atteint 1 425 millions de francs (+12,8 % à périmètre constant).

M. Jérôme Monod, président du groupe Lyonnaise-Dumez, a vanté le succès de la fusion. En fait, pour la première fois, les bénéfices progressent moins vite que l'activité. L'année 1990 a connu une progression moins brillante que la précédente, tant pour l'eau et les services (l'ancienne Lyonnaise des eaux), dont le bénéfice net n'augmente que de 17,9 % contre 31 % en 1989, que pour la construction et l'aménagement (+6,7 % seulement en 1990). Aussi M. Monod entend-il *« privilégier la marge nette par rapport au chiffre d'affaires, ce qui n'est pas encore toujours le cas. »*

Les résultats de 1990 sont affectés surtout par les difficultés du secteur de la distribution de matériel électrique et sanitaire, c'est-à-dire de la société United Westburne, qui exerce son activité au Canada et aux Etats-Unis, difficultés en partie imprévues. Selon M. Guy de Panafieu, administrateur-directeur général du groupe, United Westburne n'a rapporté que 26 millions de francs au lieu des 118 espérés, par suite d'une baisse de 55 % de ses propres résultats et d'une dépréciation du dollar canadien.

La situation de United Westburne ne devrait guère s'améliorer en 1991, les dépenses liées à la construction ayant baissé de 40 % sur le premier trimestre 1991 sur ses marchés. M. Monod a toutefois affirmé qu'il n'était pas question pour l'instant de céder la société.

De façon générale, les marges par rapport au chiffre d'affaires sont inférieures dans le BTP à celles réalisées dans les services (1,5 % à 2 % contre 3,5 % à 4 %). Ces derniers apportent 73 % du bénéfice net du groupe pour un tiers du chiffre d'affaires. M. Monod l'a lui-même noté, tout en invitant à regarder la rentabilité sur le capital investi, le BTP étant beaucoup moins gourmand en investissements. Aussi s'est-il montré d'une extrême prudence sur les perspectives de 1991, envisageant seulement une progression de 5 % à 10 % de l'activité et des résultats *« dans la même ligne »*. *« Nous connaissons nos faiblesses : l'aménagement de loisirs, la maison individuelle, l'off-shore »*, a-t-il ajouté.

En fait, la fusion apporte surtout au groupe une *« surface financière élargie »* et une capacité de mobilisation plus grande, à la fois en raison de sa force commerciale et d'une capacité d'investissements plus élevée, les fonds propres atteignant 16,3 milliards de francs. En 1990 déjà, Lyonnaise-Dumez a investi 8 milliards de francs, alors que l'ancienne Lyonnaise des eaux n'avait pas prévu plus de 5,5 milliards cette année-là. Des investissements qui, a souligné M. Monod, restent concentrés dans la main du groupe. Mais ces atouts ne jouent pas encore et ne se manifesteront que dans quelques années.

GUY HERZLICH

Pour conforter l'électronique européenne

Bruxelles aidera les télévisions à évoluer vers la haute définition

Industriels de l'électronique, opérateurs de satellites et chaînes de télévision sont parvenus, sous l'égide de la Communauté européenne, à un compromis sur l'introduction des nouvelles normes de télévision. Bruxelles aidera financièrement le passage progressif du PAL et du SECAM vers la haute définition européenne.

LUXEMBOURG
(Communautés européennes)

de notre correspondant

« L'accord est fait. » M. Filippo-Maria Pandolfi, vice-président de la Commission européenne, qui parraine depuis plusieurs mois (*le Monde* du 30 mars) les conversations entre les différents acteurs concernés par la TVHD, jubile. Eliminée la méfiance qui les caractérisait, leurs relations devraient permettre de reprendre d'un bon pied la course pour la TVHD que l'Europe a engagée depuis quatre ans avec les Japonais et de redonner, par là même, du ressort à une industrie électronique communautaire qui en a bien besoin.

« C'est gagné. Désormais, Murdoch parle et traite avec Gomez et Timmer » (1), s'exclame M. Pandolfi. Le vice-président de la Commission, qui s'exprime en marge d'une réunion des ministres de la recherche des Douze, a visiblement le souci de démontrer que la Commission est décidée à agir – ici, comme dans le domaine des semi-conducteurs – pour empêcher l'électronique européenne de sombrer. Il anticipe, en vérité, quelque peu l'événement. *« Nous devrions avoir en main un projet d'accord dès la semaine prochaine, les modalités pratiques, calendrier et autres, restent à préciser, mais, politiquement, c'est fait. »*

La solution envisagée comporte deux volets. L'un juridique : les Douze prorogeraient, en élargissant son champ d'application aux satellites de moyenne puissance (ceux qui sont les plus utilisés par les chaînes privées), la directive européenne qui impose l'usage de D2 MAC pour la transmission par satellites, étant entendu que cette contrainte n'interviendrait que de façon progressive. Le second volet est privé : les industriels, les télédiffuseurs, les opérateurs de satellites, les producteurs de programmes créeront un consortium dont l'objet sera de promouvoir la norme européenne et les équipements qui y sont liés (2).

Les chaînes qui diffusent aujourd'hui en PAL et SECAM s'engageraient à émettre progressivement en D2 MAC, les industriels consentiront l'effort nécessaire pour que les nouveaux équipements, et en particulier les récepteurs à écran 16/9 soient disponibles à temps, en quantité suffisante et à bon prix, les producteurs multiplieront les tournages en D2 MAC... et tout ce beau monde sera aidé par le budget européen de telle manière que les promesses ainsi faites soient tenues. L'accord interprofessionnel en vue – *« il s'agirait d'engagements écrits »*, précise M. Pandolfi – sera souscrit pour cinq ans renouvelables.

Le concours communautaire sera, par exemple, utilisé pour prendre partiellement en charge le coût que représentera le passage de D2 MAC à HD MAC, la norme définitive, ou encore pour associer les opérateurs du câble à l'entreprise (3). Toujours dans le souci d'élargir le marché de D2 MAC et des téléviseurs 16/9, M. Pandolfi envisage d'accorder également des subventions pour inciter les opérateurs hertziens à rejoindre à leur tour le consortium. Un moyen de convaincre enfin *« son ami Berlusconi »* des mérites de la famille MAC.

PHILIPPE LEMAITRE

(1) PDG respectivement de Thomson et de Philips.

(2) Les têtes de file réunies dans un projet mis en œuvre dans le cadre d'Eureka sont Thomson, Philips, Bosch et Nokkia.

(3) La norme européenne de télévision à haute définition s'appelle HD MAC et sera disponible vers le milieu de la décennie. La norme intermédiaire, D2 MAC, offre déjà aux téléspectateurs une image et un son sensiblement améliorés.

COMMUNICATION

« Le Canard enchaîné » veut empêcher « l'Idiot international » d'usurper son titre

Depuis trois semaines, l'hebdomadaire *l'Idiot international*, dirigé par l'écrivain Jean-Edern Hallier, affiche à côté de son propre titre celui, reproduit à l'identique, du *Canard enchaîné*. De surcroît, il ressuscite dans ses pages celui qui fut l'un des plus mordants collaborateurs de l'hebdomadaire satirique, le pamphlétaire Morvan Lebesque, décédé en 1970. Enfin, il couvre de mots fleuris certains des journalistes du Canard.

La rédaction de ce dernier a d'abord passé outre ce détournement de titre et ces attaques qui mettent en cause la probité professionnelle de certains de ses rédacteurs. Mais des lecteurs ont indiqué au *Canard* qu'ils avaient été abusés par le double titre de *l'Idiot* et sa présentation en kiosque et qu'ils l'avaient acheté en croyant qu'il s'agissait du *Canard*. La direction de l'hebdomadaire a donc engagé une action devant le tribunal des référés de Paris. L'affaire devait être examinée le 26 avril.

Le Canard enchaîné, tout en expliquant dans sa demande qu'il *« ne songeait nullement à entraver l'imagination créatrice et provocatrice de Jean-Edern Hallier »*, fait remarquer que l'utilisation de son titre et de son logo par *l'Idiot international* constitue à la fois une atteinte au droit de propriété, la marque ayant été déposée, et une usurpation de titre. Il demande donc que l'utilisation du titre *le Canard enchaîné* soit interdite à *l'Idiot international*, sous peine d'une astreinte de 1 000 francs par infraction constatée, et demande que l'imprimeur, Rotoffset, et le distributeur, les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP), soient également condamnés si le journal de Jean-Edern Hallier persiste et signe. L'écrivain n'a pu être joint pour s'expliquer.

Y.-M. L.

A l'Académie des sciences morales et politiques

André Fontaine : la presse et la démocratie

La presse mérite-t-elle d'avoir mauvaise presse ? A cette question d'actualité s'il en fut, on imagine difficilement l'agrément d'André Fontaine, convié à traiter cet épineux problème devant l'Académie des sciences morales et politiques. L'ancien directeur du *Monde* s'y est prêté sans escamoter maintes objections soulevées par la phase critique que traverse aujourd'hui la presse française, en tout cas la *presse écrite*.

Car, dans l'ensemble, le jugement de l'immense majorité de nos concitoyens est *« plus négatif »*. *« Désinformation est le néologisme à la mode. »* Certains ont dénoncé les *« excès »* de ce qu'il est convenu d'appeler le *« quatrième pouvoir »*, et *« après l'affaire en tous points scandaleuse et aujourd'hui encore très mal expliquée des prétendus 60 000 morts de Timisoara, la guerre du Golfe n'a, de ce point de vue, rien arrangé »*.

Pourtant, la presse écrite au moins a pu, en dépit des obstacles dressés par les autorités des pays intéressés, donner dans l'ensemble une *« couverture »* très honorable de cette guerre. Et la télévision, malgré des lacunes (forcées), nous aura permis, par quelques images-chocs, de prendre la vraie mesure de l'événement.

La vérité banale est que le nom générique de la presse recouvre précisément le meilleur et le pire, et que l'existence sous divers aspects de la *« presse pourrie »* ne *« saurait faire oublier que, sans la presse, il n'y a pas de démocratie ni de liberté possibles »*. Et que, dans nos pays d'Occident, le dialogue entre les pouvoirs et l'opinion, actuellement très insuffisant, bénéficierait sans aucun doute d'une plus grande confiance faite à la presse par lesdits pouvoirs.

J.-M. D.

La BBC annonce la suppression de 720 emplois

La radio-télévision publique britannique, BBC, qui emploie 28 000 salariés, a annoncé la suppression de 720 emplois. Avec l'adoption l'an dernier du Broadcasting Act, la BBC devra en effet acheter en 1993 le quart de ses programmes à des producteurs indépendants. Cette mesure, adoptée pour favoriser la croissance – par la concurrence – de l'industrie audiovisuelle britannique tout en freinant la hausse des coûts de production, contraint la société publique à rationaliser ses installations, fermer des studios et regrouper certaines de ses activités. Cette mesure permettra également à la BBC de réaliser un tiers des 75 millions de livres d'économies qui lui sont demandées sur trois ans (750 millions de francs).

□ **Les radios privées réclament un statut d'entreprise de communication.** – Le Syndicat national des radios privées (SNRP), qui regroupe cent cinquante stations de province, a remis au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), mercredi 24 avril, un Livre blanc et cinquante revendications. Ces radios réclament notamment un statut découlant de celui de la presse avec les avantages fiscaux correspondants, la reconnaissance du droit de cession des fréquences ainsi que l'extension à dix ans de la durée de l'autorisation d'émettre, actuellement fixée à cinq ans, pour la rapprocher de la durée des prêts bancaires.

Le Monde
PUBLICITÉ FINANCIÈRE
45-55-91-82, poste 4330

Deux décès

René Prétet, président d'honneur du *Courrier de Saône-et-Loire*, est décédé le 24 avril à l'âge de quatre-vingt-cinq ans à Chalon-sur-Saône. Son dernier éditorial avait paru en mars.

[*Né dans une famille d'agriculteurs d'Anost (Saône-et-Loire), René Prétet a commencé sa carrière de journaliste à vingt ans au Courrier de Saône-et-Loire* où il sera successivement rédacteur, éditorialiste, rédacteur en chef et directeur. Son premier éditorial date de 1926. En 1940, il avait refusé de faire paraître son journal et devint l'un des grands résistants du département en fournissant des renseignements à Londres et en organisant les maquis. En liaison avec l'Armée secrète, il fut responsable en 1944 de la délégation des mouvements unis de la Résistance de la région. Il dirigea ensuite *le Courrier* jusqu'en 1985 et fut administrateur de l'AFP et du CPJ. Historien et écrivain, il était titulaire de la croix de guerre 1939-1945 et officier de la Légion d'honneur.]

Martin Schmallgruber, directeur artistique du *Figaro Madame*, est mort, dimanche 21 avril, en Italie, d'une crise cardiaque à l'âge de quarante-quatre ans. Autrichien, Martin Schmollgruber avait débuté dans la publicité à Milan avant de devenir le directeur artistique du magazine italien *Lei* puis de *Elle*. Il rejoint *le Figaro Madame* en 1984 et participe à la transformation de ce mensuel en hebdomadaire.

Après un résultat en baisse en 1990

Le groupe Les Echos va réduire son train de vie

Dans le marasme qui affecte une bonne partie de la presse écrite, le groupe de presse économique et médicale Les Echos, qui édite quinze publications, dont le premier quotidien économique français, *les Echos*, et des journaux médicaux, dont le quotidien *le Panorama du médecin*, fait figure d'îlot protégé. Le groupe, passé il y a trois ans sous le contrôle du conglomérat britannique Pearson, a réalisé en 1990 un chiffre d'affaires de 580 millions de francs, en augmentation de 6,7 % par rapport à 1989.

Le résultat courant avant impôt (110 millions de francs) est certes en baisse de 14,7 %, mais celui de 1989 – 129 millions de francs – *« était exceptionnel »*, note M. Gilles Brochen, directeur général. Et la rentabilité du groupe se situe malgré tout à 19 %.

La baisse du résultat pour 1990 s'explique surtout par la baisse des recettes publicitaires. Cette récession a incité le groupe à réduire son *« train de vie »*.

La branche économique (*les Echos, Dynasteurs*, etc.) demeure l'axe central du groupe, puisqu'elle représente 400 millions de francs de chiffre d'affaires, et la presse médicale (*Tonus, le Panorama du médecin, la Revue du praticien*) le reste. Le groupe *les Echos* entend continuer leur développement dans ce secteur, tout en sachant qu'il est fragilisé : la décision gouvernementale, prise en 1990, de limiter les dépenses publicitaires des laboratoires pharmaceutiques a fait chuter ce marché de 10,2 %.

Et l'existence de trois quotidiens médicaux – *le Quotidien du médecin* (groupe Le Quotidien, de Philippe Tesson), *le Panorama du médecin* et *Impact, Médecin* (l'ancien hebdomadaire *l'Année médicale* devenu quotidien), – dont la diffusion gratuite est importante, est difficile à assurer dans un tel contexte. Pour M. Brochen, *« il est clair qu'il y a un quotidien de trop dans ce secteur encombré »*.

La diffusion payée des *Echos* s'est établie à 87 742 exemplaires en 1990 (plus 4,5 %) et leur diffusion totale frôle les 110 000 exemplaires. Le groupe a investi 15 millions de francs en 1990, notamment dans l'informatisation de la rédaction ; la couverture internationale a été renforcée et une régie publicitaire interne, Echofi, a été créée. Les effectifs du groupe sont passés de 350 à 370 salariés, dont 150 journalistes.

Y.-M. L.

Le Monde de L'ÉDUCATION
AVRIL 1991
ENQUÊTE
ÉCOLIERS, COLLÉGIENS, LYCÉENS LA SANTÉ, ÇA VA ?
Également au sommaire :
- LE PALMARÈS 1990 DES IUT
- LES BTS, MODE D'EMPLOI
- CRÉDIT-FORMATION, LA DEUXIÈME CHANCE
- RADIOGRAPHIE DES ENSEIGNANTS DE COLLÈGE
EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

REPRODUCTION INTERDITE

Le Monde des Cadres

COMMUNE DE GARGES-LES-GONESSE
Environ 550 employés
recrute pour son Service du personnel
UN CADRE
Responsable de gestion de carrières et des absences ;
Encadrement du service (6 agents) ;
Recrutement ;
Instances paritaires ;
Négociations.
Conditions d'accès ou contractuelles : Bac + 4.
Envoyer candidature avant le 30 avril 1991 à :
Monsieur le Maire,
BP 2
95141 GARGES-LES-GONESSE

DEMANDES D'EMPLOIS

J. F. 42 ans. Bac + 5 lettres TTX WORD 5. bonne connaissance anglais recherche poste SECRÉTAIRE du préférence presse ou édition, rédaction, relecture-documentation. Immédiat. disponible. Tél. : 45-89-51-08.

AGENT COMMERCIAL 44 ans, recherche CARTE ou PORTEFEUILLE Sud-Est. Poss. exclus. (16) 93-95-82-15 TDV. (16) 92-95-94-88

Avocat, 10 ans d'exp., droit privé, des affaires, social et des sociétés, ch. poste de JURISTE salarié, dans importante société sur la région parisienne. Tril. anglais/allemand. 260/300 KF annuels. Tél. 43-42-56-02

STANDARDISTE expérimentée Bilingue anglais, recherche emploi 5-6 heures par jour. Tél. 43-56-77-51.

Le Monde L'IMMOBILIER

appartements ventes
11e arrdt
Bastille. Volume/lumière ATELIER ARTISTE duplex 160 m² + loggia immeuble de caractère 4 400 000 F 42-78-68-56.

appartements achats
Recherche 2 à 4 p. PARIS préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 9e, 12e, av. ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-48-07 même soir.

hôtels particuliers
Ile de Ré. Exceptionnel
ARTS et SAINT-MARTIN
3 hôtels particuliers
1 loft dans bâtiment classé totalement restaurés à partir de 1 500 000 F
Tél. : (1) 45-53-88-40.

propriétés
RARE, CACHET EXCEPTIONNEL. A 45 min. Paris direct. Aut. A 6, au sud de Nemours, vend
CAUSE SUCCESSION
ANCIEN CORPS DE FERME en fer à cheval, 400 m² bâtis Belles dépendances L'ensemble sur un terrain
34 HA
D'UN SEUL TENANT
A saisir. Prix total : 1 100 000 F Crédit 100 % par Crédit agricole, remboursable comme un loyer constant (16) 38-85-22-92. 24 h/24 h.

pavillons
02-AISNE
40 min. Eurodisney, vend PAVILLON 6 P, entrée, s. de bains, w.-c., cuisine, 3 chbres, séjour, chem. mez., bureau, salle de jeu, garage sur terr. pays. 640 m². Prox. gare et comm. 670 000 F. Tél. : (16) 23-70-09-49.

MAISON RÉNOVÉE
40 km Albi, 40 km Rodez, 50 km Millau, bord du Tarn
BROUSSE-LE-CHATEAU
Pierre de pays, toit en lauzes, 2 log., tout confort, cheminée, 2 terr., 2 cav., jard. bord. riv. entièrem. meublé de bon goût Prix : 550 000 F (à débattre) Téléphone : 48-60-71-45 (rég. parisie., à partir de 15 h.

GIRONDE 10 KM BLAYE
part. vend belle mais. restaur. 120 m2, terr. 1800 m2, toit. et charp. nve. Sâj. av. chem., gde cuis. av. chem. 3 chbres, sdb, 2 wc cbles aménageables, chf.
Prix : 330 000 F
Tél. (1) 42-37-64-35 ou prov. 49-58-91-46

Sortie AMBOISE, direct. Tours PAVILLON F.4, récent, 110 m². S/sol compl. semi-enterré. Garage Terr. 3 000 m², ent. clos. Vér. alu. Chauff. gaz + Pos. maison indépend. Prix : 860 000 F
Tél. l'apr.-midi : (16) 47-57-33-35.

boutiques
Ventes
SAINT-GERMAIN (78)
Boutique pl. centre quart. commerces. A saisir. 75 m². Faible loyer. Cession de bail 800 000 F. Tél. : (1) 39-14-34-39.

bureaux
Locations
VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
Constitution de sociétés et tous services 43-55-17-50.
DOMICILIATION 8e Bureaux, télex, télécopie
AGECO 42-94-95-28.

L'AGENDA

Bijoux
GILLET
SPÉCIALISTE
BIJOUX ANCIENS
19, rue d'Arcole, Paris 4e
43-54-00-83.

Vacances Tourisme Loisirs
Entre NIMES et MONTPELLIER
GRAU-DU-ROI (30)
Part. loue STUDIO INDÉPENDANT pour couple 1 enfant, plain-pied, avec petit jardin, tout confort. Coin cabine, 100 m plage, tous commerc. très proches. Coin très agréable. Juillet 5 000 F. Tél. : au (16) 75-56-55-38.

Les « capitalistes » de la retraite

Dans les principaux pays industrialisés, les retraites complémentaires dépendent de fonds de pension. Ceux-ci gèrent un capital financier et immobilier considérable

COMMENT réagirait un salarié français si, demain, sa retraite complémentaire devait entièrement dépendre des résultats de son entreprise ou du rendement de placements boursiers et immobiliers ? Selon toute probabilité, il aurait l'impression de sauter dans l'inconnu. Pourtant, la plupart des pays développés appliquent ces principes depuis fort longtemps et le Livre blanc que vient de publier le gouvernement suggère que *« la mise en place dans un cadre professionnel de fonds d'épargne collective s'adressant à un ensemble d'actifs d'une même entreprise ou d'un même secteur professionnel »* fasse l'objet *« d'un examen attentif »*.

Certes, quelques sociétés françaises, après avoir conclu un accord avec des compagnies d'assurances, accordent à leur personnel des avantages de retraite par capitalisation. Mais les sommes capitalisées de la sorte ne pèsent pas lourd à côté des cotisations (180 milliards de francs environ) encaissées chaque année par les régimes complémentaires obligatoires fonctionnant par répartition (les cotisations des uns finançant en temps réel les retraites des autres).

Pratiquement sans équivalent en France – seuls quelques rares groupes comme la BNP ou Essilor (qui dispose d'un véritable fonds de pension dont bénéficient déjà une cinquantaine de ses cadres) ont développé, mais à une échelle réduite, des instruments comparables – les fonds de pension disposent à l'étranger d'une puissance financière considérable. Acteurs à part entière sur les marchés boursiers comme sur le secteur immobilier, ils drainent vers l'économie une épargne qui atteint plus de 700 milliards de dollars au Japon, 250 milliards de livres au Royaume-Uni, 2 500 milliards de dollars aux Etats-Unis...

Avantages fiscaux

Stimulés par de larges avantages fiscaux, ces régimes par capitalisation sont organisés entreprise par entreprise, mais ils restent facultatifs car aucune société n'est tenue de s'en doter, alors que les salariés restent libres d'y participer. Autres points communs : leurs placements sont consacrés à des valeurs sûres – y compris étrangères – dont la rentabilité est évaluée sur le long terme en recourant notamment aux services d'actuaires spécialisés dans l'évaluation des risques, alors qu'un organisme national intervient en cas de faillite. Cependant, des différences importantes les séparent.

En Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas, les ressources peuvent provenir des employeurs et/ou des salariés alors que les valeurs sont gérées en dehors de l'entreprise. En revanche, les Allemands investissent les cotisations, presque toujours patronales, dans la société qui bénéficie ainsi de l'apport de quasi-fonds propres que, toutefois, il lui faudra rémunérer. Le fonds de pension, instrument idéal de financement des retraites ? Peu sensibles au rapport entre cotisants et retraités, ces mécanismes n'en comportent pas moins des inconvénients, car leur efficacité à long terme dépend soit de la santé de l'entreprise, soit du dynamisme des marchés financier et immobilier comme du niveau des taux d'intérêt réels.

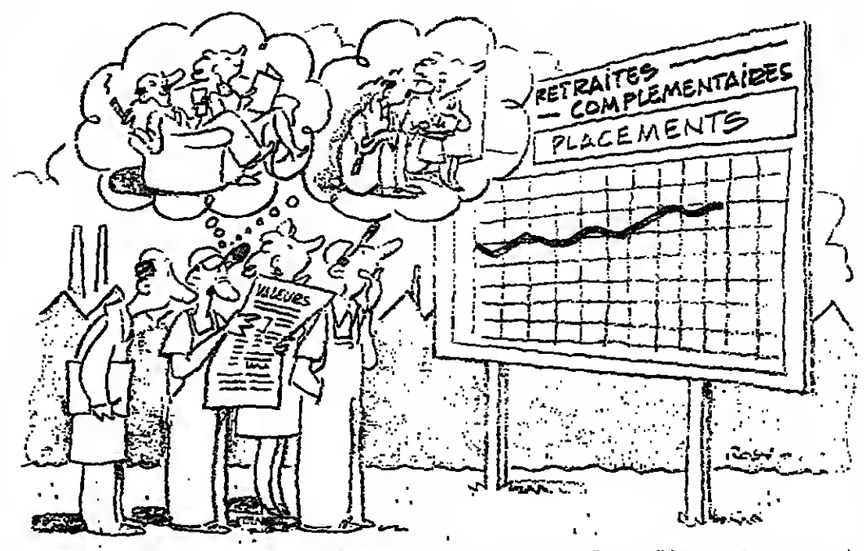

Ces variables impliquent également que les futurs retraités ne sont pas tous logés à la même enseigne : non seulement le taux de cotisation est variable, mais le montant de la retraite est tributaire des placements réalisés par les gestionnaires de chaque organisme. En outre, les modalités de revalorisation des rentes garantissent rarement un maintien du pouvoir d'achat des retraités, et une forte proportion des salariés des PME sont tenus à l'écart de ces mécanismes qui, trop souvent, restent l'apanage des grosses firmes.

Appels du pied des assureurs

Si, en France, on voit mal comment ils pourraient se substituer aux régimes complémentaires traditionnels, la création de fonds de pension mériterait de faire l'objet d'un débat. Or, malgré les appels du pied de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), ni les syndicats ni même la plupart des entreprises ne semblent encore prêts à s'intéresser de près à cette formule dont l'essor nécessiterait de surcroît des incitations fiscales significatives.

JEAN-MICHEL NORMAND

L'art allemand de la réconciliation du social et du financier

COLOGNE

de notre envoyé spécial

LES Allemands font confiance à leurs entreprises. La preuve : ce sont elles qui assurent leur retraite complémentaire. A l'heure actuelle, 65 % des salariés d'outre-Rhin bénéficient d'un système de prévoyance facultatif, une formule plus ancienne que les systèmes publics et obligatoires de sécurité sociale.

Les sommes dégagées par les contributions patronales – 240 milliards de deutschemarks, soit 800 milliards de francs, qui permettent de verser chaque année 50 milliards de francs à deux millions de retraités – sont réparties entre 36 618 sociétés. Elles font partie intégrante du patrimoine des firmes allemandes puisqu'elles figurent au passif du bilan et n'apparaissent pas en tant que telles dans les ressources de l'entreprise. Pour parer aux aléas économiques, un fonds national de garantie a été créé afin de prendre en charge les engagements qui ne pourraient être honorés. Ces treize dernières années, celui-ci a dû verser 5 milliards de deutschemarks pour assurer les retraites de trois cent soixante mille personnes appartenant à quatre mille sociétés mises en faillite.

M. Wolfgang Wahl, membre du comité de direction de Goetze AG, une firme spécialisée dans la fourniture de segments et de joints pour l'industrie automobile, n'en fait pas mystère : la création d'un fonds de pension a permis à sa société de disposer des fonds propres qui lui faisaient défaut. *« Une entreprise familiale comme la nôtre,* explique-t-il, *n'avait pas les moyens de procéder à une augmentation de capital. »* Goetze AG, qui a réalisé des acquisitions à l'étranger, a donc mis sur pied, il y a une quinzaine d'années, un fonds de pension financé par des cotisations exclusivement patronales. Actuellement, cinq mille cinq cents de ses six mille salariés bénéficient de ce régime qui compte mille six cents retraités dont les pensions s'échelonnent entre 850 et 5 000 DM par mois (de 2 900 francs à 17 000 francs).

Conciliant le social et le financier, les fonds de pension ont largement contribué à l'essor de l'économie allemande. *« Dans les années 50, la sous-capitalisation était le problème numéro un. Dans ce contexte, les réserves financières engendrées par la création de régimes de retraite ont largement contribué à combler le manque de capitaux propres »*, souligne le Dr Heubeck, président d'un des plus importants cabinets de conseil spécialisés. *« Néanmoins,* poursuit-il, *certaines entreprises trop généreuses n'ont pas toujours vu le danger et se sont retrouvées en difficulté. »*

Pour leur part, les dirigeants de Goetze ont senti le danger dès 1984. Les engagements liés à leur fonds de pension équivalaient alors à 150 % du chiffre d'affaires et les spécialistes sollicités par le conseil d'administration prévoyaient que, à l'horizon de l'an 2000, ils atteindraient deux à trois fois les ventes du groupe. Ils ont donc décidé de passer un accord avec l'assureur Colonia qui, désormais, assure la gestion du fonds en mettant au point des formules d'assurance-vie.

Financés par des cotisations patronales, les fonds de pensions allemands échappent à la cogestion, mais les responsables nationaux des syndicats sont pourtant loin de s'en désintéresser. *« Malheureusement,* déplore M. Michael Schoden, chef du service du droit du travail du DGB, *les militants syndicaux préfèrent négocier des hausses de salaires plutôt que des avantages en matière de retraite. »*

Le DGB formule tout de même certaines critiques. Ce n'est en effet qu'après dix années d'ancienneté qu'un salarié est assuré qu'il pourra percevoir une rente lorsqu'il cessera d'exercer un emploi. Cette disposition, qui constitue un puissant facteur de fidélisation, pourrait bien être battue en brèche par l'unification européenne qui s'accommode mal des obstacles à la mobilité du personnel. Enfin, le mode d'indexation des pensions, parfois réévaluées une fois tous les trois ans en fonction de la seule évolution des prix, suscite régulièrement des récriminations. Malgré ces réserves, les syndicats allemands ne remettent nullement en cause les systèmes de retraite par capitalisation. Ils s'efforcent d'ailleurs de négocier leur extension aux entreprises de l'ex-RDA.

J.-M. N.

La leçon d'épargne à l'anglaise de British Petroleum

LONDRES

de notre envoyé spécial

JOHN MARTIN, directeur des investissements du British Petroleum Pension Fund, est un homme modeste. *« Notre fonds de pension est loin d'être parmi les plus importants du pays. Nous ne faisons même pas partie des dix premiers »*, insiste-t-il. M. Martin gère pourtant la bagatelle de 4,8 milliards de livres, soit 48 milliards de francs.

Bien que la plupart des petites entreprises ne soient pas dotées de tels mécanismes – à moins de recourir à des formules individuelles de capitalisation, la moitié de la population active, soit onze millions de personnes, devra se satisfaire des modestes pensions servies par la sécurité sociale, – les fonds de pension britanniques disposent d'une puissance financière impressionnante. Alimentés par des contributions patronales et/ou salariales (1), les 100 000 organismes concernés totalisent environ 250 milliards de livres et concernent des salariés du privé ou du secteur public. Selon certaines évaluations, ils détiendraient 30 % de la capitalisation boursière de la City mais leurs placements s'orientent aussi vers l'étranger. Avant de quitter la rue de Rivoli pour Bercy, certains services du ministère des finances français n'étaient-ils pas locataires, en face du Louvre, d'un immeuble appartenant au fonds de retraite des postiers de Sa Gracieuse Majesté ? L'utilisation de ces moyens considérables est assurée par les *« trustees »*, personnalités désignées par la direction et par les syndicats. Après que l'entreprise eut fixé le montant des prestations, les *« trustees »* réalisent les placements sous le contrôle d'actuaires et parfois, comme chez BP, d'un *« comité d'investissement »* composé d'experts.

Dans la firme pétrolière, la gestion des ressources est celle d'un bon père de famille. Principe de base : ne pas mettre ses œufs dans le même panier et éviter en toute circonstance d'acquérir des actions de BP afin de ne pas mélanger les genres. Pour assurer le paiement des pensions des 33 000 retraités et futurs retraités, le portefeuille constitué par les seules cotisations de l'entreprise (22 700 salariés en activité) est réparti en actions (70 %), en investissements immobiliers (20 %) et en obligations et dépôts à terme (10 %). Jusqu'à 20 % des fonds sont placés à l'étranger : actuellement, notamment, un milliard de francs en France.

« Il ne s'agit pas de spéculer, mais d'assurer les retraites. D'ailleurs, comme tous les fonds de pension, nos résultats sont publiés chaque année. Les salariés peuvent comparer les performances et les nôtres sont bonnes », assure M. Martin, chiffres à l'appui. Les revenus de placement du BP Pension Fund ont atteint 250 millions de livres l'an passé, un résultat supérieur de 25 % à celui de l'année précédente et qui a permis non seulement de faire face aux engagements calculés par les actuaires mais aussi de baisser la cotisation patronale, réduite de 40 % en trois ans.

Les bénéficiaires, exonérés d'impôts – de même, dans une large mesure, que l'employeur – perçoivent une pension qui, selon l'ancienneté, peut atteindre à soixante-cinq ans les deux tiers de la dernière rémunération. Un salarié embauché à quarante-cinq ans pourra quant à lui prétendre à une rente de l'ordre de 25 % de son salaire alors que la sécurité sociale anglaise distribue une modeste pension forfaitaire (2 500 francs par mois pour une personne seule).

En Grande-Bretagne, le calcul des rentes peut obéir à deux techniques différentes. Il peut s'agir soit d'un système à cotisation définie (la prestation, liée au rendement des placements, étant aléatoire jusqu'au dernier moment), soit d'un système à prestation définie. Ce dernier, qui fait peser l'essentiel des risques sur l'employeur – surtout lorsque celui-ci est l'unique cotisant, – jouit de la préférence des syndicats. De même, l'indexation des pensions peut varier d'un fonds à un autre. Un taux minimum de 5 % est garanti mais aucune obligation n'impose d'aller au-delà alors que la hausse des prix est de l'ordre de 8 % à 10 % en Grande-Bretagne...

J.-M. N.

(1) Les cotisations patronales sont de l'ordre de 2 % à 10 % du salaire, les cotisations salariales de 4 % à 6 %.

Les parvenus néerlandais de la capitalisation

AMSTERDAM

de notre correspondant

CARRELAGE noir marbré de blanc dans le hall, fer et aluminium doré dans l'ascenseur, épaisse moquette sombre dans les bureaux, plantes vertes innombrables et luisantes : le siège de la caisse de retraite PGGM à Zeist, ville moyenne du centre des Pays-Bas, exhale le même parfum d'aisance un peu capiteux qu'un duplex de parvenus.

Vingt-deux courtes années après sa création – à la suite de la fusion de 3 organismes assurant les salariés de certaines institutions médicales, paramédicales et médico-sociales en fonction de leur religion (catholique, protestante, neutre), – la PGGM est la première caisse de retraite du secteur privé néerlandais. Près de 8 500 établissements dits « de bien-être » y sont affiliés, et leur quelque 360 000 employés cotisent obligatoirement à la caisse, dont les prestations concernent directement 850 000 personnes.

Au plan financier, la PGGM est l'archétype de la caisse de retraite néerlandaise. Gérée paritairement par les employeurs et les salariés, elle est un organisme à but non lucratif, qui engrange chaque année des bénéfices considérables... non soumis à l'impôt : près de 10 milliards de francs en 1990, revenus tirés d'un portefeuille d'investissements pesant 112,5 milliards de francs.

Le système des retraites aux Pays-Bas est ainsi conçu que toute personne atteignant l'âge de 65 ans reçoit, qu'elle ait ou non travaillé, une assurance-vieillesse financée par le budget de l'Etat et dont le montant ne dépend aucunement du passé professionnel du bénéficiaire mais de critères généraux, tels que la situation conjugale ainsi que l'âge et les revenus du partenaire. Toutefois, 80 % des Néerlandais actuellement actifs percevront en plus, lorsqu'ils cesseront de travailler, une retraite complémentaire versée au titre de l'un des régimes d'assurance mis en place de façon conventionnelle par les partenaires sociaux au cours des 30 dernières années. Les salariés de la fonction publique cotisent ainsi à la caisse ABP et les salariés du secteur privé à l'un des nombreux fonds de retraite créés soit par leur entreprise (tel est le cas de Shell, de Philips ou d'Unilever), soit par plusieurs entreprises d'une même branche d'activité.

Réserves phénoménales

La PGGM appartient à cette dernière catégorie. Elle fixe elle-même le taux de la cotisation que supportent les employeurs et les salariés, soit respectivement 3,8 % et 5,2 % du salaire brut annuel. Il y a 3 ans, ces taux étaient de 8 % et de 7 %. Mais la baisse des recettes de la caisse – environ 4 milliards de francs en 1989 – est compensée par l'augmentation du nombre des salariés et celle des rémunérations. L'évolution des salaires dans le secteur du bien-être est aussi le critère d'indexation qui s'applique automatiquement aux prestations de la PGGM. Celles-ci ont pour autre caractéristique d'être proportionnelles à la dernière rémunération perçue.

Mais le total allocations-vieillesse et retraite complémentaire est plafonné à 70 % du dernier salaire annuel, et il faut avoir cotisé pendant 40 ans à la même caisse pour percevoir la pension maximale. Compte tenu de la jeunesse du système néerlandais, un tiers des retraités seulement en profite à plein. Mais, avec le temps, le montant moyen des pensions augmentera, de même que leur nombre : la PGGM n'en a servi, en 1990, que 66 000, toutes catégories confondues, pour un montant total de 2,7 milliards de francs.

Ses cotisants ayant en moyenne 38 ans et ses cotisants 43 ans, la PGGM mange actuellement son pain blanc. Pour pouvoir faire face, demain, à ses obligations, elle investit la totalité des fonds disponibles : à 64 % dans des valeurs à taux fixe (obligations, emprunts d'Etat et réassurances) et à 36 % dans des valeurs à rendement variable (actions : 18 %, et immobilier : 18 %). La prédominance des valeurs à rendement fixe est traditionnelle dans « la gestion de rentier » pratiquée par les caisses de retraite néerlandaises. La PGGM s'est cependant fixé pour objectif de porter, d'ici à 1995, la part des actions à 30 % et celle des investissements immobiliers, tels le centre commercial Nice l'Etoile et l'immeuble Wilson à la Défense, à 20 %. Mais ce n'est pas tant le goût du risque qui la motive que la perspective d'une rentabilité accrue.

Bénéficiant d'un statut fiscal particulièrement avantageux, les caisses de retraite néerlandaises ont constitué des réserves phénoménales : évaluées à quelque 362 milliards de florins, soit 1 086 milliards de francs, elles représentent près du quart des réserves de tous les organismes de retraite de la CEE et 75 % du PNB des Pays-Bas : un record du monde, en même temps qu'un paradoxe qui fait rêver tous les gouvernements se succédant à La Haye. Le premier ministre a récemment suggéré de prélever 10 % des réserves de l'ensemble des « zinzins » (soit 1 600 milliards de francs) et d'accorder, en échange, un allégement de l'impôt prélevé lors du versement effectif des pensions. Destiné à réduire la dette de l'Etat, ce mécanisme de perception anticipée de recettes fiscales a été rejeté par les caisses de retraite. PGGM en tête, peu enclines à financer le déficit public avec l'argent de leurs cotisants et sans doute peu soucieuses de voir les besoins financiers de l'Etat s'amenuiser : cela signifierait, en effet, moins d'emprunts à souscrire. Au grand jeu de la capitalisation, les malheurs financiers de l'un font le bonheur des autres.

CHRISTIAN CHARTIER

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

Les banquiers allemands gardent le moral

L'invasion du Koweït par l'Irak et les coûts résultant de la réunification ont entamé les profits des banques allemandes. Mais elles restent optimistes pour 1991, malgré le ralentissement de la croissance

FRANCFORT
correspondance

CHER, très cher, le coût de la réunification pour les trois grands instituts de crédit ouest-allemands, la Deutsche Bank, la Dresdner Bank et la Commerzbank. Certes, ils ont chacun profité d'un gonflement – exceptionnel – de leur volume d'activité au cours de l'exercice écoulé, en raison de l'extrême vivacité de la demande de crédits tant en Allemagne qu'à l'étranger. Mais l'OPA de la RFA sur la RDA, puis la guerre du Golfe ont pesé de diverses manières sur leurs comptes.

Le 27 mars, la Deutsche Bank, première banque commerciale du pays, ouvrait le bal des traditionnelles présentations de bilan outre-Rhin. Les nouvelles n'étaient que modérément favorables. Chiffre d'affaires consolidé et résultat brut d'exploitation étaient certes en baisse (respectivement + 16 % et + 9,7 %), mais compte tenu de fortes provisions, la banque a annoncé un bénéfice net en baisse de 20 % par rapport à 1989, à 1,07 milliard de DM en 1990 (3,6 milliards de francs environ).

Comme ses consœurs, la Deutsche Bank a été affectée au premier chef par les turbulences enregistrées sur les marchés des capitaux après l'invasion du Koweït par l'Irak. Ainsi, la Deutsche Bank a été obligée de constituer des provisions pour 161 millions de DM sur les actions et 42 millions de DM sur les obligations pour amortir les pertes de ses opérations en Bourse au cours du deuxième semestre de 1990, tandis que les profits résultant des transactions propres sur titres plongeaient de 28 % pour atteindre 600 millions de DM. Ces pertes ont toutefois été plus que compensées par les revenus nets d'intérêts, qui ont atteint 6,4 milliards de DM, soit un taux de croissance record de 20 %.

Exercice périlleux

Dans la mesure où la Deutsche Bank est la seule à avoir accepté, jusqu'à présent, de publier ses résultats globaux, une comparaison entre les trois grandes banques allemandes reste un exercice périlleux. Le détail des transactions propres sur titres on à l'étranger n'apparaît pas, en effet, dans le bilan des autres établissements de crédit, qui se contentent de publier les résultats partiels d'exploitation (les recettes au titre des intérêts et des commissions, moins les frais de gestion).

Commentant les résultats pour 1990, jugés *« particulièrement satisfaisants »*, le président du directoire de la Commerzbank, M. Walter Seipp, a toutefois indiqué, le 10 avril, qu'un bénéfice brut d'exploitation de 1,5 milliard de DM pour le groupe (et de 1,1 milliard de DM pour la maison-mère) *« était à peu près exact »*, ce qui représente une croissance de 12,3 % par rapport à 1989. Mais ce bon résultat apparent, encore confirmé par le bénéfice partiel du groupe – 1,39 milliard de DM, soit une augmentation de 18,1 % – ne doit pas faire oublier, selon les experts, les faibles profits réalisés par la banque sur les transactions propres (à peine 100 millions de DM contre 600 millions pour la Deutsche Bank et 500 millions pour la Dresdner Bank), de même que le volume non négligeable des dépréciations sur titres, qui ont été, il est vrai, largement compensées par les produits hors exploitation.

Pour sa part, le président du directoire de la Dresdner Bank, M. Wolfgang Röller, a formellement démenti que la vente à Daimler-Benz, annoncée le 27 mars, de 10 % (sur les 23 % détenus par la banque) du groupe Metallgesellschaft, ait servi à embellir le bilan. *« Pas plus cette transaction que la vente de la part détenue dans les ciments Heidel ne figure dans l'exercice 1990 »*, a-t-il précisé, lors de la conférence de presse du 12 avril. De l'aveu même de M. Röller, la crise du Golfe a durement affecté les profits de la Dresdner Bank, avec une dépréciation des titres détenus en propre estimée entre 400 et 800 millions de DM. Résultat : à la différence des autres banques, le bénéfice brut d'exploitation au niveau du groupe a stagné en 1990 à 2,5 milliards de DM, même si le bénéfice partiel accusait une légère progression (+ 4 %) pour atteindre 1,95 milliard de DM.

Pour 1991, M. Röller reste toutefois optimiste, notamment en raison d'une évolution sur le marché des valeurs mobilières, qui devrait être *« beaucoup moins problématique »* que l'an dernier. Il a également jugé *« très intéressantes »* les perspectives pour des opérations avec l'étranger, malgré le ralentissement de la croissance dans de nombreux pays. En ce qui concerne l'Allemagne, la Dresdner Bank veut profiter de l'expansion de son réseau à l'Est pour compenser le ralentissement de la croissance économique attendue outre-Rhin et dont les effets devraient se faire sentir sur la dynamique des opérations bancaires. Actuellement, la banque emploie 4 700 personnes dans les cinq nouveaux Länder, dont 1 200 viennent de l'Ouest. D'ici à la fin de l'année, le nombre des succursales va encore augmenter, pour approcher les 160 agences.

Critiques à l'égard du gouvernement de Bonn

Sur l'Est, les responsables des grandes banques ouest-allemandes se sont montrées très critiques à l'égard du gouvernement de Bonn. Les mises en garde des dirigeants des grandes banques de Francfort, assez inhabituelles par leur virulence, visent avant tout le système des subventions – toujours en place à l'Ouest – pour l'extraction du charbon, l'agriculture, l'allégement social ou les zones défavorisées. Cet argent – plus de 130 milliards de DM chaque année – serait beaucoup mieux employé, selon eux, pour aider les cinq nouveaux Länder. A Francfort, on craint que les énormes investissements consentis depuis l'entrée en vigueur de l'union économique et monétaire, le 1er juillet 1990, ne soient compromis si la reprise de l'activité tarde trop à l'Est.

Le président du directoire de la Deutsche Bank, M. Hillmar Kopper, a ainsi été obligé de reconnaître que l'activité dans les cinq nouveaux Länder n'était pas encore profitable. La Deutsche Bank y emploie 8 500 personnes et dispose de 156 succursales, ce qui a *« considérablement »* augmenté les coûts de gestion, en raison notamment du gonflement des charges salariales, a-t-il précisé. Même chose pour la Commerzbank, où l'augmentation des effectifs a pourtant été limitée à 525 personnes, grâce à la mise en place d'un réseau propre d'agences à l'Est qui comprenait, à la fin de 1990, 50 unités et environ 750 employés.

L'augmentation des provisions sur les créances des pays endettés a également affecté les comptes des grandes banques allemandes. Elles ont cherché à accroître leur taux de couverture sur les « risques-pays » pour les porter en moyenne autour de 60 %. Les créances sur l'URSS ? Elles sont déjà considérées comme douteuses par la Deutsche Bank et la Dresdner, mais la Commerzbank refuse, pour l'instant, d'inclure l'Union soviétique parmi les mauvais payeurs. Malgré toutes ces difficultés, les banques allemandes auront finalement connu une année 1990 beaucoup plus favorable que leurs concurrentes américaines, japonaises, anglaises ou françaises. Elles restent optimistes pour 1991.

Ch. HOLZBAUER-MADISON

PORTRAIT

La bonne mine du PDG de Clarins

Jacques Courtin a bâti patiemment en quarante ans le premier groupe européen de produits de soins haut de gamme

MIEUX vaut ne pas demander son âge à Jacques Courtin, PDG de Clarins (spécialiste des produits de soins de beauté). C'est manifestement une question sensible : ses collaborateurs évitent de le mentionner, y compris dans les documents présentant l'entreprise ! C'est donc *« lorsqu'il était étudiant en médecine »* que Jacques Courtin a commencé à s'intéresser aux problèmes de peau des femmes, obliquant très vite vers la cosmétique.

Cet intérêt ne s'est pas démenti depuis près de quarante ans. Le succès non plus : les premiers instituts de beauté Clarins, créés en 1954, ont été le véritable berceau d'une entreprise qui est aujourd'hui, selon ses responsables, numéro un en Europe pour les produits de soins (catégorie luxe). Elle a réalisé en 1990 un chiffre d'affaires consolidé de 1,337 milliard de francs – dont les trois quarts à l'exportation (dans plus de cent dix pays), en progression de 33,9 % par rapport à l'année précédente. Une performance en période de crise. *« Jamais nous n'avons gagné autant de parts de marché ! »* s'exclame Serge Rosinoer, vice-président-directeur général. *Nous avons renforcé notre position de leader en France et en Grande-Bretagne. Nous sommes passés du cinquième rang au deuxième en Allemagne, et du troisième ou deuxième en Italie. »* Même aux Etats-Unis, où l'entreprise est encore relativement peu implantée, les ventes ont progressé d'environ 30 %, pour atteindre 33,9 millions de dollars. Et le Japon est en plein boom : plus de 98 % en 1990, et une progression *« plus que confortable »* au premier trimestre. De quoi faire des jaloux lorsque les plus grandes marques de cosmétiques voient leurs ventes chuter.

Manifestement bien dans sa peau – une peau d'apparence fraîche, lisse et bronzée, comme il se doit –, Jacques Courtin s'enflamme : *« Nos produits sont à la base de notre succès. Ce ne sont pas des produits « marketing », ils correspondent à des besoins réels, identifiés dans les instituts de beauté où nous les utilisons ; et nous les améliorons pendant un ou deux ans après leur mise au point par notre laboratoire. »* Selon lui, pas un des quatre-vingts produits signés Clarins qui n'ait subi moins de quarante modifications au cours des ans. *« On a dû renvoyer cent cinquante fois la crème pour les mains au labo ! »*

Dès son origine, et bien avant que ce soit la mode dans l'industrie des cosmétiques, Clarins a misé sur la technicité du produit et le dialogue avec la consommatrice. En institut d'abord, puis, à partir de 1964, grâce

DR

Jacques Courtin, PDG de Clarins : doubler le bénéfice tous les trois ans.

aux explications et aux cartes-clientes incluses dans chaque emballage. Les observations faites par les consommatrices sont mises en ordinateur et communiquées au laboratoire. Un terminal trône sur le bureau du PDG, qui peut notamment consulter à chaque instant le « casier judiciaire » de chaque produit. Un gadget ? Voire. Clarins a utilisé son fichier pour interroger deux mille de ses clientes sur ce qu'elles reprochaient aux produits de maquillage et ce qu'elles souhaitaient trouver sur le marché. A partir des mille réponses reçues (preuve d'un dialogue efficace), la firme a élaboré une gamme de maquillage qu'elle vient de lancer.

Diversification avec Thierry Mugler

Pourquoi cette diversification dans une période où la conjoncture économique n'est guère favorable ? D'autant que Clarins a déjà lourdement investi depuis 1989. L'entreprise a notamment doublé ses capacités de production et pris une participation (34 %) en septembre dernier dans Thierry Mugler Triumvirat, d'une part, et dans Thierry Mugler Parfums (64 %), d'autre part. Cette filiale commune est destinée à propulser Clarins dans le monde des parfums, grâce à la griffe du créateur, qui en était également absent jusque-là.

« Nos grands concurrents jouent sur une gamme d'activité plus large », constate Jacques Courtin. *Or, en lançant des maquillages traitants, ils ont fait ce que nous aurions dû faire, nous qui nous préoccupons depuis toujours de la qualité de la peau. »* Arrivant plus tard, il se devait d'innover. Il a fallu trois ans à Clarins pour mettre au point un maquillage *« antipollution »* : puisqu'il doit rester à la surface de la peau, on lui confie le soin de barrer la route à tout ce qui attaque celle-ci (fumée de cigarette, oxyde de carbone, de soufre, etc.). Cette nouvelle activité devrait un jour représenter au moins 20 % du chiffre d'affaires, si Jacques Courtin a bien calculé son coup. Apparemment, il n'en doute pas.

Il aborde avec le même optimisme sa coopération avec Thierry Mugler, à une époque, pourtant, où la mode est plutôt morose. *« Mais Thierry Mugler est, comme nous, une entreprise qui progresse et gagne de l'argent malgré la conjoncture. Elle a, de plus, un fort potentiel de développement : relativement peu de licences ont été accordées. Le parfum et les accessoires représentent des opportunités de croissance importantes. »* Certes, à condition de réussir le lancement, prévu fin 1992. Le doute ne semble effleurer ni Jacques Courtin ni Serge Rosinoer : *« Je ne vois pas pourquoi nous ne réaliserions pas un chiffre d'affaires consolidé de 2 milliards de francs en 1992 »*, lance ce dernier. Il est vrai que Clarins a pris l'habitude de doubler son chiffre d'affaires tous les trois ans. Même si le bénéfice net a crû moins rapidement l'an dernier, la marge nette est quand même de 12 % environ. Quant au cours de l'action (l'entreprise familiale a été introduite au second marché fin 1984), il a été multiplié par vingt en six ans. Comme se plaît à dire Jacques Courtin : *« Nous ne vendons pas du rêve, mais des résultats. »* En effet.

MARTINE LEVENTER

Le réveil de Next

Steve Jobs, le fondateur de Next, après avoir été celui d'Apple, semble renouer avec le succès, grâce à sa nouvelle station de travail

SAN FRANCISCO
correspondance

A l'arrière-plan de l'immense salle du conseil d'administration, la baie de San-Francisco se découpe finement entre les persiennes à demi closes et les ordinateurs futuristes. Dans le bureau voisin, celui de Steve Jobs, le célèbre créateur d'Apple, gisent pêle-mêle quelques cartons vides sertis du cube multicolore, le logo de Next. L'enfant terrible de l'informatique moderne, en jeans, le regard délivré de cette quête d'assentiment qui le caractérisait et la voix maîtrisée, malgré quelques tons d'aigus, corrobore la thèse en vigueur dans la Silicon Valley : *« Il a changé. »* D'ailleurs, à trente-cinq ans, le célibataire le plus recherché d'Amérique a épousé, le mois dernier, une étudiante de la Stanford Business School. Comme un bonheur n'arrive jamais seul, Next, jadis fragile, consolide progressivement sa place sur le segment des stations de travail, ces ordinateurs, particulièrement doués dans le domaine du graphisme, conçus initialement pour les ingénieurs, mais qui intéressent une cible de plus en plus large (financiers, formateurs, etc.).

La déception des fidèles

Le 5 septembre 1985, Steve Jobs quitte Apple avec amertume. Le PDG qu'il a recruté, John Sculley, le pousse à la démission. En réaction, il crée Next (« prochain »), l'entreprise qui doit accoucher d'un ordinateur révolutionnaire sous deux ans. Malgré une équipe de programmeurs dévoués à sa cause, la machine ne parvient pas à sortir des laboratoires. Certes, Apple poursuit Steve Jobs en justice afin de freiner ses progrès. Mais surtout les dysfonctionnements du système d'exploitation (le logiciel qui donne des instructions à la machine) requièrent plus de temps de développement que prévu.

Finalement, en octobre 1988, dans un cérémonial grandiose, Steve Jobs dévoile le nouvel ordinateur et déçoit ses fidèles. Malgré son avance technologique, le produit ne « colle » pas au marché. Celui-ci aspire à la standardisation, or le système d'exploitation de Next, quoique inspiré d'*Unix*, ne permet pas d'utiliser la librairie de logiciels déjà développée pour les stations de travail. Le prix de vente, 7 000 dollars, est trop élevé pour les universités, cible initiale de Next. D'autre part, la stratégie de distribution de Next échoue. Businessland, chargé de la commercialisation auprès des entreprises, s'enfonce dans un océan de pertes et ne peut assumer ses responsabilités. Enfin, Steve Jobs s'est entêté à remplacer les traditionnelles disquettes par une mémoire d'avant-garde, le CD-ROM, disque compact pour enregistrer les données, trop lent et coûteux. Conséquence, les ventes ne décollent guère.

Le produit de la dernière chance

Le temps passe et les 20 millions de dollars investis dans le développement ne suffisent guère. Les bailleurs de fonds, Stanford University, Ross Perrot (le fondateur d'Electronic Data System, première société de services en informatique dans le monde et filiale de General Motors,) disposent de larges ressources. Aussi Steve Jobs se penche-t-il vers Canon, avec qui il a mis au point l'imprimante à laser Laserwriter d'Apple en 1984. La firme nipponne ajoute 100 millions de dollars de trésorerie en échange des droits de distribution en Asie et d'une portion du capital. *« Next ne s'arrêtera jamais faute d'argent »*, explique Steve Jobs (dont la fortune personnelle est évaluée à 300 millions de dollars).

Assurée de survivre, l'équipe de programmeurs améliore la Next-station. En deux ans, ils ajoutent la couleur, améliorent l'interface utilisateurs et attirent pléthore de développeurs. Des logiciels d'application dont le traitement de textes Word Perfect ou le tableur Lotus deviennent disponibles dès 1990. La rapidité du processeur (Motorola 68040) et la boîte à outils logiciels pour faciliter la réalisation d'applications séduisent les entreprises qui effectuent des développements internes. Enfin les prix sont revus à la baisse : moins de 32 000 francs HT pour la moins chère de la gamme. Quand Steve Jobs annonce le produit de la dernière chance, il a déjà en partie gagné. *« Il m'a toujours fallu deux essais pour réussir mes ordinateurs chez Apple »*, confie-t-il. *Chez Next, je n'ai pas échappé à la règle. »*

En 1990, Next se classait en septième position mondiale sur le marché des stations de travail, selon la société d'études IDC, derrière les américains Sun, Hewlett Packard, Digital Equipment, IBM, Intergraph et le japonais Sony. Mais, lors du trimestre écoulé, l'entreprise de Redwood City livre 800 machines, soit 20 % des stations de travail vendues dans le domaine commercial, selon Dataquest. Cela permet à Steve Jobs d'être résolument optimiste : *« En livraisons, nous devançons DEC sur notre secteur et dépasserons bientôt Hewlett Packard. »* Il compte passer la barre des 50 000 machines en 1991. Déjà, à Wall Street, on envisage que Next réalisera 100 millions de dollars de chiffre d'affaires en 1992. *« Pourquoi pas ? »*, dit le fondateur. *Cela permettrait à mon équipe de s'enrichir après plusieurs années de sacrifices. »*

Cependant, la partie n'est pas jouée. *« L'insularité de leur système d'exploitation limite leur potentiel »*, selon Laura Segerwall, de Dataquest. Les concurrents, dont Sun Microsystems et Apple, observent avec attention l'évolution de Next. Son succès, même passager, dérange leurs plans. Mais, confie l'un des proches de Steve Jobs, *« le plus grand danger vient du fondateur de Next lui-même et de sa suffisance »*. *« Un poisson pourrit par la tête »*, rétorque le fondateur. *Avec le temps, j'ai appris que dominer son succès permet de vaincre sur le long terme. Je donnerai l'exemple en essayant de demeurer modeste. »* Il a vraiment changé.

ALEX SERGE-VIEUX

Le Monde
DOSSIERS ET DOCUMENTS
NUMÉRO SPÉCIAL
EUROPE : L'ENGRENAGE DU MARCHÉ UNIQUE
116 pages 45 F
EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

L'HERMÈS Editeur
Tél. (1) 46 34 07 70
L'essentiel sur
TECHNIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL
par M.P. JEANDAT et F. MOREAU
Diffusion MEDILIS SA
9 rue Séguier 75006 PARIS

Le tourisme populaire franchit les frontières

L'association Villages-Vacances-Familles a trouvé, après de longues pérégrinations, des partenaires pour créer des centres de séjour internationaux

« *Le tourisme familial ne doit pas être bloqué dans les frontières nationales* » : en ouvrant coup sur coup son deuxième et son troisième Eurovillage (des centres de séjour construits en commun avec des partenaires étrangers), neuf ans après le premier, l'association Villages-Vacances-Familles, du groupe de la Caisse des dépôts, commence à vraiment accomplir son vœu.

« *Les jeunes et les gens oisés peuvent franchir les frontières, non les familles, notomment celles aux revenus modestes* », s'indignait récemment Edmond Maire, président de VVF, aneien secrétaire général de la CFDT, le jour même de l'inauguration de l'Eurovillage d'Obernai, en Alsace. VVF, qui gère aujourd'hui 186 équipements représentant 67 000 lits, avec un chiffre d'affaires de 845 millions de francs, s'est depuis longtemps heurtée à cet obstacle, et la même protestation avait déjà été exprimée par André Guignand, le prédécesseur d'Edmond Maire à la tête de l'assoeiation et européen convaincu. Avec un second motif : les eentres de VVF, qui refusent du monde en été, ne font le plein que quatre mois sur douze. En s'associant avec des étrangers, ne pouvait-on, en jouant sur les différences d'habitudes et de calendrier de vacances, allonger la « saison » ?

André Guignand avait rallié à son idée Raymond Stelandre, son homologue à la tête de l'association belge Loisirs et Vacances, serviee vacanees du mouvement ouvrier ehrétien, né comme VVF du catholieisme soeial : au lieu de se eontenter d'éehanger des droits de séjour dans des eentres de vacances (ee qui se fait un peu), pourquoi ne pas s'associer pour en construire ensemble ? C'est ainsi qu'est née, en 1974, l'idée des Eurovillages, impliquant un partenariat complet et durable, de la conception à la gestion : chaque partenaire s'engage à occuper le village à due proportion de sa participation dans la construction et la gestion.

Elargir le groupement

Conséquence : les équipements doivent être adaptés aux normes des associés (« *Nos villages comportent quarante mètres carrés par couple. Les Danois en prévoient cinquante-cinq* », souligne Jean-Pierre Noël, directeur général de VVF) ; les services doivent être organisés pour favoriser rencontres et échanges « internationaux ». Un groupement européen d'intérêt économique (GEIE) a été formé pour délivrer le « label », qui garantit la présence d'un personnel bilingue ou trilingue, l'existence d'espaces « culturels », comme une bibliothèque, et l'organisation de rencontres : il compte aujourd'hui huit adhérents, appartenant à sept pays (France, Belgique, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne et Portugal).

Il a cependant fallu huit ans à VVF et à Loisirs et Vacances pour ouvrir en 1982 le premier Eurovillage de 820 lits au cap d'Agde, sur la côte languedocienne, et neuf encore pour le deuxiéme. Non que le cap d'Agde n'ait pas marché : avec son personnel en majorité français, son directeur et des animateurs belges, comme 40 % de ses « clients », il a un taux d'occupation supérieur de 10 % aux installations comparables de VVF : « *Les Belges sortent plus volontiers hors saison que les Français : celo allonge lo durée annuelle de remplissage* », dit Jean-Pierre Noël. Mais les projets se sont heurtés à la difficulté d'obtenir des pouvoirs poblics des contributions pour des équipements situés hors de leurs pays, et surtout à celle de trouver de vrais partenaires, ayant les mêmes intérêts et la même vocation sociale, mais aussi la capacité de réunir appuis et financements. Aiosi en Allemagne, André Guignand et Raymond Stelandre ont longtemps discuté avec Touring Europe, filiale de la centrale syndicale DGB, avant de s'apercevoir que celle-ci ne s'intéressait qu'au tourisme automobile.

C'est en fait un regroupement familial, le Deutsches Familienferienwerk, qui réunit les trois organismes réalisateurs de villages de vacances (catholique, protestant et laïque), qui participe aujourd'hui à Eurovillage d'Obernai : ces associations, qui gèrent au total 172 centres (20 000 lits), apportent l'équivalent de 15 millions de francs (directement ou en subventions de l'Etat fédéral et du Land frontalier de Bade-Wurtemberg), permettant d'ajouter deux pavillons aux trois ouverts en février.

A Bruxelles, c'est un petit hôtel trois étoiles – « *Le tourisme social ne doit pas être un tourisme de pauvres* », dit Raymond Stelandre – qui a été réalisé par Loisirs et Vacances pour un montant d'environ 57,4 millions de francs français (dont près de 34 millions de subventions du ministère du tourisme francophone) : il a ouvert le mois dernier dans le quartier Schuman, à cent mètres des Communautés. VVF et Relais Soleil (autre association française, qui gère dix-huit villages de vacances en France) ont pris chacun 17 % de la société de gestion.

Retard en Italie

Cette fois, le mouvement paraît bien lancé. Eurovillage a trouvé aussi des partenaires en Espagne et au Portugal : respectivement IGS et Aportal, des coopératives de construction dans la mouvance des centrales syndicales. Courant 1992 doit ouvrir à Séville un autre hôtel, construit sur la commune limitrophe de Gines, non loin du site de l'Exposition universelle, avec une participation de 20 % de VVF, et en 1993, un village à Comporta, sur la côte près de Lisbonne, associant Aportal (51 %), VVF (24 %), Relais Soleil (12 %) et Loisirs et Vacances (12 %). Deux autres devraient aussi déboucher assez vite : Denia, sur la côte méditerranéenne entre Valence et Alicante, Evora au Portugal.

Parallèlement, plusieurs centres existants doivent, moyennant quelques transformations, pouvoir s'enrichir de participations étrangères et obtenir le label Eurovillage : Port d'Albret (de VVF), sur la côte landaise, dont IGS prendra 30 %, dès 1991, plus tard Coq-sur-Mer (de Loisirs et Vacances), sur la côte belge, et deux villages savoyards, l'un appartenant à VVF, aux Saisies, l'autre à Relais Soleil, près d'Evian, pour lesquels on cherche encore les partenaires. Et l'on songe, à côté des « villages traditionnels » et des hôtels dans les grandes villes « fondatrices » de l'Europe, à créer des « eurogites », plus modestes, dans les campagnes. Tout en cherchant des partenaires dans d'autres pays (Grèce, voire Hongrie).

Mais, sauf pour les opérations en cours, la prudence est de rigueur sur le calendrier, en raison des difficultés de bouclage des financements : les responsables du GEIE souhaitent notamment obtenir des subventions du FEDER (Fonds européen de développement économique régional), mais tous les sites ne figurent pas dans les régions qu'il a définies. Prudence justifiée : les sept Eurovillages prévus en Sardaigne et sur la côte sud de l'Italie, par ETSS, organisme de loisirs proche de la centrale syndicale socialiste CISL, avec VVF, Loisirs et Vacances et l'Insud, la société d'Etat chargée du développement touristique du Mezzogiorno, tardent toujours à sortir...

GUY HERZLICH

La moto à l'âge de raison

Les fanatiques du deux-roues vieillissent.
Ils recherchent plus l'agrément que les performances.
Yamaha, numéro un sur le marché français, en a tiré les conséquences

Au royaume de la moto, les canons de la beauté évoluent. Les clés de la réussite commerciale ne passent plus seulement par la mise en avaot d'arguments exclusivement sportifs ou même esthétiques. La moto doit s'adapter à son environnement, c'est-à-dire au vieillissement relatif d'une clientèle qui s'assagit et tend à se préoccuper davantage de l'agrément de conduite que des performances.

Présentée sur les routes de Corse par l'importateur Sonauto, la gamme Yamaha 1991 – leader sur le marché français depuis deux ans – reflète cette nouvelle tendance avec le lancement de ses deux principales nouveantés, la TDM 850 et la XTZ 660 Ténéré. « *La clientèle devient plus raisonnable. Ceux que l'on pourrait appeler les purs et durs, attirés par des machines très typées comme les customs et les sportives, ne représentent que 20 % du marché. Désormais la plupart des acheteurs sont des citadins excédés par les encombrements – d'où l'essor des scooters – et, surtout, des consommateurs qui opèrent un compromis entre lo moto-passion et la moto-pratique* », souligne M. Jean-Claude Olivier, directeur du département Yamaha chez Sonauto.

En effet, c'est largement le créneau des *trail-bikes* (38 % des ventes en France), gros monocylindres ou plus rarement bicylindres qui ont fait leurs preuves sur le Paris-Dakar, qui constitue l'élément dynamique du marché de la moto qui a enregistré une croissance de 11 % l'an dernier (123 129 immatriculations) et o'a chuté « que » de 11 % au cours des premiers mois de l'année alors que l'automobile enregistrait un recul plus marqué. Ce type de machine, adapté à l'usage urbain comme à la ronte et – à condition de ne pas trop en faire – au tout-terrain, contribne notamment à faire revenir à la moto des trentenaires qui l'avaient délaissée quelque temps pour des motifs familiaux ou professionnels.

Le boom des scooters

Reste que, si elle possède désormais des revenus comparables à la moyenne des Français (8 250 francs par mois), la clientèle, imperceptiblement, prend de l'âge : le motard d'aujourd'hui a entre vingt-quatre et vingt-hnit ans, soit un vieillissement de quatre ans depuis 1985. Malgré le boom des scooters et des modèles de petite et moyenne cylindrée, le deux-roues s'est banalisé et n'est plus le symbole d'indépendance d'antan. « *Les plus jeunes sont moins attirés par la moto. Cela nous pose un problème pour l'avenir* », reconnaît Jean-Claude Olivier. Fort de sa nouvelle gamme, Yamaha – qui eréera prochaioement une société commune avec Sonauto pour commercialiser ses produits – compte néanmoins consolider eo 1991 sa première place sur le marché français (28 % des ventes avec 34 956 immatriculations l'an dernier) devant Honda (22 %).

Plus légère que la Super Ténéré 750 cm³, la nouvelle Ténéré 660, équipée d'un refroidissement liquide, souffre parfois d'un manque de puissance mais elle fait preuve d'une remarquable stabilité... y compris à l'arrêt, où les petits gabarits apprécieront sa hauteur de selle raisonnable. Quant à la TDM 850, dont le moteur bicylindre est directement dérivé des Yamaha du Paris-Dakar, elle dispose d'un couple moteur qui permet une conduite souple et peu éprouvante mais aussi d'une ligne compacte agréable.

JEAN-MICHEL NORMAND

TABLES D'AFFAIRES

DÉJEUNERS RIVE GAUCHE

DODIN BOUFFANT 25, rue Frédéric-Sauton F. dim. Parc.	43-25-25-14	12 h 30-14 h 30, 20 h-23 h. Ouvert le samedi. Toujours son bon rappon qualité-prix, dont le menu à 170 F. Poissons, fruits de mer et crustacés toute l'année.
ALSACE A PARIS 9, pl. Saint-André-des-Arts, 6e T.l.j.	43-26-89-36	Au cœur du QUARTIER LATIN, de 12 h à 2 h du mat., dans un cadre à découvrir. Déj. Dîner. Grillades. Choucroutes. Poissons. Coquillages. Salons pour 16, 20, 30, 60 couverts. Pour groupes, nous consulter.
YUGARAJ 14, rue Danphine, 6e	43-26-44-91 F. lundi	SPÉCIALITÉS INDIENNES. « De tous les indiens, celui-là est de très loin le meilleur et le plus authentique. » Christian Millau (Gault-Millau).

"NOUS NE POUVONS AGIR QUE SUR L'AVENIR."
Bertrand de Jouvenel

La Fondation HEC remercie les entreprises qui ont répondu favorablement à la demande qui leur était faite d'être parmi les toutes premières à rejoindre le Collège des Fondateurs, créé le 30 janvier 1991.

ARTHUR ANDERSEN
BANQUE NATIONALE DE PARIS
BOUYGUES
CIMENTS FRANÇAIS
COMPAGNIE FINANCIÈRE DE PARIBAS
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX
CRÉDIT LYONNAIS
ECCO
EDF-GDF
ERNST & YOUNG AUDIT ET CONSEIL
FINADIN SA
FRANCE TELECOM
GROUPE CASINO
GROUPE NOUVELLES GALERIES
HEWLETT PACKARD
MARS & CO.
ORCOFI
PERNOD-RICARD
PRICE WATERHOUSE
PROCTER & GAMBLE
SCHNEIDER SA
STRAFOR FACOM

(liste arrêtée au 19 avril 1991)

Dans le cadre d'un accord de partenariat, ces entreprises renforceront les liens entre la communauté des affaires et le monde académique. Elles permettront au Groupe HEC - avec l'aide de la Fondation HEC, des Associations d'Anciens Elèves HEC et ISA et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris - de mettre en œuvre la stratégie arrêtée à l'horizon 1995 : croissance, internationalisation, développement du Corps Professoral et de la Recherche.

LA FONDATION HEC EST RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE (DECRET DU 5 JUILLET 1967)
Pour tous renseignements, téléphonez au 39.67.72.11

F HEC
FONDATION HEC

هكذا من الاصل

MARCHÉS FINANCIERS

La crise des établissements financiers aux Etats-Unis

La banque Fleet/Norstar reprend la Bank of New England en faillite

NEW-YORK

de notre correspondant

En attendant les « mégafusions », qui, selon certains spécialistes, pourraient être la prochaine étape de la restructuration de l'appareil bancaire aux Etats-Unis, les autorités chargées de réglementer la profession ont annoncé, le 23 avril, le rachat de la Bank of New England, l'un des principaux établissements bancaires de Nouvelle-Angleterre en termes d'actifs, par une autre banque de la région, Fleet/Norstar Financial Group Inc, dont le siège est à Providence (Etat de Rhode-Island).

Celle-ci avait fait acte de candidature à la reprise de cet établissement, en faillite de fait depuis le début de l'année, avec le concours du groupe financier KKR (Kohlberg Kravis, Robert and Co.), spécialisé dans les opérations de rachat par effet de levier et qui s'était illustré en 1989 par le rachat de RJR Nabisco pour 25 milliards de dollars, un record inégalé à ce jour.

Fleet/Norstar – qui totalisait avant l'opération un peu moins de 35 milliards de dollars d'actifs et employait 18 000 personnes – l'emporte ainsi sur les autres candidats à la reprise de la Bank of New England (15 milliards d'actifs et 12 000 personnes), notamment son concurrent local, la Bank of Boston, mais surtout la Bank of America, le grand établissement de la Côte ouest. Le nouvel ensemble devient le premier établissement bancaire de la Nouvelle-Angleterre, une région qui reste confrontée à un important marasme immobilier depuis 1988, lequel a lourdement pesé dans les comptes des banques locales.

Ce rachat coûtera à *Fleet/Norstar* – qui est bien consciente qu'elle va perdre de l'argent dans un premier temps avec sa nouvelle acquisition – la somme de 625 millions de dollars (dont près de la moitié provenant d'obligations convertibles), sur laquelle elle consacrera 500 millions de dollars à renflouer la Bank of New England et 125 millions au Federal Deposit Insurance Corp. (FDIC), l'organisme fédéral chargé d'assurer les dépôts bancaires ; ce dernier perdra, selon ses dirigeants, au moins 2,5 milliards de dollars dans l'affaire.

Déclarée insolvable après avoir subi une perte globale avoisinant les 2 milliards de dollars, en dépit de la cession de plus de 6 milliards d'actifs et du licenciement de 6 000 personnes, la Bank of New England n'avait échappé à la faillite que grâce au concours exceptionnel du Trésor, qui avait injecté plus d'un 1 milliard de dollars dans ses comptes.

SERGE MARTI

Se désengageant d'Yves Saint Laurent

Cerus annonce une perte de 2,2 milliards de francs pour 1990

Confronté à un lourd endettement (4,1 milliards de francs fin 1990) après son raid manqué sur la Société générale de Belgique, Cerus, le holding de M. Carlo De Benedetti, cherchait depuis plusieurs mois à se désengager du groupe Yves Saint Laurent. Il est finalement parvenu à un accord pour la cession des 14,9 % qu'il détenait dans cette maison de haute couture et de produits de beauté, à une société contrôlée par MM. Yves Saint Laurent et Pierre Bergé. La vente se fait à 545 millions de francs, ce qui permet à Cerus de dégager une légère plus-value. MM. Saint Laurent et Bergé contrôlent désormais 46 % de l'entreprise, à côté de Cartier (6 %) et des salariés (5 %), le reste étant dans le public.

L'endettement de Cerus, mais aussi les provisions comptabilisées pour la cession des titres Société générale de Belgique (vendue au groupe Suez) au cours du premier semestre 1991 ont eu un lourd impact sur ses résultats : son exercice 1990 se clôture avec une perte consolidée (part du groupe) de 2,2 milliards de francs. Ces différentes opérations permettent à Cerus de réduire son endettement, ramené désormais à moins de 1 milliard de francs.

DROUOT RICHELIEU
9, RUE DROUOT, 75009 PARIS
Tél. : 48 00 20 20 – Télex : DROUOT 642 260
Informations téléphoniques permanentes en français et anglais au : 48 00 20 17
Compagnie des commissaires priseurs de Paris

*Sauf indications particulières, les expositions auront lieu la veille des ventes, de 11 h à 18 h. * Exposition le matin de la vente. Régisseur O.S.P., 64, rue La Boétie, 75008 PARIS. 45 63 12 66.*

SAMEDI 27 AVRIL

S. 7 – Tapis d'Orient anciens et semi-anciens. – Mes BOSCHER, STUDER, FROMENTIN.
S. 9 – Peinture et sculpture contemporaines. – Mes MILLON, ROBERT. M. Pigeron, expert.

LUNDI 29 AVRIL

S. 1 – Tableaux et dessins modernes. – Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR.
S. 2 – Arts primitifs. – Me LOUDMER.
S. 4 – 14 h 15 Bons meubles. Objets mobiliers. – Mes ADER, PICARD, TAJAN. Sans catalogue.
S. 6 – Tableaux, bibelots, mobilier. ARCOLE (Mes OGER, DUMONT).
S. 15 – Tableaux, bibelots, mobilier. ARCOLE (Mes OGER, DUMONT).

MARDI 7 MAI

S. 13 – Tableaux, meubles, objets d'art. – Mes PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN.

ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75002), 42-61-80-07.
BOSCHER, STUDER, FROMENTIN, 3, rue d'Amboise (75002), 42-60-87-87.
LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR (anciennement RHEIMS-LAURIN), 12, rue Drouot (75009) 42-46-61-16.
LOUDMER, 45, rue La Fayette (75009) 48-78-89-89.
MILLON, ROBERT, 19, rue de la Grange-Batelière (75009), 48-00-99-44.
OGER, DUMONT, 22, rue Drouot (75009), 42-46-96-95.
PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN, 16, rue de la Grange-Batelière (75009), 47-70-88-38.

L'ASTRADUL
Association des Traducteurs Diplômés de l'Université de Londres
Vous propose une équipe de traducteurs FRANÇAIS et ANGLAIS
Tél. : 47-07-77-13 - 45-55-92-94 - 45-79-41-66
B.P. 225.07 – 75327 Paris Cedex 07
Siège social : Institut britannique de Paris

NEW-YORK, 24 avril ↑

Raffermissement

L'amélioration apparue vingt-quatre heures auparavant s'est maintenue, mercredi 24 avril, à Wall Street. Malgré une certaine irrégularité, la tendance s'est progressivement affermie et, à la clôture, l'indice Dow Jones enregistrait une avance de 19,05 points (+ 0,65 %), à 2 949,50.

Le bilan général a été comparable à ce résultat. Sur 2 076 valeurs traitées, 841 ont monté, 725 ont baissé, tandis que 510 reproduisaient leurs cours précédents.

De nouveau, la perspective d'une détente sur le front des taux d'intérêt a incité les opérateurs à reprendre des positions. Déjà, les taux longs ont commencé à fléchir, provoquant une remontée du marché obligataire. Surtout, le rendement relativement bas (7 %) de la tranche de 12 milliards de dollars du placement effectué par le département du Trésor est apparu encourageant aux milieux financiers. Ce taux est un des plus bas enregistré depuis deux mois. Cela étant, les investisseurs ne se sont quand même pas rués sur le papier. L'activité est resté assez faible, avec 166,80 millions de titres échangés contre 187,80 millions la veille.

VALEURS	Cours du 23 avril	Cours du 24 avril
Alcoa	68 1/2	70
ATT	38	37 1/8
Boeing	47 1/2	47 3/4
Chase Manhattan Bank	19 1/4	19 1/4
Du Pont de Nemours	40 1/2	41
Eastman Kodak	43 1/4	43 5/8
Exxon	60 7/8	60 7/8
Ford	33	33 1/4
General Electric	72 7/8	72 1/2
General Motors	37 1/2	38 1/8
Goodyear	21	21 3/8
IBM	108 3/8	108 1/4
ITT	58 3/4	58 1/2
Mobil Oil	69 1/8	69 3/8
Pfizer	56 5/8	54 5/8
Schlumberger	62 3/8	63
Texaco	67 3/4	68 1/8
UAL Corp. ex-Allegis	157 1/2	159 3/8
Union Carbide	17 7/8	18 1/8
USX	32 1/2	32 5/8
Westinghouse	28 5/8	28 3/4
Xerox Corp.	57 1/8	56 1/4

LONDRES, 24 avril ↓

Morosité

Les valeurs ont terminé la séance de mercredi 24 avril en baisse au Stock Exchange. L'indice Footsie a abandonné 15,9 points à 2 488,6, soit une perte de 0,8 %. Le volume des échanges s'est sensiblement contracté, passant de 515,5 millions mardi à 432 millions.

La morosité des dernières séances et la publication du rapport trimestriel de l'association des chambres de commerce et d'industrie confirmant la profondeur de la récession britannique ont nettement assombri la tendance. Le marché a également été affecté par plusieurs recommandations négatives de courtiers et par la crainte de massives augmentations de capital.

La plupart des valeurs ont perdu du terrain, notamment les banques, les pétrolières, les groupes de distribution alimentaire et les brasseries.

PARIS, 25 avril =

Sans relief

L'atmosphère léthargique qui a plané tout au long de la séance, mercredi, à la Bourse de Paris, était encore au rendez-vous jeudi. En retrait de 0,23 %, dès les premières transactions, les valeurs françaises ont fluctué, tout au long de la journée, dans une fourchette étroite. En fin de matinée, après avoir un instant affiché une hausse symbolique de 0,02 %, elles s'inscrivaient en léger recul de 0,06 %. Plus en avant dans le déroulement de la séance, l'indice CAC 40 inscrivait une timide avance de 0,02 %.

Selon les professionnels, les investisseurs hésitent à s'engager. l'attentisme est de rigueur. De plus, il n'y a pas de sentiment pessimiste particulier. Le constat est toutefois unanime : les volumes sont très minces. Seules quelques valeurs ont un peu animé la séance, telles les AGF (Assurances générales de France) qui ont fait l'objet d'une application de 325 000 titres au prix de 542 francs dans le cadre, murmure-t-on sur le marché, d'un reclassement interne. Cette application représentait à elle seule 176 des 900 millions de francs qui avaient été traités à la mi-journée sur les marchés à règlements mensuel et comptant réunis. La Lyonnaise des eaux-Dumez, dont le bénéfice annoncé pour l'exercice 1990 (le premier depuis la fusion) est en progression de 12,8 % à 1,425 milliard de francs perdait plus de 2,5 % pour un volume de 122 000 titres. Eurodisney a perdu plus de 1 % pour 403 000 titres négociés ; les opérateurs ont justifié ce mouvement par des informations parues dans la presse, selon lesquelles un cabinet d'architectes demanderait l'arrêt du chantier en raison d'un litige avec un sous-traitant. Cerus, le holding français de M. Carlo de Benedetti a gagné plus de 2 % pour 37 000 titres. L'annonce de son désengagement d'Yves Saint Laurent (14,9 %) de façon à réduire son endettement a été bien accueilli par le marché.

TOKYO, 25 avril ↓

Poursuite de la baisse

La Bourse de Tokyo a clôturé en baisse jeudi 25 avril, faute de facteurs de soutien, à part quelques achats sur indice effectués par des arbitragistes. Le Nikkei a perdu 291,35 points, soit 1,11 %, à 26 038,86 points. Le volume des transactions s'est quelque peu gonflé, passant de 350 millions mercredi à 380 millions.

L'essentiel de l'activité a consisté en des ajustements de position avant la série de jours fériés de la semaine prochaine, ont rapporté les opérateurs. Comme le constatait un trader de Lehman Brothers Japan, « avec ces jours fériés en vue et en l'absence de facteurs de soutien, le marché a été entamé par des ventes par petits lots ».

VALEURS	Cours du 24 avril	Cours du 25 avril
Akai	781	840
Bridgestone	1 090	1 090
Canon	1 580	1 570
Fuji Bank	2 600	2 610
Honda Motors	1 370	1 370
Matsushita Electric	1 730	1 720
Mitsubishi Heavy	765	755
Sony Corp.	6 500	6 350
Toyota Motors	1 820	1 800

FAITS ET RÉSULTATS

□ **Exxon Chemical France : 86 % de profits en moins.** – Sale temps pour la société française Exxon Chemical, filiale du groupe pétrolier américain Exxon, dont le bénéfice net consolidé pour 1990 revient à 42 millions de francs, marquant ainsi une chute de 86 % d'une année sur l'autre. Le PDG, M. Jean-Pierre L'Hermitte, impute cette dégringolade pour moitié au poids de la conjoncture et pour l'autre aux très importants investissements consentis par le groupe pour construire deux unités de production de matières plastiques sur le site de Notre-Dame-de-Gravenchon (Seine-Maritime). Exxon Chemical doit consacrer 2,5 milliards de francs à ce programme, dont 1 milliard a déjà été investi en 1990. En conséquence, l'endettement, traditionnellement négligeable, est passé fin décembre à 870 millions de francs.

□ **AGF : hausse de 5,2 % du bénéfice net en 1990.** – Le groupe des Assurances générales de France (AGF) a enregistré en 1990 un bénéfice net consolidé (part du groupe) de 2,7 milliards de francs contre 2,57 milliards en 1989, en hausse de 5,2 %. Le chiffre d'affaires consolidé, qui a atteint 46 milliards de francs (+ 20,4 % sur 1989), a été réalisé pour 34 % à l'étranger contre 27 % en 1989, a précisé son président, M. Michel Albert, ajoutant que les objectifs que le groupe s'était assignés étaient en passe d'être atteints (40 % des activités réalisées à l'étranger d'ici à 1993). Le dividende est fixé à 13,70 francs (contre 10,30 francs en 1989, soit pour la deuxième année consécutive une hausse de 33 %), compte non tenu de l'avoir fiscal de 6,85 francs.

□ **Olivetti bénéficiaire en 1990.** – Le constructeur informatique italien Olivetti (groupe De Benedetti) a réussi à rester bénéficiaire en 1990, malgré le marasme des ventes informatiques, réalisant un bénéfice net de 60,4 milliards de lires (278 millions de francs), contre 202 milliards l'année précédente. Le chiffre d'affaires consolidé a été en 1990 de 9 036 milliards de lires, en stagnation par rapport à celui de 1989.

□ **Bourse de Varsovie : retour à la réalité en deuxième semaine.** – La deuxième séance de cotation, mardi 23 avril, à la Bourse de Varsovie n'a pas provoqué autant d'engouement que celle de la semaine précédente. En effet, si au cours de la journée du 16 avril, marquant la réouverture de la place polonaise après un demi-siècle d'interruption, quatre des cinq valeurs actuellement négociées étaient en hausse (*le Monde* du 18 mars), il en est allé tout autrement cette semaine. Les rumeurs sur la santé chancelante de ces jeunes privatisées ont sensiblement affecté leurs cours boursiers. Ainsi, les verreries de Krosno sont restées incotables à la baisse. Tonsil (électroacoustique) et Prochnik (fabricant d'imperméables) ont respectivement abandonné 10 % et 8,9 %, l'usine de câbles de Slask demeurant inchangée. Le groupe de construction Exbud a confirmé sa progression en gagnant 10 %.

□ **Devanlay et Indreco reprennent Maugin (vêtements d'enfants).** – Les groupes textiles Devanlay et Indreco, présidés par M. Léon Cligman, ont repris la société de vêtements d'enfants Maugin, qui doit leur permettre de constituer un « pôle enfant » pesant « très rapidement » environ 400 millions de francs de chiffre d'affaires. Fondé en 1959 à Cholet (Maine-et-Loire), Maugin a réalisé en 1990 un chiffre d'affaires de 185 millions de francs pour un résultat net de 6 millions. La société réalise aujourd'hui plus de 65 % de ses ventes à l'exportation. Devanlay et Indreco disposent déjà de deux marques dans le vêtement d'enfant, New Man Baby et Bonbon et Polichinelle. Les deux groupes textiles pèsent environ 3,5 milliards de francs de chiffre d'affaires.

□ **Laura Ashley : augmentation de 43 % des pertes en 1990.** – Laura Ashley Holdings, le groupe britannique de confection et d'aménagement de la maison, annonce une augmentation de 43 % de ses pertes l'an dernier au cours d'un exercice marqué notamment par l'entrée du groupe de distribution japonais Jusco dans le capital. Laura Ashley a subi une perte avant impôts de 6,7 millions de livres (67 millions de francs), contre 4,7 millions en 1989. Le chiffre d'affaires a progressé de 10 % à 327,5 millions de livres contre 296,6 millions et les stocks ont été réduits de 38 %.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	3839	3815	I.C.C.	254	250 10
Arnault Associés	287 80	279 20	IDIA	338 90	339
B.A.C.	152	148	Idianova	140	137
Bque Vernes	870	871	Immob. Hôtelière	895	894
Boiron (Ly)	377 60	370	I.P.B.M.	101	101 70
Boisset (Lyon)	220	238 d	Loca investis.	283	283 50
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	1082	1081	Locamic	90 50	90 50
Calberson	400	390	Marie Comm.	139	138 10
Cardif	666	670	Molex	190 10	....
C.E.G.E.P.	182	185	Presbourg	84	....
C.F.P.I.	317	308	Publ.Filipacchi	365	365
C.N.I.M.	930	903	Razel	620	618
Codetour	280	280	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	303 50	291 40
Conforama	825	830	St-H. Matignon	178	178
Creeks	261 80	....	Select Invest (Ly)	102	102
Dauphin	470	469	Serbo	461 60	462
Delmas	961	998	S.M.T. Goupil	130	115 o
Demachy Worms Cie	390	374 40 o	Sopra	276 60	274
Desquenne et Giral	300	290 10	TF1	303	304
Devanlay	1177	1180	Thermador H. (Ly)	295	....
Devillé	410	405	Unilog	219	217
Dolisos	138	135 10	Vial et Cie	105	105
Editions Belfond	240	....	Y. St-Laurent Groupe	784	780
Europ. Propulsion	339	340			
Finacor	126 60	128 50			
Frankoparis	139 70	138 70			
GFF (group.fon.f.)	302 80	299 90			
Grand Livre	385	385			
Gravograph	248 80	238 80 o			
Groupe Origny	720	728			
Guintoli	1030	1050			

LA BOURSE SUR MINITEL
36-15 TAPEZ LE MONDE

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 24 avril 1991
Nombre de contrats : 51 870.

COURS	ÉCHÉANCES		
	Juin 91	Sept. 91	Déc. 91
Dernier	106,52	106,56	106,64
Précédent	106,72	106,68	106,08

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Juin 91	Sept. 91	Juin 91	Sept. 91
107	0,49	1,25	0,85	1,50

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 7 666.

COURS	Avril	Mai	Juin
Dernier	1 783,50	1 796,50	1 783
Précédent	1 785	1 795	1 785,50

CHANGES

Dollar : 5,9210 ↑

Le dollar a clôturé en hausse jeudi 25 avril à Paris. La devise verte s'est échangée à 5,9210 francs contre 5,8540 la veille. A Tokyo, le billet vert s'affichait également en hausse jeudi 25 à 137,87 yens, soit un gain de 0,32 yen par rapport à la clôture de la veille à 137,55 yens.

FRANCFORT	24 avril	25 avril
Dollar (en DM)	1,7350	1,7535
TOKYO	**24 avril**	**25 avril**
Dollar (en yens)	137,55	137,87

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (25 avril)	9 3/4-7/8 %
New-York (24 avril)	5 13/16 %

BOURSES

PARIS (*INSEE, base 100 : 28-12-90*)

	23 avril	24 avril
Valeurs françaises	116,90	116,70
Valeurs étrangères	112,80	112,60
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	480,49	479,31
(SBF, *base 1 000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1781,83	1 782,03

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	23 avril	24 avril
Industrielles	2 930,45	2 949,50

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	23 avril	24 avril
100 valeurs	2 503,80	2 488,60
30 valeurs	1 965,80	1 952,50
Mines d'or	143,50	144,50
Fonds d'Etat	84,90	84,90

FRANCFORT

	23 avril	24 avril
Dax	1 597,05	1 603,73

TOKYO

	24 avril	25 avril
Nikkei Dow Jones	26 330,21	26 038,86
Indice général	1 974,03	1952,56

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. +	ou dép. –	Rep. +	ou dép. –	Rep. +	ou dép. –
$ E.-U.	5,8990	5,9010	+ 155	+ 165	+ 300	+ 320	+ 850	+ 890
$ can.	5,1091	5,1131	– 12	+ 6	– 19	+ 11	– 51	+ 9
Yen (100)	4,2746	4,2792	+ 37	+ 46	+ 78	+ 98	+ 289	+ 323
DM	3,3724	3,3745	+ 2	+ 17	+ 2	+ 23	– 15	+ 26
Florin	2,9929	2,9947	– 3	+ 5	–	+ 13	– 12	+ 17
FB (100)	16,3950	16,4050	+ 10	+ 60	+ 10	+ 110	+ 40	+ 280
FS	4,0129	4,0170	+ 23	+ 36	+ 43	+ 62	+ 181	+ 221
L (1 000)	4,5658	4,5691	– 95	– 70	– 190	– 154	– 543	– 480
£	9,9811	9,9904	– 205	– 17d	– 423	– 378	– 1087	– 991

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U	5 7/8	6	6	6 1/8	6	6 1/8	6 3/16	6 5/16
Yen	8 1/8	8 3/8	8 1/8	8 1/4	8 1/16	8 3/16	7 13/16	8 15/16
DM	8 11/16	8 13/16	8 7/8	9	9	9 1/8	9 1/4	9 3/8
Florin	8 1/2	9	8 15/16	9 1/16	9	9 1/8	9 3/16	9 5/16
FB (100)	8 3/4	9 1/8	8 7/8	9 1/8	9	9 1/4	9 3/16	9 7/16
FS	8	8 1/4	8 5/16	8 7/16	8 5/16	8 7/16	8 3/16	8 5/16
L (1 000)	11 3/8	12 3/8	11 3/8	11 3/4	11 3/8	11 3/4	11 9/16	11 13/16
£	11 3/4	12	11 7/8	12	11 3/4	11 7/8	11 1/2	11 5/8
Franc	9 11/16	9 13/16	9 3/16	9 5/16	9 3/16	9 5/16	9 5/16	9 7/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Le Monde-RTL
ENTREPRISES
à 22h15 sur RTL

Jeudi 25 avril
Raymond Lambert, directeur général de la BNP.
« Le Monde Affaires » du 26 avril publie une enquête sur les fonds de pension.

Vendredi 26 avril
Edme Nerot, président du Comité des expositions de Paris.

MARCHÉS FINANCIERS

Cours relevés à 14 h 30

BOURSE DU 25 AVRIL

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
3950	C.N.E 3%	4010	4050	4010	....
905	B.N.P. T.P.	905	875	890	- 1 66
918	Cr.Lyon. T.P.	815	921	816	+ 0 11
1360	Renault T.P.	1360	1360	1375	+ 1 10
1570	Rhone Poul. T.P.	1576	1588	1576	....
1120	Saint Gobain T.P.	1120	1125	1120	....
960	Thomson T.P.	960	960	930	- 3 13
780	ACCOR	776	778	775	- 0 13
680	Air Liquide	684	681	680	- 0 66
575	Alcatel-Alsthom	578	576	579	+ 0 17
1740	Als. Superm.	1774	1770	1774	
400	A.L.S.P.I.	397	400	398	+ 0 25
2280	Arjom. Prioux	2168	2190	2180	+ 0 55
525	AGF Sté Centrale	530	534	527	- 0 57

[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
[illegible]		
CNT 9 % 86	80 40	0 39
CRH 10,90% déc.85	106 95	3 11
CHARB FCE 3% 100	148 15	....
CNCA	961	....
Cerus	2075	....
Alcatel 0 % janv. 89	556	....
Ly. Eaux cv 6,5%	800	....
Thoms. cv 9,2% 86	870	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	1090	1090
Applications Hydr.	1450	1442
Arbel	629	016
Bains C.Monaco	1214	1210
B.Hypoth.Europ.	358	....
B.N.P. Intercont.	300	295 10
Beghin-Say (C I)	629	....
Bénédictine	3960	3750
Bidermann Internat.	515	500
Blanzy Ouest	3228	....
B T P	76	74
Cambodge	750	750
Carbone Lorraine	690	670
Case Poclain	13 30	13 30
C.E.G.F (Frigor.)	410	....
Centenaire Blanzy	525	....
Cerabati	83	....
Champex Ny	130	129 70
CIC (CIP)	189	165

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	2158	2108
Eternit (ex Eternit)	264 30	....
Finalens	150	....
F.I.P.P.	1610	1610
F.N.A.C.	643	....
Foncière (Cie)	612	600
Fonc.Lyonnaise	529	529
Foncina	846	869
Fougerolle	800	795
France I.A.R.D.	1640	1620
France SA (La)	2500	....
From. Paul-Renard	950	956
Gaumont	316 80	316
Geofim	589	....
Gévelot	365	390
G.F.C.	275	276
G.F.I.I.	1200	....
Grds Moulins Paris	1150	1150
Groupe Victoire	501	500
G.T.I (Transport)	370	373
Immobail	786	785
Immobanque	6310	5400
Im.Marseillaise	367	365
Imm. Plaine-Monceau	470	470
Immofice	3050	3000
Invest.(Ste Cle.)	462 80	....
Lambert Frères	1574	1565
Lille Bonnières	294	....
Loca-Expansion	451 10	....
Locafinancière	167 60	....
Locamil	700	693
Louis Vuitton	3590	3506
Louvre	1785	1780
Lucia	40 50	40 50
Machines Bull	172	175
Mag.Uniprix	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
S.A.F.I.C Alcan	195	191
SAFT	1220	1213
Saga	323 80	324
Saint Dominique (F.I.)	130 50	130
Salins du Midi	865	669
Savoisienne M.	158	....
S.C.A.C.	800	799
Sevelle Maubeuge	400	402
S.Eurol.Part. (M)	151	....
Silic	665	657
Siméo	324	320 50
S.I.P.H.	328	...
S.M.C.I.	324	325
Sofal	549	528
Soffo	509	524
Soficel	1228	1228
Softom (ex Sotam)	60 50	01
Sofragi	1480	1470
Sophia-Bail	425	413
Sopagri	177	175 10
Soudure Autogène	612	920
Sovabail	430	427
Stemi	716	715
Suez (CIP)	299 90	293 10
Taittinger	3750	3690
Testut-Aequitas	760	690
Tour Eiffel	236 30	....
Ufiner	1097	1100
U.T.A.	2277	2188
Vicat	400	395
Vinipix	2170	2175
Virax	140 20	145
Maroc Sté Brasserie	248	276 70d

Etrangères

[illegible]

Hors-cote

[illegible]

SICAV (sélection)

24/4

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
[illegible]		
Epargne Capital	9745 36	[illegible]
Epargne Court Terme	612 15	612 15
Epargne Croissance	1746 50	1700 00
Epargne Industrie	82 31	65 64
Epargne J.	63109 87	63109 87
Epargne Long Terme	193 39	188 21
Epargne Monde	1311 86	1276 75
Epargne Obligat.	196 84	184 78
Epargne Première	13295 18	13167 20
Epargne Quatre	1096 73	1067 38
Epargne-Unie	1302 80	1271 02
Epargne Valeurs	444 35	432 40
Epsilon	1230 80	1218 42
Ecofi Cash capi.	7610 00	7616 00 •
Ecofinvest capi.	663 86	644 52 •
Europe Leaders	1084 24	1033 24
Eurodyn	1193 21	1184 11
Euro Gan	6827 42	6584 83
Fonsicav	12975 00	12975 06
FRANCE-GAN	9699 70	9328 63
France Garantie	258 52	258
France Index Sicav	104 33	101 28
France Investiss.	346 36	337 61
France Obligations	456 33	401 81
Francic	447 20	434 11
Francic Pierre	111 96	100 41
Francic-Regions	1198 26	1183 36
Fruct-Associations	32 18	32 18

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
[illegible]		
Natio Sécurité	11854 82	11854 02
Natio-Valeurs	821 35	799 37
Nippon-Gan	6600 87	6346 80
Nord Sud Dévelop.	1415 24	1412 42
Obli-Associations	139 79	130 41
Oblicic-Mondial	2467 35	2430 89
Oblicic-Régions	1089 00	1072 87
Oblig. ttes caté.	184 26	161 85
Oblifion	1256 50	1244 00
Oblisécurité Sicav	11644 15	11644 15
Optimes	33072 22	32108 95
Oraction	1007 04	982 49
Orvalor	6519 95	6283 80
Paribas Capitalisation	1365 88	1345 50
Paribas Epargne	18868 93	18831 27
Paribas Opportunités	131 77	126 40
Paribas Patrimoine	580 70	567 02
Paribas Revenus	94 12	82 19
Patrimoine Retraite	204 02	200 02
Pervalor	626 68	608 43
Phenix Placement	300 78	292 02
Phenix Sécurité	10622 06	10622 06
Placement A.	1308 03	1282 36
Placement J.	6537 92	6524 87
Placement M.	60207 04	60086 87
Placement Nord	983 70	984 41
Plenimer	1128 30	1098 78

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
[illegible]		
Un-Foncier	1305 44	1274 58
Unifrance	561 18	547 49
Uni-Garantie	1325 40	1302 04
Uni Régions	1416 99	1384 38
Unirente	3015 23	2551 44
Univar	218 21	210 21
Univers Actions	1294	1262 44
Univers-Obligation	1777 61	1734 25
Valorg	1880 32	1878 44
Valrea	48302 04	48277 90
Vauban	26202 64	26176 44

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25/4	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 854	5 921	5 750	6 150
Ecu	6 856	6 953	....	....
Allemagne (100 dm)	337 550	337 210	327	347
Belgique (100 F)	16 411	16 400	15 950	18 850
Pays-Bas (100 fl)	299 620	299 360	288	308
Italie (1000 lires)	4 568	4 574	4 300	4 800
Danemark (100 krd)	88 380	88 330	84	92
Gde-Bretagne (1 L)	10 017	9 990	6 650	10 450
Grèce (100 drachmes)	3 116	3 115	4 050	4 050
Suisse (100 f)	402 700	401 800	386	406
Suède (100 krs)	94 520	94 800	90	66
Norvège (100 k)	86 900	86 800	83	91
Autriche (100 sch)	47 975	47 930	46 400	49 400
Espagne (100 pes)	5 476	5 477	5 200	5 790
Portugal (100 esc)	3 920	3 921	3 500	4 300
Canada (1 $ can)	5 074	5 135	4 900	5 300
Japon (100 yens)	4 258	4 297	3 660	3 660

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/4
Or fin (kilo en barre)	66800	66500
Or fin (en lingot)	66950	66050
Napoléon (20f)	382	381
Pièce Fr (10 f)	404	380
Pièce Suisse (20 f)	390	381
Pièce Latine (20 f)	394	381
Souverain	495	490
Pièce 20 dollars	2085	2120
Pièce 10 dollars	1070	1070
Pièce 5 dollars	677 50	545
Pièce 50 pesos	2475	2485
Pièce 10 florins	410	399

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements :

45-55-91-82, poste 4330

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

مكتبة الاهل

هكذا من الاصل

SPORTS

FOOTBALL : vainqueur de Moscou (2-1), l'OM en finale de la Coupe d'Europe des clubs champions

Marseille, la belle effrontée

L'Olympique de Marseille s'est qualifié pour la finale de la Coupe d'Europe des clubs champions en dominant sans difficulté l'équipe soviétique du Spertak de Moscou (2-1), mercredi 24 avril au stade-vélodrome, à l'occasion du match retour des demi-finales. Le 29 mai, à Bari (Italie), les Marseillais affronteront les Yougoslaves de l'Etoile rouge de Belgrade, également qualifiés malgré leur match nul à domicile contre le Bayern de Munich (2-2). Après Reims, Saint-Etienne et Bastia, l'OM est la quatrième équipe française à accéder à une finale européenne. Elle pourrait être la première à gagner un tel trophée. A Marseille et dans le reste du pays, le « phénomène OM » dépasse largement le cadre du football.

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

La voilà donc, cette finale. Attendue depuis quinze ans, entrevue l'an dernier, promise cette année, elle s'offre enfin à l'Olympique de Marseille. Le 29 mai, l'équipe phocéenne fera bien le voyage de Bari, dans le sud-est de l'Italie, au rendez-vous de l'apothéose dont elle rêvait. Elle ira au devant de cette Coupe d'Europe qu'aucun club français n'a jamais gagnée, malgré trois tentatives (Reims, Saint-Etienne et Bastia). Quinze ans après les « verts » stéphanois et leur défaite de Glasgow contre le Bayern de Munich, l'OM affrontera les Yougoslaves de l'Etoile rouge de Belgrade en un duel inédit.

Au terme d'une partie languissante comme une interminable formalité, le club olympien s'est logiquement acquitté de sa tâche, mercredi soir, en écartant un insignifiant Spartak de Moscou (2-1, buts d'Abedi Pelé et de Basile Boli), déjà domicé au match aller en Union soviétique (3-1). Cette qualification, plus que l'anecdotique succès face à un adversaire amorphe en première période, Marseille l'a fêtée jusqu'à l'excès, entre Canebière et Vieux-Port, avertisseurs bloqués et drapeaux au vent. Une célébration exubérante, marseillaise, gâchée par de sérieux incidents dans le centre-ville (*voir notre encadré*).

Revanche de la « Naples française »

Dans l'attente du lointain voyage vers cette Italie du soleil que des milliers de supporters promettent de rallier « *à pied, à cheval ou en barque* », la ville entière a savouré son succès sans retenue, boulimique et passionnée, comme pour mieux s'identifier à son club. En fait, si l'AS Saint-Etienne des années 70 était l'équipe de la France profonde, des mines du Forez aux bistrots de Belleville, si les oriflammes vertes fleurissaient jusque dans les charcuteries du Pas-de-Calais, l'OM de 1991, lui, est avant tout l'équipe d'une ville, d'une région. Certes, Jean-Pierre Papin et ses coéquipiers séduisent la plupart des amateurs de football du pays. Mais l'euphorie véritable est moins diffuse, plus concentrée qu'à l'époque des « verts ». L'OM en finale, n'est-ce pas d'abord et surtout Marseille en tête d'affiche ?

« *Revanche d'une métropole sinistrée* », répètent les sociologues. « *Contre-attaque de la Naples française* », titrent les journaux étrangers. La cité phocéenne, elle, résiste tant bien que mal à la caricature. Elle parade volontiers, s'amuse de son propre spectacle, telle une belle effrontée qui aurait carte blanche pour se livrer à cœur ouvert, enfin. Généreuse, insoucieante et excessive, elle s'affiche à l'état brut. Abreuve de son accent les micros parisiens. Offre son Vieux-Port et ses pêcheurs de rascasse aux caméras allemandes. Marseille promue « bête de scène », disséquée à longueur d'émissions spéciales, auscultée au cours d'innombrables débats. Marseille et le Front national, les quartiers nord, les élections régionales, Vigouroux et Tapie. L'OM, aussi, surtout l'OM.

Comme on se pressait jadis dans les tribunes de Geoffroy-Guichard pour parer de toutes les vertus cette cité stéphanoise qui n'avait pourtant guère de charme, on vient de loin pour courtiser cette marseillaise qui n'avait jamais été à pareille fête. Vedettes de la politique et du spectacle se bousculent au stade-vélodrome. Elles traquent Jean-Pierre Papin, mendient des strapontins dans la loge ou l'avion de Bernard Tapie, s'émerveillent devant ces gradins de la passion, bariolés de bleu et de blanc. Contre le Spartak, Yves Mootaod lui-même avait délaissé son arrière-pays niçois, afin de mieux goûter la griserie des soirées olympiennes.

La ville se laisse porter par cette vague d'eotbousiasme qu'elle sait fugitive et incoosistante. Mieux, elle s'y complaît, déguste l'instant présent d'un jeu qu'elle mène, pour une fois, à sa guise. On lui fait perdre la tête et elle aime ça, pourvu que son OM gagne à Bari le 29 mai. Comme frappée d'amnésie temporaire, elle pardonne certaines critiques passées mais, dans un sursaut de lucidité, n'oublie jamais de fustiger les « Parisiens », ceux du football (Ligue et Fédération de football) et les autres (pouvoirs publics, hommes politiques).

Une équipe programmée

L'amour de l'OM emporte tout sur son passage. Les idées reçues, les excès et même les doutes. Le tout-Marseille, celui des braves gens et des fripouilles, des notables et des « beurs », oublie volontiers les incartades et les promesses politiques de Bernard Tapie ou son audition par les policiers de la brigade financière pour quelques « anomalies » dans la gestion du club (*le Monde* du 24 avril). Quant à la France du football, à force de célébrer cette osmose entre la ville et ses joueurs, elle finit par se persuader que Jean-Pierre Papin n'est pas né à Boulogne-sur-Mer, mais à Marignane (1), et que l'entraîneur belge Raymond Goethals pimente son accent bruxellois d'intonations provençales.

On pardonne tout à l'OM tant qu'il reste lui-même. Et Dieu sait qu'elle s'y entend pour entretenir sa flamme, cette formation de mercenaires qui ne compte pourtant dans ses rangs aucun Marseillais de souche, à l'exception de Jean Tigana, natif du quartier des Caillols, et d'Eric di Meco, seul rescapé de l'ère « pré-Tapie ». La croit-on trop terne et timorée face à des Moscovites pourtant bien peu gaillards ? Même au plus fort de l'ennui, il se trouve toujours un Waddle de génie pour esquisser soudain des pas de danse entre les maillots rouges. L'estime-t-on inefficace et guère audacieuse ? Et voilà qu'un Pelé de grand teleot vient inscrire, d'un tir loiotain, le superbe premier but d'une victoire sans relief.

En fait, Marseille et Saiot-Etienne se rejoignent sur le terrain de la passion, mais diffèrent sur un point essentiel. Alors que la progression des « verts » tenait parfois de l'héroïsme besogneux, celle des Marseillais résulte à l'évidence d'une programmatioo de longue date, pour le club comme pour la ville : l'OM doit gagner la Coupe d'Europe et Merseille sera son complice.

PHILIPPE BROUSSARD

(1) Le capitaine marseillais se sent si bien à l'OM qu'il a annoncé, mercredi soir, son intention de rester une saison de plus en Provence. Son contrat arrivant à terme, quelques clubs italiens de premier plan souhaitaient en effet l'enrôler dès la saison prochaine. Ils devront patienter.

Trente et un blessés sur la Canebière

Trente et un blessés, dont vingt-deux membres des forces de l'ordre, une trentaine de manifestents placés en garde à vue, une dizaine de magasins endommegés : tel éteit le bilen établi par les serviees de police de Merseille, après lee incidents qui ont suivi le qualificetion de l'OM pour le finele de la coupe d'Europe des clubs champions. Ces incidents ont éeleté sur la Cenebière peu après le fin du metch lorsque de jeunes cesseurs ont profité de l'atmosphère de fête pour saceager quelques eommerces. Les forces de l'ordre ont répliqué par des tirs de grenades leerymogènes.

Les résultats

Coupe d'Europe des clubs champions

*MARSEILLE b. Spartak Moscou, 2-1 (3-1) ; *ETOILE ROUGE BELGRADE et Bayern Munich, 2-2 (2-1).

Coupe des vainqueurs de coupe

*Juventus Turin b. BARCELONE, 1-0 (1-3) ; *MANCHESTER UNITED et Legia Varsovie, 1-1 (3-1).

Coupe de l'UEFA

*AS ROME et Brondby (Dan.) 2-1 (0-0) ; *INTER MILAN b. Sporting Lisbonne, 2-0 (0-0).

(Les équipes qualifiées sont en majuscules. Entre parenthèses figurent les résultats des matches aller.)

□ TENNIS : Edberg et Agassi éliminés à Monte-Carlo. – Le Suédois Stefan Edberg, numéro un mondial, a été battu, mercredi 24 avril, au deuxième tour du tournoi de Monte-Carlo, par son compatriote Magnus Larsson (5-7, 6-3, 7-6). L'Américain André Agassi a également été éliminé par l'Autrichien Horst Skoff (6-0, 6-7, 6-3), tout comme le Français Fabrice Santoro par le Soviétique Alexander Volkov (2-6, 6-1, 6-4).

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde sans visa

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5507

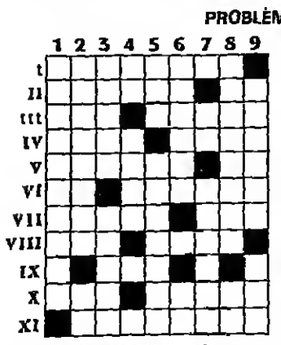

HORIZONTALEMENT

I. Court les rues. – II. Casse sans mettre en morceaux. Symbole. – III. Résulte d'un coup manqué. Des lumières peuvent y briller. – IV. Ce n'est certes pas le dernier cri ! Mieux veut qu'il ne fasse pas son nau. – V. Quelqu'un qui perdit un peu de lui-même. Pas oublié. – VI. Pronom. On y bat de l'aile. – VII. Il n'est pas rare d'y voir des « araignées ». Qui n'est plus à l'abri des regards. – VIII. Ne garde pas le silence. Cité hongroise. – IX. Qui n'apporte rien de bon. – X. Tels des pigeons que l'on a plumés. Bien vue. – XI. Des hommes qui allaient au charbon.

VERTICALEMENT

1. Pousse à se pousser. – 2. Que l'on souhaiterait plus légère. Font répéter des scènes. – 3. Nom très répandu. Œuvre cinématographique. – 4. Article. Qui ne fait plus rien de bon. – 5. Destination de vedettes. Pièce de jeu. – 6. Font « savoir ». Lettre grecque. – 7. Long cours. Sortie de cancres. – 8. Ouvre sa porte aux gens qui passent. Fin de chantier. – 9. Un plus qui fait moins. Ont des faces marquées.

Solution du problème n° 5506

Horizontalement

I. Natalité. – II. Originale. – III. Darne. Ton. – IV. Un. Argent. – V. Etrange. – VI. Es. Sente. – VII. Uns. – VIII. Sournoise. – IX. Ebre. Umar. – X. Sein. Rare. – XI. Ere. Amis.

Verticalement

1. Noduleuses. – 2. Aran. Snobée. – 3. Tir. Surir. – 4. Agnais. Rêne. – 5. Lierre. – 6. In. Gandoura. – 7. Tâtent. Imam. – 8. Elongé. Seri. – 9. Ente. Cérès.

GUY BROUTY

CARNET DU Monde

Naissances

– Didier MORFOISSE,
Laurence HERSZBERG,
et Léa,

sont heureux de faire part de la naissance de

Nathan,

le 23 avril 1991.

162, boulevard Voltaire,
75011 Paris.

Mariages

Viviane CARTAIRADE
et Alain CORNET,

sont heureux de faire part de leur mariage, qui a été prononcé ce mois d'avril 1991.

Décès

– Le recteur de l'université Saint-Joseph de Beyrouth,
Le doyen de la faculté des lettres et des sciences humaines,
Le directeur et les professeurs de l'Institut de lettres orientales,
ont le regret d'annoncer le décès du

professeur
Jabbour ABDEL-NOUR,

survenu à Beyrouth, le 21 mars 1991.

– Henriette et Marcel Reghi,
René et Françoise Chalon,
ses enfants,
Jacqueline et Jean-Philippe Derenne,
Nicole et Jacques Zeller,
Monique et André Patat,
Hélène Reghi et Joseph Akouissonne,
Isabelle et Francis Moreau-Reghi,
ses petits-enfants,
Jean et Eléna, Pascal et Frédérique, Sandra, Olivier, Jean-Emmanuel, Aurélien,
ses arrière-petits-enfants,
Chloé, Joseph, Julien, Thomas, Raphaël, Gabriel,
ses arrière-arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Philomène-Blanche CHALON,

survenu dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année, le 23 avril 1991.

Les obsèques aumnt lieu le 26 avril, à 16 heures, à Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret).

– Claude Ferran,
son épouse,
Et Anne-Laure Ferran,
sa fille,
Mme Jacques Jéramec,
M. et Mme Jacques Feugier
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Gérard FERRAN,
ingénieur civil des mines,

survenu le 13 avril 1991.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

9, avenue Taillade,
75020 Paris.

– Mme Denise Hébrard,
Ses enfants,
Ses gendres et belles-filles,
Ses petits-enfants,
font part du décès brutal dans sa soixante-treizième année, de

M. Jacques HÉBRARD,
ancien déporté de la Résistance,
croix de guerre avec Palmes,
médaille de la Résistance,
ancien des camps de Struthof
et de Neuengamme.

– Mme Paule Jacques-Neuilly,
sa sœur,
Mme Solange Peter,
sa nièce,
M. et Mme Christophe Peter,
ses petits-neveux,
Mme Lucienne Szobel,
Mme Suzanne Darnois,
ses belles-sœurs,
M. et Mme William Zaoui,
ses neveux,
font part avec douleur du décès de

Mme Denise JOLY-NEUILLY,
professeur honoraire
agrégée de lettres classiques,

survenu le 15 avril 1991 dans sa quatre-vingt-unième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité au cimetière de Boulogne-Billancourt.

1 *bis*, rue Casteja,
92100 Boulogne-Billancourt.

– M. Pierre Kauffmann,
son époux,
Micheline et Jean-Renaud Garel,
Joëlle Kauffmann-Bernard,
ses enfants,
Vincent, Sonia, Jérémie et Sophie,
ses petits-enfants
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre KAUFFMANN,
née Josette Rousso,

survenu le 24 avril 1991.

Les obsèques auront lieu le vendredi 26 avril, au cimetière parisien de Bagneux.

On se réunira à la porte principale, à 11 heures précises.

Cet avis tient lieu de faire-part.

20, boulevard de la République,
92210 Saint-Cloud.

– Plérin. Valence. Dinan. Muret. Paris.

Les familles Stern,
Jungfleish-Le Dorner,
Le Dorner,
ont le regret d'annoncer le décès de

M. Georges LE DORNER,
agrégé de l'Université,
chevalier
de l'ordre national du Mérite,
officier dans l'ordre
des Palmes académiques,
croix du combattant,
croix du combattant volontaire
1939-1945,

survenu le 21 avril 1991.

Les obsèques ont eu lieu le 23 avril 1991, à Plérin (Côtes-d'Armor).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Louis Leonhardt,
Renaud et Françoise Leonhardt,
leurs enfants et petits-enfants,
Gilbert et Nelly Leonhardt
et leurs enfants,
Anne et Jean-Philippe Prost-Romand,
leurs enfants et leur petite-fille,
Jean-Louis et Monique Leonhardt
et leurs enfants,
François et Françoise Leonhardt
et leurs enfants,
Denis et Corine Leonhardt
et leurs enfants,
Les familles Henry Leonhardt et Trillat,
ont la douleur de faire part du décès de

Louis LEONHARDT,

survenu le 22 avril 1991, dans sa soixante-dix-neuvième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église de Chaponost (Rhône), le jeudi 25 avril.

L'Arselans,
69630 Chaponost.

– Chalon-sur-Saône. Anost. Montpellier. Lyon. Sermenaz.

M. et Mme Jean-Jacques Chavane,
Philippe, Marie-Agnès, Stéphanie,
M. et Mme Jean-Dominique Prêtet,
Philippe, Guillaume, Thomas,
M. et Mme Jean-Claude Neyrat,
Olivier, Christophe, Marie,
M. et Mme François Prêtet,
Frédéric, Nicolas, Renaud,
Mme Marcelle Lavenir,
Les familles, Billon, Detorbaix,
Les familles Devoure, Gateir,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

René PRÊTET,
président d'honneur
du *Courrier de Saône-et-Loire*,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
délégué des Mouvements unis
de Résistance,

survenu le 24 avril 1991.

Les obsèques religieuses auront lieu en la cathédrale Saint-Vincent de Chalon, le samedi 27 avril, à 10 h 30.

Ils rappellent à votre souvenir

Jeanne PRÊTET,
son épouse,

rappelée à Dieu le 14 juillet 1989.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale au cimetière d'Anost (Saône-et-Loire).

(Lire page 28.)

THÈSES
Tarif Étudiants
50 F la ligne H.T.

– Mme Pierre Orillard,
son épouse,
Clément Orillard,
son fils,
Mme Geneviève Rougé,
sa mère,
Mme René Goudard,
M. et Mme Hubert Goudard
et leur fille Pauline,
Mme Tristan Orillard,
Mme Fabienne Orillard,
M. et Mme Philippe Orillard
et leur fille Cécile,
M. Eugène Sevin,
M. et Mme Jean Rivero,
Mme Marie Pham Gia Nghi,
Toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès accidentel, à l'âge de quarante ans, de

M. Pierre ORILLARD,
directeur adjoint
de la Caisse régionale
d'assurance-maladie du Sud-Est.

La cérémonie religieuse sera célébrée en la cathédrale Saint-Sauveur, à Aix-en-Provence, le vendredi 26 avril, à 14 h 15.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité, à Toulon, dans le caveau familial.

La famille ne reçoit pas.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Mas Betelem,
7, rue de Cuques,
13100 Aix-en-Provence.
Domaine de la Rongère,
83130 La Garde.

– M. Pierre Volmer,
son époux,
M. et Mme Jean-Pierre Volmer
et leurs enfants,
M. et Mme Michel Volmer,
M. François Volmer,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Mme Pierre VOLMER,
née Marie-Anne Normant,

survenu le 21 avril 1991.

L'inhumation aura lieu le vendredi 3 mai, au cimetière de Charonne, rue de Bagnolet, à Paris.

44, rue Baldner,
67100 Strasbourg.

Messes anniversaires

– La famille et les amis du

colonel François de LA ROCQUE

feront célébrer, le dimanche 28 avril 1991, à 11 heures, en l'église Saint-Louis d'Antin, 4, rue du Havre, Paris-9e, une messe à sa mémoire,
à celle de
ses deux fils
morts pour la France,
à celle de
Jean MERMOZ,
de
Noël OTTAVI
et de
tous ses amis disparus.

Les Amis de La Rocque,
96, boulevard Maurice-Barrès,
92200 Neuilly.

Pompes Funèbres
Marbrerie
CAHEN & Cie
43-20-74-52
MINITEL par le 11

L'HOMME QUI MARCHE DANS LE CIEL
Ce soir à Ex-Libris
PHILIPPE PETIT
FUNAMBULE
Albin Michel
Albin Michel

MÉTÉOROLOGIE

Prévisions pour le vendredi 26 avril 1991
Médiocre au nord
Très pluvieux au sud

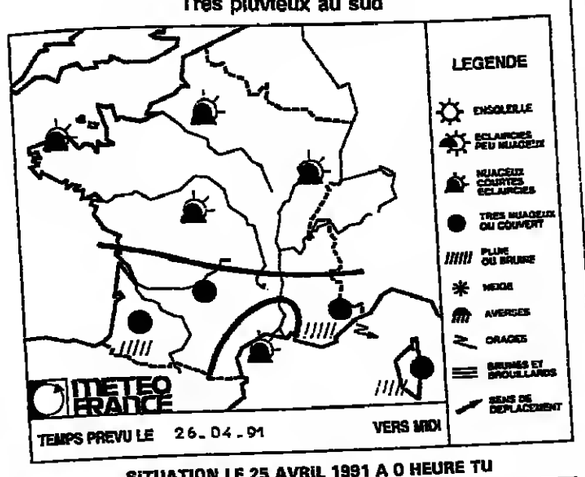

SITUATION LE 25 AVRIL 1991 A 0 HEURE TU

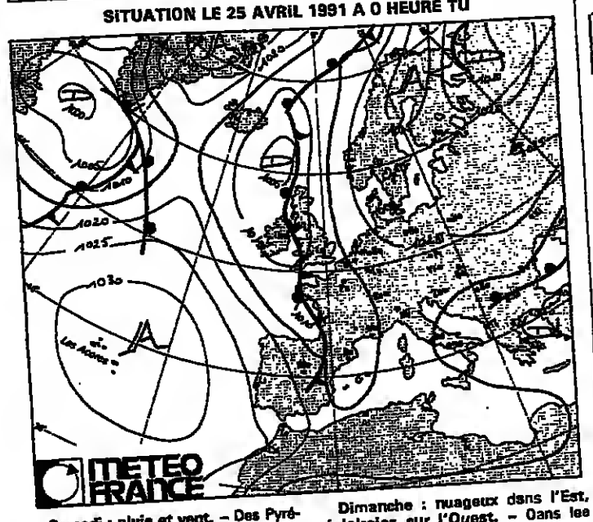

Samedi : pluie et vent. – Des Pyrénées au nord-est du pays, la journée sera médiocre. Les nuages domineront et il pleuvra. Les pluies seront accompagnées de vents de sud modérés. En cours d'après-midi, le soleil réussira tout de même à se montrer en Bretagne, Normandie et sur les Pays de Loire ; cependant, les périodes ensoleillées seront entrecoupées d'averses. Le vent s'orientera à l'ouest, il soufflera modérément dans l'intérieur mais pourra atteindre 80 km/h près des côtes.

Ailleurs, c'est-à-dire sur la moitié sud-est, les nuages seront déjà présents le matin. Ils deviendront de plus en plus épais au fil des heures et il pleuvra en soirée.

Les températures minimales, encore fraîches, seront généralement comprises entre 2 degrés et 8 degrés.

Dimanche : nuageux dans l'Est, éclaircies sur l'Ouest. – Dans les régions de la moitié est, les nuages seront nombreux tout au long de la journée. Quelques pluies se produiront encore et se feront sous forme d'ondées sur les Alpes, la Côte d'Azur et en Corse. La tramontane et le mistral se lèveront, mais ne dépasseront guère 50 km/h.

Sur la moitié ouest du pays, les passages nuageux n'empêcheront pas de belles périodes ensoleillées. Un petit vent du nord se fera sentir près des côtes.

Les températures seront en hausse. Le matin, elles s'étageront de 4 degrés à 8 degrés pour atteindre l'après-midi 13 degrés à 16 degrés en général.

Lundi : plus de soleil. – En ce début de semaine, le soleil se montrera plus généreux que les jours précédents.

PRÉVISIONS POUR LE 27 AVRIL 1991 A 12 HEURES TU

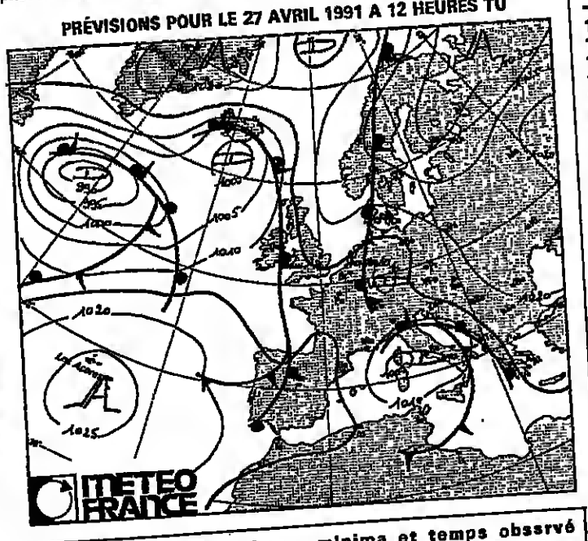

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 25-04-91
Valeurs extrêmes relevées entre le 24-04-1991 à 16 heures TU et le 25-04-1991 à 6 heures TU

FRANCE				ÉTRANGER							
AJACCIO	17	3	C	TOULOUSE	17	7	P	LUXEMBOURG	10	0	D
BIARRITZ	18	8	A	TOURS	13	3	C	MADRID	18	4	D
BORDEAUX	18	8	P	POINTE-A-PITRE	29	23	A	MARRAKECH	23	11	N
BOURGES	13	2	C					MEXICO	–	–	–
BREST	12	5	N	ALGER	22	7	P	MILAN	13	0	D
CAEN	14	6	C	AMSTERDAM	12	2	D	MONTRÉAL	19	3	D
CHERBOURG	–	–	–	ATHÈNES	19	12	D	MOSCOU	9	– 2	D
CLERMONT-FER	13	0	N	BANGKOK	36	25	P	NAIROBI	21	17	D
DIJON	12	0	C	BARCELONE	16	10	C	NEW-DELHI	37	21	D
GRENOBLE	16	2	D	BELGRADE	8	6	C	NEW-YORK	18	10	D
LILLE	13	1	C	BERLIN	11	2	D	OSLO	13	– 3	D
LIMOGES	14	1	C	BRUXELLES	11	1	N	PALMA-DE-MAJ	18	10	N
LYON	13	2	C	COPENHAGUE	13	1	D	PÉKIN	20	2	D
MARSEILLE	17	6	C	DAKAR	27	21	D	RIO-DE-JANEIRO	27	23	D
NANCY	11	– 2	C	DJERBA	18	11	D	ROME	15	2	P
NANTES	15	7	C	GENÈVE	12	– 2	C	SINGAPOUR	33	25	D
NICE	15	7	C	HONGKONG	28	22	C	STOCKHOLM	12	0	N
PARIS-MONTS	14	6	N	ISTANBUL	–	–	–	SYDNEY	23	19	P
PAU	18	6	C	JÉRUSALEM	27	11	D	TOKYO	20	12	D
PERPIGNAN	17	10	P	LE CAIRE	31	17	D	TUNIS	19	7	D
RENNES	14	7	C	LISBONNE	16	9	N	VARSOVIE	10	1	D
ST-ETIENNE	12	1	P	LONDRES	13	6	C	VENISE	15	4	P
STRASBOURG	11	0	N	LOS ANGELES	12	12	N	VIENNE	12	4	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

PIERRE GEORGES

IMAGES

Insanités républicaines

MAIS à qui donc s'adressait la qualificatif, ou le diagnostic, de *« vaches folles »*, saisi par un micro en pleine séance de questions orales, mercredi, à l'Assemblée nationale ? Etait-ce l'opposition qui s'inquiétait pour le gouvernement ? Les bancs PS qui regardaient passer l'opposition en son grand train ? Un député des campagnes en pré-campagne ?

Comment savoir ? Car voilà bien le drame du citoyen-télespectateur s'exerçant, sur FR 3, à cet art civique de voir le représentation nationale en représentation : si les caméras suivent, les micros ne suffisent pas à la tâche. Il en faudrait un par député et, au hasard, deux pour Robert-André Vivien, spécialiste en un art difficile, le *mezza voce* tonitruant.

Michel Rocard, un rien chahuté mercredi, comme si l'opposition sentait le délicieux parfum de l'écurie, avait pourtant prévenu tout son monde. Depuis que la télévision est là, dans l'hémicycle, *« les Français sont juges, y compris des insanités qui se disent sur ces bancs »* Non pas que beaucoup d'insanités aient été dites, juste le quota républicain. Mais peut-être était-ce *« le jour des indignations théâtrales »*, comme le fit remarquer, avec le grand rire intérieur d'un vieux routier, M. Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement, charge ingrate s'il en est par les temps qui courent ?

Ce fut, en tout cas, sous les yeux ravis de députés hongrois invités à la séance, jour d'offensive. Les grands mots étaient lâchés : *« Echec moral, trouble si grand, un silence qui couvre ou un silence qui accuse mais un silence qui ne peut durer, monsieur le premier ministre »* (M. François Bayrou, UDF). *« Manœuvres, atteintes aux règles du comportement républicain, sinistre farsie des « affaires » depuis que la gauche est au pouvoir »* (M. Pierre-André Wiltzer, UDC) ; *« année de la justice ou année des affaires »* (M. Francis Delattre, UDF).

Bref, le télespectateur avait tout compris. L'opposition, tout à son métier, avait mal à la justice de son pays. Ce que M. Henri Nallet et d'autres traduisirent immédiatement par *« agitation politicienne »* et *« obstruction douce »*.

L'opposition, solennellement outragée par une réplique du garde des sceaux, fit sa sortie théâtrale et hebdomadaire. Puis revint, en douce, écouter avec délice les députés PS contribuer à l'authentique travail parlementaire. L'un demanda au ministre de l'agriculture qu'il cessât de geler en avril, ou d'y remédier. L'autre exigea du ministre de tourisme qu'il neigeât en décembre, ou d'agir. Et les caméras levèrent la séance.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 25 avril

TF 1

20.60 Variétés : Sacrée soirée.
22.45 Magazine : Ex Libris.
La Vie extrême. Invités : Nicolas Hulot *(Silène) ; (Etats d'âmes)* ; Jérômine Pasteur *(Silène) ; (Etats d'âmes)* ; Jérôme Bonaparte *(Glaces de l'Antarctique, une mémoire des passions)* ; Roger Knobelspiess *(Voleur de poules)* ; Christine Arnothy *(Une affaire d'héritage)*.
23.45 Journal, Météo et Bourse.

A 2

20.45 ▶ Magazine : Envoyé spécial.
Tchernobyl, ils n'auront plus de récoltes, de la Radiodiffusion télévision japonaise (NHK).
21.55 Cinéma :
Le Flencée du pirate. ■■■
Film français de Nelly Kaplan (1988).
23.45 Journal et Météo.

FR 3

20.35 Cinéma : Le Vol du sphinx. □
Film français de Laurent Ferrier (1984).
22.25 Journal et Météo.
22.50 Magazine : Ca soir ou jamais.
0.20 Musique : Carnet de notes.

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Il gèle en enfer. □
Film français de Jean-Pierre Mocky (1989).
21.55 Flash d'informations.
22.00 Cinéma :
E. T. l'extraterrestre. ■■■
Film américain de Steven Spielberg (1982).
23.50 Cinéma : La Blob. ■
Film américain de Chuck Russel (1988).
1.20 Téléfilm : Le Mystère de la baie.

LA 5

20.50 Feuilleton :
Les oiseaux se cachent pour mourir. (4e épisode).
23.00 Magazine : Kargo. Saint-Exupéry.
0.00 Magazine : A la cantonade.
0.20 Journal de la nuit.

M 6

20.35 Cinéma :
Les Tontons flingueurs. ■
Film français de Georges Lautner (1963).
22.30 Cinéma : Creepshow 2. ■
Film américain de Michael Gornick (1887).

fnac présente la sixième dimension

0.00 Six minutes d'informations.
0.05 Magazine : Dazibao.
0.10 Sexy clip.
0.40 Musique : Bouleverd des clips.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

21.00 Danse : La Fille mal gardée ou Il n'est qu'un pas du mel au bien. Chorégraphie d'Ivo Cramer d'après Jean Dauberval.
22.15 Concert : Peter Schidlof.
23.00 Documentaire : Seurat.

FRANCE-CULTURE

20.30 Drametique. Le Laboureur de Bohême, de Johannes von Saaz.
21.30 Profils perdus. Le club Jeen-Moulin (1961-1965).
22.40 Les nuits magnétiques. Mutation ou disparition. 3. Sacrifice ou Tuerie dens les abattoirs.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Code. Spike Lee.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 19 janvier au Théâtre de la Ville) : Musique persane, par Dariush Tala'i, tar et setar, Djamchid Chemirani, zarb.
23.07 Poussières d'étoiles. La Boîte de Pandore. Dieghilev. Œuvres de Prokofiev, Satie, Milhaud, Ravel, Berners, Poulenc, Adam, de Montéclair.

Vendredi 26 avril

TF 1

14.30 Feuilleton : Côte Ouest.
15.25 Feuilleton : Orages d'été.
16.20 Club Dorothée vacances.
17.40 Série : Chips.
18.30 Jeu : Une famille en or.
18.55 Feuilleton : Santa Barbara.
19.25 Jeu : La Roue de la fortune.
19.55 Divertissement : Pas folles les bêtes !
20.00 Journal, Météo, Trafic infos et Tapis vert.
20.50 Variétés : Tous à la Une.
22.50 Magazine : Si on se disait tout.
23.50 Sport : Boxe.
Championnat d'Europe : Daniel Londas (France)-Kevin Pritchard (Grande-Bretagne), super-plumes ; Greg Lonon (Etats-Unis)-Paul Mitchell (Grande-Bretagne), super-welters.
0.50 Au trot.
0.55 Journal, Météo et Bourse.

A 2

14.30 Série : Madame le juge.
18.05 Série : Arsène Lupin.
17.05 Magazine : Giga.
18.10 Jeu : Des chiffres et des lettres.
18.35 Série : Alf (rediff.).
19.05 Série : Mac Gyver (rediff.).
20.00 Journal et Météo.
20.45 Divertissement : Balthazar.
22.00 Magazine : Caractères.
Ailleurs et compagnie. Invitée : Marie Sauvat *(Un si proche Orient)* ; Michel Hannoun *(Nos solitudes, enquête sur un sentiment)* ; Christian Jelen *(Ils feront de bons Français)* ; Richard Ford *(Une saison ardente)* ; Patrick Lapeyre *(Ludo et compagnie)*.
23.15 Journal et Météo.
23.36 Cinéma : Un, deux, trois. ■■■
Film américain de Billy Wilder (1981) (v.o.).
2.00 Magnétosport : Athlétisme.
Coupe du monde de marathon (120 min).

FR 3

13.00 Sport : Tennis.
Open de Monte-Carlo 1991.
18.28 Flash d'informations.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.12 à 19.30, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Classe.
20.35 Magazine : Thalassa.
L'Homme tempête, de Jean Loiseau.
21.35 Feuilleton : L'Affaire Saint-Romans.
22.35 Journal et Météo.
23.00 ▶ Magazine : Hors sujet.
Profs au bord de la crise de nerfs. Tempête de cerveaux. Le regard des nôtres : Les enfants et l'amour. Vécu : Rap à la fac. Archives.
23.55 Magazine : Musicales.
Cycle Brahms.

CANAL PLUS

13.30 Cinéma :
Les Accusés. ■■
Film américain de Jonathan Kaplan (1988).
15.25 Documentaire :
Spéciel Allumés.
16.35 Cinéma :
Benji la malice. ■
Film américain de Joe Camp (1987).
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.30

18.30 Ça cartoon.
18.50 Top albums.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Téléfilm : Des vacances en enfer.
22.05 Sport : Polo Master.
River Plate-Westbury.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma :
Midnight Run. ■■
Film américain de Martin Brest (1988).
1.00 Cinéma :
Conte de printemps. ■■
Film français d'Eric Rohmer (1989).

LA 5

14.25 Série : L'Inspecteur Derrick.
15.30 Série : Soko, brigade des stups.
16.25 Youpi ! L'école est finie.
17.45 Série : Star Trek.
18.40 Série : Ailô Nelly Bobo.
19.05 Jeu : La Ligne de chance.
19.40 Série : Les Aventures de Léon Ouras, chroniqueur mondain.
20.00 Journal et Météo.
20.40 Journal des courses.
20.50 Téléfilm : Qui a tué Sem ?
22.25 Feuilleton : Mystères à Twin Peaks (2 épis., rediff.).
0.00 Journal de la nuit.
0.10 ▶ Demain se décide aujourd'hui.

M 6

14.45 Musique : Boulevard des clips (et à 1.00).
15.40 Variétés : Bleu, blanc, clip.
16.40 Série : Drôles de dames.
17.30 Jeu : Hit hit hit hourra !
17.35 Jeu : Zygomusic.
18.05 Série : L'Homme invisible.
19.00 Série :
La Petite Maison dene la prairie.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Cosby Show.
20.30 Météo 6.
20.35 Téléfilm :
La Panthère contre le crime.
22.15 Série : La Malédiction du loup-garou.
22.40 Magazine : Vénus.
23.10 Magazine : La 6e Dimension.
Rire ou mourir.
23.40 Capital.
23.50 Six minutes d'informations.
0.05 Musique : Live.

LA SEPT

15.55 Danse : Galenteries.
Chorégraphie de David Bentley.
16.55 Documentaire :
Les Camps du silence.
18.50 Flash (et à 21 h.).
18.55 Une leçon particulière de musique avec Yvonne Loriod.
19.55 Le Dessous des cartes.
20.00 Documentaire :
La Samba d'Auguste Comte.
21.00 Téléfilm : Lieutenant Lorena.
22.15 Court métrage : Epreuve d'artiste.
22.35 Documentaire :
Le Cabane de rondins.
23.05 Documenteire : Pierre Guyotat, 52 minutes dans la langue.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. Yvette Guilbert.
21.30 Musique : Black end blue. Chroniques italiennes. 1. Hier.
22.40 Les nuits magnétiques. Mutation et disparition. 4. Quand la cervelle saute.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda. Spike Lee.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 25 avril au Théâtre des Champs-Elysées) : Concerto pour piano et orchestre n° 17 en sol majeur K 453, de Mozart ; Roméo et Juliette, de Prokofiev (orchestration de Conlon), par l'Orchestre national de France, dir. James Conlon ; sol. : Maria-João Pires, piano.
23.07 Poussières d'étoiles.

Du lundi au vendredi, à 9 heures, sur FRANCE-INTER
« ZAPPINGE »
Une émission de GILBERT DENOYAN avec ANNICK COJEAN et la collaboration du « Monde ».

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

Le Monde

La lettre de cadrage pour la prochaine loi de finances

M. Rocard demande une diminution du nombre des fonctionnaires en 1992

Le premier ministre, M. Michel Rocard, doit adresser, cette semaine, à l'ensemble des ministères la traditionnelle lettre de cadrage indiquant les grandes orientations de la préparation du budget de 1992. Pour la première fois depuis plusieurs années – ralentissement de la croissance oblige, – la lettre ne prévoit pas de nouvelle réduction du déficit budgétaire, mais une stabilisation à son niveau de 1991 en francs constants (la loi de finances retenait 80 milliards de francs). « *L'objectif doit être de ramener l'évolution globale de la dépense de l'Etat en 1992 au niveau de l'inflation prévisionnelle afin de stabiliser le déficit budgétaire* », écrit le premier ministre.

Les dépenses ne pourront donc augmenter plus vite que la hausse des prix prévue pour 1992, soit 2,5 % seulement. Ce qui signifie que, pour pouvoir répondre aux engagements pris dans les secteurs prioritaires de l'éducation ou de la recherche, la quasi-totalité des ministères devront procéder à des réductions en volume de leurs dépenses. Il s'agira donc de « *tailler dans le vif* » de tous les secteurs jugés non prioritaires. La lettre de cadrage précise que le ralentissement économique (la croissance devrait s'élever à 2 % environ cette année) exige de « *préparer avec une grande rigueur le projet de loi de finances pour 1992* ».

Cette année, le gouvernement ne vise pas seulement l'arrêt de la hausse des effectifs de la fonction publique, mais la diminution en net des effectifs civils (l'année 1991 sera encore marquée par une création nette d'emplois). Un objectif d'autant plus difficile à atteindre que, ces dernières années, les plus grandes réductions de personnel étaient le fait des PTT, aujourd'hui sortis du budget en raison de leur nouveau statut. Seuls deux ministères, la justice et l'éducation, devraient être épargnés par ces demandes de réduction de personnel.

En matière de fiscalité, si le gouvernement rappelle qu'il n'est pas question d'impôt nouveau, une baisse de la pression fiscale n'est pas non plus à l'ordre du jour. Tout au plus procédera-t-on à quelques ajustements afin de poursuivre l'effort d'harmonisation de la fiscalité française avec celle de la Communauté européenne.

F. L.

Publié par « l'Evénement du jeudi »

Un rapport met en cause le Centre national de transfusion sanguine

Dans son numéro du 25 avril, *l'Evénement du jeudi* publie des extraits d'un rapport confidentiel en date du 29 mai 1985 consacré à « *l'attitude à adopter concernant les dons anti-LAV positif découverts durant la phase de validation du test ELAVIA et leur incidence sur les dérivés sanguins* ». Emanant du Centre national de transfusion sanguine (CNTS), ce rapport constitue une réponse du directeur, M. Michel Garetta, aux médecins qui lui demandent ce qu'il faut faire à propos des lots de concentrés coagulants destinés à soigner les hémophiles et, pour certains d'entre eux, contaminés par le virus du sida.

Selon *l'Evénement*, la réponse de M. Garetta a été la suivante : « *C'est aux autorités de tutelle de prendre leur responsabilité sur ce grave problème et d'éventuellement nous interdire de céder ces produits, avec les conséquences financières que cela représente* ». Conclusion, en forme d'accusation, de l'hebdomadaire : « *En 1985, le CNTS savait que ses concentrés destinés aux hémophiles étaient tous contaminés par le virus du sida. Mais les médecins continuèrent à les distribuer. Un scandale qui éclabousse les responsables de la transfusion sanguine et les autorités de tutelle.* »

En réalité, d'après nos informations, dès le 9 mai 1985, le docteur Michel Garetta avait informé le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale de « *l'urgence absolue* » d'interrompre « *la propagation de la contamination des hémophiles et de leur famille par le virus HIV* ». Dans une lettre classée « *confidentiel* » adressée à Mme M.T. Pierre, de la sous-direction des actions de soins et des programmes médicaux du ministère des affaires sociales, le docteur Garetta exposait la « *stratégie d'urgence* » qu'il était résolu à appliquer pour mettre à la disposition des utilisateurs des fractions coagulantes ebouffées, et donc indemnes de toute contamination par le virus HIV. Il rappelait dans cette lettre qu'il avait conclu le 24 janvier 1985 un « *accord de transfert réciproque de technologie* » avec la firme autrichienne Immuno de manière à acquérir les procédures de ebauffage des concentrés sanguins.

Sur le point de savoir s'il n'aurait pas été possible de mettre en œuvre plus tôt la technique de chauffage des dérivés sanguins, le docteur Garetta, dans un autre document confidentiel en date du 3 février 1989, avait expliqué « *qu'étant donné l'absence de marqueurs sérologiques disponibles dans les années 1983 et 1984 les incertitudes sur l'efficacité de ces techniques dans la réduction de l'infectiosité et sur les risques d'effet négatif sur l'immunité des patients, aucune règlementation n'avait pu être prise, à notre connaissance, par les gouvernements pour rendre leur utilisation obligatoire, même dans les pays où des produits chauffés étaient préparés simultanément à des produits non traités (Allemagne, Autriche, USA). Si aujourd'hui, avec un recul suffisant, on sait que les techniques de chauffage ont fait la preuve de leur efficacité vis-à-vis du HIV, la convergence des travaux en faveur de la mise en œuvre de telles procédures d'inactivation n'a été acquise que lors du congrès d'Atlanta en avril 1985.* »

Si l'on admet cette chronologie – qui demanderait à être davantage discutée au vu des recommandations de la Fondation nationale américaine des hémophiles du 13 octobre 1984 et de la position des Centers for Disease Control telle qu'elle est formulée dans un article publié par le *Morbidity and Mortality Weekly Report (MMWR)*, le 26 octobre 1984 –, il reste à expliquer les raisons pour lesquelles le dernier lot de facteur VIII non chauffé a été épuisé le 19 juillet 1985. Le CNTS et peut-être surtout le ministère des affaires sociales n'auraient-ils pas pu réduire ce délai ?

F. N.

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Voisin, voisine

QUI aime qui at quoi an Europe, l'Europa da l'Atlantique à l'Oural ? Dur, dur pour l'ego national, les conclusions de cette enquête da l'INRA. Question bouffe, bon, là, ça va. La France arrive en tête. Sur le papier. Pas sur la nappe des restos les plus fréquentés par nos ploucs da voisins où les spaghettis et les pizzas distancent, et de très loin, les savaurs savemment élaboréas, rien dans l'assiette, tour dans la soucoupe, de la nouvelle cuisine.

Ils se méfient da nous, ces chiens, ils osent pas nous demander l'heure de peur qu'on leur en rabiote un bon quart ! A la Bourse da la confiance et de l'amitié, nos actions sont an chute libre à Amsterdam, Rome, Athènes, Londres et Barcelone. Seula valeur bien cotée sur le Marché commun, nos points de retraite. Pas pour longtemps ! D'ici dix ans, plus personne n'an voudra dans son portefeuille.

Les vacances, c'est le Grèce. La qualité, le sérieux, c'est l'Allemagne. Et l'amour ? Alors là, tenez-vous bien, l'Italia. Daa deux sexes. Médaille d'argent de la galipette, la Française feit fantasmer, dans l'ordre, le Français – c'est bien le moins ! – l'Allemand et les fauchés des pays de l'Est. La Suédoise pard sa place sur le podium. L'Américaine et la Japonaise rampent en queue de peloton. Quant à la Slave, son charme s'est évanoui : trop mal nourrie ! En revanche, la Polonaise ast très prisée à Pregue, Belgrade at Budapest.

Ils peuvant se la garder. Moi, on me l'a pas damandé, mais je peux vous dire qui je détaste. Les Asiatiquas, ils sont jaunes. Les Allamands, méprisants. Les Italiens, ramanards. Les Grecs, filous. Les Ecossais, radins. Les Belges, lourds. Les British, maniérés. Les Néerlandais, épais. Je peux pas sentir les Irlandais, ils puent l'alcool. Et je veux pas entendre parler des Amaricains avec leur accent à la Donald Duck.

Qu'est-ce qui reste ? Les Français. Pas tous, attention ! Je las adora pas an bloc, faut pas croire. Les Bretons et leur beurre salé, les Auvergnats et leurs troquats, les Alsaciens et leur choucroute, je supporte pas. La Corse, je la raye de la carte. Et Paris n'est plus Paris, rapport aux touristes. Non, ma seule, ma vraie patrie, moi, c'est l'Europe !

L'ESSENTIEL

SECTION A

Débats
Gaullisme : « L'héritage européen », par Maurice Duverger ; « Des idées qui ont la vie dure », par Léo Hamon 2

Les réformes en URSS
L'application de l'accord Gorbatchev-Eltsine paraît difficile..... 5

L'unification allemande
Les « junkers » ne retrouveront pas leurs terres 5

Les travaux parlementaires
L'Assemblée nationale approuve l'introduction de la publicité comparative. Le Sénat examine la réforme du code pénal..... 10

Réforme hospitalière
L'introuvable consensus 12

« Christophe Colomb » sur grand écran
Deux Français ont mis sur pied une superproduction à la gloire de l'explorateur. Une navigation dans la haute mer du cinéma international..... 13

SECTION B

LIVRES ◆ IDÉES

● Pascal dans Port Royal ● Le contrat moral de Pierre Mendès-France ● D'autres mondes, par Nicole Zand : *Un air de famille* et *le Blues de Buddy Bolden*, de Michael Ondaatje ● Le feuilleton de Michel Braudeau : *les Faux-fuyants*, de Françoise Sagan ..... 17 à 24

SECTION C

Le débat sur les retraites
Les réactions syndicales au Livre blanc du gouvernement sont mesurées 25

L'économie mondiale proche de la reprise ?
Les prévisions du Fonds monétaire international sont relativement optimistes..... 27

Les négociations sur la télévision haute définition
Compromis à Bruxelles..... 28

AFFAIRES

● Les « capitalistes » de la retraite ● Les banquiers allemands gardent le moral ● La tourisma populaire franchit las frontières ● La moto à l'âge de la raison..... 29 à 31

Football
Marseille après sa victoire..... 34

Services
Abonnements..... 16
Annonces classées 28
Carnet..... 34
Loto..... 34
Marchés financiers..... 32-33
Météorologie 35
Mots croisés..... 34
Radio-Télévision 35
Spectacles..... 15

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 25 avril 1991 a été tiré à 482 341 exemplaires.

+ 0,6 % en données corrigées

Le chômage a encore augmenté en mars

Selon des indications fournies par le ministère du travail, le 25 avril, le chômage aurait encore augmenté en mars, après les mauvais résultats de février (+ 1,8 % en données corrigées). En fin de mois, le nombre des chômeurs s'élevait à 2 603 100, en données corrigées. La hausse est de 0,6 % et correspond à 15 900 demandeurs d'emploi supplémentaires. En conséquence, le taux de chômage, par rapport à la population active, s'accroit de nouveau. Il est de 9,3 %, contre 9,2 % en février et 9 % en décembre dernier.

Le soixantième jour d'un gréviste de la faim

Une centaine de personnes ont manifesté à l'appel de la CGT, mercredi 24 avril, devant le palais de justice de Paris, pour soutenir M. Jean-Claude Pufler, qui, depuis soixante jours, fait la grève de la faim (le Monde daté 24-25 mars).

Moniteur d'éducation physique dans une association d'aide à des handicapés mentaux, M. Pufler a été licencié en 1984. Il s'estime victime d'un licenciement abusif, mais il n'avait pu se procurer à temps les pièces prouvant que les motifs invoqués (licenciement économique at collectif) n'étaient pas fondés. M. Pufler affirme qu'il n'a jamais eu la possibilité d'être jugé en connaissance de tous les éléments devant les tribunaux.

Son recours en Conseil d'Etat a été rejeté sur la forme, non sur le fond, en vertu d'une ordonnance que le médiateur lui-même propose de revoir et qui fait l'objet de deux propositions de loi, communiste et socialiste.

Une journaliste du « Washington Post » risque la prison pour refus de révéler ses sources

Une journaliste du *Washington Post*, Linda Wheeler, a été condamnée le 24 avril à la prison par un juge de la capitale fédérale pour avoir refusé de révéler sa source d'enquête à la justice. La journaliste a cependant obtenu la suspension immédiate du jugement en faisant appel.

En invoquant le premier amendement de la Constitution américaine qui garantit la liberté de la presse, Linda Wheeler a refusé à plusieurs reprises de donner le nom de sa source. Cette dernière lui avait remis un carnet confidentiel de la police. Les informations contenues dans ce carnet avaient été publiées dans un article de Linda Wheeler. Or, elle est témoin dans un procès qu'intentent six policiers blancs à la ville de Washington, après avoir été sanctionnés pour avoir raté un raid anti drogue à Wasbington en 1986. Ils disent avoir échoué à cause de la publication des informations du carnet et accusent leur ancien chef, Isaac Fulwood, d'avoir donné le fameux carnet à Linda Wheeler.

Le juge estime que la journaliste peut livrer sa source puisqu'elle en a déjà dévoilé l'identité à deux autres policiers, dont l'un est devenu son époux. Cités comme témoins, ces deux policiers ont confirmé le nom d'Isaac Fulwood. Un reporter de télévision a déjà été condamné l'an dernier. Il avait été libéré au bout de deux semaines, son informateur lui ayant permis de donner son identité.

M. Bessmertnykh devrait se rendre en Israël en mai

Le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Alexandre Bessmertnykh, a indiqué, jeudi 25 avril, qu'il prévoyait de se rendre en Israël dans le courant du mois de mai, selon l'agence soviétique Tass. S'entretenant avec des journalistes soviétiques avant sa rencontre avec le secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, M. Bessmertnykh a précisé que cette visite aurait lieu indépendamment du résultat de la rencontre soviéto-américaine de Kislovodsk. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **Mort de l'écrivain australien Paul Brickbill.** – Auteur de best-sellers, Paul Brickhill, mort mardi 23 avril à Sydney à l'âge de soixante-quatorze ans, était notamment connu pour son roman *la Grande Evasion* (*The Great Escape*), qui fut un succès mondial, retancé par son adaptation au cinéma. Paul Brickhill, qui avait débuté comme journaliste au *Sun* de Sydney, participa à la deuxième guerre mondiale dans la Royal Australian Air Force. Son avion fut abattu en 1943 au-dessus du désert tunisien et Brickhill passa le reste de la guerre dans un camp de prisonniers qui servit de cadre à *la Grande Evasion*, qu'il écrivit en 1949.

□ **Un livre de Daniel Rondeau sur le Liban interdit par le gouvernement libanais.** – Le livre du journaliste français Daniel Rondeau, *Chronique du Liban rebelle* a été interdit au Liban et tous les exemplaires saisis en librairie, a-t-on appris mardi 23 avril, auprès des services de la sûreté générale libanaise. Ce pamphlet, publié en février 1991 par les éditions Grasset et distribué dans la capitale libanaise quelques semaines plus tard, raconte les deux années (1988-1990) de rébellion du général Michel Aoun, dont Daniel Rondeau fut l'un des proches. Un premier arrivage avait été rapidement épuisé, mais, samedi dernier, des membres de la sûreté générale sont venus saisir les nouveaux exemplaires du livre sur les rayons et dans les stocks. – *(AFP.)*

□ **Suppressions de postes à l'Opéra de Paris.** – Seize suppressions de postes, concernant les chefs de service et d'encadrement des personnels techniques, sont à l'ordre du jour du comité d'entreprise de l'Opéra de Paris, convoqué le jeudi 25 avril. Celles-ci devraient entraîner treize licenciements et une complète restructuration des équipes techniques de l'Opéra de Paris, qui regroupe l'Opéra de la Bastille et le palais Garnier. La Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle CGT estime que ces suppressions équivalent à « *décapiter l'une des deux salles* ».

Le mensuel
PASSAGES
LA
PSYCHANALYSE
A-T-ELLE RÉPONSE À TOUT ?
VENTE EN KIOSQUE 30 F

DAVID SHIFF
4 JOURS
SAMEDI 27
DIMANCHE 28
LUNDI 29-MARDI 30
DES PRIX EXCEPTIONNELS SUR LA COLLECTION HOMME ET FEMME
13 RUE ROYALE
75008 PARIS

SCIENCE & VIE MICRO
SVM
LE N°1 DE LA PRESSE INFORMATIQUE
PORTATIF
L'ORDINATEUR
TÉLÉPHONE
D'IBM
Le géant de l'informatique tente de rattraper son retard en matière d'ordinateurs portatifs, avec un modèle étonnant, puissant et autonome, doté en standard d'un dispositif d'émission et de réception de télécopies.
SVM a testé pour vous le PS/2 L40SX, un nomade doué pour les communications.
ET AUSSI :
• 10 PORTATIFS pour concurrencer IBM.
• PRATIQUE : apprendre Windows, gérer un portefeuille boursier avec Excel et le Minitel.
• EXCLUSIF : la calculette-tableur de Hewlet-Packard et Lotus.
N° 1 DE LA PRESSE INFORMATIQUE

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde SANS VISA